



CENTRAL

**ANNEXES DU DOSSIER
CONTRAT PROGRAMME
2020 > 2024**

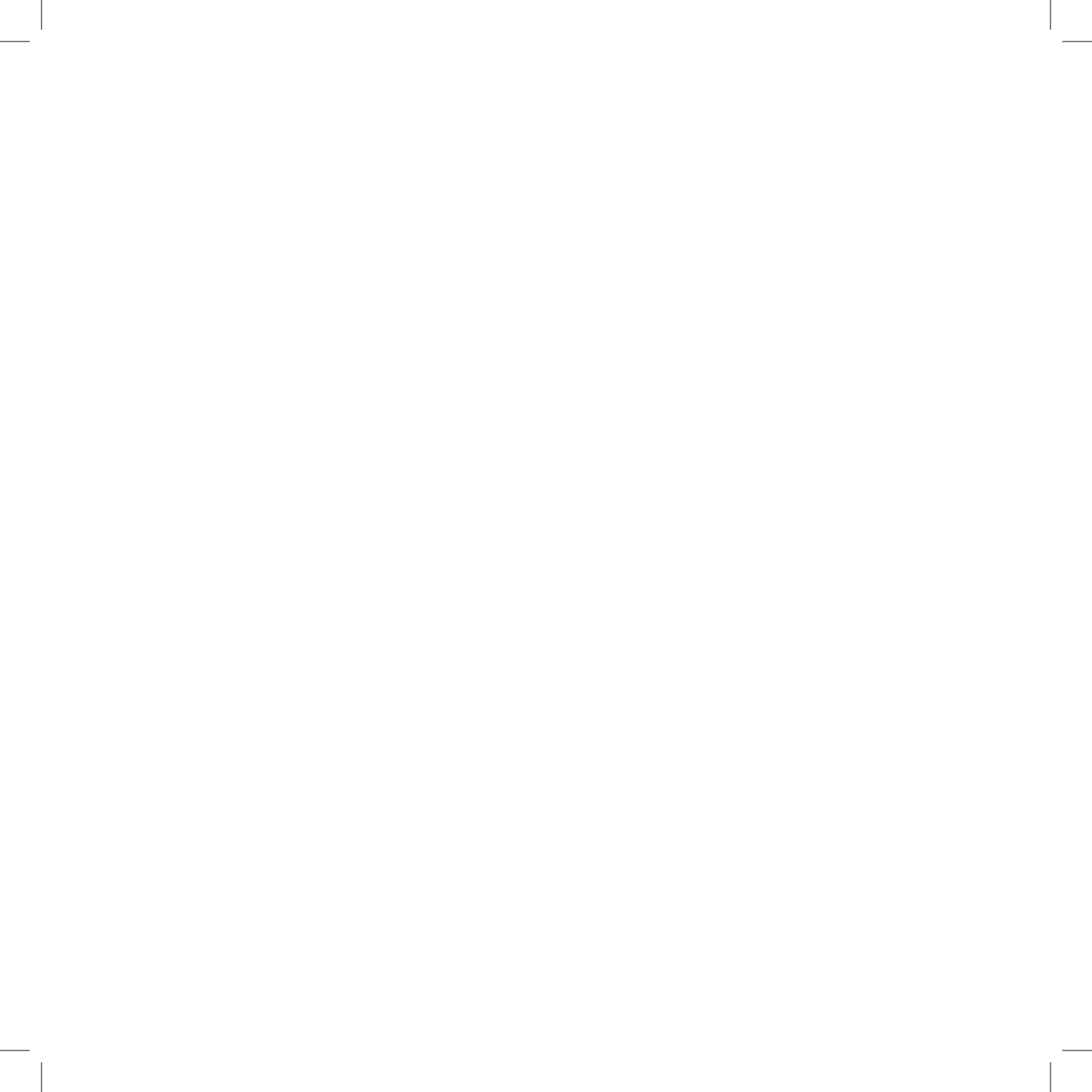
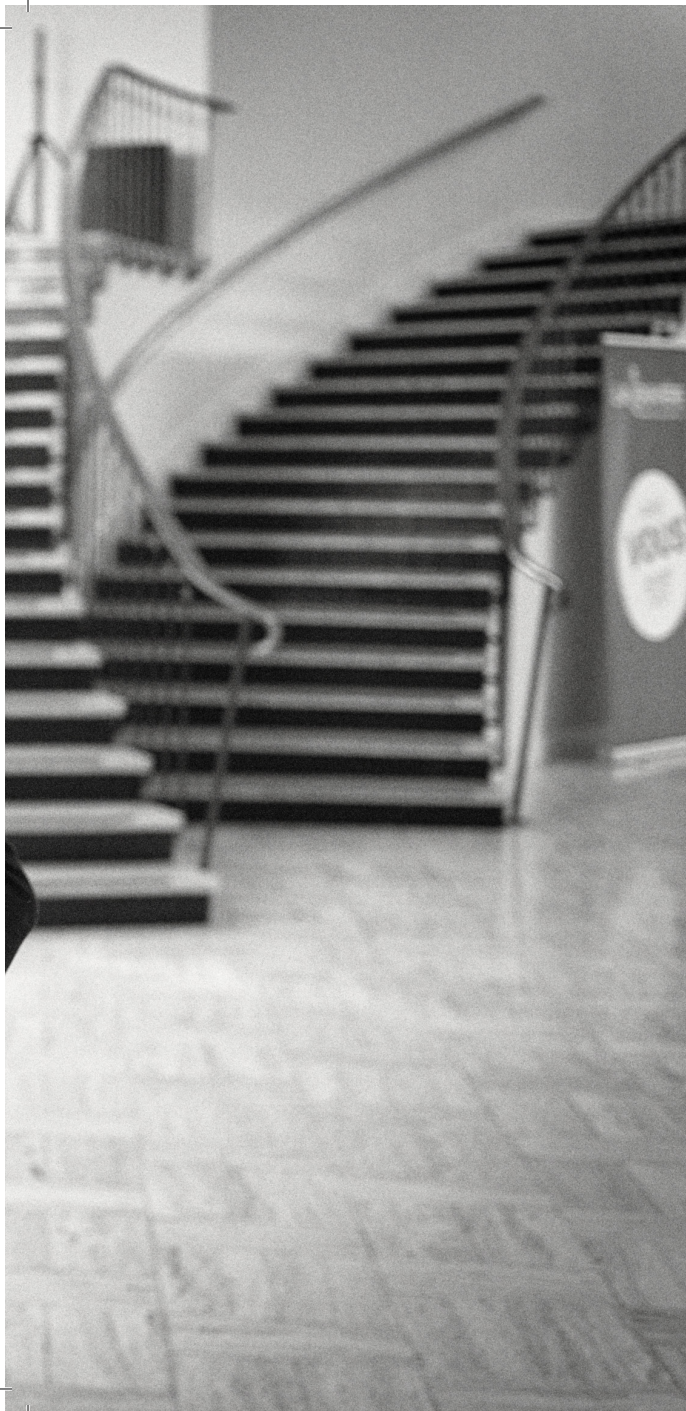


TABLE DES MATIÈRES

ANNEXE 1 - STATUTS	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
ANNEXE 2 - ORGANIGRAMME	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
ANNEXE 3 - LES INFRASTRUCTURES EN GESTION PROPRE	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
ANNEXE 4 - LISTE DES ACTIVITÉS 2012 - 2017	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
ANNEXE 5 - AUTOÉVALUATION DES ACTIONS PASSÉES	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
ANNEXE 6 - AUTOÉVALUATION 2012-2017 CANEVAS	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
ANNEXE 7 - FICHES D'AUTOÉVALUATION 2012-2017	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
ANNEXE 8 - ASSISES DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DE L'ARRONDISSEMENT	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
ANNEXE 9 - ALBUM SOUVENIR DE L'ANALYSE PARTAGÉE DU TERRITOIRE	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
ANNEXE 10 - CARNETS DE CHANTIERS DU CONSEIL D'ORIENTATION	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
ANNEXE 11 - LIGNE DU TEMPS	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
ANNEXE 12 - LA PLUS GRANDE MAISON DU MONDE, PLAN DE MONTAGE ET	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
ANNEXE 13 - QUESTIONS ISSUES DU DÉPOUILLEMENT DE L'ANALYSE PARTAGÉE	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
ANNEXE 14 - NOTE D'INTENTION LES TAILLEURS 2018	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
ANNEXE 15 - BROCHURES RAMDAM	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
ANNEXE 16 - LES PARTENAIRES	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
ANNEXE 17 - SYNTHÈSE DES PISTES D'ACTION CULTURE & VOUS	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
ANNEXE 18 - COMPTES ET BILANS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
ANNEXE 19 - DÉLIBÉRATION COMMUNALE	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
ANNEXE 20 - CONVENTIONS	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_

[illegible]





ANNEXES

Annexe 1 - Statuts

CEN
|
RAL

Statuts coordonnés

12 mai 2018

Central Statuts coordonnés

Numéro de l'association : 6486

Numéro d'entreprise : 418 527 977

Texte des statuts mis à jour au 20 mars 2018.

- Constituée en Assemblée générale le 16 août 1977 sous le nom d'Escifs, Centre d'étude socio-culturelle de La Louvière Information, Formation et Service, dont les statuts ont été publiés le 10 août 1978 aux annexes au Moniteur belge du sous le n° 6486,

avec pour membres fondateurs :

- Claudine Vause, rue Warocqué 41, 7100 La Louvière, sans profession, Belge ;*
- Jean-Pierre Hubert, rue du Roeulx 76, 7050 Maurage, chargé de mission au Ministère de la Culture française, Belge ;*
- Jean Dequan, rue V. Romain 23, 7100 La Louvière, directeur général Ministère de l'Emploi et du Travail, Belge ;*
- Salvatore Dimartino, place Communale 18, 7050 Maurage, animateur socio-culturel, Italien ;*
- Willy Laffineur, rue Duchâteau 166, 7160 Haine-St-Pierre, professeur enseignant, Belge ;*
- Jean Herman, rue Jean Jaurès 125, 7070 Houdeng-Goegnies, dessinateur, Belge ;*
- Didier Caille, rue Haute Chaussée 12, 6168 Chapelle-lez-Herlaimont, animateur Mouvement Volontaire, Belge ;*
- Jenny Vassen, rue V. Garin 137, 7100 La Louvière, sans profession, Belge ;*
- Robert Sturbois, rue de Baume 245, 7100 La Louvière, comptable, Belge ;*
- Maurice Molle, rue Arthur Warocqué 83, 7100 La Louvière, chef de service Centre culturel du Hainaut, Belge ;*
- Pierre Graindorge, rue de la Brasserie 24, 7100 La Louvière, inspecteur Ministère de la Culture française, Belge.*

- Modifiée en Assemblée générale le 22 juin 1983 sous le nom de Centre culturel de La Louvière dont les statuts ont été publiés aux annexes au Moniteur belge du 21 juin 1984 sous le n° 4124.

- Modifiée en Assemblée générale le 1^{er} mars 1988 sous le nom de Maison de la Culture de La Louvière dont les statuts ont été publiés aux annexes au Moniteur belge du 25 août 1988 sous le n° 12150.

- Modifiée en Assemblée générale le 2 avril 1996 sous le nom de Centre culturel régional du Centre, en abrégé CCRC, dont les statuts ont été publiés aux annexes au Moniteur belge du 15 août 1996 sous le n° 18688.

- Modifiée en Assemblée Générale le 21 avril 2005, changement des buts de l'ASBL en fonction du décret de la Communauté française du 28 juillet 1992, dont les statuts ont été publiés aux annexes du Moniteur belge du sous le n° 90209

L'Assemblée générale statutaire du 12 mai 2018, conformément à la réforme de la loi du 27 juin 1921 modifiée par la loi du 2 mai 2002, a examiné les statuts ci-après.

L'Assemblée générale statutaire du 12 mai 2018 les a approuvés.

Titre I - Dénomination, siège social, but, durée

Article 1

Le Centre culturel prend la dénomination de Central, ASBL.

Article 2

Son siège est établi dans l'arrondissement judiciaire du Hainaut à 7100 La Louvière, place Jules Mansart, 17-18. Toute modification du siège social relève de la compétence d'une Assemblée Générale statutaire.

Article 3

L'association a pour but de contribuer à l'exercice du droit à la culture des populations, dans une perspective d'égalité et d'émancipation.

L'action des Centres culturels :

- 1) augmente la capacité d'analyse, de débat, d'imagination et d'action des populations d'un territoire, notamment en recourant à des démarches participatives ;
- 2) cherche à associer les opérateurs culturels d'un territoire à la conception et à la conduite d'un nouveau projet d'action culturelle de moyen et long termes ;
- 3) s'inscrit dans des réseaux de coopération territoriaux ou sectoriels.

Un centre culturel est un lieu de réflexion, de mobilisation et d'action culturelle par, pour et avec les populations, les acteurs institutionnels et les acteurs associatifs d'un territoire.

L'action qu'il propose permet, avec celle d'autres opérateurs culturels, l'exercice du droit à la culture par tout individu.

Ce but doit être atteint dans un souci de démocratie culturelle et dans le respect de la loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques.

Les membres s'engagent :

- à respecter dans l'action qu'ils entendent mener et à faire respecter par leurs membres ou mandataires les dispositions de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et des protocoles additionnels à cette convention en vigueur en Belgique.
- à refuser toute atteinte à la dignité humaine, en particulier toute incitation à la discrimination, à la haine ou à la violence pour des raisons de race, de sexe ou de nationalité, ainsi que toute tendance à la négation de tout génocide.

Article 4

L'association peut poser tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son but. Elle pourra, entre autres, accomplir tous actes et opérations utiles, posséder tous immeubles et équipements, exploiter tous services à but culturel, s'associer avec d'autres personnes physiques ou morales - privées ou publiques - poursuivant des objectifs similaires.

Article 5

Titre II - Membres

Article 6

L'association se compose de membres effectifs.

Ils participent de droit à l'Assemblée générale, avec voix délibérative.

Leur nombre est illimité mais ne peut être inférieur à 12.

Article 7

L'Assemblée générale du Centre culturel comprend une chambre publique et une chambre privée.

a) La chambre publique se compose :

Des représentants des pouvoirs publics concernés dont le nombre ne pourra jamais dépasser la moitié du nombre total de membres de l'Assemblée générale soit :

- deux représentants désignés par le ou les conseils provinciaux du territoire d'implantation du centre culturel ;*
- des représentants des conseils communaux des communes du territoire d'implantation du centre culturel, désignés par les conseils communaux.*

b) La chambre privée se compose :

- De personnes morales ou physiques bénéficiant d'une reconnaissance, d'un agrément, d'une convention ou d'un contrat-programme conclu avec la Communauté française pour autant qu'elles aient introduit, auprès du président du centre culturel, une candidature motivée et que leur candidature ait recueilli une majorité de votes favorables émis par le Conseil d'administration et l'assemblée générale ;*
- D'associations sans but lucratif et fondations au sens de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, des associations internationales sans but lucratif et des fondations, qui exercent une activité principalement culturelle sur le territoire d'implantation ;*

- De deux représentants désignés par les Centres culturels locaux reconnus affiliés à l'association ;
- Le cas échéant, de personnes morales ou physiques soutenant le but du centre culturel ;
- Des membres fondateurs du Centre ESCIFS (Moniteur Belge - 10 août 1978).

c) Les membres effectifs ont tous les droits et obligations définis dans la loi sur les ASBL et les présents statuts. Ils paient une cotisation qui est fixée annuellement par le Conseil d'administration et qui s'élève à maximum 1€» (Art. 2. de la loi du 27 juin 1921 modifiée par l'Art. 6. de la loi du 2 mai 2002).

Article 8 : Admission, démission, exclusion

Les représentants des associations sont proposés, révoqués et remplacés par les associations elles-mêmes.

La candidature des représentants des membres de la chambre privée écrite et motivée doit être adressée au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration peut toutefois refuser d'accepter le délégué à lui présenté, sur base de motifs de nature à compromettre le bon fonctionnement de l'association, et constaté à la majorité des deux tiers de ses membres.

Si la candidature est acceptée, elle sera soumise à l'Assemblée générale et acceptée à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Le Conseil d'administration peut, pour la même raison, exclure un représentant d'une association. Notamment si l'association qu'il représente change de but, d'objet. L'exclusion de ce représentant ne peut être prononcée que par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix présentes et représentées.

Tout membre est libre de se retirer de l'association en adressant par écrit sa démission au Conseil d'administration.

présenter un autre.

Titre III - Assemblée générale

Article 9

L'Assemblée générale est composée de tous les membres effectifs et présidée par la présidence du Conseil d'administration ou l'administrateur désigné par elle.

Comme prévu à l'article 7, elle comprend une chambre publique et une chambre privée. La chambre publique ne peut rassembler plus de la moitié des membres de l'Assemblée Générale.

Article 10

Les attributions de l'Assemblée générale sont :

- *la modification des statuts*
- *la nomination et la révocation des administrateurs;*
- *la nomination le cas échéant de vérificateurs aux comptes ou réviseurs ;*
- *la décharge à octroyer aux administrateurs et, le cas échéant aux commissaires ;*
- *l'approbation annuelle des comptes et des budgets ;*
- *l'affectation des biens en cas de dissolution ;*
- *l'adoption des lignes générales d'orientation ;*
- *l'exclusion d'un membre ;*
- *la transformation éventuelle en société à finalité sociale ;*
- *tous les cas exigés dans les statuts.*

Article 11

Une Assemblée générale ordinaire se tient au minimum une fois par an et ce, dans les six mois de la clôture de l'exercice social précédent.

Une Assemblée générale extraordinaire peut être réunie chaque fois que les circonstances l'exigent ou lorsqu'un cinquième au moins des membres effectifs en fait la demande.

L'Assemblée générale est convoquée par la présidence du Conseil d'administration ou son représentant, par lettre ordinaire, au moins 8 (huit) jours calendrier avant la date de celle-ci. La convocation doit préciser la date, le lieu et l'ordre du jour.

L'ordre du jour est défini par le Conseil d'administration. Toute proposition signée par un cinquième des membres effectifs et transmise dans les délais requis au Conseil d'administration ou, à la présidence doit être mise à l'ordre du jour.

L'Assemblée ne peut délibérer que sur les points inscrits à l'ordre du jour. Cependant un point peut être ajouté lorsque la demande est présentée par le comité de gestion et obtient la majorité des voix des membres présents.

Article 12

Tout membre effectif peut se faire représenter par un autre membre effectif, appartenant à la même chambre que lui. Les membres fondateurs du Centre Escifs, sont assimilés à des représentants de la chambre privée.

Chaque membre ne peut disposer que d'une procuration.

Chaque membre présent ou représenté dispose d'une voix.

Lorsque le nombre de membres présents ou représentés relevant de la chambre publique est supérieur au nombre de membres présents ou représentés relevant de la chambre privée, toute décision requiert une majorité simple dans les deux chambres.

Article 13

L'Assemblée générale siège valablement lorsque le quart au moins des membres est présent ou représenté.

Si le quorum n'est pas atteint, et à condition d'avoir fait l'objet de la même convocation, l'Assemblée peut être convoquée en respectant un délai de 15 jours et siéger quel que soit le nombre de membres présents ou représentés, avec le même ordre du jour.

En cas de partage des voix, la voix du (de la) président(e) de séance est prépondérante.

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres effectifs présents ou représentés.

Lorsque le nombre de membres présents ou représentés représentant la chambre publique est supérieur au nombre de membres présents ou représentés relevant de la chambre privée, toute décision requiert une majorité simple dans les deux groupes.

Les dérogations à ces dispositions sont les suivantes :

a) *en cas de modification statutaire ne touchant pas aux buts de l'association*

- *quorum de présence requis : 2/3 des membres effectifs présents ou représentés ;*
- *quorum de majorité : 2/3 des voix des membres effectifs présents ou représentés.*

Si lors de la première réunion, le quorum de présence n'est pas atteint, cette Assemblée peut être convoquée, dans un délai minimal de 15 jours. Elle délibérera valablement, peu importe le nombre de membres présents ou représentés ;

b) *en cas de modification statutaire touchant aux buts de l'association ou en cas de dissolution de l'association :*

- *quorum de présence requis : 2/3 des membres effectifs présents ou représentés ;*
- *quorum de majorité : 4/5 des voix des membres effectifs présents ou représentés.*

Si lors de la première réunion, le quorum de présence n'est pas atteint, cette Assemblée peut être convoquée, dans un délai minimal de 15 jours. Elle délibérera valablement, peu importe le nombre de membres présents ou représentés ;

c) *en cas d'exclusion d'un membre*

- *pas de quorum de présence requis ;*
- *quorum de majorité : 2/3 des voix des membres effectifs présents ou représentés.*

Article 14

Il est tenu un procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux adoptés sont signés par le(la) président(e) et le(la) secrétaire ou un autre administrateur.

Ils sont conservés dans un registre au siège de l'association et peuvent y être consultés par tous les membres s'ils adressent à cette fin une demande écrite au président du Conseil d'administration.

Article 15

L'Assemblée générale désigne au minimum deux vérificateurs aux comptes. Leur mandat est de trois ans, renouvelable.

Ils font part à l'Assemblée générale de leurs conclusions suite à l'examen des comptes de l'exercice précédent.

Article 16

Le/la directeur(trice) du Centre culturel, le/la président(e) du Conseil d'orientation et les vérificateurs aux comptes sont membres de droit de l'Assemblée générale, avec voix consultative.

L'Assemblée générale peut, pour l'accomplissement de ses tâches, demander la présence de membres du personnel, avec voix consultative.

Selon les besoins et à titre consultatif, le (la) président(e), au nom du Comité de gestion, peut convoquer aux réunions de l'Assemblée Générale, toute personne étrangère à l'Assemblée Générale ou à l'association, dont la présence lui paraîtrait utile ou opportune. Cette personne aura une voix consultative.

L'inspecteur(trice) ayant le Centre culturel dans sa juridiction est invité aux réunions de l'Assemblée Générale.

Titre IV Conseil d'administration

Article 17

L'association est administrée par un Conseil d'administration.

Les membres de ce Conseil d'administration sont élus par l'Assemblée générale au scrutin secret.

Il est composé de douze membres au moins dont la moitié est désignée parmi les membres de la chambre publique visant le respect de la parité entre les deux chambres de l'AG (art. 86 du décret des centres culturels du 21/11/2013) en application de la loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques.

Les statuts du Centre culturel prévoient à l'article 7 les modalités de désignation des administrateurs dans le respect de la parité entre les deux chambres de l'Assemblée générale.

Le mandat des administrateurs prend fin par l'expiration du terme, décès, démission ou révocation par l'Assemblée générale.

Lorsque le représentant d'un Centre culturel, d'un pouvoir public ou d'une association a été élu administrateur en raison de cette qualité, son mandat prend fin si la délégation qui lui avait été conférée vient à cesser pour quelque motif que ce soit.

En cas de décès, de démission ou de perte de la qualité de délégué d'un centre culturel, d'un pouvoir public ou d'une association, il peut être pourvu jusqu'à la prochaine Assemblée générale au remplacement de l'administrateur défaillant par cooptation.

Article 18

Le Conseil d'administration est renouvelé tous les six ans lors de l'Assemblée générale ordinaire qui suit une élection communale. Les membres sortants sont rééligibles.

Article 19

Le/la directeur(trice) du Centre culturel et le/la président(e) du Conseil d'orientation sont membres de droit du Conseil d'administration, avec voix consultative.

Article 20

Le Conseil d'administration se réunit de manière ordinaire au moins 4 fois par an, sur convocation du (de la) Président(e) ou, à défaut, du (de la) vice-président(e). Il peut se réunir de manière extraordinaire chaque fois que les circonstances l'exigent ou à la demande d'un cinquième au moins de ses membres.

Les convocations sont envoyées par lettre ordinaire au plus tard huit jours avant la réunion. La convocation doit contenir l'ordre du jour de la réunion.

L'ordre du jour est défini par le Comité de gestion. Cinq membres du Conseil d'administration peuvent demander par écrit à la présidence du Centre culturel l'inscription d'un point à l'ordre du jour proposé par le comité de gestion.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que sur les points inscrits à l'ordre du jour. Cependant, en séance, un point peut être rajouté à l'ordre du jour à la demande de la majorité des membres présents ou représentés.

Article 21

Il est tenu un procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux adoptés sont signés par le président et le secrétaire ou un autre administrateur.

Ils sont conservés dans un registre au siège de l'association et peuvent y être consultés par tous les membres s'ils adressent à cette fin une demande écrite au président du Conseil d'administration.

Article 22

Le Conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association.

Toutes les compétences qui ne sont pas expressément réservées à l'Assemblée générale, par la loi ou par les statuts de l'association sont exercées par le Conseil d'administration.

Il peut notamment, sans que cette énumération soit limitative, faire et passer tous les actes et contrats, ouvrir et gérer tous comptes bancaires, transiger, compromettre, acquérir, échanger, vendre tous biens meubles ou immeubles, hypothéquer, emprunter, conclure des baux, accepter tous legs, subsides, donations et transferts, renoncer à tous droits, représenter l'association en justice, tant en défendant qu'en demandant.

Article 23

Le Conseil d'administration délègue la gestion journalière de l'association, avec l'usage de la signature afférente à cette gestion, à la direction du Centre culturel.

La direction est responsable de la gestion culturelle et administrative et de toute responsabilité lui confiée par le Conseil d'administration.

La direction assume la fonction de déléguée à la gestion journalière et est chargée de l'application journalière des décisions du Conseil d'administration.

Article 24

Les actes qui engagent l'association, autres que ceux de la gestion journalière, sont signés par un administrateur au moins dont l'un doit être le(la) président(e), le(la) trésorier(rière) ou le(la) secrétaire ou à défaut, conjointement par deux administrateurs.

Article 25

Le Conseil d'administration siège valablement lorsque le quart au moins des membres est présent ou représenté.

Lorsque le nombre de membres présents ou représentés représentant les pouvoirs publics concernés est supérieur au nombre de membres présents ou représentés relevant des autres chambres, toute décision requiert une majorité simple dans les deux groupes.

Tout membre peut se faire représenter par un autre membre, dans la même chambre, ainsi que définies à l'article 17 des statuts.

Chaque membre ne peut disposer que d'une procuration.

Chaque membre présent ou représenté dispose d'une voix.

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, sauf disposition contraire de la loi ou des statuts de l'association.

Le (la) président(e) de l'association préside les réunions du Conseil d'administration. En son absence, le ou l'un des vice-président(s) ou l'administrateur désigné par le (la) président(e) préside la réunion.

La voix du (de la) président(e) de séance est prépondérante en cas de partage des voix.

Lorsque le nombre de membres présents ou représentés représentant la chambre est supérieur à celui de membres présents ou représentés relevant de la chambre privée, toute décision requiert une majorité simple dans les deux groupes.

Article 26

Un membre absent à trois réunions consécutives du Conseil d'administration sera considéré comme démissionnaire. Il pourra être remplacé au sein de la chambre concernée à la prochaine Assemblée générale ordinaire du Centre culturel.

Au terme de la troisième absence, le membre recevra un courrier lui annonçant sa révocation. Une copie de ce courrier sera adressée à l'association

Article 27

Selon les besoins et à titre consultatif, le (la) président(e), au nom du Comité de gestion, peut convoquer aux réunions du Conseil d'administration toute personne étrangère au Conseil ou à l'association, dont la présence lui paraîtrait utile ou opportune. Cette personne aura une voix consultative.

L'inspecteur(trice) ayant le Centre culturel dans sa juridiction est invité(e) aux réunions du Conseil d'administration.

Article 28

Les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat qu'ils exercent à titre gratuit.

Titre V Comité de gestion

Article 29

Lors de sa constitution ou de son renouvellement, le Conseil d'administration, réparti en deux chambres, désigne parmi ses membres dix personnes qui forment le Comité de gestion de l'association.

Article 30

Le Comité de gestion désigne, parmi ses membres le président(e), le(les) vice-président(e/es), un(e) secrétaire et un(e) trésorier(e).

Article 31

Le Conseil d'administration peut désigner en son sein des membres formant le Comité de gestion, chargés d'assister le directeur dans la gestion journalière.

Article 32

Le Comité de gestion assure l'exécution des tâches définies par l'Assemblée générale et le Conseil d'administration.

Il peut aussi nommer et révoquer le personnel de l'association.

Le Comité de gestion se réunit autant que nécessaire à l'accomplissement de sa mission.

Article 33

Le/la directeur(trice) du Centre culturel est membre de droit du comité de gestion, avec voix consultative.

Article 34

Un règlement d'ordre intérieur peut être présenté par le Comité de gestion à l'Assemblée générale qui statue à la majorité simple.

Titre VI Conseil d'orientation

Article 35

Le Conseil d'administration désigne les membres du conseil d'orientation avec voix délibérative, sur avis du personnel d'animation du centre culturel.

Article 36

Le Conseil d'orientation procède à l'autoévaluation continue du projet d'action culturelle. Il contribue notamment au rapport général d'autoévaluation visé aux articles 81 et 82 du décret des Centres culturels du 21 novembre 2013 et participe à l'analyse partagée visée à l'article 19 du même décret.

Le Conseil d'orientation remet d'initiative ou à la demande du Conseil d'administration des avis sur le projet d'action culturelle et sur le développement culturel à moyen et long terme du territoire d'implantation ou, le cas échéant, du territoire de projet en prenant en considération l'analyse partagée.

Article 37

Le Conseil d'orientation désigne en son sein un président. Le président du Conseil d'orientation siège au Conseil d'administration, avec voix consultative.

Article 38

La direction et le personnel d'animation du centre culturel sont membres du Conseil d'orientation avec voix consultative.

Le Conseil d'orientation est composé pour moitié au moins de membres qui ne font partie ni du personnel d'animation, ni du Conseil d'administration du Centre culturel.

Titre VII	Dispositions financières
------------------	---------------------------------

Article 39

L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre.

En vue de réaliser son but, l'association peut accepter et encaisser :

- des recettes diverses résultant de ses activités ;*
- des subventions des pouvoirs publics ;*
- des aides financières de particuliers, de personnes morales, privées ou publiques ;*
- des dons et des legs, dans les conditions déterminées par l'article 16 de la loi du 27 juin 1921, modifiée par la loi du 2 mai 2002 (moniteur du 11.12.2002)*

L'association peut céder en propriété ou autrement ses biens meubles ou immeubles.

Article 40

Chaque année, à la date du 31 décembre, sont arrêtés le bilan et les comptes de l'exercice.

Ils sont soumis par le Conseil d'administration à l'approbation de l'Assemblée générale selon les dispositions de l'article 10 des statuts.

Article 41

Le budget de l'exercice est soumis par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale convoquée selon les dispositions de l'article 11 des statuts de l'association.

Article 42

Les membres de l'association ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées. Sur proposition de la direction du Centre culturel, le Conseil d'administration peut toutefois accorder des indemnités pour missions spéciales, confiées à des membres de l'association. Il s'agit d'un remboursement de frais réels sur base d'une note de frais raisonnable et justifiée dans le cadre d'une mission confiée par le Conseil d'administration.

Article 44

Le patrimoine de l'association répond seul des engagements contractés en son nom et aucun membre ne peut, en aucun cas, en être rendu responsable.

Titre VIII Dispositions finales

Article 44

Les modifications aux statuts ont lieu selon les règles prévues par la loi du 27 juin 1921, modifiée par la loi du 2 mai 2002.

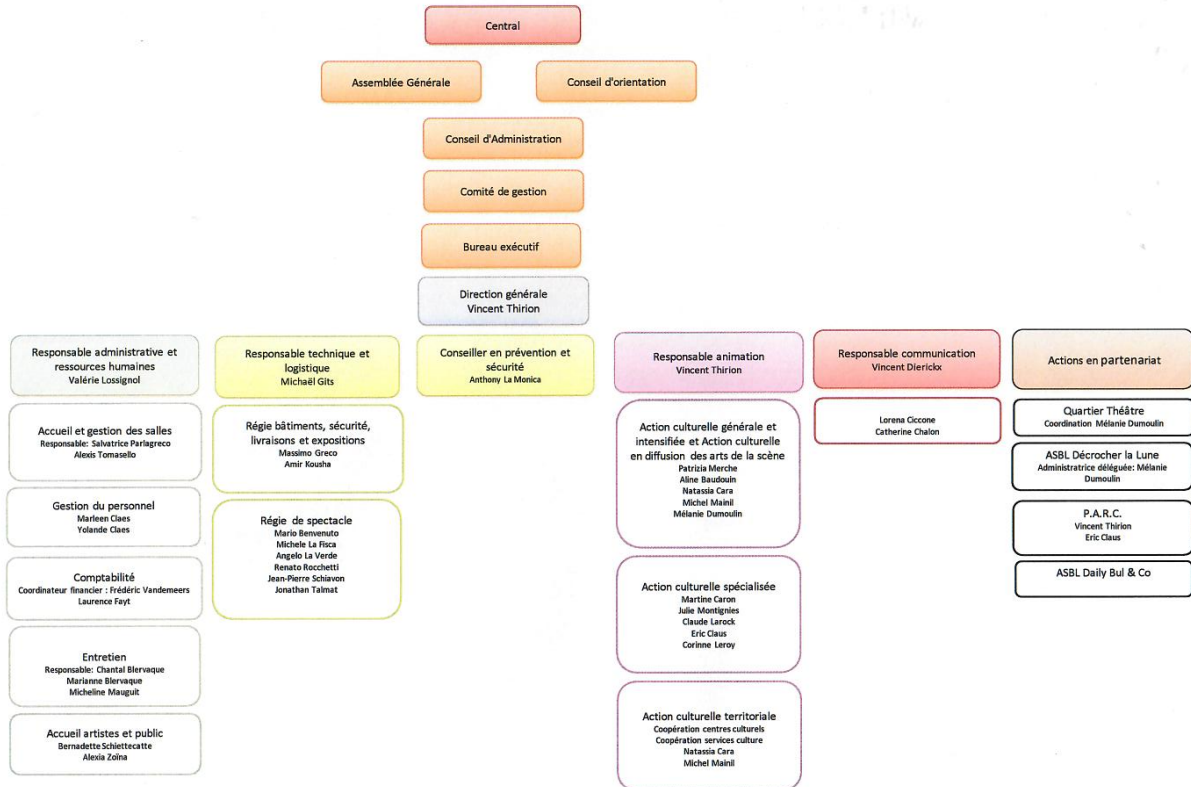
Article 45

En cas de dissolution volontaire de l'association, l'Assemblée générale qui l'aura prononcée nommera, s'il y a lieu, au moins deux liquidateurs, déterminera leurs pouvoirs et indiquera l'affectation à donner à l'actif net de l'avoir social. Cette affectation devra obligatoirement être faite en faveur d'une association ayant un but qui ne soit pas en contradiction avec le prescrit de l'article 3 des statuts.

Article 46

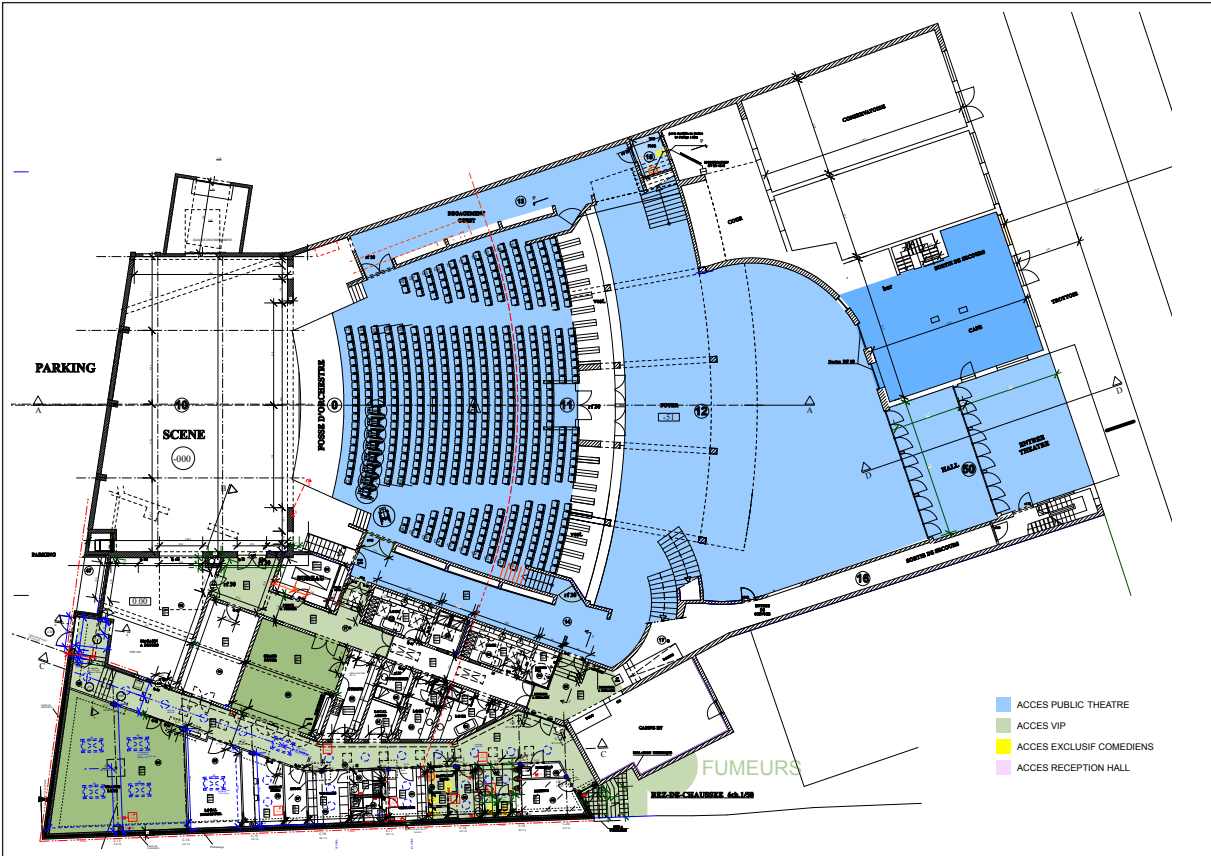
Tout ce qui n'est pas réglé par les statuts est réglé conformément à la loi du 27 juin 1921, modifiée par la loi du 2 mai 2002.

Annexe 2 - Organigramme

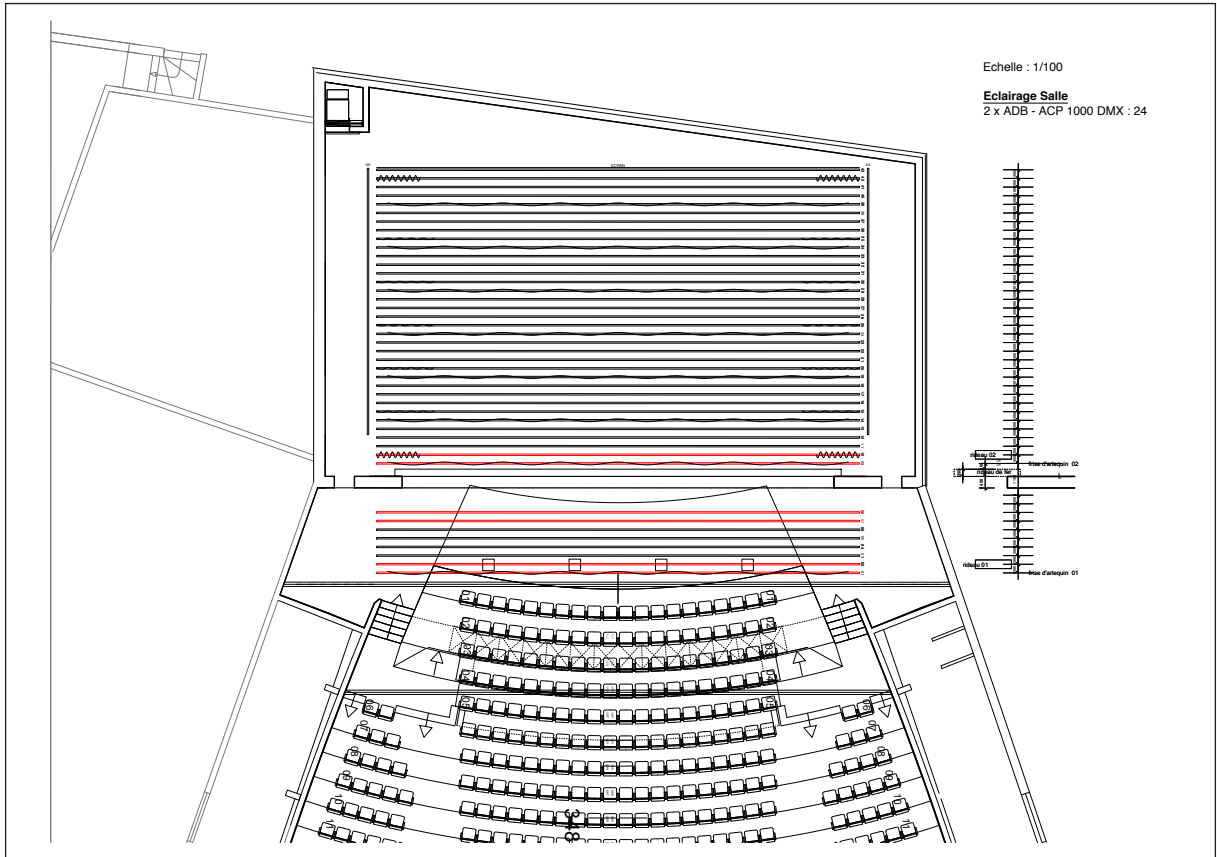


Annexe 3 - Les infrastructures en gestion propre

Le théâtre



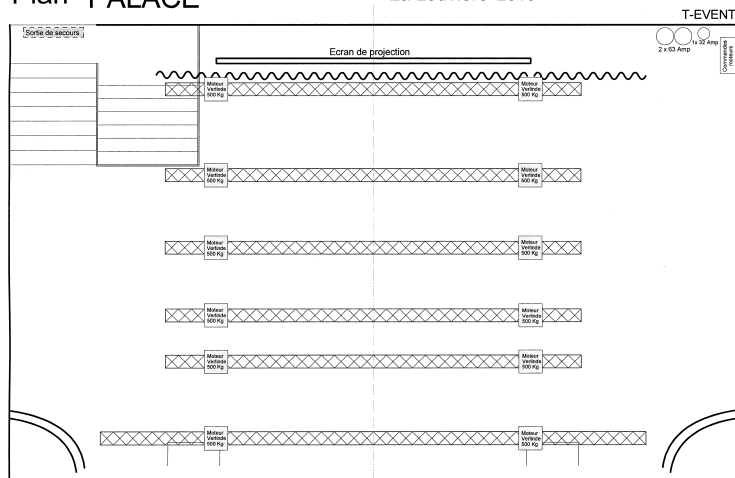
Le théâtre



SPECTACLE :		
LIEUX : Le PALACE La Louvière		
LUMIÈRE :		
MISE EN SCÈNE :		
DÉCOR :		COSTUME :
ÉCHELLE	DATE	Johnny Michael PETIT
0 1 2		0494 36 30 74

Plan PALACE

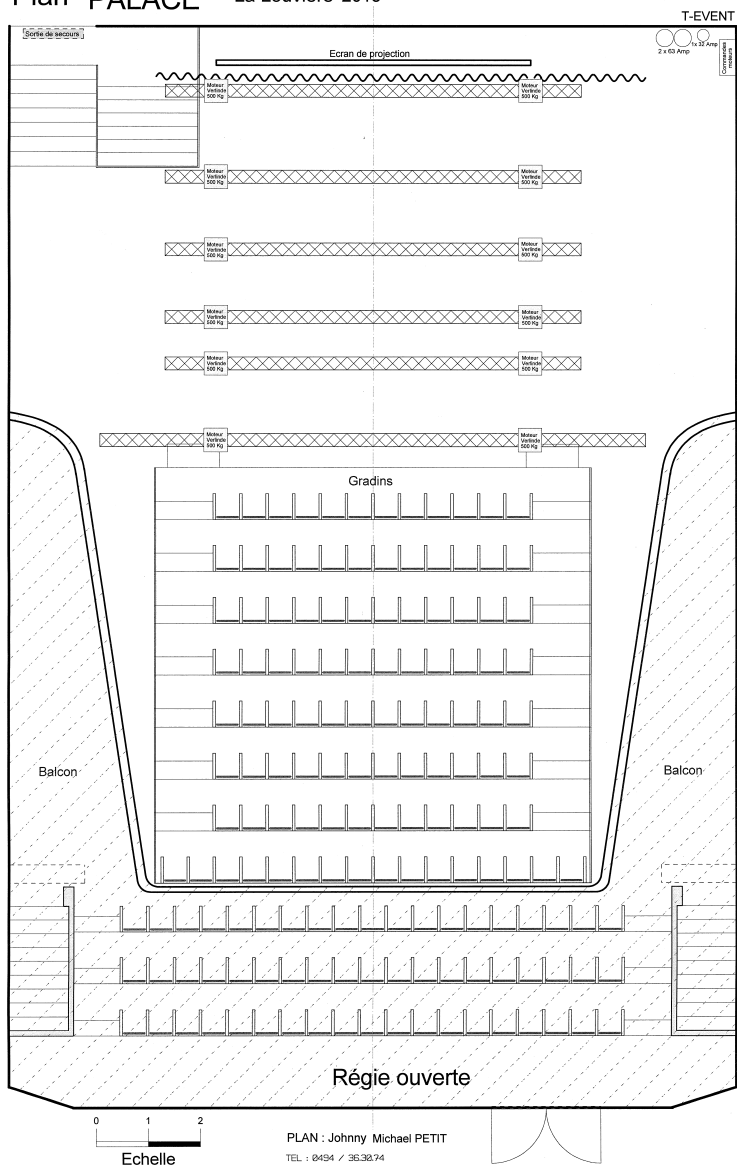
La Louvière 2013



PLAN : Johnny Michael PETIT

TEL : 0494 / 36.30.74

Plan PALACE La Louvière 2013



Annexe 4 - Liste des activités 2012 - 2017

2012-13

01/2-13

Nom	Types d'activités	Date	Lieu
Les ateliers s'aèrent			
L'atelier à domicile	Edition, estampe	Sur mesure	
La FEHT (Fédération de l'Être en Harmonie avec le Temps !)	Petite forme de créativité interactive, en rue !		
Initiation au funambulisme et démonstrations	Funambulisme et cirque		
Ateliers Permanents (Enfants)			
Méli-mél-art	Arts plastiques/Expression corporelle	Les mercredis	Château Gilson
La créativité en mouvement	Arts plastiques/Expression corporelle	Les mercredis	Centre culturel Evince Jennard (Houdeng)
Premier pas sur la piste	Cirque	Les mardis	École du Centre
Stages créatifs pour enfants		Du 11 au 14 février	Centre culturel Evince Jennard (Houdeng)
		Du 8 au 12 avril	
		Du 26 au 30 août	
Ateliers Permanents (Adolescents et adultes)			
Atelier Caméléon	Cinéma d'animation	Les mercredis	Château Gilson
Les Fil Loups	Funambulisme et cirque	Les mardis	VHW Engineering
Cirque	Funambulisme et cirque	Les vendredis	Ecole du Centre (La Louvière)
Ateliers Thématiques (Adultes)			
Ceci n'est pas du bois, du bronze ou de la pierre, c'est du papier !	Sculpture	Dix séances 8, 15 et 22 octobre 5, 12, 19 et 26 novembre 3, 10 et 17 décembre	Château Gilson
Plâtatra	Sculpture	Neuf séances 21 et 28 février 7, 14, 21 et 28 mars 18 et 25 avril 2 mai	Centre culturel Evince Jennard (Houdeng)
Une cage pour rêver	Sculpture	Dix séances 23 et 30 mars 20 et 27 avril 4, 11, 18 et 25 mai 1 ^{er} et 8 juin	Château Gilson
Exprimer son monde intérieur	Sculpture	Dix séances 8, 15, 22 et 29 janvier 5, 19 et 26 février 5, 19, 26 mars	Château Gilson
Sensations, formes et matières	Céramique	Dix séances 3, 10, 17 et 24 octobre	Centre culturel Evince Jennard (Houdeng)

2012-13

		7, 14, 21 et 28 novembre 5 et 12 décembre	
Angles et rondeurs des corps	Céramique	Dix séances 9, 15, 22, 30 janvier 6, 20 et 27 février 6, 13, 20 mars	Centre culturel Evance Jennard (Houdeng)
Vasques et fontaines	Céramique	Dix séances 17 et 24 avril 8, 15, 22 et 29 mai 5, 12, 19 et 26 juin	Centre culturel Evance Jennard (Houdeng)
Illustrer son propre livre de recettes !	Illustration	Onze séances 4, 11, 18 et 25 octobre 8, 15, 22 et 29 novembre 6, 13 et 20 décembre	Château Gilson
Coups de ciseaux !	Illustration	Dix séances 8, 15, 22 et 29 janvier 5, 19 et 26 février 5, 19 et 26 mars	Château Gilson
Le papier sous toutes ses coutures	Création textile	Douze séances 24 septembre 1 ^{er} , 8, 15 et 22 octobre 5, 12, 19 et 26 novembre 3, 10 et 17 décembre	Château Gilson
Carnavalia	Création textile	Huit séances 7, 14, 21, 28 janvier 4, 18 et 25 février 4 mars	Château Gilson
La petite fabrique de flip-book	Gravure/Impression	Onze séances 10, 17, 24 et 31 janvier 7, 21, 28 février 7, 14, 21 et 28 mars	Château Gilson
Abécédaire	Gravure/Impression	Dix séances 16, 23 et 30 avril 7, 14, 21 et 28 mai 4, 11 et 18 juin	Château Gilson
Danse contemporaine	Créativité corporelle/Création de petite formes	Les mercredis du 3 octobre au 29 mai	Centre culturel Evance Jennard (Houdeng)

2012-13

C'est improvisé...	Créativité corporelle/Création de petites formes	Douze séances Les mardis 19 et 26 février 5, 12, 19 et 26 mars 16, 23 et 30 avril 7, 14 et 21 mai	Centre horticole (Houdeng)
Allez hop !	Masterclasses – Deux ateliers hip-hop	Samedi 2 mars	Le Palace
House Dance			
Djing			
Faire d'un visage... une toile !	Maquillage artistique	Dix séances 16, 23 et 30 janvier 6, 20 et 27 février 6, 13, 20 et 27 mars	Château Gilson
Expositions et Arts plastiques			
Fenêtres sur jardin	Photographie/Expo	Du 15 septembre au 4 novembre	La Louvière
L'ombre du loup	Intégration d'un ensemble sculptural dans le Parc Gilson à La Louvière	27 septembre	Parc Gilson
Safia Hijos	Céramique	Du 12 septembre au 31 octobre	Espace à voir
Ni fleurs ni couronne	Arts plastiques/Art funéraire	Du 4 novembre au 2 décembre	Cimetière de La Louvière, Rue de la Flache
ARTour 2013	Art contemporain et patrimoine	Du 28 juin au 25 août	Région du Centre
Expo X3 – Eric Croes, David de Tscharner, Florence Doléac	Exposition	Du 25 janvier au 17 mars 2013	Musée Ianchelevici
Cinéma			
Festival 5 sur 5	Cinéma documentaire		
Soirée d'ouverture		1 ^{er} septembre	Sous la tente blanche
Projection Black Box		19 septembre	Cinéma Stuart
Compétition nationale de documentaire courts		20 septembre	Cinéma Stuart
Projection de Beco		21 septembre	Cinéma Stuart
Projection de cinq films		22 septembre	Le Splendide (château)
Les mercredis du cinéma			
Moonrise Kingdom		3 octobre	
A perdre la raison		10 octobre	
Le grand soir		17 octobre	
Malveillance		24 octobre	
Sept jours à La Havane		7 novembre	
West Side Story		12 novembre	

2012-13

Little Black Spider		21 novembre	
Camille redouble		28 novembre	
Hugo Cabret (3D)		5 décembre	
Amour		12 décembre	
La part des anges		19 décembre	
Arts de la scène et musique			
Le tour d'Yvette	Festival d'accordéon	Du 14 septembre au 21 octobre	Plusieurs lieux en région du Centre
Trio Trad		14 septembre	Club 7941 de Steenkerque à Braine-le-Comte
O'Tchalaï Trio		20 septembre	Ferme de Theux à Mignault
Soirée Salle de Bain		22 septembre	Club 7941 de Steenkerque à Braine-le-Comte
Lagrima		22 septembre	Espace culturel Victor Jara à Soignies
Anna et le Nouveau Monde		23 septembre	Gare de Ronquières
Les Scrèneus Brainous		27 septembre	Espace culturel Victor Jara à Soignies
Léon Humblet Jazz Trio + guest		28 septembre	Café des Arts à Braine-le-Comte
Cédric Carouy		29 septembre	Espace culturel Victor Jara à Soignies
La Rose Blanche		5 octobre	Espace culturel Victor Jara à Soignies
Benjamin Mack		11 octobre	Espace culturel Victor Jara à Soignies
Cave Canem (bal folk)		13 octobre	Espace culturel Victor Jara à Soignies
Musiques d'Irlande, Slovaquie et Israël		18 octobre	Le Scailmont à Manage
Didier Laloy – Tuur Florizone duo		21 octobre	Le Palace
Premières Scènes	Musique classique	16 septembre	Église Saint-Joseph à La Louvière

2012-13

Amour et jambe cassée	Théâtre (à partir de 7 ans)	27 septembre	Centre Dramatique de Wallonie pour l'enfance et la jeunesse
Amadou et Mariam	Musique	27 septembre	Cour Pardonche à La Louvière
Garuma !	Théâtre de rue/Parade	27 septembre	Rue Albert 1 ^{er} et Parc Gilson
Highbloo & Friends	Soirée électro	28 septembre	La Tente Blanche à La Louvière
Décrocher la lune	Opéra urbain	29 septembre	Centre-ville de La Louvière
L'homme de la Mancha for Kids	Comédie musicale/création	7 octobre	Le Splendide (Chapiteau)
Les enfants d'Icare	Théâtre/Marionnettes	10 et 11 octobre	Dans un camion
Soyez belge envers les animaux		13 octobre	Le Palace
Ivre d'équilibre	Le cirque baroque/Nouveau cirque	17 octobre	Le Splendide (Chapiteau)
Assurance Viye	Théâtre en wallon	20 octobre	Le Palace
Tuur Florizoone & Didier Laloy	Accordéon/Jazz	21 octobre	Le Palace
Si ça vous chante	Festival autour de la chanson	Du 6 au 13 novembre	Le Splendide (Chapiteau) et ailleurs à La Louvière
Kiss & Ride + Mister Diagonal & The Black Light Orchestra + Discover, etc.	Chansons en anglais	6 novembre	Le Splendide (Chapiteau)
Dominique A		7 novembre	Le Splendide (Chapiteau)
Arthur H + La Mordue	Chansons en français	9 novembre	Le Splendide (Chapiteau)
Monsieur Fraize	Humour	11 novembre	Le Palace
La promenade spectaculaire	Musique et spectacle chez les gens	10 novembre	Chez les gens, Quartier de Bouvy à La Louvière
Le lundi au soleil – West Side Story	Cinéma et Discothèque	12 novembre	Le Palace et Cinéma Stuart
Koçani Orkestar	Clôture du festival Si ça vous chante	13 novembre	Le Splendide (Chapiteau)
Monsieur Toubli	Théâtre en famille	18 novembre	Centre Dramatique de Wallonie pour l'enfance et la jeunesse
Pas de quartiers !	Théâtre du public	29 novembre 8 décembre	Le Scailmont Manage Salle Baudouin IV à Braine-le-Comte

2012-13

Antoine Guillaume assume	Théâtre/Comédie/Humour	8 décembre	Espace Culturel Victor Jara à Soignies
December Jazz	And all that Jazz...	8 décembre	Le Palace
Récital pour objets abandonnés et clavier tempéré	Lutherie sauvage	16 décembre	Centre Daily-Bul & Co à La Louvière
Le salon d'Achille	Théâtre/Création	Du 18 au 22 décembre	Le Splendide (Chapiteau)
Rony Verbiest Quartet	Musique/Manouche/Flandres	20 janvier	Le Palace
Monsieur Malaussène au Théâtre	Théâtre	23 et 24 janvier	Le Palace
Gésir	Danse	5 février	Le Palace
Allez hop !	Hip-Hop	22 février	Le Palace
Le mec de la tombe d'à côté	Théâtre	23 février	Espace Culturel Victor Jara à Soignies
Le philosophe et le perroquet	Théâtre	27 et 28 février	Le Palace
Royal Boch, la dernière défaillance	Théâtre	27 janvier 21 février 8 mars Mars 28 mars	Salle Baudouin IV Le Scailmont Le Sablon Espace Culturel Victor Jara Centre Culturel Joseph Faucon
Amakuba	Théâtre	5 et 6 mars	Le Palace
Jazz au féminin	Une soirée, deux concerts !	8 mars	Le Palace
Le malade imaginaire	Théâtre/Comédie	13 mars	Espace culturel Victor Jara à Soignies
Fred Pellerin – De peigne et de misère	Humour/Conte	17 mars	Espace culturel Victor Jara à Soignies
Les Barbares	Théâtre	19, 20 et 21 mars	Le Palace
Les amis de Carole	Théâtre/Comédie des mœurs	20 avril	Espace culturel Victor Jara à Soignies
Pourquoi j'ai mangé mon père	Théâtre	24 et 25 avril	Le Palace
Chez Hélène	Chanson française/Cabaret	28 avril	Le Palace
Cotton City Jazz Band	Jazz	26 avril	Salle Valère Motte à La Hestre
Jazz Station Big Band	Jazz	30 avril	Le Palace
Roscoe + E.T. on the Beach	Pop atmosphérique	17 mai	Ecomusée du Bois-du-Luc à Houdeng Aimeries
La mal coiffée	Chants polyphoniques du Languedoc	25 mai	Espace culturel Victor Jara à Soignies
Les demoiselles de Rochefort	Cinéma	26 mai	La Tente Blanche à La Louvière

2012-13

De Valse Teefjes	Chansons en flamand		
DJ from Shanghai			

2013-14

Nom	Type d'activités	Date	Lieu
La Bohème	L'opéra au cinéma	10 janvier	CinéStuart
Dans la maison	Les mercredis du cinéma	23 janvier (2 séances)	CinéStuart
Monsieur Malaussène au Théâtre	Théâtre	23 et 24 janvier	Le Palace
ExpoX3 - Eric Croes, David de Tscherner, Florence Doléac	Arts plastiques	Du 25 janvier au 17 mars	Musée Ianchelevici
Royal Boch, la dernière défaience	Théâtre	27 et 28 mars	Braine-le-Comte, Manage, Morlanwelz, Soignies, Le Roeulx
La terre amoureuse	Cinéma	30 janvier (2 séances)	CinéStuart
Gésir	Danse	05 février	Le Palace
Love is all you Need	Cinéma	06 février (2 séances)	CinéStuart
La religion existe-t-elle ?	Conférence	07 février	Maison des Associations
Jérôme de Sélys	Céramique/art contemporain	Du 11 février au 12 avril	Espace à voir
Carmen	L'opéra au cinéma	19 février	Ciné Stuart
Cesare deve morire	Cinéma	20 février (2 séances)	Ciné Stuart
Allez hop !	Hip-hop	22 février	Le Palace
Le mec de la tombe d'à côté	Théâtre	23 février	Espace culturel Victor Jara
Où va mener une économie basée sur l'austérité ?	Conférence (avec Eric De Keuleneer)	26 février	Maison des Associations à La Louvière
Laurence Anyways	Cinéma	27 février (2 séances)	Ciné Stuart
Le Philosophe et le Perroquet	Théâtre	27 et 28 février	Le Palace
Amakuba	Théâtre	05 et 06 mars	Le Palace
Adieu Berthe ou l'enterrement de mémé	Cinéma (2 séances)	06 mars	CinéStuart
Blue Velvet	Cinéma	07 mars	CinéStuart
Jazz au Féminin - Not(e)sisters + Chrystel Wautier Quartet	Jazz	08 mars	Le Palace
Le malade imaginaire	Théâtre/comédie	13 mars	Espace culturel Victor Jara
Fred Pellerin	Humour/conte	17 mars	Espace culturel Victor Jara

Les Barbares - Compagnie Hamadi	Théâtre	19, 20 et 21 mars	Le Palace
La chasse (Jagten)	Cinéma	20 mars (2 séances)	Ciné Stuart à La Louièrre
Mulholland Drive	Cinéma	21 mars	Ciné Stuart
Les invisibles	Cinéma	27 mars (2 séances)	Ciné Stuart
Science et religion - Guerre ou paix ?	Conférence-débat	28 mars	Maison des Associations
Alice aux pays des merveilles	Le ballet au cinéma	28 mars	Ciné Stuart
Sailor et Lula (Wild at Heart)	Cinéma	11 avril	Ciné Stuart
Argo	Cinéma	17 avril (2 séances)	Ciné Stuart
Flamands et francophones... Sommes-nous si différents ?	Conférence	17 avril	Maison des Associations
Les amis de Carole	Théâtre	20 avril	Espace culturel Victor Jara
Design de la table	Exposition	Du 22 avril au 31 mai	Espace à Voir
Du vent dans mes mollets	Cinéma (2 séances)	CinéStuart	
Pourquoi j'ai mangé mon père	Théâtre	24 et 25 avril	Le Palace
Inland Empire	Cinéma	25 avril	Ciné Stuart
Cotton City Jazz Band	Jazz	26 avril	Salle Valère Motte
Chez Hélène	Cabaret	28 avril	Le Palace
Nabucco	L'opéra au cinéma	29 avril	Ciné Stuart
Jazz Station Big Band	Jazz	30 avril	Le Palace
Rony Verbiest Quartet	Musiques/manouche/Flandres	02 mai	Le Palace
For Ellen	Cinéma	08 mai (2 séances)	Ciné Stuart
Tango libre	Cinéma	15 mai (2 séances)	Ciné Stuart
E.T. on the Beach + Roscoe	Pop/rock	17 mai	Ecomusée du Bois-du-Luc
Pauline détective	Cinéma	22 mai (2 séances)	Ciné Stuart
La mal coiffée	Chants polyphoniques du Languedoc	25 mai	Espace culturel Victor Jara
Donna del Lago	L'opéra au cinéma	27 mai	Ciné Stuart
To Rome with Love	Cinéma (2 séances)	29 mai	Ciné Stuart

2013-14

Fête de la Musique		14 et 15 juin	Sous la tente Blanche
ARTour 2013	Métamorphoses, art contemporain et patrimoine	Du 23 juin au 25 août	La Louvière
Hybridation		Du 23 au 25 août	Musée Ianchelevici
Armelle Blary (F) - Gaetano K Bodanza (I) - Berlinde De Bruyckère (B) - Oleg Dou (RUS) - Jan Fabre (B) - Sofi van Saltbommel (B)			
Les Métamorphoses	Expo/ARTour	Du 23 juin au 25 août	Centre Daily Bul & C°
Hélio... gravures	Expo/ARTour	Du 23 juin au 25 août	Centre de la gravure
Résidences secondaires	Expo/ARTour	Du 23 juin au 25 août	Château Gilson
Métamorphose incomplète INCOMPLÈTE	Expo/ARTour	Du 23 juin au 25 août	Maison du Tourisme
Le buffet	Expo/ARTour	Du 23 juin au 25 août	Gare de la Louvière Centre
Le loup-garou est un homme comme tout le monde. Il peut faire de la balançoire, des cumulents, jouer au football, tomber à la renverse et en rire	Expo/ARTour	Du 23 juin au 25 août	Espace à voir
Seconde, Papillon!	Expo/ARTour	Du 23 juin au 25 août	Ecomusée du Bois-du-Luc
Offspring	Expo/ARTour	Du 23 juin au 25 août	Ascenseur funiculaire
Fantastiques bestiaires / Bestiaires fantastiques	Expo/ARTour	Du 23 juin au 25 août	Collégiale Saint-Vincent
Le rêve des Icares	Expo/ARTour	Du 23 juin au 25 août	Espace culturel Victor Jara
Miroir de l'absent	Expo/ARTour	Du 23 juin au 25 août	Château fort d'Ecaussinnes-Lalaing
Clémence Van Lunen	Expo/ARTour	Du 23 juin au 25 août	Musée Royal de Mariemont
Masques : entre eux et nous - Coco Fonsac (F) + Collectif By-Product	Expo/ARTour	Du 23 juin au 25 août	Musée International du Carnaval et du Masque

Gloriana	L'opéra au cinéma	24 juin	CinéStuart
Un week-end au bord de l'eau		6 et 7 juillet	Canal du Centre
Grease	Cinéma en plein air	26 juillet	Sous la tente Blanche
Beetlejuice	Cinéma en plein air	09 août	Sous la tente Blanche
La belle et la bête	Cinéma en plein air	23 août	Sous la tente Blanche
El gusto	Cinéma documentaire	06 septembre	Sous la tente Blanche
Festival Ssur5	Cinéma	Du 06 septembre au 03 octobre	CinéStuart, Maison des Associations et sous la tente Blanche
Didier Demaret	Photographies	Du 11 septembre au 11 octobre	Espace à voir
Joyeuse Rentrée, La Louvière !	Ouverture de la saison culturelle !	14 septembre	Sous la tente Blanche
Premières Scènes	Festival de Wallonie-Hainaut	15 septembre	Église Saint-Joseph
Le tour d'Yvette	Festival d'accordéon	Du 15 septembre au 20 octobre	Région du Centre
Turandot	L'opéra au cinéma	17 septembre	CinéStuart à La Louvière - en direct de la Royal Opera House (Londres)
Les pays d'islam et la franc-maçonnerie	Conférence	19 septembre	Le Palace
La chasse au Snark	Cinéma documentaire	20 septembre	CinéStuart
Fête des Baudets		20 et 21 septembre	
Ensemble Clematis	Festival de Wallonie-Hainaut	22 septembre	Église du Vœu Saint-Antoine de Padoue
Dead Man Talking	Cinéma	25 septembre (2 séances)	CinéStuart
Camping ! du dessin et de la presse (alternative) indépendante		27, 28 et 29 septembre	Le Balthaz'art, etc. à La Louvière
Camping Cosmos	Cinéma	27 septembre	Le Balthaz'art

2013-14

Le passé	Cinéma	02 octobre (2 séances)	CinéStuart
Compétition nationale de documentaires courts	Cinéma documentaire	03 octobre	CinéStuart
Soirée de clôture du festival 5sur5		05 octobre	CinéStuart
Song for Marion	Cinéma	09 octobre (2 séances)	CinéStuart
Suzy raconte	Suzy Falk seule en scène	12 octobre	Espace culturel Victor Jara
Pattes de papiers		Du 12 octobre au 03 novembre	
Wadjda	Cinéma	16 octobre (2 séances)	CinéStuart
An Pierlé	Pop music	17 octobre	Eglise du Vœu Saint-Antoine de Padoue
Extempo	Le tour d'Yvette	18 octobre	Le Palace
Entre Moi et Je	Marionnettes et danse contemporaine	20 octobre	Le Palace
Indiens	Théâtre jeune public	20 octobre	Centre Dramatique de Wallonie pour l'Enfance et la Jeunesse à Strépy-Bracquegnies
Blancanieves	Cinéma	23 novembre (2 séances)	CinéStuart
Sarah Staub	Céramique contemporaine	Du 23 novembre au 29 novembre	Espace à voir
Les désobéisseurs	Spectacle pour enfants	30 et 31 octobre	Le Palace
Elefante blanco	Cinéma	06 novembre (2 séances)	CinéStuart
Fabrice Alleman	Jazz	07 novembre	Le Palace
Dr. Gumbo	Jazz	09 novembre	Le Sablon
Si ça vous chante	Festival autour de la chanson	Du 13 novembre au 19 novembre	Le Palace et ailleurs
Irrésistible, le chant de bataille	Comédie musicale	13 novembre	Théâtre de Binche
L'attentat (The Attack)	Cinéma	13 novembre (2 séances)	CinéStuart
Bertrand Belin	Chanson	14 novembre	Le Palace
Dez Mona	Pop/Rock	15 novembre	Le Palace
La belle péniche-Pascale Delagnes		16 novembre	Péniche Agami
Un dimanche en famille		17 novembre	Centre Daily-Bul & Co

Le lundi au soleil	Disco afterwork + cinéma	18 novembre	Le Palace et Ciné Stuart
Dimoné + Trash Croutes	Chanson/rock/pop	19 novembre	Le Palace
Amjad Ali Khan	Sarod et ensemble/europalia.india	23 novembre	Le Palace
Les chevaux de Dieu	Cinéma	27 novembre (2 séances)	Ciné Stuart
Lire la Bible et le Coran	Conférence	28 novembre	Hôtel de Ville de Chapelle-lez-Herlaimont
Au nom du fils	Cinéma	04 décembre (2 séances)	Ciné Stuart
Les p'tits pots d'fleurs	Cabaret	07 décembre	Espace culturel Victor Jara
Jeune et jolie	Cinéma	11 décembre (2 séances)	Ciné Stuart
Match d'impro		12 décembre	Le Palace
December Jazz - The Sidewinders + The Room I Knew		14 décembre	Le Palace
Voir la tasse	Exposition	Du 15 novembre au 22 décembre	Musée Ianchelevici
Isabelle Detournay – Ousteri	Photographies	Du 23 novembre au 22 décembre	Château Gilson
Freaks	Cinéma	18 décembre (2 séances)	Ciné Stuart
ATELIERS ET STAGES ENFANTS, ADOLESCENTS ET ADULTES			
Carnavalia	Création textile	Du 07 janvier au 04 mars	Château Gilson
Exprimer son monde intérieur	Illustration	Du 08 janvier au 26 mars	Château Gilson
Coups de ciseaux !	Illustration	Du 08 janvier au 26 mars	Château Gilson
Angles et rondeurs de corps	Céramique	Du 09 janvier au 20 mars	Centre culturel Evance Jennard
Création de maquillage artistique		Du 16 janvier au 27 mars	Château Gilson à La Louvière
La petite fabrique de flip-book	Gravure	Du 17 janvier au 28 mars	Château Gilson
Stage créatif		Vacances de carnaval, du 11 au 14 février	Centre culturel Evance Jennard

2013-14

C'est improvisé...	Créativité corporelle/création de petites formes	Du 19 février au 21 mai	Cercle Horticole
Plâtatra !	Sculpture	Du 21 février au 02 mai	Centre culturel Evance Jennart à Houdeng-Aimeries
Allez hop !	Deux stages hip-hop	02 mars	Le Palace et le DEF
Une cage pour rêver	Sculpture	Du 23 mars au 01 juin	Château Gilson
Stage créatif		Du 08 au 12 avril	Centre culturel Evance Jennard
Abécédaire	Gravure	Du 16 avril au 18 juin	Château Gilson
Vasques et fontaines	Céramique	Du 17 avril au 26 juin	Centre culturel Evance Jennard
Stage créatif		Du 26 au 30 août	Centre culturel Evance Jennard
Improvisons !	Créativité corporelle	12 mercredis du 18 septembre au 11 décembre	Centre culturel Evance Jennard
Pieds et mains liés	Céramique	10 mercredis du 25 septembre au 04 décembre	Centre culturel Evance Jennard
Envie de tapisserie !	Création textile	12 mercredis du 25 septembre au 18 décembre	Château Gilson
Sérigraphie !		12 jeudis du 26 septembre au 19 décembre	Château Gilson
Faire d'un corps, une... toile !	Créativité corporelle	10 lundis du 30 septembre au 16 décembre	Château Gilson
Le petit théâtre de papier	Illustration	10 mardis du 01 octobre au 10 décembre	Château Gilson
L'un dans l'autre	Création de marionnettes et d'un spectacle	18 lundis du 21 octobre au 31 mars	RAP et Ecole communale du Bocage
Initiation aux techniques de cirque - 2 groupes : 9-12 ans et + 12 ans	Cirque	Durant toute la saison, les vendredis	Ecole du Centre
Premiers pas sur la piste	Cirque	Les mardis	Ecole du Centre
Les Filoups	Funambulisme	Durant toute la saison, les mercredis	Hangar d'entraînement à Strépy-Bracquegnies

2013-14

Meli-mel'art	Arts plastiques et expression	Durant toute la saison, les mercredis	Château Gilson
Si j'étais...	Arts plastiques et expression	Durant toute la saison, les mercredis	Centre culturel Evance Jennard
Atelier Caméléon	Cinéma d'animation	Durant toute la saison, les mercredis	Château Gilson
Cirque et funambulisme	Cirque	Durant toute la saison, les mardis et/ou vendredis	Ecole du Centre et/ou hangar de la rue Ergot

2014-15

Nom	Type d'activités	Date	Lieu
Joyeuse rentrée, La Louvière !	Ouverture de la saison culturelle	6 septembre	Le Palace
Arts de la scène et musiques			
Au fil du Danube	Classique	7 septembre	Église Saint-Joseph à La Louvière
Les métamorphoses	Classique	20 septembre	Église du Vœux à Saint-Antoine de Padoue
Ensemble 7 à 8 et Fabrizio Cassol	Classique	24 septembre	Le Palace
Festival de Wallonie et Hainaut			
Le tour d'Yvette	Accordéon	Du 15 septembre au 20 octobre	Plusieurs lieux en région du Centre
Richard Galliano et Tangaria Quartet		25 septembre	Espace Culturel Victor Jara à Soignies
Gourmandise Musicale		2 octobre	Espace Culturel Victor Jara à Soignies
Pascale Delagnes Trio		2 octobre	Centre Culturel Joseph Faucon au Roeulx
Après-midi musette		4 octobre	Espace Culturel Victor Jara à Soignies
Marka se reprend		10 octobre	Espace Culturel Victor Jara à Soignies
Anne Niepold		11 octobre	Le Palace
Roger Larock et son école		14 novembre	Le Scailmont à Manage
Richard Galliano et Tangaria Quartet	Tango	25 septembre	Espace Culturel Victor Jara à Soignies
Musique au salon	Brunch musical Patrimoine & Pensée Bul	28 septembre	Centre Daily-Bul C°
Les tailleurs	Festival des arts de rue d'Ecaussinnes	4 et 5 octobre	Village d'Ecaussinnes
Anne Niepold	Musette en sauce	11 octobre	Le Palace
Know Apocalypse... ?	Théâtre	16 octobre	Le Palace
Leprest à l'improvisiste	Voix et piano	23 octobre	Le Palace
Festival Si ça vous chante			
En voixture Simone	Brochette de dingues	7 novembre	Le Palace
Kermesz à l'est	Brochette de dingues	7 novembre	Le Palace
Renan Luce	Orfèvrerie chantée	6 novembre	Salle Baudouin IV à Braine-le-Comte

2014-15

Bensé	Première partie	6 novembre	Salle Baudouin IV à Braine-le-Comte
Sarah Carlier + Guest	Folk/Soul	8 novembre	Le Palace
L'orchestre de papier	Lutherie sauvage Patamusique	9 novembre	Le Palace
Nos vies ordinaires	Théâtre-Création	18 et 19 novembre	Le Palace
Cortex	Danse/Théâtre/Musique	23 novembre	Centre Dramatique de Wallonie pour l'Enfance et la Jeunesse à Strépy-Braquegnies
The wild bombers	Rock fifties/Rock en stock	5 décembre	Le Stock à Houdeng-Goeignies
December Jazz	And all that jazz	13 décembre	Le Palace
Voyage au pays sans soleil	Théâtre/Création	17 et 18 décembre	Le Palace
On vous raconte des histoires	Théâtre	14 et 15 janvier	Le Palace
Al manara	Création musicale Belgo-palestinienne	21 janvier	Collégiale Saint-Vincent à Soignies
Silence	Théâtre et marionnettes	22 janvier	Le Palace
Lollo Meier Quartet	Swing Manouche Acoustique	25 janvier	Le Palace
L'ami des belges	Spectacle exutoire	26 février	Le Scailmont à Manage
Sous la robe	C'est pour rire !	6 février	Centre culturel Joseph Faucon
Jawhar	Folk Chaabi	13 février	Le Sablon à Carnières
Pourquoi j'ai tué Pierre	Théâtre	3 mars	Le Palace
L'âme des poètes	Musique	13 mars	Maison de la Laïcité à Soignies
Milla Brune + Sarah Letor	Pop/Soul/Jazz	7 mars	Salle Baudouin IV à Braine-le-Comte
Jazz au féminin	Fuites de jazz !	8 mars	Le Palace
Le soleil juste après	Danse/Musique/Théâtre	12 mars	Le Palace
Dans ton bus ?	Nuit tombante	20 mars	L'annexe à La Louvière
Souvenirs d'un gratteur de tête	Lecture	19 mars	Espace culturel Victor Jara à Soignies
Le jour où ma mère a rencontré John Wayne	Saga Sociale Théâtre	26 mars	Le Palace
Ablaye Cissoko et Volker Goetze	Duo Kora et trompette	22 mars	Espace culturel Victor Jara à Soignies
A house in Asia	Western scénique	31 mars	Le Palace

2014-15

Discours à la nation	Théâtre	21 avril	Espace culturel Victor Jara à Soignies
Festival Convention progressiste	Rock progressif	24 et 25 avril	Espace culturel Victor Jara à Soignies
Festival Cités Méstisses		Du 22 au 25 avril	Bois-du-Luc (Houdeng-Aimeries)
Roméo et Juliette	Théâtre	30 avril	Le Palace
Punk Rock	Théâtre	24 février	Salle Baudouin IV à Braine-le-Comte
Faites-nous une scène !	Concours	6 juin	Braine-le-Comte
Orphelins	Théâtre/Thriller psychologique	21 mai	Le Palace
Van Gogh	Théâtre/Radotage Création mondiale	Du 26 au 30 mai	Ecomusée du Bois-du-Luc à Houdeng Aimeries
Musique au salon	Brunch musical avec Laetitia Herreman	21 juin	Daily-Bul & C°
Fête de la musique		20, 21 et 22 juin	La Louvière
Des femmes, des héros, des mourants	Théâtre	28 juin	Mons
Cinéma			
Festival 5 sur 5 – La Louvière en documentaire			
Twenty feet from stardom	Docu	5 septembre	La Tente Blanche à La Louvière
Sacro Gra	Docu	11 septembre	Le Palace
La nuit qu'on suppose	Docu	18 septembre	Le Palace
La cour de babel	Docu	2 octobre	Le Palace
Docu Club			
La clé de la chambre à lessive	Docu Club	9 octobre	Le Palace
La jungle étroite	Docu Club	13 novembre	Le Palace
Jacques Charlier, pirate de l'art	Docu Club	4 décembre	Le Palace
Une journée ordinaire	Docu Club	23 novembre	Daily Bul & C°
Les carrières de Roby Comblain	Docu Club	19 octobre	Le Palace
Les mercredis du cinéma			
Deux jours, une nuit	Drame	8 octobre	Cinéma Stuart
Philo-mena	Drame	15 octobre	Cinéma Stuart
Dallas Buyers Club	Biopic	22 octobre	Cinéma Stuart
The grand Budapest hotel	Comédie pure	5 novembre	Cinéma Stuart
Eastern boys	Drame radical	12 novembre	Cinéma Stuart
Nebraska	Road movie	19 novembre	Cinéma Stuart
Viva la liberté	Farce politique	26 novembre	Cinéma Stuart

2014-15

Dans la cour	Tragédie enchantée	3 décembre	Cinéma Stuart
Le médecin de famille	Drame	10 décembre	Cinéma Stuart
Mariage à l'italienne	Comédie à l'italienne	17 décembre	Cinéma Stuart
Le jardin des finzi contini	Drame	17 décembre	Cinéma Stuart
Expos et arts plastiques			
Mental Geography	Parcours narratifs	Du 19 septembre au 9 novembre	Musée Ianchelevici
Expo3 et duo	Etienne Colas	Du 13 février au 22 mars	Musée Ianchelevici et Château Gilson
The new slavery	Isaac Cordal	Du 1 ^{er} mai au 30 septembre	Écomusée du Bois-du-Luc
ARTour 2015 homo faber		Du 26 juin au 30 août	Région du Centre
Les Ateliers la tête en l'air			
Ateliers permanents pour enfants			
Méli-Mél'art	Et si on partait en voyage ?	Durant toute la saison, à partir du 17 septembre	Château Gilson
Créativité en mouvement	Bienvenue aux curieux de tous bords !	À partir du 17 septembre	Centre culturel Evance Jennard
Premier pas sur la piste	Quel cirque !	À partir du 16 septembre	Ecole du Centre
Initiation aux techniques de cirque	Quel cirque !	À partir du 19 septembre	Ecole du Centre
Ateliers permanents pour adolescents et adultes			
Atelier caméléon	Cinéma d'animation	À partir du 17 septembre	Château Gilson
Initiation aux techniques de cirque	Quel cirque	À partir du 19 septembre	Ecole du Centre
Les filoups	Funambulisme	À partir du 17 septembre	Hangar d'entraînement à Strépy-Bracquegnies
Les compagnies des échassiers		À partir du 7 octobre	Quartier Théâtre à Houdeng-Goegnies
Une équipe s'improvise		À partir du 7 octobre	Quartier Théâtre à Houdeng-Goegnies
Stages créatifs			
Pour les enfants (4 à 12 ans)	Du 13 au 17 avril		Centre culturel Evance Jennard à Houdeng-Aimeries
	Du 24 au 28 août		
Pour les adultes	Du 13 au 17 avril		

2014-15

Ateliers thématiques pour adultes			
Un pliage, un territoire	Cartographie	Onze séances 23 et 30 septembre 7, 14 et 21 octobre 4, 18 et 25 novembre 2, 9 et 16 décembre	Château Gilson
La table des matières	Créativité	Onze séances 29 septembre 6, 13 et 20 octobre 3, 10, 17 et 24 novembre 1 ^{er} , 8 et 15 décembre	Château Gilson
De la terre à la table !	Céramique	Dix séances 1 ^{er} , 8, 15 et 22 octobre 5, 12, 19 et 26 novembre 3 et 10 décembre	Centre culturel Evance Jennard à Houdeng-Aimeries
Eko-deko	Éco-design	Douze séances 6, 13 et 20 octobre 3, 10, 17 et 24 novembre 1 ^{er} , 8 et 15 décembre 5 et 12 janvier	Quartier Théâtre à Houdeng-Goegnies
Papiers revisités	Créativité	Dix séances 9, 16 et 23 octobre 6, 13, 20 et 27 novembre 4, 11 et 18 décembre	Château Gilson
Les bobines de soi	Création de marottes géantes	Dix séances 18 et 25 novembre 2, 9 et 16 décembre 6, 13, 20 et 27 janvier 3 février	Quartier Théâtre à Houdeng-Goegnies
Tout le monde peut dessiner	Dessin	Dix séances 15, 22 et 29 janvier 5, 12 et 26 février 5, 12, 19 et 26 mars	Château Gilson
Un mot plus haut que l'autre	Sculpture/Volume	Huit séances 14, 21 et 28 janvier 4, 11 et 25 février 4 et 11 mars	Château Gilson

2014-15

Faire d'une chevelure, une ... sculpture !	Créativité corporelle	Dix séances 2, 9 et 23 février 2, 9, 23 et 30 mars 20 et 27 avril 4 mai	Château Gilson
Tisser des contes	Création textile	Dix séances 5, 12, 19 et 26 mars 2, 23 et 30 avril 7, 21 et 28 mai	Quartier Théâtre à Houdeng-Goegnies
Livre bijou !	Créativité	Dix séances 24 et 31 mars 21 et 28 avril 5, 12, 19 et 26 mai 2 et 9 juin	Château Gilson
À votre service	Céramique	Dix séances 25 mars 1 ^{er} , 22 et 29 avril 6, 13, 20 et 27 mai	Centre culturel Evance Jennard à Houdeng-Aimeries

2015-16

Nom	Type d'activité	Date	Lieu
Joyeuse rentrée, La Louvière !	Ouverture de la saison culturelle	5 septembre	Le Palace
Expositions et Arts plastiques			
Vincent Chenut Duo	Expo	Du 16 octobre au 29 novembre	Château Gilson
Quinconce Œuvres récentes	Expo	Du 29 janvier au 13 mars	Musée Ianchelevici
Cynthia Godart Duo	Expo	Du 29 avril au 12 juin	Château Gilson
Cinéma (Ciné Club et Docu Club)			
Festival 5 sur 5 – La Louvière en documentaire			
Clôture du festival		3 octobre	Cinéma Stuart
Patience, patience t'iras au paradis !	Cinéma + documentaire	4 septembre	La Tente Blanche à La Louvière
Citizenfour	Cinéma + documentaire	10 septembre	Cinéma Stuart
Red Army	Cinéma + documentaire	17 septembre	Cinéma Stuart
Compétitions documentaires belges	Documentaire	24 septembre	Cinéma Stuart
Infiltrators	Cinéma + Documentaire	1 ^{er} octobre	Cinéma Stuart
Docu Club			
L'homme qui réparait les femmes : la colère d'Hippocrate	Cinéma + documentaire	22 octobre	Le Palace
La bataille de l'eau noire	Cinéma + documentaire	12 novembre	Le Palace
Killing Time entre deux fronts	Cinéma + documentaire	17 décembre	Le Palace
Tous les chats sont gris	Cinéclub	7 octobre	Cinéma Stuart
Timbuktu	Cinéclub	14 octobre	Cinéma Stuart
The Farewell party	Cinéclub	21 octobre	Cinéma Stuart
Birdman	Cinéclub	28 octobre	Cinéma Stuart
Taxi Téhéran	Cinéclub	11 novembre	Cinéma Stuart
A most violent year	Cinéclub	18 novembre	Cinéma Stuart
Whiplash	Cinéclub	25 novembre	Cinéma Stuart
Yamdam	Cinéma-débat	2 décembre	Cinéma Stuart
Still Alice	Cinéclub	9 décembre	Cinéma Stuart
Xénia	Cinéclub	16 décembre	Cinéma Stuart
La nuit qu'on suppose	Film en audiodescription	16 novembre	Cinéma Stuart
Musique et arts de la scène			
Festival de Wallonie-Hainaut, premières scènes	Gratuit + musique classique	13 septembre	Église Saint-Rémy à Ecaussinnes

2015-16

Festival de Wallonie-Hainaut, Okiléélé	Jeunesse + musique	25 octobre	Nouvelle salle culturelle à Seneffe
Les tailleurs	Théâtre + cirque + musique + curiosités	12 et 13 septembre	Ecaussinnes
Van Gogh, 17 rue du peuple, 7033 Cuesmes	Théâtre + création	Du 14 au 18 septembre	Ecomusée du Bois-du-Luc à Houdeng-Aimeries
Dans la peau	Théâtre	19 septembre	Espace culturel Victor Jara à Soignies
Décrocher la lune	Opéra urbain	26 septembre	Centre-ville de La Louvière
Le tour d'Yvette	Chanson + cinéma + jazz + musique	Du 1 ^{er} au 9 octobre	Région du Centre
Kyss Jazz Project	Jazz + musique + repas-spectacle	1 ^{er} octobre	Espace culturel Victor Jara à Soignies
Oak Tree	Jazz	9 octobre	Maison de la Laïcité à Soignies
Amazone	Théâtre	8 novembre	Le Palace
Musique au salon	Lecture + musique + apéro	11 novembre	Centre Daily-Bul & C°
Lou	Cabaret théâtral	12 novembre	Espace culturel Victor Jara à Soignies
Alimentaire mon cher Watson !	Création en résidence + théâtre + style	14 et 15 novembre	Le Palace
Jean-Louis Murat – Babel	Chanson	15 octobre	Salle Baudouin IV à Braine-le-Comte
Amour et mutineries	Théâtre + musique	29 octobre	Le Palace
Rue du 11 novembre	Théâtre	10 novembre	Le Palace
Le trait d'union	Jeunesse + Théâtre	19 novembre	Le Palace
Six pieds sur Terre	Théâtre	24 novembre 4 février	Le Roelux Manage
Quartier(s) de mot(s) Jean Louvet	Rencontre littéraire	26 novembre	Quartier Théâtre à Houdeng-Goegnies
Si ça vous chante	Festival autour de la musique	Du 25 au 29 novembre	
Scala & Kolarcny Brothers	Chanson + musique + pop + rock	27 novembre	Église du Vœu à Saint Antoine de Padoue à La Louvière
Zaza Fournier	Chanson	28 novembre	Le Palace
Invitation à la sieste	Musique	29 novembre	Le Palace
Kris Dane + Bernard Orchestar	Chanson + musique + pop + swing manouche	26 novembre	Le Palace
Conversations avec ma mère	Théâtre	1 ^{er} décembre	Espace culturel Victor Jara

2015-16

M'appelle Mohamed Ali	Théâtre	3 décembre	Le Palace
December Jazz	Jazz + musique	12 décembre	Le Palace
Tandem 66 – American Music for piano & Clarinet	Jazz + musique classique	13 décembre	Le Palace
Dis moi wie ik ben	Théâtre	7 janvier	Le Palace
Supershowman	Cirque + Danse + Hip-hop + Théâtre	14 janvier	Le Palace
A Rock'n'roll hits history Marc Ysaye + Mister Cover	Rock	17 janvier	Louv'Expo
Resat Oden Gadjo ensemble	Jazz + Swing manouche	22 janvier	Salle de l'Hôtel de Ville à Chapelle-lez-Herlaimont
Costel Nitescu Trio	Djangofolies + Jazz + Swing manouche	24 janvier	Le Palace
La Vénus à la fourrure Marie Gillain	Théâtre	27 janvier	Salle Baudouin IV à Braine-le-Comte
Jetlag	Danse + Théâtre + cirque	18 février	Le Palace
Clip !	Cirque + humour	24 février	Le Palace
Lolomis	Musique + électro + pop	27 février	Le Sablon à Carnières
Royal Boch, la dernière de défaience	Théâtre	28 février	Kéramis à La Louvière
Stephan Eicher Und die automaten	Chanson + électro + musique + pop + rock	5 mars	Espace culturel Victor Jara à Soignies
Nos vies ordinaires	Création + Théâtre	10 mars	Le Palace
Jazz au féminin ! Chrystel Wautier et Spanish Jazz Project	Jazz + chanson + musique	12 mars	Le Palace
Nicolas Michaux	Chanson + musique + pop + rock	18 mars	Le Palace
Coming out	Théâtre	22 mars	Le Palace
Un homme debout pièce d'utilité publique	Théâtre	13 avril	Espace culturel Victor Jara à Soignies
Fumistes !	Humour + Théâtre	19 avril	Le Palace
Festival Progresiste	Rock Progressif	23 et 24 avril	Espace culturel Victor Jara à Soignies
Cités Métisses		Du 22 au 25 avril	Bois-du-Luc Houdeng-Aimeries
Claude Semal et Frank Wuyts en duo	Chanson + musique	26 avril	Le Palace
Dijihad	Comédie + théâtre	28 avril	Lieu à déterminer
Fête de la musique		17, 18 et 19 juin	La Louvière
Fête des voisin.e.s		29 mai	Quartier abelville

2015-16

Eloge du mauvais geste	Théâtre + football	3 mai	Le Palace
William Dunker	Chanson wallonne + blues	7 mai	Cercle Horticole
Crépuscule	Danse + électro + musique + théâtre	22 mai	Le Palace
Les ateliers la tête en l'air			
Ateliers – Arts de la rue !			
Premiers pas sur la piste	Arts de la rue	Les mardis	Ecole du Centre
Initiation aux techniques de cirque	Arts de la rue	Les vendredis	Ecole du Centre
Altitude 80, la compagnie des échassiers !	Arts de la rue	Les mardis	Le Hangar à Strépy-Bracquegnies
Les filoups	Arts de la rue	Les mercredis	Le Hangar à Strépy-Bracquegnies
Les fées lumière	Arts de la rue	Les mardis	Quartier Théâtre à Houdeng
Ateliers permanents – Tout public			
Meli Mel'Art	Arts plastiques + expression théâtrale	Les mercredis	Château Gilson
La créativité en mouvement	Arts plastiques + expression théâtrale	Les mercredis	Centre culturel Evance Jennard à Houdeng-Aimeries
Stages créatifs (enfants de 4 à 12 ans)		Du 4 au 8 avril Du 22 au 26 août	Centre culturel Evance Jennard à Houdeng-Aimeries
Atelier Caméléon	Cinéma d'animation	Les mercredis	Château Gilson
Une équipe s'improvise	Improvisation théâtrale	Les mardis	Quartier Théâtre à Houdeng-Aimeries
Ateliers thématiques - Adultes			
Quand les brins s'en mêlent	Vannerie Sauvage	Les jeudis	Quartier Théâtre à Houdeng-Aimeries
Ustensiles mobiles	Up-cycling	Les lundis	Quartier Théâtre à Houdeng-Aimeries
Changement de dimension	Volume/Sculpture	Les mercredis	Centre culturel Evance Jennard
Collage	Collage et surréalisme	Les mardis	Château Gilson à La Louvière
4 à 4 au Château	4 ateliers, une expo	Du 23 janvier au 7 février	Château Gilson à La Louvière
Du croquis à la composition finale	Dessin	Les lundis	Château Gilson à La Louvière
Livre tactile	Gravure et impression	Les mardis	Château Gilson à La Louvière
Peindre, c'est pas sorcier !	Techniques mixtes	Les jeudis	Château Gilson à La Louvière
Animaux fabuleux !	Céramique	Les mercredis	Centre culturel Evance Jennard

2015-16

Je suis une œuvre d'art	Performance artistique	Les lundis	Château Gilson
Créations textiles		Les lundis	Quartier Théâtre à Houdeng-Aimeries
Fil de fer et toile de jute	Sculpture	Les mercredis	Quartier Théâtre à Houdeng-Aimeries

2016-17

Nom	Type d'activité	Date	Lieu
Shakespeare à la folie affiches internationales	Expo	Du 24 septembre au 8 janvier	Centre de la gravure à La Louvière
Antoine de Vinck. L'esprit des formes	Expo	Du 25 juin au 30 octobre	Keramis
Joyeuse rentrée La Louvière !		3 septembre	
Festival 5 sur 5	La Louvière en documentaire	Du 17 septembre au 1 ^{er} octobre	La Louvière
Les animaux d'Antoine	Arts plastiques + cinéma	16 octobre	Le Palace et Centre Keramis
Cinéclub + docuclub			
Belgica	Cinéclub	14 septembre	Cinéma Stuart
Les premiers, les derniers	Cinéclub	21 septembre	Cinéma Stuart
Fuocoammare	5 sur 5	28 septembre	Cinéma Stuart
An (les délices de Tokyo)	Cinéclub	5 octobre	Cinéma Stuart
Spotlight	Cinéclub	12 octobre	Cinéma Stuart
45 ans	Cinéclub	19 octobre	Cinéma Stuart
A perfect day	Cinéclub	26 octobre	Cinéma Stuart
Truman	Cinéclub	9 novembre	Cinéma Stuart
Arts de la scène - Musiques			
La bonne âme de Se-tchouan	Théâtre	6 et 7 septembre	Le beau chapiteau à La Louvière
La vie est un dessin animé	Humour	9 septembre	Le beau chapiteau à La Louvière
La meute improvisée	Théâtre	10 septembre	Le beau chapiteau à La Louvière
Leborgne to be alive	Humour	11 septembre	Le beau chapiteau à La Louvière
Yôkai	Théâtre	24 septembre	Louvexpo
Saltaris	Danse, musique	6 octobre	Centre culturel Joseph Faucon Le Roeulx
Haftcraft ensemble	Musique classique	9 octobre	Église du Vœu à Saint Antoine de Padoue
La catastrofa. Quand Dieu fait oreille de marchand	Spectacle musical	6 octobre	Salle Adamo Houdeng Aimeries
Le fil de l'histoire + tournée générale	Théâtre	11 et 12 octobre	Le Palace
Juliette Gréco / merci		13 octobre	Louvexpo
Les tailleurs	Festival insolite et insolent	14, 15 et 16 octobre	Ecaussinnes
Nicolas Michaux + Antoine Hénaut	Chanson	15 octobre	Salle Baudouin IV à Braine-le-Comte

2016-17

Orchestre royal de chambre de Wallonie	Premières scènes	16 octobre	Église Saint-Rémy à Ecaussinnes
La Belgique expliquée aux français	Humour	22 octobre	Cercle horticole à Houdeng Goeignies
Zeewolf	Création musicale flamande-wallonne	23 octobre	Louvexpo
Happy hour	Danse	25 octobre	Le Palace
Terres promises – Théâtre du public	Théâtre	27 et 28 octobre	Le Palace
If you missed the beginning	Jazz	10 novembre	Le Palace
Torrefaction	Musique au salon	20 novembre	Centre Daily-Bul et C°
Les rencontres d'automne du théâtre-action		Du 16 au 18 novembre	Centre du théâtre action Quartier Théâtre
Festival si ça vous chante	Festival autour de la chanson	Du 24 au 29 novembre	
Le tre sorelle	Chants sacrés de la méditerranée	24 novembre	Église du vœu à Saint-Antoine de Padoue
Un belge à Rio	Musique et Brésil	25 novembre	Le Palace
Ben Mazué	Chanson	26 novembre	Le Palace
François Breut – Zoo	Festival si ça vous chante	27 novembre	Le Palace
Sanseverino	Festival si ça vous chante, clôture	29 novembre	Espace culturel Victor Jara
J'me sens pas belle	Théâtre	8 décembre 26 janvier	Le Roeulx Manage
The zen circus	Folk-Punk	9 décembre	Louvexpo
December jazz	Jazz	10 décembre	Le Palace
Liker – Compagnie maritime	Création, théâtre	18 et 19 janvier	Le Palace
Minor sing	Djangofolies + swing manouche	22 janvier	Le Palace
L'étranger	Théâtre	24 et 25 janvier	Le Palace
Porteur d'eau	Théâtre	28 janvier	Salle de l'hôtel de ville à Chapelle-lez-Herlaimont
Ni Dieu ni maître mais du rouge	Wine man show	29 janvier	Cercle Horticole à Houdeng-Goeignies
Les misérables	Théâtre d'objets	2 et 3 février	Le Palace
24 heures de la vie d'une femme	Théâtre	3 février	Théâtre de Binche
Est-ce qu'on ne pourrait pas s'aimer un peu ?	Théâtre	14 février	Salle culturelle à Seneffe
Voyage compagnie des mutants	Création-théâtre	9 et 10 février	Le Palace

2016-17

Gunfactory	Théâtre d'investigation	23 février	Le Palace
Jazz au féminin, Fanny Bériaux	Jazz	9 mars	Le Palace
King Kong théorie	Théâtre	14 mars	Le Palace
Rumeurs et petits jours	Théâtre	16 mars	Espace culturel Victor Jara à Soignies
Trio Jourbran – Asfâr	Musique – Palestine	17 mars	Collégiale Saint-Vincent à Soignies
Clarika	Chanson	19 mars	Le Palace
Portraits de femmes	Expo-théâtre	22 et 23 mars 30 mars 7 avril	Le Palace Le Roeulx Chapelle-lez-Herlaimont
David linx chante Brel	Chanson/Jazz	24 mars	Espace culturel Victor Jara à Soignies
Maria, ma sœur, je ne suis pas un ange	Théâtre	30 mars	Le Palace
Récital boxon	Chanson	31 mars	Le Palace
Criss cross	Danse	27 avril	Le Palace
Phil Abraham Quartet	Jazz	28 avril	Salle Valère Motte à la Hestre
Rhinocéros	Théâtre	4 mai	Salle Baudouin IV à Braine-le-Comte
La vérité sur Pinocchio	Conte, théâtre	18 mai	Le Palace
Dan Gagnon	Humour, théâtre	21 mai	Cercle horticole à Houdeng-Goegnies
Christian Leroy & l'ensemble méta-rythmes de l'air	Cinéma/musique	24 mai	Le Palace
Festival Progresiste	Rock progressif	22 et 23 avril	Espace culturel Victor Jara à Soignies
Fête des voisins		En mai	Quartier Abelville à Houdeng-Aimeries
Fête de la musique		En juin	Centre-ville de La Louvière
Week-end au bord de l'eau		En juillet	Houdeng-Aimeries
Expositions			
Des figurations Acte 1		Du 17 septembre au 6 novembre	Musée Ianchelevici
Des figurations Acte 2		Du 19 novembre au 22 janvier	Musée Ianchelevici
Des figurations Acte 3		Du 18 février au 12 mars	Musée Ianchelevici
Encore un mensonge		Du 22 avril au 11 juin	Le Gilson

2016-17

ARTour 2017	Collection(s) d'artiste(s)	Du 24 juin au 10 septembre	La Louvière et région du Centre
Ateliers – Arts de la rue			
Atelier cirque		Les mardis et vendredis	École du Centre
L'atelier des échassiers		Du 4 octobre au 13 juin	Le Hangar à Strépy- Bracquegnies
L'atelier des funambules		Du 14 septembre au 14 juin	Le Hangar à Strépy- Bracquegnies
Ateliers permanents – Enfants			
Méli Mel'art		Les mercredis du 14 septembre au 14 juin	Le Gilson
Créativité en mouvement		Les mercredis du 14 septembre au 14 juin	Centre culturel Evince Jennard à Houdeng-Aimeries
Stages créatifs – Enfants		Du 10 au 14 avril Du 21 au 25 août	Centre culturel Evince Jennard à Houdeng-Aimeries
Ateliers permanents – Ado et adultes			
Atelier caméléon		Les mercredis du 21 septembre au 7 juin	Le Gilson
Improvisation théâtrale		Les mardis du 4 octobre au 13 juin	Quartier Théâtre à Houdeng-Goegnies
Ateliers thématiques – Adultes			
Un « 3 pièces » unique		11 séances 19 et 26 septembre 10, 17 et 24 octobre 7, 14, 21 et 28 novembre 5 et 12 décembre	Quartier Théâtre à Houdeng-Goegnies
Les 4 éléments		10 séances 5, 12, 19 et 26 octobre 9, 16, 23 et 30 novembre 7 et 14 décembre	Centre culturel Evince Jennard à Houdeng-Aimeries
Un monde sous cloche		12 séances 29 septembre 6, 13, 20 et 27 octobre 10, 17 et 24 novembre 1 ^{er} , 8, 15 et 22 décembre	Le Gilson
Personnages en tissus		10 séances 4, 11, 18 et 25 octobre 8, 15, 22 et 29 novembre 6 et 13 décembre	Quartier Théâtre à Houdeng-Goegnies

2016-17

Pyrogravure sur bois		11 séances 4, 11, 18 et 24 octobre 8, 15, 22 et 29 novembre 6, 13 et 20 décembre	Le Gilson
Art journal		11 séances 5, 13, 20 et 27 octobre 10, 17 et 24 novembre 1 ^{er} , 8, 15 et 22 décembre	Le Gilson
Chapeaux !		6 séances 19 et 25 octobre 9, 16, 23 et 30 novembre	Quartier Théâtre à Houdeng-Goegnies
Expériences textiles		10 séances 2, 9, 16 et 23 février 9, 16, 23 et 30 mars 20 et 27 avril	Le Gilson
De l'image au tableau 3D		12 séances 6, 13 et 20 février 6, 13, 20 et 27 mars 24 avril 8, 15, 22 et 29 mai	Quartier Théâtre à Houdeng-Goegnies
Multiples		10 séances 15 et 22 février 8, 15, 22 et 29 mars 19 et 26 avril 3 et 10 mai	Quartier Théâtre à Houdeng-Goegnies
Impression sur tissus		10 séances 7, 14 et 21 mars 18 et 25 avril 3, 10, 16, 23 et 30 mai	Le Gilson
Sois l'auteur de ta propre chanson		10 séances 9, 16, 23 et 30 mars 20 et 27 avril 4, 11 et 18 mai 1 ^{er} juin	Le Gilson
Terre gravée		10 séances 9, 16, 23 et 30 mars 20 et 27 avril 4, 11 et 18 mai 1 ^{er} juin	Centre culturel Evince Jennard à Houdeng-Aimeries

Annexe 5 - Autoévaluation des actions

Journée de travail en équipe 29 avril 2014

Personnes présentes :

Christian Boucq, Natassia Cara, Martine Caron, Catherine Chalon, Lorena Ciccone, Eric Claus, Vincent Dierickx, Mélanie Dumoulin, Marie Ferrette, Majo Hansotte, Claude Larock, Rémi Lobet, Patrizia Merche, Julie Montignies, Sally Parlagreco, Alexia Zoina

Christian Boucq et Majo Hansotte ont collaboré ensemble à l'écriture du « cahier vert » *Piloter un Centre culturel aujourd'hui* à la demande de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce dossier n'est pas un document explicatif du décret mais s'inspire de sa philosophie et propose une procédure de mise en œuvre d'un contrat-programme.

Chacun est invité à livrer ses attentes relatives à cet accompagnement d'équipe.

Natassia (accueil/billetterie-animation) commence à mieux appréhender ce décret qui paraissait si flou au départ et à mieux en maîtriser les concepts notamment grâce à la journée organisée par la 3Cà la Marlagne. Elle souhaite maintenant concrétiser pratiquement un plan d'action pour aborder ce nouveau décret.

Rémi (CEC) souhaiterait mieux cerner les articulations entre le nouveau décret CEC et le décret des Centres culturels.

Mélanie (projets transversaux) souhaite profiter du passage au nouveau décret pour entamer avec l'équipe une démarche et une réflexion plus collective sur le projet culturel global du CCRC.

Sally (accueil/billetterie-éducation permanente) se demande comment, concrètement, arriver à construire un programme sur 5 ans de manière collective plus encore dans un climat financier difficile pour l'ensemble du secteur.

Lorena (action régionale- Liens) voudrait identifier clairement ce qui va changer dans notre façon de travailler ?

Marie (article 27) est intriguée par tout le volet participation citoyenne. Elle s'interroge sur l'envie culturelle.

Claude (CEC) se demande comment mettre en place l'analyse partagée et ce que nous allons faire des résultats de ce travail. Comment investir cette démarche de sens et dans quelle mesure cela sera possible ?

Julie (CEC-Théâtre scolaire) se pose la question de l'articulation des 2 décrets et du temps disponible à consacrer à ce travail (réflexion et multiplication des activités).

En résumé, l'équipe :

- Souhaite traduire les prescrits du décret en démarches pratiques concrètes.
- Est préoccupée par l'analyse partagée (nouveau du décret)
- Est préoccupée par l'emboîtement avec le décret des CEC
- Se demande ce qu'elle va devoir changer dans sa manière de travailler
- Est préoccupée par le lancement et la dynamisation du conseil d'orientation.

Les changements de décrets sont des moments charnières car ils ouvrent des failles, des phases d'incertitude. Il est important se dire que c'est l'occasion rêvée de repenser les choses, mettre tout à plat et de mener une réflexion collective en équipe et avec la population.

La particularité de ce décret est que c'est la première fois qu'un décret est soumis à l'avis des représentants des centres culturels et est adopté à l'unanimité de tous les parlementaires présents.

La modification sensible et majeure de ce décret est que ce n'est plus le centre culturel (l'institution) qui est reconnu mais le plan d'action culturelle sur un territoire vécu par les gens avec lesquels on travaille. Cela nécessite de se réapproprier le territoire, d'en faire l'analyse et de la partager avec d'autres.

De cette analyse partagée, on va concrétiser des enjeux majeurs pour les gens et le territoire. Ces enjeux vont déterminer des lignes d'actions prioritaires qui permettront d'élaborer un contrat-programme. Le contrat programme est la traduction en une convention entre le Centre et la Fédération Wallonie-Bruxelles qui garantit pendant une période de 5 ans des moyens pour mettre en œuvre l'action.

Les accompagnateurs proposent de travailler à partir de la mise en œuvre.

Analyse partagée

1. Réinterroger son territoire

Un centre culturel n'est pas spécialiste de l'interrogation du territoire mais il possède des outils particuliers : les outils culturels. Il peut amener les gens à avoir une réflexion. Il peut aller à la rencontre des autres, récolter au travers des ateliers et actions menées des questions à explorer.

Nous sommes également au contact direct de partenaires ou citoyens qui formulent leurs propres visions de la culture : des opérateurs culturels mais aussi écoles, bibliothèques, maisons de jeunes, mouvements d'éducation permanente.... Certains parmi eux ont également dû, dans le cadre de changements de décrets, réaliser des analyses et des études. Les résultats de leurs recherches sont autant de sources disponibles à consulter.

Le premier travail demandé est de se rappeler d'interrogations auxquelles nous avons été confrontées ou de sources que nous pourrions consulter ou utiliser.

➤ Age du public

La majeure partie du public du CCRC est âgée. La jeunesse louviéroise se sent-elle concernée par la vie culturelle locale ? Où les jeunes s'expriment-ils ? Où vont-ils ? Que veulent-ils ? Comment les faire sortir de leurs chambres ou les détourner de leurs tablettes, gsm...

Source : les structures pour jeunes qui se posent la même question. Le Centre Indigo par exemple est passé de 800 à 300 jeunes.

➤ Travail quotidien

Regard porté sur la précarité, la pauvreté : on sent un mal-être institutionnel chez les travailleurs sociaux et parfois une jalousie envers les bénéficiaires Article 27, par ex. Les spectacles deviennent inaccessibles pour les travailleurs sociaux eux-mêmes d'où une prolifération des discours négatifs par rapport au dispositif article 27 ou aux bénéficiaires. La précarité touche un public plus large. Les TS se radicalisent t'ils ? La culture est-elle un luxe ?

➤ **Culture plus festive**

Culture versus divertissement : il y a une demande d'une culture plus festive, plus divertissante. Dévoile-t-on la culture si on l'entraîne vers le divertissement ? Comment est-ce que ce constat interroge la culture ? Les gens veulent s'échapper des réalités qui les oppressent. Si on les « distrait » des enjeux sociétaux majeurs, on se fourvoie mais reste la question de l'attractivité sur laquelle on peut travailler.

Ex : projet sapin de Noël. On peut s'interroger sur la légitimité de cette action ponctuelle (plutôt occupationnelle et qui ne répond pas aux missions du CEC) mais elle amène une rencontre avec des instits et une ouverture vers un travail plus créatif et permet de greffer d'autres actions autour du projet (découverte du patrimoine de la ville, etc).

➔ Pose la question des entrées dans la culture. L'action permet d'attirer un public et lui proposer autre chose. Il faut différencier l'objectif de l'impact !

➤ **Promotion des activités du CEC dans les écoles**

Les animateurs du CEC perçoivent beaucoup de choses au travers de ces rencontres : intérêt ou désintérêt de l'enseignant ou des enfants, connaissance ou méconnaissance des activités du Centre culturel.

D'un autre côté, certaines directions d'écoles sont demandeuses d'un partenariat avec les institutions culturelles, voire souhaiteraient déléguer complètement le travail de l'apprentissage de la culture à celles-ci.

➔ Lien entre le travail culturel et l'enseignement. Remarque : ***l'enseignement est un des axes majeurs autour duquel la Fédération Wallonie-Bruxelles veut que soit articulé le travail des centres culturels.***

➤ **Problème de visibilité**

Ex : décoration de la façade du Théâtre avec un rideau rouge a permis à certains Louvérois de découvrir l'existence même du Théâtre.

Visibilité dans la ville ? Réceptivité des gens aux actions que l'on organise ? Défaut de visibilité et de légitimité ! Pour certains, la culture ce sont les musées et le tourisme. D'autres ont peur d'aller au théâtre, pensent que ce n'est pas pour eux.

Cela pose une question importante : est-ce que les gens doivent savoir où se situe le centre culturel ? (cf cahier mauve : centre culturel et pourquoi un centre ?)

➔ **Faire culture avec les gens, cela suppose qu'ils sont partie prenante d'une culture. Ça interroge les pratiques culturelles alternatives et la démocratisation de la culture.**

➤ **Partenariats**

Ex : Projet Cités métisses (enjeu décentralisation) suppose un investissement important (financier et en personnel) du Centre culturel. Pourtant, le CCRC est noyé dans la masse et n'a aucune visibilité. Faut-il encore développer des partenariats de ce type, comment et avec qui ?

On remarque également un mal être institutionnel : les grosses institutions louvéroises ne sont pas toujours ouvertes aux collaborations (APC, CPAS...).

➔ **Différence entre mener des projets avec des partenaires et faire une analyse partagée avec des partenaires.**

➔ **Question : le CCRC ne doit-il pas se mettre au service des projets ? Réciprocité et partenariat soutenable ?**

➤ **Découverte d'un autre public**

Ex : promenades spectaculaires, projection documentaire Duferco (5/5), Balade des mînteux, La Dernière Défaïence (Boch), humeurs louviéroises (5/5), Cités métisses, Fête des Baudets (Maurage), Vlaamse kermis, actions dans les quartiers avec les compagnies de théâtre en résidence...

Tous ces projets ont pour objectif d'aller vers les gens, de toucher un autre public. Cela nous apprend que souvent les gens sont ravis et ne sont pas réticents à la participation à des activités culturelles ou à la découverte.

- ➔ **Question : est-ce qu'on rencontre notre territoire ?**
- ➔ **Développement de moments de solidarité dans les quartiers**
- ➔ **Les enjeux d'espace deviennent importants, les rapports centres – périphérie sont questionnés**

➤ **Scène ouverte aux amateurs**

Ex : faites-nous une scène : satisfaction d'avoir un accès « miraculeux » à une vraie scène sur laquelle s'exprimer et en même temps méconnaissance totale de l'institution derrière l'initiative (CCRC).

➤ **Culture et économie**

Faut-il donner un sens économique à la culture ? La culture est-elle génératrice d'économie ? A-t-elle un rôle à jouer dans le développement économique et social d'une région ? Attention de ne pas tomber dans le piège de vouloir démontrer que la culture est rentable.

Par contre, il est intéressant d'établir un rapport entre la culture et le fait de rendre confiance dans le futur (mettre au futur les jeux de mémoire). Ce qui a fait économie hier, fait culture aujourd'hui.

Ex : a) Ici (Itinéraire de la Culture Industrielle, projet qui définit un territoire par rapport à un passé industriel pour en venir à la façon dont les gens se représentent une région et ce qu'on en fait aujourd'hui).

b) projet Boch dans les écoles : les enfants ne connaissent pas bien la ville et de son passé glorieux. Ce genre de projets donne une image positive à la ville.

Des recherches se sont penchées sur le lien entre créativité culturelle et développement économique et ont prouvé que des régions à forte identité culturelle se sont développées davantage que d'autres.

La Louvière jouit d'une certaine reconnaissance au niveau de son action culturelle, elle souhaite créer une nouvelle image, une nouvelle dynamique, en se basant sur son passé sans être dans le passéisme d'une fierté perdue.

➤ **Accessibilité aux activités**

Notre public a de plus en plus de mal à prendre du temps pour lui (participation annulée à des ateliers, etc). Il y a également beaucoup de familles monoparentales qui ont beaucoup de difficultés financières. IL y a aussi la question de la mobilité qui se pose (transports en commun).

➔ Conciliation de la vie familiale et de la vie culturelle.

On peut utiliser des outils culturels créatifs pour lancer le débat, interpellier les gens les faire réagir mais surtout ne pas penser ou organiser à la place des gens (assister). Si la motivation n'est pas préalable, il faut la provoquer !

Ex : les frigos dans les salles de spectacle (« mettez vos enfants au frigo »).

➤ **Politique des Grandes Villes, fiches Feder, Plan Stratégique Transversal**

Sources intéressantes : Lieux de réunion au sein desquels des enjeux sont déjà partagés.

Ex : amélioration du cadre de vie, habitat durable.

➤ **Travail quotidien accueil/billetterie**

Point stratégique de récolte des avis, des interpellations, contacts privilégiés avec le public et le non public.

➔ **Lieu intéressant pour l'auto-évaluation.**

Idee : installer des murs de parole, mood board à l'accueil.

➤ **Les super-héros du quotidien**

Mise en valeur des personnes actives dans la région. Ce projet a permis de se rendre compte des initiatives positives de la région. L'éloge du quotidien est un axe poursuivi par pas mal de centres culturels et autres institutions.

➤ **Pas de privilèges**

Le public est soucieux d'une culture pour tous sans privilèges (places réservées, places gratuites, etc).

Idee : avec le conseil d'orientation ou l'AG : mettre des places réservées en assemblée pour interpellier ou organiser le tirage au sort des places réservées.

➤ **Actions dans les quartiers**

Par le biais des compagnies de théâtre en résidence, avec des spectacles basés sur une réflexion, un contenu.

Le CCRC a déjà expérimenté ce type de questionnement. C'est un outil culturel qui est disponible assez aisément.

➔ **Le CCRC est déjà capable faire émerger des questions sociétales.**

➤ **Gros bébé, pericoloso sporgersi, vlaamse kermis**

Ex : a) Gros bébé : sculpture monumentale exposée sur la place communale qui a mobilisé l'attention et les réactions. L'art sort des musées, rencontre le public, qui s'est demandé si c'était une œuvre d'art ?

b) Idem pour pericoloso sporgersi

c) Vlaamse kermis : ouverture de saison avec exposition sur les premiers travailleurs immigrés à La Louvière (flamands). Le taux de participation très élevé.

➔ C'est porteur de modifier les lieux, de sortir du cadre dans lesquels les choses se passent.

➔ Le fait que l'art contemporain soit dans l'espace public permet de faire réagir les gens, il devient une force d'intervention sociale. De plus c'est aller là où sont les gens.

En conclusion, les thématiques porteuses d'enjeux possibles sont :

- Les jeunes
- La décentration

- La connexion avec les gens et leurs pratiques culturelles alternatives
- L'articulation Centre culturel/culture et enseignement
- Le patrimoine mémoire et futur
- Le développement économique culturel : nouvelles représentations de la culture
- Familles : accès, mobilité précarisation, monoparentalité...
- L'habitat durable
- Les gens : héros du quotidien et de leur histoire

2. Formuler des enjeux communs

Qu'est-ce qu'un enjeu ?

Un enjeu indique vers où on veut aller et avec qui.

Vers où :

- Quelle transformation vise-t-on ?
- La transformation que l'on vise doit comporter des dimensions symboliques et culturelles
- Selon quels principes démocratiques ? Quelle démarche participative ?

Avec qui :

- Ouverture d'autres champs ?
- Partenaires de coopération ?
- Evolutif dans le temps et l'espace ?

L'objectif d'un enjeu est de se rapprocher des attentes des citoyens, de se donner des objectifs, de déterminer les urgences pour le territoire, la cohérence, le sens.

Deux exemples de thématiques exploitées :

Les jeunes

Entrées créatives sur le territoire

Localiser les jeunes, où sont-ils en dehors de l'école.

Idee de la mobilité → s'inviter dans les bus (matin et ou après-midi) et de faire des happenings dans les bus, que ce soit un endroit où les jeunes puissent s'exprimer, parler de leur vie quotidienne. Solliciter leur créativité au travers des nouvelles technologies et d'une question simple : qu'est-ce que tu fais aujourd'hui ? (avec un lien qui renvoie vers une plateforme virtuelle)

Enjeu

Modifier les processus d'intervention auprès des jeunes

Leur proposer des moyens pour qu'ils puissent s'exprimer, donner sens pour eux.

A partir des réseaux sociaux faire en sorte qu'ils deviennent acteurs, adaptateurs, créateurs. Comment retrouver le public jeune ? En leur donnant du goût, et en essayant de comprendre ce qui a du sens pour eux. Modification par rapport aux lieux d'intervention, aux moyens de communication.

La décentration

Entrées créatives sur le territoire

Ex : organiser un festival des lumières, éclairer une rue avec les lampes des habitants de cette rue. Comment impliquer les gens ? En mettant en avant les compétences des habitants (électricien, etc). Objectif sous-jacent : la revalorisation d'un quartier.
Comment associer les gens des quartiers à une redéfinition du centre culturel ? Symbolique de la lampe : que les gens nous éclairent sur le centre culturel et la façon dont ils le voient.

Attention : cet exemple est déjà dans l'opérationnel et ne dit rien des réalités vécues par les gens dans ce quartier. L'important de cette démarche est qu'à travers d'elle ce sont les gens qui donnent les réponses, il ne faut pas les apporter nous-mêmes. E : poser la 1^{ère} pierre d'un Centre culturel qui ne sera jamais implanté dans le quartier.

Enjeu

Etant donné qu'il n'y a pas de reconnaissance dans les quartiers, donner plus de visibilité de l'institution, donner un autre intérêt.

Attention :

- ✦ la décentration est un enjeu politique dont il faudra certainement discuter avec les instances.
- ✦ Transformer, ce n'est pas transformer uniquement les autres. Par contre l'initiative vient du CCRC.

Journée de travail en équipe

14 mai 2014

Personnes présentes :

Christian Boucq, Natassia Cara, Martine Caron, Lorena Ciccone, Eric Claus, Vincent Dierickx, Mélanie Dumoulin, Marie Ferrette, Majo Hansotte, Claude Larock, Patrizia Merche, Julie Montignies, Alexia Zoina

Retours sur la première journée

Au cours de la 1^{ère} journée, nous avons exploré des thématiques susceptibles d'aboutir à des enjeux. Plusieurs questions se posent :

- 1) Comment faire le passage des thématiques vers les enjeux? Il est essentiel de comprendre le mécanisme, de sentir les choses en les pratiquant pour faciliter le travail avec les partenaires.
- 2) Ces thématiques sont porteuses pour nous mais le sont-elles pour les autres ? Un ordonnancement de ces thématiques est à définir avec nos partenaires.

Cette journée a permis de constater qu'on n'est pas totalement à côté du travail demandé par le biais du nouveau décret mais il faudra jouer sur les subtilités de ces thématiques.

- 4) Comment approfondir le travail avec les partenaires?
- 5) Comment intègre-t-on les instances dans tout ça? (conseil orientation et AG)

Comment mobiliser des personnes et des groupes pour approfondir les questions?

Comment gérer les partenaires et les instances?

Comment mobiliser le conseil orientation?

Comment ces problématiques lui font écho, comment on le rencontre ?

Et puis quand il est fonctionnel comment on construit l'interrogation territoriale (comment faire surgir les questions de façon créative) ?

Quel agenda suivre de la date souhaitée du dépôt en rétro planning? Comment se répartir les rôles?

Retours sur les thématiques (qui sont des questions complexes)

Tout a été formulé sous forme de questions et pas de constat/réponses. Il s'agit plutôt de définir ce que ces constats amènent comme questions.

Ex : la question de la rupture entre l'identification des besoins et offre proposée par le CCRC.

Les thématiques sont repassées en revue. Quelles sont les réactions que soulèvent les questionnements abordés:

Patrizia : il y a des liens à faire entre le point concernant la jeunesse et le point concernant l'enseignement avec deux points de vue différents : le cadre scolaire et les lieux hors école.

Natassia s'interroge sur la thématique de l'habitat durable. Celle-ci est définie comme un enjeu actuel de la politique des grandes villes.

Marie s'interroge sur la façon de travailler avec le public fragilisé.

Vincent évoque un élément non évoqué mais essentiel selon lui : la lutte contre extrême droite ? Il s'interroge : notre mission est-elle de rallier le plus grand nombre ou de s'adresser à un public éloigné de la culture ?

Dans les cultures progressistes (pas celles qui s'imposent aux autres), on trouve 2 types de courant:

- 1) le peuple doit se réapproprier sa propre culture et pas celle des bourgeois
- 2) Il faut s'accaparer toutes les cultures et se les réapproprier.

Ces deux tendances ont débouché sur des modèles politiques divergents

L'Observatoire des politiques culturelles évoque une mission de "missionnaires" pour les cc et parle de "désaffiliés culturels".

Les études sociologiques qu'elles soient descriptives ou typologiques sont souvent révélatrices par les termes qu'elles utilisent et les catégories qu'elles définissent. Il y a un travail de déconstruction des catégories pour aller vers les rapports entre humains ou un questionnement de ces catégories à mener car elles engagent une vision symbolique du monde.

Exercice 1 : repartir de ces questions et voir comment mobiliser un conseil d'orientation là-dessus.

Un rapide point sur les actions menées jusqu'ici est fait :

- le CA a reçu une 1ère info (missions, appels)
- l'appel public a été diffusé notamment auprès de l'AG.
- une série de personnes jugées intéressantes par l'équipe ont été sollicitées pour rejoindre le CO.

Majo insiste sur l'importance de communiquer sur le côté expérimental du travail. Les futurs membres du CO après une période d'essai pourront décider en faisant le travail d'écoute et de recueil si ça leur convient. Ils ne sont pas définitivement engagés. C'est un groupe d'expérimentation. Il n'est pas évident de convaincre des gens qui s'engagent réellement, il ne faut donc pas cadencasser.

Il faudra définir les modalités d'engagement et de fonctionnement du CO. Quelle est la forme d'engagement qu'on prend quand on rentre dans une instance : définir une sorte de charte, un esprit. Ce qui permet de rappeler le rôle de cette instance.

Rien n'empêche qu'il y ait des groupes de travail et des temps où l'on invite des gens. Faire appel à des experts peut faire partie des procédures de fonctionnement. On peut s'adjoindre des commissions sur des thématiques spécifiques.

Ex: A Berchem, vu la difficulté de trouver des gens qui s'engagent, ils ont créé des bulles par projet mais certains en découvrant une certaine manière de travailler décident de passer à un autre niveau.

Vincent pointe que dans notre cas, c'est nous qui sommes demandeurs. Or, si on stipule que la candidature est soumise à approbation et puis est provisoire, il craint que ça ne décourage les gens motivés.

Majo explique que pour permettre à la logique de boucle de fonctionner, il faut qu'il y ait une souplesse entre analyse partagée et enjeux. Il faut pouvoir accueillir d'autres personnes intéressantes rencontrées dans le cours du processus.

Dans décret, on parle d'équipe, de direction, de président et de CA. Ce qui n'est pas dit, c'est la manière de faire. Il faut mettre en place des procédures et des méthodes d'animation dynamiques.

Travail en 4 groupes autour du CO

Qui?

- Quelles questions cela pose entre le "qui" rêvé et le "qui" réalisable?
- Comment Mobiliser les personnes sur qqch qui a du sens, des thématiques?
- Comment gérer les écarts entre objectifs et réalités ?

Où?

- Dans quels types de lieux allez-vous mobiliser?
- Autour de quoi et à quelle occasion (contexte : fête, pique-nique, gradins, etc.)
Créer, utiliser ou détourner ?

Comment?

- Comment amener ces personnes à se prononcer sur ces thématiques de départ?
- Comment vont être présentées ces thématiques ?
- Lesquelles font le plus écho?
- Comment va-t-on faire en sorte qu'elles se positionnent ?
- Quelles seront les démarches d'expression, d'implication ou de positionnement?

Retour des groupes

Groupe 1 - Didier, Patrizia, Mélanie, Alexia

On pourrait imaginer que le Centre culturel soit apparenté à une maison. Une maison, on en soigne le contenu, l'esthétique. On l'investit de sens, on la façonne à notre image. On veut qu'elle ait du caractère, qu'elle dénote une certaine personnalité. On la rêve confortable. Parfois elle se révèle être un lieu d'expérimentation.

Les différentes pièces d'une maison peuvent incarner ces différentes réflexions:

La cuisine, c'est le partage, la convivialité

La salle-de-bain, c'est la mise en valeur, la communication, l'emballage.
 La chambre, le rapport à l'intimité, la notion personnelle de la culture
 Le salon, le dialogue
 La cave, les territoires inexplorés
 Le jardin, l'ouverture sur le monde
 Le bureau, le savoir, les compétences, les nouvelles technologies.
 La salle de jeu, le ludique
 L'atelier, la créativité
 Le débarras, les choses qu'on jette
 Les toilettes, l'introspection, la réflexion.
 Le grenier, la mémoire.

On pourrait imaginer une installation-maison où les pièces seraient revisitées.

Questions que la proposition soulève :

- Le Centre culturel, comment l'habitons-nous ?
- Est-ce les personnes /individus ou nous qui habitons la maison ?
- Comment croiser ce travail avec celui des thématiques?
- Le temps n'étant pas infini pour réaliser cette analyse, il faut le croiser avec des enjeux potentiels et des perspectives.
- Quel sera le mode de recueil et les traces ? Comment garder ce qui va se dire ou se faire ?

Groupe 2 - Julie, Martine, Vincent, Claude

Piste 1 : qui et où?

Le groupe propose d'élargir le débat à partir d'un forum sur internet sur base de questions ouvertes à tous sur les problématiques porteuses d'enjeu (afin d'élargir la réflexion).

Où et comment ?

On pourrait inviter les gens à un match d'impro. Les thématiques seraient explorées au travers d'impros (pas par eux) et ce afin d'éveiller aux thématiques, de les explorer, d'en débattre de manière plus ludique et puis de rebondir sur ce qui a été évoqué.

Majo attire l'attention sur le terme "débat" qui est souvent répulsif au sens classique : les grandes-gueules monopolisent le crachoir, les autres ne sont pas à l'aise, l'ennui s'installe rapidement par le manque de compréhension. Gare au "débat -caca"!

Vincent comprend que le décret induit la notion de vote et donc de délibération ou de discussion. Pour remettre les conclusions, comment éluder le débat?

C'est la manière d'animer qui va être primordiale. Comment les gens vont s'exprimer et en dégager ce que nos échanges nous ont appris. Il y a une formalisation à construire.

Synthèse : Espace forum dont les thématiques sont nourries par des pros de l'impro avec possibilité pour les membres du CO de rentrer dans l'impro. Enfin, trouver une façon de formalisation de ce qui a été dit dans les échanges (les thématiques les plus porteuses, qu'est-ce qui fait écho).

Le risque est le même que pour le forum internet : des *selfies* moi et la culture.

Ici le forum est envisagé comme la place publique : l'outil internet permet de poster un avis, une question, une humeur.

Groupe 3 - Michel, Éric, Lorena

Ce groupe ne s'est pas attaché à un des 3 points en particulier.

Qui ? Un constat par rapport à la procédure en place : il y a peu de réponse à l'appel public.

Il y a un écart par rapport aux thématiques : que faire si 90% des candidats sont attachés à un sujet ? Il faut tenter de regrouper des thématiques et ne pas les traiter en vrac pour aboutir à quelque chose.

Pour reprendre la maison, il est important de montrer que la porte est ouverte. Faites comme chez vous MAIS n'oubliez pas que vous êtes chez nous.

On pourrait une fois par an, à l'occasion d'une expo, par exemple, participer à un coaching d'un secteur d'activité et aborder une thématique en lien.

La proposition est donc de baliser le travail en fonction des missions d'un centre culturel, de trouver une occasion à laquelle on réfléchit. On peut conjuguer l'appel aux points de vue et la mobilisation de certains. Faire d'une pierre deux coups. Ce faisant, on risque d'avoir des "quus" en plus.

On peut utiliser un même lieu, une même occasion pour que s'expriment des gens ET des membres du CO pour un travail plus pointu. Et ce, afin de permettre l'émergence de positionnements différents.

Le CO a aussi l'auto-évaluation à porter. La manière dont on va l'inviter induit déjà la manière dont le CO va travailler.

La crainte, c'est de partir dans tous les sens (bureau des plaintes). Pour repartir de la maison, avec quoi sort-on de la maison ?

Groupe 4 - Natassia, Valérie, Marie

Qui?

C'est toujours les mêmes. Donc, peut-être qu'en changeant le où, on va changer le qui?

Il y a le où d'avant et le nouveau où?

Les gens qu'on a proposés pour le CO, on connaît leur propos. Les nouveaux seront sans doute porteurs d'un nouveau message.

Où?

L'important, c'est de donner envie de revenir. L'introduction de la rencontre pourrait se baser sur l'impro, le jeu et le ridicule. On prendrait le contre-pied : on invente une réunion bien barbante et on annonce qu'on fera une 1ère pause dans 3h30.

Puis utilisation de l'impro (même idée que le groupe 2).

Comment?

Comment faire pour que ceux qui ont peur de prendre la parole en public s'expriment ?

En lançant nous les animateurs, des jeux créatifs (du type de ceux développés par Le Pavé). Au travers du jeu, les gens peuvent voir les choses autrement : jeu de l'oie (par exemple).

Il faudrait également désacraliser le Théâtre: les gens seraient d'abord dans public et puis invités à nous rejoindre sur scène pour signifier que ce n'est pas chacun sa place : "sentez-vous chez vous!" Participez avec nous. Tout le monde se mouille. Tout le monde a peur. En utilisant un langage simple.

Majo

Le travail n'aborde que l'action culturelle générale de base pas tous les autres dispositifs de spécialisation ou d'intensification. Il y a des aspects qui relèvent d'une auto-évaluation de départ. On n'explore pas tous les possibles et en sachant que le CA aura son mot à dire. Mais la réflexion financière ne peut s'appuyer que sur une analyse et une proposition de l'équipe.

L'auto-évaluation, elle, porte sur tout le projet, pas seulement l'action culturelle de base. Si on veut défendre un dispositif de grande scène, par exemple, il faudra trouver une articulation importante avec l'enseignement, la diffusion devra se mettre en lien avec les enjeux définis.

Néanmoins, l'analyse territoriale tient compte dans l'analyse de faits objectifs et de l'analyse des gens. Ex : le cadastre des salles dans la région qui rend légitime le dispositif de grande scène. Il faut donc engager la discussion sur les "appétit culturels" des gens (les désirs, etc).

Comment structurer une interrogation territoriale avec les personnes intéressées par le CO ? Comment le CO peut préparer la définition d'enjeux?

- 1) métaphore de la maison : permet de familiariser à la réalité du CC dans sa dimension symbolique et les missions à respecter.
- 2) Il faut relier ce travail avec des balises (missions du ccrc, prescrits du décret et les thématiques sur lesquelles on s'interroge) par souci d'efficacité.
- 3) Comment recueillir des traces? Et à quel titre les gens sont-ils invités (comme individu, comme artiste, etc)
- 4) Forum comme place publique (poster des questions, des idées)
- 5) Illustrer des thématiques à travers l'impro voire d'entrer dans l'impro mais comment on formalise ? Avec quoi sort-on de la maison?
- 6) Il s'agit d'une balade balisée : imitations pratiques, pragmatiques (pas lieu de parlotte), je me mouille, méthode et expérimentation. Revenir sur idée d'impro, de jeu (scop) mais surtout de techniques qui mettent à l'aise.
- 7) Les décompositions analytiques. Mettre en scène un débat chiant. Attention à ne pas être toujours en contre-pied avec ce qu'on présente d'habitude car la référence pour la plupart des gens, c'est ça !
- 8) On peut combiner plusieurs méthodologies en un même lieu. On aurait 4 salles :
 - a) une avec animateur et rapporteur.
 - b) une caméra : asseyez-vous et causez.
 - c) un jeu
 - d) une cafétéria ou un lieu informel.

Il faut créer un événement suffisamment large pour que des gens qui ne viendraient jamais dans un CO s'y retrouvent et s'expriment. Comment les inviter ? (à trouver). On joue sur 2 tableaux : émergence de la parole des gens et l'objectif que se dessine un groupe noyau dur du futur CO.

Il est important de penser à des personnes imprévisibles, ou dont le contenu sera imprévisible et à des lieux improbables.

Le décret nous dit qu'il doit y avoir analyse territoriale et CO. Un lien doit exister entre les deux d'où l'intérêt d'un processus évolutif. C'est la façon de faire qui importe.

Attention aux formules telles que "on ne veut plus" ou " pas" (parfois les gens s'y retrouveraient) : utilisez plutôt des formules telles que "on veut s'ouvrir à de nouvelles choses", "on veut explorer de nouveaux lieux", "explorer d'une autre manière ce qui guide la réflexion de l'équipe". On doit amener ça comme une façon de proposer des entrées créatives, des entrées symboliques, sur des modes d'expression qui permettent à gens qui ne maîtrisent pas les codes de débats de s'exprimer, des méthodes d'animation innovantes, etc.

Michel s'interroge sur l'aspect ludique des choses. Tout ne peut pas être ludique. Ça dépend des thématiques évoquées (ex: commission sur la Shoah).

Il s'agit plus ici de trouver d'autres manières d'aborder les sujets par forcément d'être "ludique". De plus, le jeu n'est pas forcément toujours plaisant (cf certains jeux pédagogiques)

Chacun dans le CO va pouvoir venir avec des suggestions, des expertises, des propositions. Chacun pourra s'appuyer sur ses talents pour proposer des choses.

Le CO travaille sur le moyen ou long terme et par sur ce qui est fait maintenant. Il va travailler sur l'alpha et l'omega mais qui ne sont pas des situations arrêtées et ponctuelles. Par contre, l'évaluation qu'il va devoir se faire devra s'envisager sous le prisme des enjeux et de l'analyse. Les gens doivent avoir une vision de ce qu'ils peuvent amener en termes de créativité. Les membres du CO doivent pouvoir se mettre en réflexivité.

Une fois le noyau de départ stimulé, il y a une 1ère étape, comment lancer une dynamique d'interrogation territoriale ? Ex : l'enseignement figure comme priorité dans tous les textes de la F web, c'est un partenaire de 1er plan. Stratégiquement, il serait bête d'éluder cette thématique. Co

Exercice

Nous ici, comment se reconnecter davantage avec partenaires : qu'est-ce que vous pointez comme acteurs dont on devrait recueillir les points de vue ?

Comment ?

Comment on associe le CO : rôle dans la recherche des acteurs et autres démarches.

Acteurs ?

Démarches?

CO associé?

Ex d'acteur

Letizia de Guglielmo - format 21, prof d'anglais

Population touchée : les jeunes sans emploi

Soit on l'interroge elle comme prof (elle fait partie des gens motivés) soit on interroge les jeunes ?

On ne voit pas comment faire émerger la parole de ces jeunes

Elle deviendrait partenaire avec vous pour mener l'interrogation territoriale et pourrait faire partie du conseil d'orientation

Ex: à partir de demain, le cours se passera au CC

Élèves de secondaire supérieur

Arriver dans école et annoncer une rumeur fausse (on n'aura plus les droits des films américains, vous payerez le cinéma encore plus cher)

Ensuite démasquer l'imposture et discuter et si c'était vrai ?

Important d'avoir une représentation croisée de notre questionnement.

La bibliothèque de l'école

Informar la personne des activités du ccrc

Questionner sur son boulot au quotidien, ce qui en ressort et à partir de là construire qqch à partir des besoins et des carences qu'elle identifie. Envisager avec elle une façon d'intervenir auprès des gens.

Il y a 2 niveaux de questionnement : c'est un métier culturel à priori (comment se situe-t-elle par rapport à ça). On part de sa vision à elle et de l'enseignement en général.

CDWEJ

Notre expérience commune devient une difficulté. Il va falloir susciter des points de vue subjectifs et des ressources documentaires.

On ne questionne par rapport à des réponses à donner mais plutôt sur les points de vue pour définir les enjeux. On est déjà dans l'intervention culturelle, on n'est pas dans un no man's land.

Note métier devient d'aller explorer, donner des méthodes, des procédures d'animation. Intervenir en contact direct avec les gens. Soit ils sont tellement loin ou tellement près qu'on ne sait pas comment s'y prendre.

L'étape de construire des enjeux, c'est recueillir beaucoup de points de vues et de sources (négativité, positivité). Renvoyer aux acteurs que leur regard est le leur, ne pas amalgamer les enjeux. Il faut avoir une représentation plurielle pour se dire : "l'enjeu, c'est celui-là". Ce n'est pas un projet sociologique, c'est déjà un projet créatif. Il ne faut pas se tromper de rôle.

Echéancier

Hypothèse : remise du dossier	Juin 2015
Création d'un pré-CO	15 octobre
On pend la crémaillère de la maison	27 septembre
Événement public	
Les maçons (partie opérationnelle)	Entre le 20 et le 26 septembre
Informations et échanges pour préparer le travail des maçons	27 août
Réflexion sur les architectes	11 juin
Identification du plan global	

Pour concevoir et construire le processus de la maison, on peut déjà identifier des alliés qui peuvent s'impliquer dans ce projet comme futurs membres du CO. Les impliqués positifs pourront prendre la balle au bond.

Didier demande d'ajouter à ce travail une série de propositions concrètes d'activités qui donnent un regard sur le territoire. Chacun doit faire des propositions en fonction de ses activités.

Formation : autoévaluation de nos actions

1^{ère} journée : 12/09/2016

Introduction

Le nouveau décret prévoit la mise en place d'autoévaluations au travers des articles suivants :

Article 5 : Les populations participent activement à la définition, la gestion et l'évaluation de l'action culturelle mise en œuvre par le centre culturel notamment au moyen des mécanismes de concertation visés au chapitre 4 et 5 et par l'action des organes de gestion et du conseil d'orientation.

→ Comment associer les populations à l'évaluation de nos actions ?

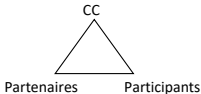
Article 19 : le CC doit organiser un processus d'auto évaluation afin de piloter le projet d'action culturelle, de rendre compte des résultats et impacts obtenus, d'interroger le sens des actions culturelles et d'alimenter l'analyse partagée.

→ La formation a donc pour objectif de démarrer une autoévaluation mais aussi de mettre des balises pour travailler de manière continue.

Article 81 : Avant le 30 juin de la quatrième année du contrat programme, le centre culturel adresse un rapport général d'autoévaluation aux services du Gouvernement ...
Il ya toujours eu des autoévaluations mais le décret demande que ce soit plus participatif qu'avant.

On va prendre du temps pendant ces trois journées pour que ce soit un travail collectif, participatif. Le rapport de ce qu'on a fait au cours de ces 3 journées sera présenté au CO.
Ce travail d'échange va faire ressortir ce dont on est fier, ce qu'on veut garder, ce qu'on veut faire évoluer.
Cela peut aussi être un moyen d'alimenter notre analyse partagée continue.
Ces 3 journées sont également l'occasion d'échanger entre nous sur ce qu'on fait de croiser les regards.

Ce qui est demandé dans le décret des Centres culturels : une synthèse critique et qualitative de l'action culturelle.

Données quantitatives	Données qualitatives	Expertise professionnelle
Chiffres : Nombre d'heures, de participants, d'actions	Par rapport à certains critères de qualité, on voit comment on se positionne C'est ce qu'on va faire pendant les 3 jours de formation On va repartir des objectifs de notre contrat programme Critères : - Au regard des objectifs de notre contrat programme - Au regard des attendus du nouveau décret 	Ce qu'on en pense Ce qu'on a écrit : - PV de réunions - Articles - Ecrits

L'évaluation est subjective. Elle est le résultat d'un choix humain.

Pour que cela soit moins subjectif l'idéal est de trianguler, de réaliser l'évaluation avec d'autres personnes. Parce qu'entre collègues, notre pente mentale est souvent la même (voir triangle).

Il faudra prévoir notre évaluation continue pendant notre prochain contrat programme, 4 à 5 moments par an.

L'autoévaluation par rapport au nouveau décret

Le nouveau décret remet au cœur des actions l'éducation permanente et la participation citoyenne pour la construction d'une société plus participative. On va voir par rapport à cela où le CCRC en est. Dans le nouveau décret il y a les « gros mots » :

- *Démocratisation de la culture ou culturelle*

D'un point de vue de consommateur.

Favoriser l'**accès** de tous aux actions culturelles, aux œuvres, aux techniques, aux savoirs

Faciliter : géographique, pédagogique = médiation, financier, symbolique (déconstruire des croyances par rapport à certains lieux)

Travailler à ce que le public puisse accrocher

- *Démocratie culturelle*

D'un point de vue d'acteur.

Participation citoyenne (ce que les gens mettent comme valeurs)

Expérimentation, acteur citoyen

Faciliter l'expression

Analyse critique

- *Analyse critique*

Les CC doivent développer l'esprit critique et l'analyse critique des populations. On travaille avec des citoyens leur regard critique sur la société.

Remise en question de la société.

En tant que CC on essaie de développer l'imaginaire des gens, rapport au réel qu'on essaie de travailler. De quoi on rêve.

Prise de recul, ouverture.

- *Lien social (groupe différent de collectif)*

Collectif : groupe avec une volonté de poursuivre un objectif commun.

Un lien de solidarité émerge du collectif.

Le lien social est la création de solidarités autour d'un objectif partagé.

Les gens sont librement associés.

La culture est très importante car elle génère du lien social.

L'entreprise est anti lien social d'où l'importance de créer des lieux où on peut avoir du lien social.

- *Education permanente*

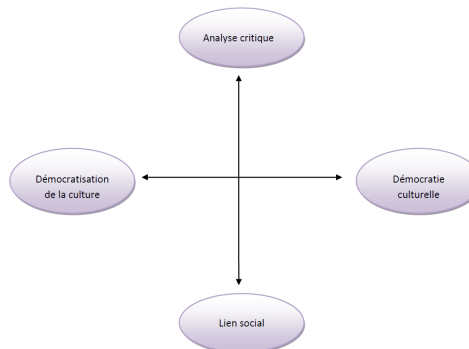
L'ensemble des outils et dispositifs mis en place pour amener les citoyens à adopter vis-à-vis du monde de la société et d'eux-mêmes une attitude, un regard, un comportement **critique, actif, émancipé** et nuancé.

Critères officiels d'éducation permanente : les groupes doivent être constitués de 80% d'adultes. Un autre décret s'occupe des jeunes. Cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas s'occuper des jeunes à l'école.

Au travers de cela on va travailler nos critères d'actions, d'évaluation.

Travail de positionnement sur les projets

Travail sur nos actions : sur un post it mettre une action (5 actions). Au vu de comment elle s'est passée, est-ce que cette action a favorisé de la démocratie culturelle, de la démocratisation culturelle, de l'analyse critique, du lien social ?



Jardin communautaire : Projet de quartier social et communautaire très fort. Les gens décident ce qu'ils veulent pour le jardin, ils sont moteurs, acteurs et décisionnaires du contenu du projet.

Le jardin est également l'occasion de créer d'autres projets : échange de savoirs, troc, construction de mobilier en palettes.

Il sera important de garder des traces écrites du projet (PV du comité des usagers), expliquer la vie du groupe pour justifier la mise en place de ce projet dans le contrat programme.

Orchestre d'un jour : projet mené sur une journée avec un musicien qui aide les gens à créer des instruments de musique, spectacle organisé avec les participants.

Création de lien social et démocratie culturelle

Expo duo : placé entre analyse critique et démocratisation culturelle. Cycle d'expos avec à chaque fois deux artistes. En partenariat avec le CEC. Les expos servent de support à un atelier créatif, une rencontre avec les artistes

Les expositions sont accessibles gratuitement -> démocratisation culturelle.

On est dans une question de société

Conseil d'orientation : groupe qui va se transformer en instance. Constitué entre autre de citoyens qui vont donner leur avis sur la manière dont le CCRC fonctionne.

Projet philo : philosophe venu en classe dans une école technique. Groupe très difficile qui devait aboutir sur un projet qui n'a pas pu se faire.

Projet axé sur l'analyse critique, le développement personnel, l'écoute de l'autre, la confiance en soi

Ballades spectaculaires : entre démocratisation culturelle et lien social. Désacraliser les lieux culturels, la culture chez son voisin. Le citoyen est acteur, il fait le choix du type de spectacles qu'il souhaite accueillir.

Docu club : cycle de cinéma documentaire avec à chaque fois un invité expert ou le réalisateur. L'analyse critique est l'objectif principal. L'objectif rêvé est de créer un lien social + démocratisation culturelle : accès à des savoirs.

Créativité en mouvement : Atelier du CEC, projet qui favorise l'expression citoyenne. Mobilisation des participants de l'atelier par rapport à l'état des lieux dans lesquels ils se trouvent → mobilisation et mise en place de revendications. Entre analyse critique et démocratie culturelle.

Post it : projet en cours de réalisation : donner l'opportunité au public de donner leur avis sur les activités organisées (genre mur Facebook). Démocratie culturelle car cela participe à la création du programme et analyse critique. Il peut aussi y avoir un aspect lien social car les gens peuvent également réagir sur Facebook.

Fête des voisins : organisées avec les ateliers la Tête en l'air (activités danse), invitation d'un musicien d'origine syrienne, à deux pas du CCRC. De manière spontanée les gens apportent à manger. Assez surpris du résultat.

Démocratisation culturelle et création du lien social.

Faites-nous une scène : artistes amateurs de la région du centre. Coaching avec des professionnels et spectacle organisé.

Démocratisation culturelle → accès

Démocratie culturelle : les gens s'emparent du projet pour en faire ce qu'ils veulent.

Lien social car les gens créent du lien ensuite.

Terres promises : spectacle autour de la question Palestinienne. Rencontre/échange après le spectacle. Texte très universel, accessible comme base de discussion.
Entre démocratisation culturelle et analyse critique.

Atelier du CEC : Peindre c'est pas sorcier : lien social qui se crée car 8 séances
Démocratisation : transmission de techniques, initiation.
Le titre de l'atelier est très important, les gens comprennent bien de quoi il s'agit et sont plus attirés.

Validation des compétences : hors de la boussole, participation du CCRC à la vie du secteur des Centres culturels

Formation métier des musées : entre analyse critique (amener les participants à comprendre le monde culturel) et démocratisation culturelle.

WEBE : activités de mise en valeur du patrimoine, touristique, culturel.
Entre démocratisation culturelle (gratuit) et création de lien social
Thématique de société.

GONL (Grand Orchestre National Lunaire) : structure mise en place par le CCRC devenue autonome (comité des participants de l'orchestre).
Entre lien social et démocratie culturelle. C'est un projet de cohésion sociale

Ciné en plein air : gratuit, accessible à tout public. Le public a accès à des œuvres. C'est gratuit donc démocratisation culturelle. La démocratisation culturelle ce n'est pas la gratuité mais la démarche de choisir de rendre des œuvres accessibles.

DLL (Ateliers CEC) : création d'un lien social très fort et démocratisation de la culture. Mobilise des gens qu'on ne toucherait pas autrement.

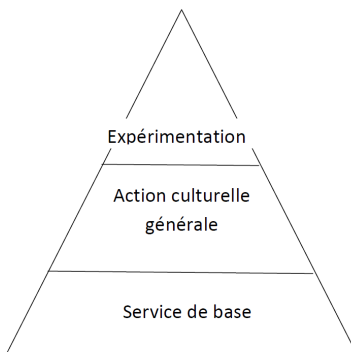
Le beau chapiteau : proposer des spectacles culturels dans un chapiteau de cirque désacralise. On se rend compte qu'être hors du lieu symbolique du CC a un impact.
Cela a donné aux gens l'occasion d'échanger, de se rencontrer. Un peu d'analyse critique en fonction des spectacles programmés.

Fête de la musique (de midi à minuit) : opération coordonnée par le CC. Accueil de groupes locaux.
Une année on a croisé les publics entre artistes plasticiens et des musiciens. Peinture mise à disposition avec des musiciens qui jouaient en live.
Entre démocratisation culturelle et lien social.

Commu fauteuil (projet en cours de réalisation) Démocratisation culturelle car donner accès à tous à la culture.

Conclusions :

Sur la boussole on est positionné plus à gauche qu'à droite et en bas qu'au-dessus.
Cela ne veut pas dire que l'on ne peut pas continuer ces projets.
La diffusion pure est limite démocratisation culturelle. Mais il faut continuer à en faire parce que cela apporte des subsides.
Les pouvoirs subsidiant veulent un travail de réflexion sur des enjeux à transformer.
Il y a l'expérimentation qui pourrait être en dehors.



La position des projets dans la boussole nous indique qu'on est fort dans le service de base.

→ Il faudrait nourrir les autres parties. Le décret est plus dans le qualitatif que le quantitatif.

Evaluation des partenariats

Par groupe, placer les partenaires dans la boussole puis sur une deuxième feuille réfléchir aux partenaires avec lesquels on pourrait travailler.

Dans notre demande de reconnaissance on fait le relevé de tous les partenaires avec lesquels on travaille déjà et de mentionner ceux avec lesquels il serait bien de travailler.

Sur la boussole, reprendre les post-its des projets et relever les points forts et les points faibles par rapport à ces projets.

Points forts :

- Propositions variées, projets créatifs et décalés
- Panel de partenaires varié
- Les projets sont souvent menés hors des murs du centre culturel
- Grâce au nouveau décret on se replonge dans le métier d'animateur (on se met en danger, on a un contact avec le public)
- Les spectacles sont très accessibles au niveau financier
- Le public est mobilisé au travers de projets participatifs
- Des animations sont développées dans les écoles à destination d'un public plus jeune
- L'équipe développe beaucoup de projets (mais est-ce un point fort ou un point faible ?)

Points faibles :

- Peu de démarches d'éducation permanente
- Sectorisation trop importante, fonctionnement trop cloisonné
- Perte de militance
- Manque de visibilité du CCRC quand on mène un projet en partenariat avec l'extérieur
- Pas de processus d'évaluation du projet mis en place
- Peu d'investissement sur la pérennisation du public
- Trop de projets ce qui entraîne une dispersion, un manque de temps pour réfléchir au mode opératoire de chaque projet
- La communication interne est faible, on ne travaille pas de manière transversale à l'intérieur du Centre culturel (mais bien à l'extérieur)

2^{ème} journée : 10/10/2016

Introduction

Demandes pour la deuxième journée de formation

- 1) Continuer à creuser les points abordés
- 2) Partir de projets concrets
- 3) Avoir un temps d'intégration individuel (5 minutes pour pouvoir écrire nos réflexions, intégrer ce qui a été vu)
- 4) Aborder notre fonctionnement interne (communication interne, réunions d'équipe ...)
- 5) Varier les exercices

Propositions d'Annette : 3 outils

- 1) La boucle d'évaluation = nos projets à la loupe
- 2) La planification de notre démarche d'évaluation future
- 3) Nos capitaux (point forts – faiblesses, théorie de sociologie de Bourdieu)

Rapport d'autoévaluation de l'action culturelle

Les exigences du décret (art81)

- 1) Description des modalités de l'évaluation : participants, méthodes employées, critères et indicateurs définis, rythme + éventuellement, renvoyer en annexe les documents pertinents relatifs à l'autoévaluation
- 2) Présentation des éléments quantitatifs et qualitatifs pertinents relatifs pour apprécier les résultats de l'action culturelle : volume et types d'activités ; nombre et types de participants ; nombre, intensité et qualité des partenariats ...
- 3) Synthèse critique et quantitative relative à l'impact de l'action culturelle en référence :
 - Aux objectifs poursuivis par le centre culturel et inscrits dans le contrat programme en cours (ou pour les CC non reconnus à leur objet social)
 - À la progression de l'exercice effectif à titre individuel et collectif du droit à la culture par les populations du territoire d'implantation et de projet (art 20)
- 4) Conclusions de l'autoévaluation :
 - Pertinence des opérations et des activités réalisées par le centre culturel
 - Identification des points forts et des faiblesses
 - Le cas échéant, propositions d'évolution des pratiques (activités qu'il faut maintenir, qu'il faut changer/améliorer/amplifier ou qui doivent disparaître)

- Identification de défis culturels importants à prendre en compte lors de l'élaboration de l'action culturelle

Nos projets fierté

Depuis 2009 choisir un projet dont on est particulièrement fier. = ACTION FIERTE

Le projet doit être déjà commencé.

Projets	Critères
2011 - Fête des voisins improvisée	Initiative citoyenne
2012 - Le salon d'Achille	Patrimoine culturel de La Louvière valorisé
2010 - 2015 - Faites nous une scène	Correspond à une demande du public (artiste amateurs)
2009-2016 - Grand Orchestre National lunaire	Cohésion sociale réelle - vrais projet artistique début de participation citoyenne
2010 - Les insomniaks (2X)	Public jeune touché
2013 - Cinéma en plein air	- Articulation d'un projet entre différents secteurs - Une action en lien avec d'autres
2016 - Danse - Fêtes de Wallonie	Aller sur la place publique, aller vers les gens Joie, plaisir, partage, surprise
2009 - Ballades spectaculaires	Décentration, la culture va chez les gens Joie, plaisir, partage (c'est plus gai de donner que de recevoir)
2014-2017 - Chœur de marionnettes	Qualité de partenariat : réunions constructive, vrai travail d'équipe, reconnaissance du partenaire. Expression et participation citoyenne
2010 - Le beau chapiteau	Décentration Désacralisation de la culture → nouveau public. Etre proche des gens là où ils sont, là où ils vivent Innovation : nouveauté pour l'équipe
2014 - Visite du chantier du théâtre	Créativité : apporter une solution créative à un problème, communication auto dérisoire Auto dérision, langage décalé Cultiver la critique joyeuse → C'est un point fort, pas un critère
2009 - Vlaamse kermis	Succès populaire : mixité sociale Retombées médiatiques Dynamique interne soudée et collaborative Dynamique partenariale
2014 - Au fil de soi	Mise en valeur de tous les acteurs Mobilisation d'un grand public Travail de qualité (professionnalisme) Qualité artistique, multidisciplinaire Dynamique interne forte

Les questions d'évaluation possibles (critères du tableau transformés en questions)

(liste non exhaustive)

- A-t-on atteint, répondu à nos objectifs (repris dans notre contrat programme) Si oui, lequel et pourquoi ?
- A-t-on valorisé le patrimoine culturel local ?
- L'action est-elle issue d'une demande de notre public ?
- A-t-on touché un nouveau public ? Si oui lequel ? Comment ?
- A-t-on pu travailler de manière concertée entre secteurs ?
- A-t-on articulé nos actions entre elles pour renforcer des axes ? Lequel ?
- A-t-on investi l'espace public ?
- A-t-on apporté la joie, le plaisir, le goût du partage à travers cette action ?
- Les gens ont-ils découvert de nouvelles choses ?
- A-t-on mis en place des partenariats de qualité ? (construction, différents regard, reconnaissance mutuelle, complémentarité)
- A-t-on innové ? Amélioré notre action en cours ? Quoi et pourquoi ?
- A-t-on été vers les gens là où ils sont, là où ils vivent ?
- Savons-nous être impertinents ? Décalés ? ...
- Avons-nous transformé nos freins en ressources ? = solutions créatives
- A-t-on suscité de la mixité sociale ? Y avait-il de la mixité sociale ?
- Y-a-t-il eu des retombées positives pour le centre culturel notamment en terme de visibilité ?
- A-t-on mis en valeur notre public ?
- A-t-on mobilisé beaucoup de gens ?
- A-t-on développé des médiations qui permettent des œuvres de qualité ?
- A-t-on développé le lien social ? Si oui, comment ?
- A-t-on permis, soutenu la participation citoyenne ? Si oui, comment
- A-t-on donné accès aux outils culturels ? Si oui, à qui ? Comment ? Quels outils ? Quelle forme d'accès ? Quelle médiation ?
- A-t-on aidé, soutenu, l'analyse critique ?

Evaluation de nos projets

Petit rappel : Une évaluation qualitative se fait à plusieurs !!

Au regard de l'action, reprendre au moins 3 objectifs fixés au départ et pointer dans notre contrat programme et dans le décret ce qui correspond.

Ensuite construire nos questions d'évaluation, en choisir 4. Pour chacune de ces 4 questions, quelles informations, faits, a-t-on besoin de récolter pour répondre à ces questions ? A partir de quel indicateur je pourrai dire que j'ai atteint mon objectif (minimum 3-4 indicateurs) ? Les développer avec les 5 sens : voir, entendre, goûter, sentir (nez), sentir (main)

Projets choisis :**Projet GONL (→ Mélanie)****Les objectifs du projet :**

- Réunir un maximum de musiciens amateurs et les faire participer à DLL → *spécifier le nombre de personnes touchées, maximum est trop flou*
- Développer la démocratie culturelle (article 2 ; article 3, point 1, 3 et 4)
- Porter une attention aux pratiques amateurs → *valoriser et nourrir*
- Réaliser une création musicale → *création, reprises, arrangements musicaux*

Une question d'évaluation possible : *Y-a-t'il eu de la cohésion sociale ? (collectif)*

Les indicateurs possibles :

- ☐ Composition du groupe
- ☐ Participation hebdomadaire régulière des participants (fiches de présence)
- ☐ La demande des participants de poursuivre le projet
- ☐ Les membres de l'orchestre font venir leurs proches (participer ensemble à un projet)

Projet Ballade spectaculaire (→ Patrizia)**Les objectifs du projet :**

- Investir des lieux insolites pour palier la fermeture du théâtre
- Proposer d'autres formes de spectacles pour garder l'intérêt du public → *Diffusion*
- Développer des projets en partenariat avec les citoyens dans une visée de cohésion sociale

Une question d'évaluation possible : *A-t'on investi des lieux insolites, nouveaux pour pallier à la fermeture du théâtre*

Les indicateurs possibles :

- ☐ Le lieu est hors du centre culturel
- ☐ Le lieu est hors des partenaires habituels du Centre culturel

Projet Vlaamse Kermis (→ Vincent)**Les objectifs du projet :**

- Capter et animer le non-public dans l'espace public un jour de grande affluence.
- Informer ou réinformer sur l'histoire de l'immigration flamande en région du centre et à La Louvière → *information – éducation permanente*
- Etre vu, reconnu pour le public présent → *information (spécifier de quelle manière on souhaite être vu)*

Une question d'évaluation possible A-t-on capté le non public ?

Les indicateurs possibles :

- ☐ On a vu des gens qu'on n'avait jamais vus avant
- ☐ La vente d'abonnements à des personnes qu'on ne connaissait pas
- ☐ Les gens qui sont présents attirent d'autres gens

Autres questions possibles :...

- A-t-on informé sur l'histoire de l'immigration ?
- Y avait-il de la mixité sociale,
- Y-a-t-il eu des retombées médiatiques ?
- Y-a-t-il eu une collaboration intersectorielle interne ?
- Y-a-t-il eu une réelle dynamique partenariale sur le territoire ?
- A-t-on été vus et reconnus ?

Les moteurs du CCRC : créativité, cohésion sociale, partage, plaisir, surprendre...



Outil : Nos objectifs sont-ils **SMART** ?

Spécifique → précision (ex : un max d'artistes c'est trop flou)

Mesurable → pourrais-je trouver des informations qui permettent de mesurer si c'est vrai ou pas.
Mesurable avec nos moyens disponibles

Assignable → est-ce que j'ai joué un rôle (ex : a-t-on concouru à ce que quelqu'un ait un point de vue différent)

Réaliste – Réalisable → compte tenu de nos moyens (personnel, moyens techniques ...)

Temps → inscrit dans un temps donné



Conseil : tenir une time sheet avec toutes les réunions qui se sont tenues, montrer la méthodologie, l'étendue du projet



Outil : Pour le futur contrat programme

	Nos	Les	Les			
--	-----	-----	-----	--	--	--

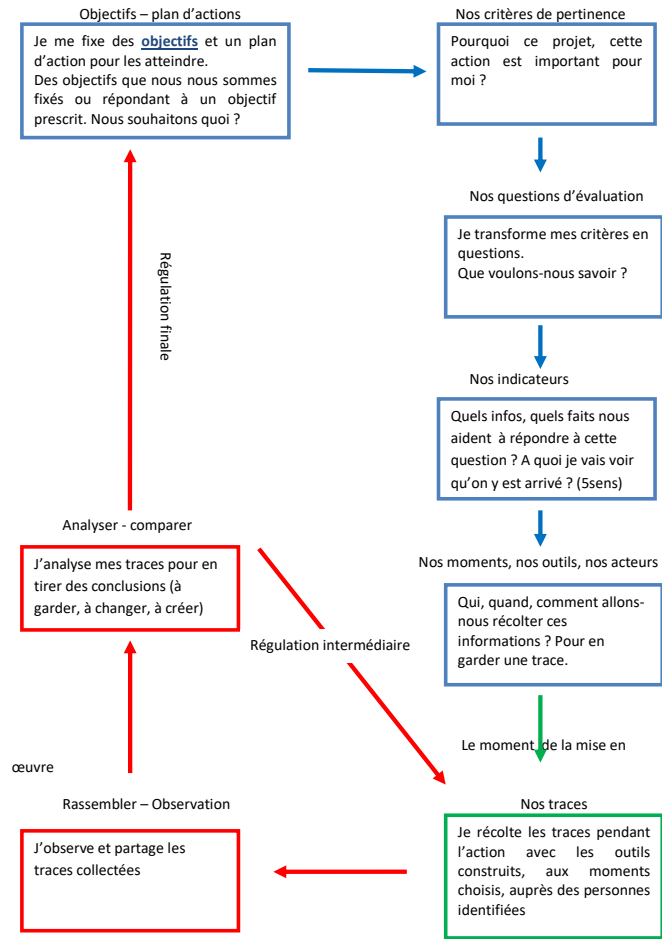
	questions d'évaluation + indicateurs	infos/outils que nous avons déjà	infos/outils que nous devons récolter	2020	2021	2022
Enjeu 1 Développement territorial	A-t'on touché toutes les communes	Notre répertoire (codes postaux)		Vlaamse K	Vlaamse K	
Enjeu 2 Education permanente – opération de mobilisation	Les gens ont-ils réellement construit le projet avec nous ?	Ils viennent quand on n'est pas là Les gens participent aux décisions	Cahiers de passage		Potager collectif	Potager collectif

Pour le contrat programme en cours :

	Nos questions d'évaluation : nos objectifs et nos critères au niveau décret	Les infos que nous avons déjà	Les infos que nous devons récolter	2009- 2015	2016	2017	2018
Objectif 1 Développement territorial				GONL			
Objectif 2 Création				GONL			
Objectif 3 Diffusion				Vlaamse K			
Objectif 4 Education permanente				VK			
Objectif 5 Gestion des infrastructures				RT			
Objectif 6 Information				VK			

La boucle de l'évaluation

Avant Pendant Après



3^{ème} journée : 17/10/16

Evaluation de la dernière journée de formation : 17/10/2016

- Ecrire plus grand au tableau
- Construction d'un outil valable pour tous les projets → pas possible parce que l'outil est adapté au type d'action. Par contre on pourrait essayer d'avoir un même canevas commun. Les outils dépendent également de l'ampleur du projet. Il y a une différence entre un projet qui a duré plusieurs mois et une conférence qui a duré 2 heures
- Les actions dont on n'est pas fier : à évaluer, c'est demandé dans le décret ! C'est d'ailleurs un des critères de la 3C : l'analyse critique de nos actions

La boucle d'évaluation

On repart des 3 actions choisies : Vlaamse Kermis, GONL, Ballades spectaculaires.

- Quels seraient les outils qui permettraient de récolter ces informations.
- Qui sont les acteurs qui devraient participer à ce projet ?
- A quel moment ?

GONL

Indicateurs :

- ☐ Composition du groupe
- ☐ Participation hebdomadaire régulière des participants (fiches de présence)
- ☐ La demande des participants de poursuivre le projet
- ☐ Les membres de l'orchestre font venir leurs proches (participer ensemble à un projet)

Question d'évaluation : Y-a-t'il eu cohésion sociale ?			
Indicateur	Acteur	Outil	Moment
Mixité	Animateur	Listing participants	
Satisfaction			
Régularité	Participant bénévole qui prend les présences	Fiche de présence	A chaque atelier
Demande de continuité	Participants/Rapporteurs	PV	AG des membres du GONL
Invitation	Accueillant Participants	Une case sur la fiche de présence (démarche)	Accueil

Page 15 sur 21

		d'interview)	
--	--	--------------	--

La Ballade spectaculaire

Question d'évaluation : A-t-on investi des lieux insolites nouveaux ?

Indicateurs	Acteurs	Outils	Moments
Hors Centre culturel	Habitant Artiste Centre culturel	Affiche Adresse Convention de location Contrat d'assurance Liste des lieux investis	A la fin
Hors partenaires habituels		Logo des partenaires PV de réunions	

Vlaamse Kermis

Question d'évaluation : A-t-on capté le non public ?

Indicateurs	Acteurs	Outils	Moments
Le nombre de gens jamais vu	Animateur, billetterie (Observation)	Photos (sous prétexte d'un cadeau promotionnel)	Pendant
La vente d'abonnements		Répertoire, nouvelles fiches créées	Après/Pendant
Le bouche à oreille instantané		Réseaux sociaux	Pendant

Projet : travail dans les écoles

Question d'évaluation : A-T-on suscité la participation des jeunes ?

Indicateurs	Acteurs	Outils	Moments
Le nombre d'interventions pendant l'atelier	Observateur des jeunes	Grille d'évaluation (agenda)	Tout le long, à chaque rencontre
La dynamique perçue par le prof	Le prof	Interview grille	A la fin
La production d'un projet	Observateur	Observation	A la fin

Les outils et démarches d'évaluation possibles

L'observation → directe	Prise de note Grille d'observation Productions Documents (PV ...)
→ indirecte	
L'interview collective ou individuelle (coûte très cher en temps)	
Le questionnaire	Question ouverte Question semi ouverte (cocher)

	Question fermée
Les outils artistiques : Dessin, affiche, vidéo, photos ...	

L'autoévaluation dans le contrat programme

Choisir les questions les plus pertinentes pour les 5 ans à venir.

Comment choisir ? → Tamiser

- 1) Est-ce attendu par le décret ?
- 2) Est-ce réaliste de vouloir éclairer ça ?
- 3) Est-ce pour les gens que nous voulons ça ? Sont-ils au cœur de cette question ?

→ Si on dit oui aux 3 c'est une bonne question d'évaluation pour le contrat programme.

- 1) A-t-on valorisé le patrimoine culturel local matériel et immatériel ?
- 2) A-t-on mis en place des partenariats de qualité ?
- 3) A-t-on été là vers les gens ? Là où ils vivent ? Là où ils sont ?
- 4) A-t-on suscité la mixité sociale et permis un lien social ?
- 5) A-t-on permis, soutenu la participation citoyenne ? Si oui, comment

Décortiquer les indicateurs qui nous permettraient de répondre oui ou non à ces questions.

Question d'évaluation : A-t-on valorisé le patrimoine culturel local matériel et immatériel dans un objectif de participation citoyenne ?

Indicateurs	Acteurs	Outils	Moments 2017-2025 4-5 actions
Si on a investi un lieu de qualité du patrimoine local	- CC - Partenaire institutionnel (RW, voies d'eau, Province ...)	- Support de communication des lieux investis, site internet, brochure	- WEBE - Artour - Fêtes de Wallonie
Si on a mis en avant des artisanats et artistes locaux	- CC - Artistes/artisans - Musées	- Liste des artistes contactés - Reportages photos - Revue de presse - Télévision locale	- Expositions d'artistes de la région (expoX3, Quinconce) - WEBE
Si on a valorisé la vie associative	- CC - Associations	- Liste des partenaires - Conventions de partenariat - PV de réunion - Productions pour l'évènement	- Fêtes de Wallonie - DLL
Si le patrimoine est	- Participants	- Interviews	Après toutes les

reconnu par les habitants	- Habitants/riverains	(photomaton, vidéo ...) - Selfies dans mon endroit préféré - Traces des partenaires	activités
S'il y a un réinvestissement des lieux	- Associations - Les gens	- Support de communication de ceux qui ont ré-investit les lieux, reportage TC, revues de presse ... - Echange de mails, de courriers sollicitant les espaces	Après toutes les activités
S'il y a une création de lien entre nous et les autres			
S'il y a une création de lien entre le patrimoine et le futur			

Question d'évaluation : A-t-on été vers les gens là où ils sont, là où ils vivent ?			
Indicateurs	Acteurs	Outils	Moments 2017-2025 4-5 actions
Si les lieux investis sont diversifiés et hors CC. Si les groupes touchés sont diversifiés Si on a développé de nouveaux partenariats et si ceux-ci sont diversifiés Si nous avons des participants venant de l'extérieur (hors abonnés, gens que l'on connaît déjà)	Centre culturel Partenaires de projet Participants Artistes	1.Support de communication, presse Convention avec les accueillants PV de réunions Vente de places 2.Supports de communication, presse. Dossiers de presse, PV de réunions, liste assurances Outils d'enquête pour identifier le public le soir de l'évènement Mémoires d'étudiants à solliciter Réseaux sociaux 3.Supports de communication,	1.Ballade spectaculaire 2.DLL 3.Fêtes de Wallonie (ambassades) Participation aux événements locaux de quartier (fête des baudets, ravel Estinnes ...) 4.Quartier théâtre (jardin communautaire)

		presse. Dossiers de presse, PV de réunion, enquête auprès des citoyens par des travailleurs sociaux. 5. Réseaux sociaux Production (ex : légumes ...) Supports de communication PV réunion Enquêtes individuelles Observation	
--	--	---	--

Question d'évaluation : A-t-on permis et soutenu la participation citoyenne ?			
Indicateurs	Acteurs	Outils	Moments 2017-2025 4-5 actions
Si il y a une place pour le citoyen dans l'élaboration du projet de l'activité - Écoute - Initiative - Décision	- Participants - animateurs - Equipe CEC - Représentants de la Ville - Autres occupants du lieu	- Carnet de bord atelier - PV de réunion - Lettre au Bourgmestre - Photo rencontre bourgmestre/enf ants - Vidéo du Bourgmestre - Traces écrites des insatisfactions	Atelier créativité en mouvement
Si le citoyen est acteur dans la réalisation du projet	- Différents partenaires - Habitants - Mouvements de jeunesse - Commerçants - Associations locales		WEBE
S'il y a une question de société au cœur du projet	- Musiciens – Chœurs - Chef - Coordination - Metteur en scène - Formateur	Rapport AG	GONL
Si le projet prend place dans l'espace public			

Outil : Les 4 capitaux

<u>Economique</u> Ressources matérielles, financières, immobilières (véhicules, cimaises, tonnelle, fléchage ...) Tout ce qui peut aider matériellement	<u>Culturel</u> Les ressources en termes de compétences (diplômes mais aussi bagage culturel), savoirs, expertises, techniques, pratiques, intelligences
<u>Social</u> Lien, relations que l'on crée. Quantité, qualité Partenaires, les instances, le public (la fidélisation, le capital symbolique), notre réseau institutionnel et relationnel. Les gens qui nous apprécient, qui nous connaissent et qui nous défendraient.	<u>Symbolique</u> L'image positive ou négative que l'on dégage, que les gens ont de nous.

Rouge = ce que nous avons actuellement

Vert : ce qu'on n'a pas mais qu'on pourrait mobiliser pour 2017-2025

2025

Créer des réseau, du face to face	
<u>Economique</u> Locaux Subventions (FWB, Ville, FSE, Feder, Fonds 4S, Maribel) Recettes propres Recettes partenaires Sponsoring Matériel technique	<u>Culturel</u> Tous nos savoirs (profil de fonction = l'ensemble de nos compétences)
<u>Social</u> Les réseaux (Centritudes, profs, les partenaires ...) Le public Le tissu local Les instances, les commissions Les professionnels satellites Liens avec les financeurs Liens avec les médias	<u>Symbolique</u> On est des rigolos (théâtre) Accueillants Fêtards = on s'amuse Professionnels et fêtards à la fois Ca bouge (dynamisme) Côté décalé Bureaucrates et pas terrain
L'image (souplesse, exigence des autres parce qu'on est un grand CC)	

Auto-évaluation des actions en Centritudes

1^{ère} Journée – 13/10/16

Attendus pour la formation :

- Outils pour notre autoévaluation
- Evaluer les actions des 5 années passées
- Ce qui est réellement attendu par rapport au dossier
- On a déjà utilisé la boussole mais on a besoin de concret
- Piqûre de rappel par rapport au décret, structure de base
- 2 jours de formation pour l'autoévaluation des Centres culturels et 2 jours pour Centritudes
- Les raisons de refus des dossiers déposés
- Une table des matières de ce qui doit figurer dans notre dossier

★ Pour les centres qui ont une nouvelle équipe comme Chapelle : indiquer dans le dossier cette particularité, dire qu'il y a très peu d'outils pour auto-évaluer ce qui a été fait. On peut donner un petit point de vue de l'extérieur mais dire quand même que ça a été une difficulté. Voir si dans le Conseil d'Orientation il y a des gens qui connaissent l'histoire du CC ou aller à la rencontre de gens qui la connaissent.

★ Les ruches d'écriture : les Centres culturels peuvent se mettre au vers ensemble et s'entraider pour l'écriture de leur dossier.



Points très importants pour les dossiers : contexte et autoévaluation ! Il faut montrer qu'on est rentré dans le décret.

Les 5 concepts du décret

Définir chacun des concepts et chacun dans son centre trouver un projet qui correspond à chacun des concepts

Education permanente

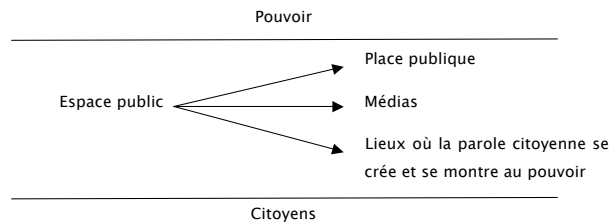
Démarche qui encourage l'analyse critique de la société (sur des thématiques sociétales) et qui encourage l'autonomie, la citoyenneté active et le changement. Qui vise l'évolution permanente en accompagnement du citoyen.

Démarche → sur le long terme. Il faut penser à faire démarrer le projet bien avant l'évènement. La démarche n'est jamais une action ponctuelle détachée.

Questions sociétales : l'éducation permanente soulève toujours des questions critiques sociétales.

Citoyenneté active : l'éducation permanente c'est toujours du collectif qui s'est constitué pour mener une action collective. C'est ça la différence entre éducation permanente et analyse critique. L'action collective doit déboucher sur l'espace public.

Espace public :



L'éducation permanente vise en général les personnes exclues des décisions du pouvoir. Ces publics doivent avoir plus de 18 ans.

Attention, les CC se doivent d'avoir des critères d'éducation permanente dans leurs projets, ils ne sont pas soumis aux critères de l'éducation permanente (notion de public captif).



Dans notre centre, identifier les groupes présents et solides dans notre centre culturel ? S'il n'y en a pas, dès qu'on perçoit qu'il y en a un l'aborder et susciter la parole sur ce qui les tracasse, leur pose question.

Transformer ces critères en question d'autoévaluation :

- Y-a-t'il eu une démarche inscrite dans le temps (long terme) ? → critère du temps
- A-t'on abordé des questions de société sous un angle nouveau ou différent du discours dominant ? → critère de société
- A-t'on permis aux citoyens d'être acteurs du processus ? → critère des acteurs du processus, action visible, traces
- Est-ce que le public touché était exclu des décisions (communes, CC) au départ ?
- Y-a-t'il un collectif (différent d'un groupe) avec un objectif commun rassembleur des diversités ? → critère objectif commun

Analyse critique

Action (même ponctuelle) où on pose au jugement (de valeur) de manière individuelle ou collective. → on aide les gens à se positionner.

Cela suscite un questionnement (argumenté), une déconstruction « cognitive » (déconstruire ses croyances, valeurs) à travers l'imaginaire, l'ouverture au monde.

!!! L'éducation permanente développe des valeurs de justice sociale.

Lien social

- Rencontrer, se rassembler, partager et échanger
- Tisser des liens
- S'ouvrir aux autres, dialoguer
- Sortir de son cercle de connaissance habituel (diversité sociale et culturelle) et faire tomber les préjugés
- Rompre l'isolement

Questions d'évaluation :

- A-t-on permis aux personnes de partager (des idées, leurs croyances, leurs pratiques culturelles, leurs savoirs, leurs ressources ...)
- A-t-on permis une certaine mixité dans les groupes ?
- A-t-on nourri le sentiment d'appartenance ? Et comment ?

Démocratie culturelle

- Projet amené par les citoyens
- A leur initiative
- Expérimentation
- Participation active du citoyen tout au long de l'action.

Transmission = Programme	←→	Expérimentation = essai/erreur
Pour le citoyen Consommateur		Par le citoyen Producteurs

Questions d'évaluation :

- Y-a-t'il des initiatives citoyennes qui ont été à l'origine de certaines actions du CC ?
- A-t-on permis l'émergence d'une expérimentation, d'une création ?
- Les citoyens ont-ils participé au processus de manière active ?

Démocratisation culturelle

Action facilitatrice permettant au public de recevoir et de découvrir un large panel de réalisations dans un objectif de décroisement des gens.

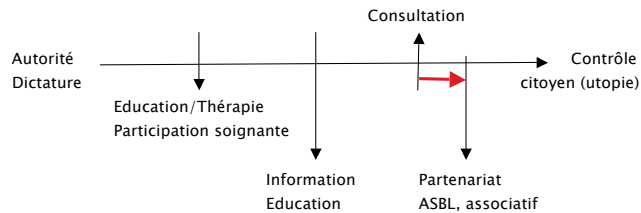
Accès à tous aux :

- Institutions culturelles
- Œuvres
- Pratiques

Questions d'évaluation :

- A-t-on facilité l'accès aux institutions culturelles, aux œuvres, à certaines pratiques ?
- Y-a-t'il une certaine diversité dans les médiations proposées ?
- Avons-nous favorisé la découverte des institutions culturelle, des œuvres et des pratiques ?

★ La grille d'Arnstein



→ = mouvement d'éducation permanente

Le décret - article 20

L'action culturelle vise à permettre aux populations l'exercice effectif du droit à la culture.

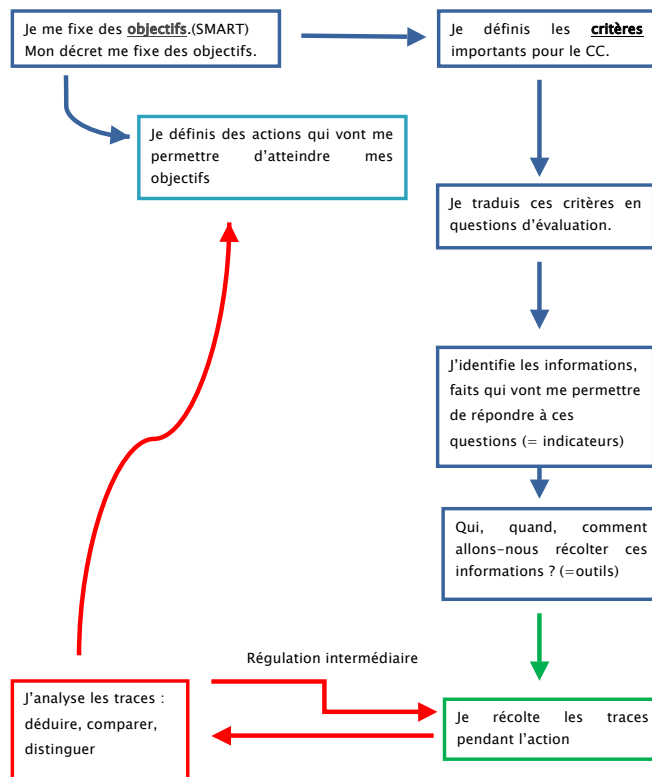
Elle favorise :

- La liberté de création et d'expression
- L'accès à des œuvres et des pratiques diversifiées
- Le renforcement d'une citoyenneté active, critique, solidaire et responsable

- L'accroissement des capacités d'expression et de créativité des citoyens, seuls ou en groupe
- Le maintien, le développement et la promotion des patrimoines et des cultures y compris dans leur phase d'émergence
- Le décroisement des pratiques culturelles entre catégories sociales

La boucle de l'évaluation

Avant Pendant Après



Les indicateurs

Pour chaque question d'évaluation, citer 3 à 4 indicateurs minimum en vous aidant de la question suivante :

- A quoi vais-je voir que j'y suis arrivé ? Ou pas ? (traces)
- Qu'est-ce que je veux voir ?
 - entendre
 - sentir (nez)
 - goûter
 - sentir (touché)
- Quelles informations dois-je récolter pour pouvoir argumenter ?

Ces indicateurs permettent, après coup, d'argumenter nos actions.

Analyse critique

- A-t-on permis au public de se construire un positionnement et/ou un questionnement sur un sujet de société ?

Indicateurs :

- Le nombre d'interventions entendues
- Y-a-t'il eu un débat entre les participants (un échange, un dialogue)
- Est-ce que des idées communes sont sorties de ce débat : initiatives, propositions

Lien social

- A-t-on nourri le sentiment d'appartenance ? Et comment ?

Indicateurs

- Le groupe s'est donné un nom
- Il n'y a pas eu d'abandon volontaire
- On remarque des gestes d'attention entre les participants
- Les participants respectent la place de chacun
- Implication et investissement de chacun

Démocratie culturelle

- Y-a-t'il des initiatives citoyennes qui ont été à l'origine de certaines actions du CC ?
- A-t'on permis l'émergence d'une expérimentation, d'une création ?
- Les citoyens ont-ils participé au processus de manière active ?

Indicateurs :

- Pouvoir nommer les personnes à l'initiative du projet (témoignages...).
- Pouvoir prouver que les citoyens ont pu prendre part à toutes les étapes du projet. L'outil qui permet de garder la trace est le PV de réunion.
- Chaque citoyen avait une responsabilité précise et individuelle. L'outil est l'organigramme.
- Il y a une création originale. L'outil est la captation vidéo.
- Feed-back des participants
- Le groupe a formulé d'autres demandes, veut être acteur d'un autre projet.

Démocratisation culturelle

- A-t'on facilité l'accès aux institutions culturelles, aux œuvres, à certaines pratiques ?

Indicateurs :

- | | | |
|------------------------------------|---|--------------------------|
| - Le nombre de personnes présentes | } | Indicateurs de résultats |
| - Nouveau public | | |
| - Mixité sociale | | |
| - Fidélisation | | |
| - Inscription à des ateliers | } | |
| | | |
| - Transport organisé | } | Indicateurs de moyens |
| - Publicité élargie | | |
| - Gratuité/Article 27 | | |
| - Horaire d'ouverture élargi | | |

2^{ème} journée – 14/10/16

Evaluation de la première journée :

On sent que le groupe a envie de construire des outils pour le quotidien et que la collectivité est importante.

Demande d'exemples et d'outils concrets.

Demande de condenser la formation en 3 jours pour les centres et 1 jour pour Centritudes → Annette propose de rester sur 2 jours pour les centres, 2 jours pour Centritudes. En effet, les outils que l'on va utiliser pour Centritudes peuvent être utilisés pour les Centres culturels.

L'action culturelle

Extrait du document demande de reconnaissance (publié sur le site de la FWB).

2.1. Rapport d'auto-évaluation de l'action culturelle (ré : art81D.21-11-2013)

2.1.1. Description des modalités d'évaluation : participants, méthodes employées, critères et indicateurs définis, rythme + éventuellement renvoyer en annexe les documents relatifs à l'auto-évaluation.

Propositions d'Annette : diviser ce point en 2 : L'autoévaluation qualitative c'est montrer un chemin.

a) Dispositif/modalités

- Groupe
- Lieux
- Participants → avec qui, les fonctions des gens : Equipe, CO et CA
- Rythme → dates de réunion
- Méthodes (méthodologie active et participative en groupe autour de différents outils – boussole, outils d'animation, lectures ...)

b) Critères d'indicateurs choisis à partir de questions d'évaluation.

Exemple : Lien social :

- Isolement
- Diversité
- Partage

2.1.2. Présentation des éléments quantitatifs et qualitatifs pertinents relatifs pour apprécier les résultats de l'action culturelle : volumes et types d'activités ; nombre et types de participants ; nombre, intensité et qualité des partenariats ...

Compiler les rapports d'activités depuis 2009. Cela pourrait se faire sous forme de tableau en pointant dans le tableau les partenaires associés et la décentralisation des actions!!!!

2.1.3. Synthèse critique et qualitative relative à l'impact de l'action culturelle en référence :

- Aux objectifs poursuivis par le Centre culturel et inscrits dans le contrat programme en cours (ou pour les CC non reconnus à leur objet social)
- À la progression de l'exercice effectif à titre individuel et collectif du droit à la culture (=boussole) par les populations du territoire d'implantation et de projet (voir art20 du D.21-11-2013)

- a) Par rapport au contrat programme passé, ce qui est OK, pas OK et pourquoi.
Analyse par rapport au personnel, aux partenariats, par rapport à la boussole
→ outil des panneaux objectifs
- b) Par rapport au nouveau décret → outil boussole
+ progression (notamment si on a déjà exploré des nouvelles pistes d'action suite à l'analyse partagée)

2.1.4. Conclusions de l'autoévaluation :

- Pertinence des opérations et des activités réalisées par le Centre culturel
- Identification des points forts et faiblesses
- Le cas échéant, propositions d'évolution des pratiques (activités qu'il faut maintenir, qu'il faut changer/améliorer/amplifier ou qui doivent disparaître)
- Identification de défis culturels importants à prendre en compte lors de l'élaboration de l'action culturelle

- a) Nos points forts et points faibles → Les capitaux (Lucine Barel)
- b) Ce qui est à jeter, à améliorer, à créer (projets, outils, pratiques, partenaires)
→ prospectif
- c) Défis culturels importants → ce qui nous semble important



Spécifique → précision (ex : un max d'artistes c'est trop flou)

Mesurable → pourrais-je trouver des informations qui permettent de mesurer si c'est vrai ou pas. Mesurable avec nos moyens disponibles

Assignable → est-ce que j'ai joué un rôle (ex : a-t-on concouru à ce que quelqu'un ait un point de vue différent)

Réaliste - Réalisable → compte tenu de nos moyens (personnel, moyens techniques ...)

Temps → inscrit dans un temps donné

Les outils d'évaluation

- 1) L'observation (en temps réel et décalé grâce à des traces) → la grille d'observation, la prise de notes
- 2) Le questionnaire :
 - Questions fermées
 - Questions semi-ouvertes
 - Questions ouvertes (Que pensez-vous de ...)
- 3) L'interview (individuel/collectif) en direct, par téléphone, par skype
- 4) Les productions (vrai outil d'évaluation) : œuvres, écrits ...
- 5) Les outils artistiques :
 - Dessin
 - BD
 - Conte

- Sketch
- Photos-langage

6) La carte mentale

Exemple : Une expo

Indicateurs :

- Diversité
- Découvrir
- Accès aisé

Outils :

- Affiche
- Nombre d'entrées (billetterie)
- Photos
- Un livre d'or
- Observation, comptage
- Convention article 27

Il ne faut prévoir que 4 à 5 questions et des indicateurs passe-partout.

Pour les enjeux c'est important de définir à quel moment on va l'évaluer.

Outil : Les capitaux

<u>Economique</u> Ressources matérielles, financières, immobilières (véhicules, cimaises, tonnelle, fléchage ...) Tout ce qui peut aider matériellement	<u>Culturel</u> Les compétences (diplômes mais aussi bagage culturel), savoirs, expertises, techniques, pratiques, intelligences
<u>Social</u> Partenaires, les instances, le public (la fidélisation, le capital symbolique), notre réseau institutionnel et relationnel. Les gens qui nous apprécient, qui nous connaissent et qui nous défendraient.	<u>Symbolique</u> L'image que l'on génère auprès des gens : fierté/honte

Remarque : les centres culturels ne sont pas pour l'instant toujours indispensables. Qui nous défendrait si on fermait → il y a tout un travail à air de ce côté-là pour que les centres culturels soient aussi indispensables qu'une école, un hôpital ...

Outil : La carte mentale

Un outil pour :

- Prendre note, faire émerger des idées créatives autour d'objectifs
- Susciter la parole
- Auto évaluer
- Synthétiser des points de vue de manière collective

Mise en pratique : Centritudes en carte mentale

L'intérêt de cet outil est de passer par l'écrit pour les plus timides, d'évoquer le vécu.

Chacun met sur des post it 3 aspects positifs de Centritudes et 3 aspects négatifs

Positif	Négatif
Echange d'informations, d'idées	Manque de motivation
Echange technique, soutien matériel, avantage financier	Engagement ou participation inégal entre centres
Echange de pratiques, solidarité, rencontre et soutien	Fermé aux directions
Coordination	Perception du sens de la démarche
Collaborations, projets communs	Centritudes pour les CC et pour le public
Sentiment d'appartenance	Réunions : outil à améliorer (ordre du jour)
Sortir de son environnement de travail	Manque de moyens
Projets communs	Outils de communication, processus d'encodage
Ensemble : forces et visibilité, promotion commune	Manque d'un projet porteur
Noyau dur, toujours les mêmes participants	Manque de visibilité

Ce qu'on peut constater en positif :

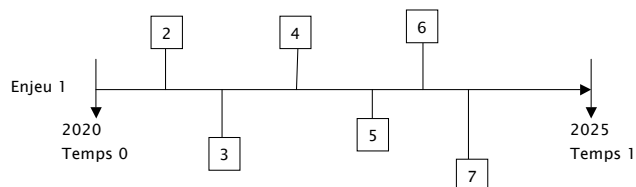
- PARTAGE : Toute la question du partage est dedans.
 - Partage des pratiques
 - Partage des infos
- Sentiment d'appartenance, soutien
- COMMUNICATION : Communication (mais un peu négatif -> cette partie là doit être un peu questionnée)
- Projets : idem positif et négatif

Ce qu'on peut constater en négatif :

- Communication
- Projets
- Question de l'engagement à travailler : désengagement et dégageement (quand les gens ont beaucoup de travail, ils se dégagent de certaines choses)
- Coordination : manque de moyen -> efficacité

- MISSIONS : Sens (lieu d'échanges professionnels, pour déployer des choses vers le public)
- Fermeture aux directeurs

Outil : La ligne du temps de nos enjeux



Outil : Le tableau de planification de notre autoévaluation

Finalité, missions, priorités Enjeux	2009	2010	2011	2012
Développement régional	X Y			
Diffusion	X			
Création				
Education permanente	X			
Information				
Gestion des infrastructures				

Coller les projets de chaque année dans les colonnes correspondantes : le projet X a répondu au développement régional, à la diffusion et à l'éducation permanente.

Par gros objectifs, repérer 4 à 5 actions qui valent la peine d'être racontées.

Ce tableau correspond au point 2.1.2 du rapport d'autoévaluation de l'action culturelle

Mise en pratique

Avec notre contrat programme essayer avec un seul objectif de pointer et de remettre le nom de tous les projets qui étaient dans cette catégorie.

Les critères d'évaluation spécifiques à l'avis de la 3C

- 1) La qualité de la démarche et la dimension critique des conclusions de l'auto évaluation → leur vision : un processus d'auto évaluation est de qualité s'il est participatif. La dimension critique : point forts et points faibles, regard authentique sur ce qui a été mené.
- 2) La qualité du processus d'analyse partagée réalisé et la cohérence des enjeux dégagés → montrer qu'il y a eu une réflexion en amont, une consultation large (montrer la diversité des personnes consultées).
Analyse des traces : essayer de montrer comment on a essayé de ne pas transformer la parole donnée.
La cohérence des enjeux dégagés → le voir dans la même ligne que l'analyse partagée, en fonctions des données chaudes que l'on aura récolté
- 3) La pertinence du projet d'action culturelle (notamment les opérations culturelles) en lien avec les enjeux issus de l'analyse du territoire ; la créativité du projet et des méthodes projetées.
Pertinence en fonction des enjeux fixés.
- 4) La cohérence interne du projet d'action culturelle ainsi que la cohérence externe avec les principes du décret, avec les politiques socioculturelles du territoire.
Est-ce que les actions sont cohérentes les unes par rapport aux autres
- 5) La faisabilité du projet d'action culturelle en termes de relations entre les actions proposées, la gestion du temps et des ressources disponibles

- 6) La clarté et la précision des objectifs et des résultats escomptés sur le développement de l'exercice de leurs droits culturels par les populations du territoire ainsi que des critères d'évaluation

Démarche d'autoévaluation future. Conseil : suivre la trame reprise dans « dossier de reconnaissance »

- 7) L'effectivité et la qualité des partenariats

Définir ce que c'est un partenariat de qualité et effectif

On sent qu'il y a un projet commun et une symétrie entre partenaires

Outil

Cet outil traduit l'intensité des partenariats du plus fort au centre au plus éloigné en périphérie. Il faut expliquer pourquoi on choisit la zone dans laquelle on met les gens. → 2.1.2

Cet outil peut également être intégré dans le 2.1.4.

On a une obligation de moyens (mettre tout en œuvre pour que cela fonctionne) et pas de résultats.

Annexe 6 - Autoévaluation 2012-2017 canevas

Autoévaluation 2012-2017

Carte d'identité du projet (nom du projet)

Date(s):

Lieu(x):

Partenaire(s):

Public:

Objectifs du contrat programme (à sélectionner dans la liste)

☐ Action régionale et développement territorial:

☐ Renforcer l'action de chacun

☐ Amplifier les campagnes de communication communes

☐ Concertation diffusion

☐ Collaboration avec les communes sans CC

☐ Co-productions bilatérales ou trilatérales

☐ Projets supplémentaires développés dans le cadre du développement territorial

☐ Création (Accueil d'artistes ou art de la scène (aide infrastructure, personnel, diffusion ...))

☐ Diffusion

☐ Programmation

☐ Chaque année organiser un festival

☐ Participer aux activités en extérieur organisées par la Ville

☐ Education permanente (coordination de projets d'éducation permanente avec les associations)

Artiste(s) impliqué(s):

Description du projet (maximum 10 lignes)

Evaluation

Pour moi, le projet était réussi si ... (5 lignes maximum)

-

Texte d'évaluation (utiliser les questions d'évaluation et les transformer en texte suivi voir annexe)

Conclusion

A-t-on atteint, répondu aux objectifs repris dans le contrat programme et pourquoi ?

Annexe 7 -Fiches d'autoévaluation 2012-2017

Autoévaluation 2012-2017

Carte d'identité du projet : Van Gogh ,17 rue du Peuple 7033 Cuesmes

Date(s): Création du 26 au 30 mai 2015 (reprise du 14 au 18 septembre 2015 à Bois du Luc et du 15 au 17 avril 2016 en la Salle du Palace à La Louvière)

Lieu(x): Ecomusée Régional du centre à Bois du LUC

Partenaire(s): Outre le centre culturel, les partenaires du projet étaient le Manège.Mons, Mons 2015, l'Ecomusée Régional du Centre et la Province de Hainaut.

Public: Tout public. Cependant, malgré différents moyens de sensibilisation (tarifs réduits, voire gratuité, info via animateurs de quartier, etc.) ont été mis en place en vue d'attirer le public des carrés de Bois du Luc mais mis à part quelques-uns, peu de spectateurs du quartier ont assisté au spectacle. Force est de constater que la porte d'un théâtre, fut elle décentrée, reste difficile à franchir...

Objectifs du contrat programme (à sélectionner dans la liste)

- ☐ Diffusion
☐ Création

Artiste(s) impliqué(s): Création Théâtrale du Collectif Théâtre dans le cadre de Mons 2015, capitale européenne de la Culture. Ecriture et jeu : Jean-Claude Derudder. Mise en scène de Christian Debaere.

Description du projet (maximum 10 lignes)

Tout commence par un enterrement, celui de Vincent Van Gogh, point de départ d'un voyage à travers la vie de Van Gogh, pour mieux terminer par les cris, ceux de Vincent, à Cuesmes, prêt à en découdre avec la vie et l'Art. Jean-Claude Derudder parle d'un Van Gogh vivant qui a bouleversé sa vie après la découverte chez un voisin, ami et parent de dessins de l'artiste. Un Van Gogh lucide et révolté, celui qui dit non, qui s'engage dans tous les combats. Vincent Van Gogh, pauvre parmi les pauvres, n'ayant vendu qu'une seule toile de son vivant, est devenu l'un des peintres les plus chers du monde. Le travail de Van Gogh est aussi la preuve éclatante et ultime que nous pouvons croire à l'idée de Justice. Jean-Claude Derudder porte un autre regard sur cet artiste qui fait partie de ces comètes qui traversent, depuis l'aube de l'humanité, la vie des hommes par leurs parcours, leurs discours, leur œuvre et bousculent tout sur leur passage tant et tant que, après eux, le monde n'est plus exactement ce qu'il était.

Evaluation

Avec ce spectacle, le centre culturel voulait mettre en lumière une partie peu connue d'un immense artiste, désœuvré, torturé, quasiment inconnu de son vivant et qui allait devenir une figure marquante de l'expressionnisme. Son attachement à une autre région minière du Hainaut va nous conduire à imaginer la création du spectacle aux anciens charbonnages de Bois du Luc, autre lieu chargé d'histoire industrielle et récemment reconnu comme patrimoine culturel par l'Unesco. Une jouée délibérément intimiste, fixée à 40 personnes par représentation, a permis de jouer la quasi-totalité des représentations à bureau fermé. Une ou deux séances ont cependant dû être reportées en raison de la météo.

Conclusion

L'objectif était donc de (re)donner à un artiste aujourd'hui reconnu internationalement un ancrage régional et local dans un lieu chargé d'histoire sur un site exceptionnel à Houdeng-Aimeries : le châssis à mollettes de Bois du Luc. La fonction de décentration d'un lieu culturel a ainsi été remplie.

Autoévaluation 2012-2017

Carte d'identité du projet « Fête des voisins »

Date(s) : 3 éditions : 2015, 2016, 2017

Lieu(x) : Square Abelville

Partenaire(s) : Central, CEC les Ateliers la tête en l'air, la ville de La Louvière, le service APC (action de prévention et de proximité), le Club Achille Chavée et son école de devoirs "Les Loupiots d'Abelville", la Ligue des Familles

Public : les habitants du quartier

Objectifs du contrat programme (à sélectionner dans la liste)

- ☐ Création (Accueil d'artistes ou art de la scène (aide infrastructure, personnel, diffusion ...))
- ☒ Diffusion
- ☒ X Programmation
- ☒ X Education permanente (coordination de projets d'éducation permanente avec les associations)

Artiste(s) impliqué(s) :

Deux duos de musique du monde ont en 2016 et 2017, clôturé la journée :

- Deux musiciens du collectif "Refugees for refugees", musique traditionnelle arabe
- "Pie Diamond", duo guitare/percussions dans répertoire reggae.

Description du projet (maximum 10 lignes)

Depuis 2015, Central s'associe aux associations voisines dans un projet de rencontre et dynamisation du quartier dans lequel il est implanté. Portée par le CEC, les Ateliers la tête en l'air, la fête des voisins, devenue depuis la fête du quartier Abelville (dans un objectif d'appropriation du projet par les habitants du quartier), est devenu un rendez-vous annuel, auquel s'arriment au fil des ans, des partenaires de plus en plus nombreux pour proposer un programme d'activités conviviales, au cœur duquel, les enfants de l'école des devoirs présentent le résultat du travail réalisé dans leur atelier du mercredi après-midi sous la houlette du CEC. Les partenaires proposent une animations de présentation de leur association. Le CEC propose un atelier créatif en famille, le Club Achille Chavée ouvre ses portes pour accueillir un buffet « Auberge espagnole » composé des plats des cuisinières du quartier et y découvrir l'exposition qui y est présentée. Un concert permet de clôturer la journée dans une ambiance festive et musicale.

Evaluation

Pour moi, le projet était réussi si, au fil des éditions, le nombre de partenaires et le nombre d'habitants présents augmentaient. Si les habitants prenaient part à l'organisation même de l'événement. Si le programme des activités avait un contenu participatif et pas uniquement d'information descendante. Et enfin, si elle aboutissait sur une meilleure connaissance des parties en présence, les habitants et les associations, institutions présentes sur le même territoire et si ça participait à une redynamisation d'un quartier accueillant une population majoritairement d'origine étrangère, le plus souvent des primo arrivants d'origines diverses.

Pour cette activité, nous avons investi l'espace public peu, voire pas investi par les institutions culturelles ou de la ville. Il s'agit d'un quartier précis, caractéristique d'une population d'origine étrangère importante, d'une catégorie sociale défavorisée qui ne connaît pas les opérateurs culturels du quartier.

D'année en année, nous avons mobilisé de plus en plus de participants, pour atteindre, pour la 3^{ème} édition, une bonne cinquantaine de personnes. En se souvenant de la dizaine présente à la première édition, nous réalisons le chemin parcouru. C'est un cheminement très long et progressif mais nous savons par les échos qui nous reviennent du partenaire, le club Achille Chavée qui se situe au cœur du quartier, que la fête est un rendez-vous attendu. La profusion des plats qui composent le buffet de l'auberge espagnole de ce jour en atteste !

L'aspect festif prend une place croissante et le changement d'appellation vers la fête de quartier remplaçant la fête des voisins permettra, nous l'espérons une appropriation plus grande de l'événement par les habitants.

En effet, nous regrettons finalement que les habitants ne participent pas davantage à l'organisation de la fête qui reste finalement l'objectif visé. L'invitation des habitants aux réunions de préparation a eu un succès mitigé et les personnes présentes s'y sont exprimé sur les nuisances dans le quartier et les doléances qu'ils pensaient pouvoir faire à cette occasion. La présence parmi les partenaires, du service APC permet d'entendre ce qui s'exprime et se revendique et de relayer ces demandes. L'objectif serait peut-être d'en développer un projet culturel.

Conclusion

Avec ce partenariat, nous sommes conscients du besoin d'humilité que nécessite un tel processus de cohésion sociale qui demande du temps pour répondre aux objectifs fixés. Nous sommes en tout cas satisfaits d'y prendre part, conscient que Central est un partenaire important pour alimenter ces projets de redynamisation. Ses missions l'amenant à s'adresser à des publics éloignés de la culture si proches soient ils en terme géographique !

Annexe 8 - Assises culturelles de l'arrondissement de Soignies



Arrondissement de Soignies

Eléments de bilan pour élaborer un diagnostic partagé.

Auteurs: Vincent Bertholet, Inspecteur pour la Culture sur l'Arrondissement de Soignies,
Avec l'aide d'Ingrid Vandevarent, Inspectrice,
et de Belinda Vandenhemel, Assistante administrative.

1



Développement territorial
Développement territorial



1. Introduction générale

Les Assises ont pour objectif de rencontrer la préoccupation du Gouvernement de la Communauté française de veiller à :

- Désenclaver la culture et mutualiser les ressources des pouvoirs publics, tout en préservant l'autonomie des acteurs culturels ;
- Organiser une plus forte coopération des acteurs culturels autour d'objectifs partagés.

La démarche consiste à prendre pour point de départ un relevé pertinent d'informations économiques, sociales et culturelles, en vue de fonder ensuite une logique d'aménagement culturel du territoire.

L'enjeu des Assises du développement culturel territorial est d'inciter une démarche participative pour penser, avec les opérateurs culturels, les autorités locales, régionales et communautaires, une politique de développement culturel local et régional qui soit complémentaire à celles qui sont menées par secteur ou par des réseaux internationaux.

La présente note de travail est le produit des efforts de l'Administration générale de la Culture de la Communauté française, en vue de contribuer à l'élaboration d'un diagnostic partagé à construire avec les acteurs mentionnés ci-dessus.

Centrée sur l'arrondissement de Soignies, elle est le fruit des efforts de tous les services de l'Administration générale de la Culture et plus particulièrement du Service général de l'Inspection pour la culture, du Service de la Recherche attaché au Secrétariat général du Ministère de la Communauté française, de l'Observatoire des Politiques culturelles (OPC), organisme à gestion séparée créé en 2001 par le Gouvernement de la Communauté française, et de l'Entreprise des Technologies Nouvelles de l'Information et des Communication (ETNIC), organisme d'intérêt public créé en 2002 par la Communauté française par un Décret du Parlement.

Une certaine forme d'exhaustivité des données relatives aux opérateurs culturels n'aurait pas été possible sans la coopération concrète des Services culturels de la Province de Hainaut ni des administrations communales concernées.

2



Développement territorial
Développement territorial



culture.be

1. Précautions méthodologiques

En matière de statistiques culturelles, encore moins que dans d'autres secteurs étudiés par l'INS ou la BNB par exemples, le fantasme de l'exhaustivité totale et de la comparabilité parfaite des données de base ne peut pas être exaucé. Il ne sert donc à rien de se perdre dans un débat stérile résultant de la confrontation de certains des tableaux, graphiques et cartes du présent document.

L'objectif poursuivi a bien entendu été d'être le plus près possible de la réalité observée. Mais le fait de connaître l'état de la statistique culturelle et ses défaillances, a amené les auteurs à modérer leur soif d'exhaustivité en intégrant la volonté de présenter une information signifiante dans un délai raisonnable.

Trois sources d'imperfections sont relevées ici :

1. L'hétérogénéité des sources :

Il était nécessaire d'interroger chaque service de chaque administration consultée, afin de disposer de fragments d'informations. Mais chacune de ces sources construit son propre référentiel. La compatibilité n'est donc presque jamais parfaite.. Par exemple : pour les dépenses de la Communauté française, on a retenu les dotations organiques et les programmes. Pour les Communes, se sont les codes fonctionnels qui ont prévalu, car il s'agit de l'information la plus comparable. Ou encore : En tant qu'opérateur, la Province de Hainaut est très présente à La Louvière, mais ses services s'adressent à la population de toute la Province. Il y a lieu de distinguer les coûts de ces services des budgets affectés aux opérateurs locaux.

2. Les sources connues et peu exploitées :

Il s'agit pour l'essentiel de deux catégories de données. L'état des discussions entre la Communauté française et la Région Wallonne ne permet pas toujours des synthèses utiles. Ainsi, le patrimoine culturel immobilier (les bâtiments physiques, donc) ne peut pas être chiffré ici. Quant à l'autre catégorie de données, plus significative, il s'agit des emplois subventionnés par la Région Wallonne (principalement les APE) qui bénéficient à des organismes culturels. On sait que dans certains secteurs culturels, l'intervention budgétaire de la Région Wallonne a une importance plus que certaine. Par souci du respect de la vie privée, il a été nécessaire de se limiter à des données globales.

3. Les arbitrages réalisés au nom de la comparabilité :

Afin de garantir la comparabilité des informations, des dépenses ont été exclues du champ d'analyse. Ainsi, pour la Communauté française elle-même, il n'a pas été tenu compte des subventions en infrastructures, ni d'autres budgets extraordinaires parfois importants en volume, mais dédiés à d'autres dépenses que des bâtiments. Les dépenses non récurrentes n'y figurent pas non plus, sauf exception. Ces choix de méthode expliquent certaines différences entre l'examen des flux financiers et la confection de la cartographie..

De manière générale pour les Communes et la Province également, les dépenses extraordinaires n'ont pas été retenues dans les comparaisons.

3



Développement territorial
développement territorial



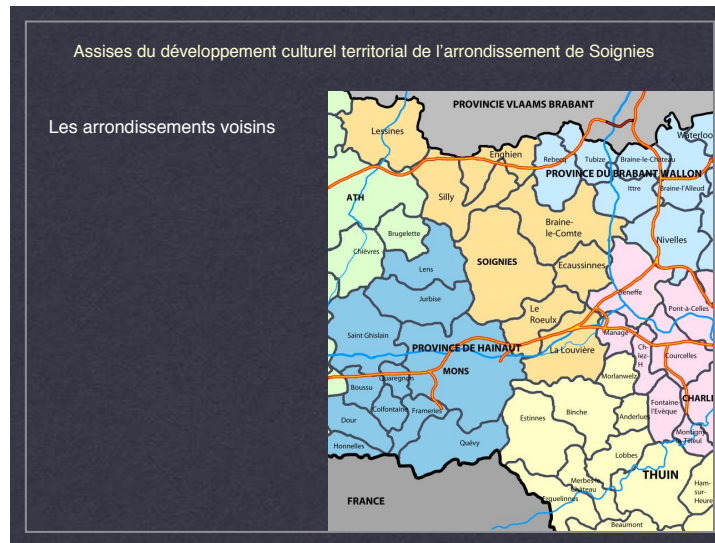
culture.be

2. Epingle

2.1. Introduction

Défini en 1818 l'arrondissement de Soignies était alors essentiellement agricole et forestier et on y exploitait déjà les carrières de pierre à Lessines, Soignies et Ecaussinnes tandis que l'exploitation du charbon aux environs de Saint Vaast était encore peu développée. A cette époque, c'est Soignies qui fait figure de Ville centrale et devient le chef lieu d'arrondissement.

A l'heure actuelle, si Soignies est toujours le chef lieu, c'est plutôt La Louvière qui joue le rôle de Ville Centrale d'une zone d'influence qui s'est déplacée vers le Sud-Est et que l'on nomme communément Région du Centre en référence à la veine de charbon qui s'étire en sous sol du Borinage à l'Ouest (couchant de Mons) au pays de Charleroi à l'Est. Différents aspects abordés dans la présentation qui suit montreront à quel point l'arrondissement administratif de Soignies ne correspond plus aux réalités de ce début de 21^e siècle.



4



Développement territorial
Développement territorial



2.2. L'arrondissement en quelques lignes :

- Un arrondissement rural pour sept des communes qui le composent, la huitième étant urbaine et industrielle. La Louvière représente 42% de la Population pour 12.4% de la superficie.
- Un arrondissement marqué par les voies de communications qui le traversent et ont créé les liens à travers les époques : Mons Bruxelles via Soignies et Braine-le-Comte, Tournai Bruxelles via Silly et Enghien et, au sud Mons Charleroi via La Louvière.

Trois communes au Nord se situent sur la frontière linguistique : Lessines, Silly et Enghien qui est une commune à facilité pour les flamands.

- Plusieurs communes marquées par l'industrie extractive, particulièrement La Louvière, Lessines, Soignies et Ecaussinnes.
- Au sud, La Louvière est une ville récente, scindée de Saint-Vaast en 1869 et qui est passée de 17000 habitants en 1850 à 74000 en 1950. Soit une population multipliée par 4.5 en cent ans d'ère industrielle florissante.
- Rien d'étonnant qu'elle compte une présence importante de populations importées, de Flandres d'abord, puis massivement d'Italie ensuite plus modérément de Turquie et du Maghreb.
- La Louvière et ses environs ont été un creuset social où foisonnent des idées nouvelles, où se développent le parti libéral, puis le Parti Ouvrier Belge et le Parti Communiste. Plus tard, dans la continuité de ce bouillon d'idée, se constitue également le groupe de surréalistes autour d'Achille Chavée.
- Il en résulte dans cette région du Centre une forte coloration sociale et une conscience politique développée : esprit critique, concertation sociale (le Hainaut et La Louvière seraient considérés comme le puits de la concertation sociale), existence d'une plateforme "pour que vive la démocratie", activée notamment autour de la lutte contre l'extrême-droite lors d'élections communales.
- L'histoire de la région est marquée par une dialectique entre des politiques paternalistes et révolutionnaires. De cette alchimie naissent des politiques culturelles d'initiative privée: Warocqué avec l'enseignement, et d'initiative publique, qui fait de la Province de Hainaut un précurseur en matière d'éducation permanente. C'est en effet un autodidacte libéral de Haine Saint-Pierre, Alphonse Parent, soutenu par Jules Destrée, Ministre des sciences et des arts et Paul Pastur, député permanent du Hainaut, qui fonde en 1919, la "Commission provinciale des loisirs de l'ouvrier", destinée à « rechercher et organiser les moyens d'assurer à l'ouvrier, l'emploi sain, agréable et utile de son temps de loisir ». De là naîtra l'"Institut pour les Loisirs de l'Ouvrier" qui deviendra ensuite le "Centre Culturel du Hainaut", ancienne appellation de la "Direction Générale des Affaires Culturelles du Hainaut" toujours basée à La Louvière.
- La présence de l'institution provinciale et des personnalités d'envergure permettront une dynamique visant à hisser La Louvière au niveau de la grande ville qu'elle est par sa densité de population et ses particularités sociales et politiques. Ce dynamisme verra la Ville se doter d'un Centre Culturel régional, du Musée de la gravure et de l'image imprimée (Centre d'art contemporain de la FWB), du musée Ianchelevici, de l'écomusée de Bois-du-Luc, de la télévision locale Antenne Centre, du Centre Dramatique de Wallonie pour l'Enfance et la Jeunesse (CDWEJ), du Centre du Théâtre Action, de 4 compagnies de théâtre action, d'une compagnie professionnelle de théâtre jeunesse, d'un point médiathèque etc. (dia 103)
- On peut parler, nous semble-t-il, d'une dynamique existentielle, à savoir que la ville jeune déploie d'autant plus d'énergie à exister dans le paysage Hainuyer et Wallon qu'elle ne peut

5

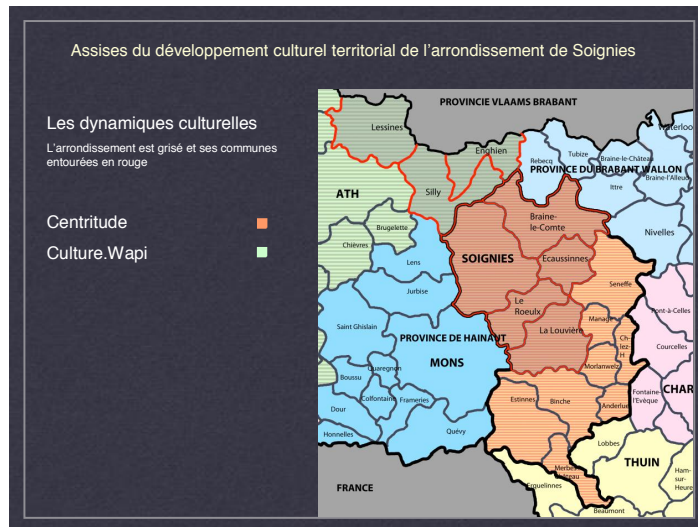


Développement territorial
Développement territorial



s'asseoir sur un statut de chef lieu, ni sur un patrimoine ancien, ni sur une notoriété séculaire et qu'elle est située à moins de trente km de deux centres reconnus : Mons, chef lieu de province et Charleroi, une des deux grandes villes wallonnes.

- Le Centre Culturel Régional du Centre (CCRC) jouera dès les années '80 son rôle régional en développant autour de lui un réseau de partenariats, en aidant à l'émergence de projets, en parrainant des Centres culturels locaux et finalement en créant sur le même territoire que la Communauté Urbaine du Centre une dynamique culturelle dénommée Centritude. Le CCRC anime ainsi un réseau avec, autour de la Louvière les communes de Braine-le-Comte, Soignies, Ecaussinnes et Le Roeulx pour l'arrondissement de Soignies, Morlanwelz, Anderlues, Binche, Estinnes et Merbes-le-Château pour l'arrondissement de Thuin et, pour l'arrondissement de Charleroi : Manage, Seneffe et Chapelle-lez-Herlaimont. Il est la cheville ouvrière depuis trente ans du développement culturel territorial de la région du Centre. (dia 15)
- Au nord, par contre, c'est la Concertation des Centres culturels du Hainaut Occidental qui dans les années '80 également, va fédérer ceux-ci au sein d'un territoire qui couvre les arrondissements d'Ath, de Tournai, de Mouscron-Comines et les trois communes de l'arrondissement de Soignies que sont Lessines, Silly et Enghien. Placées sur l'axe Tournai-Bruxelles, frontalières avec la Flandre, ces communes se tournent plus facilement vers Ath d'abord vers Tournai un peu plus loin, mais aussi de plus en plus vers Bruxelles et le Brabant. Début des années 2000, est créée l'Agence Culturelle du Hainaut Occidental qui deviendra en 2009 Culture•Wapi, qui, elle aussi, couvre un territoire jugé pertinent par le monde politique et économique sous l'appellation de Wallonie picarde.



6



Développement territorial
Développement territorial



COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE
DE BELGIQUE



2.3. En synthèse

- Lessines, Enghien et Silly éloignées des dynamiques de l'arrondissement
- Influence nette de la proximité de Bruxelles au Nord de l'arrondissement
- Deux territoires de réseaux culturels
- Aire d'influence de La Louvière dépasse largement le territoire de l'arrondissement vers les arrondissements de Thuin et de Charleroi en vertu même de cette fonction de capitale.



Développement territorial
Développement territorial



COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE
DE BELGIQUE

culture.be

3. Les pratiques et les consommations culturelles

Quelques indications générales valables pour la Province de Hainaut :

Ces informations sont tirées d'un travail d'approfondissement de l'enquête générale¹ menée en 2009 sous l'égide de l'Observatoire des Politiques Culturelles auprès d'un large échantillon de francophones de Belgique. L'échantillonnage n'ayant pas prévu au départ une variable spécifiquement territoriale, les informations géographiquement situées doivent être prises avec les précautions d'usage. Il a été possible d'inférer des informations sur la Province du Hainaut. Mais l'on sait qu'il y a une grande différence entre l'arrondissement d'Ath, au Nord Ouest de la Province, et les arrondissements de Charleroi ou de Mons-Borinage. Néanmoins, quelques caractéristiques peuvent quand même être avancées avec prudence.

Typologie utilisée :

En très bref (les % correspondent aux moyennes dans la Fédération Wallonie-Bruxelles) :

- « **Les désengagés culturels** » (28%) :
Se définit par une absence d'engagement vis-à-vis de la culture. Cela se traduit par peu de goûts exprimés et une inactivité en matière de loisirs extérieurs et intérieurs, en ce compris les usages d'internet. Cette classe a presque systématiquement la fréquentation la plus basse pour tous les types d'activités, à l'exception peut-être du fait de regarder la télévision.
- « **Les nostalgiques** » (13%) :
Cette classe est également marquée par un repli sur le foyer mais cela s'accompagne de loisirs plus fréquents à l'intérieur du foyer. Ce sont de grands consommateurs de musique, surtout les années 60-80 voire d'avant-guerre. En outre, ils s'occupent de leur potager ou jardin et des activités d'intérieur (tricot, cuisine, mots croisés ...). Ils regardent beaucoup la télévision. Sans doute la classe la plus âgée ; les pensionnés y sont surreprésentés. La distance vis-à-vis des activités culturelles est dès lors davantage explicable par l'âge, qui empêche la réalisation de certaines activités culturelles.
- « **Les festifs** » (6%) :
Les membres de cette classe sont caractérisés par des sorties fréquentes dans des lieux d'attraction (zoos, parcs d'attraction, ...) et festifs (bars, restaurants, concerts de musique pop, discothèques, ...). Ils écoutent de la musique, mais ce ne sont pas ceux qui en écoutent le plus souvent. Ils regardent également beaucoup la télévision, surtout les séries américaines et les films. Ils sont sous-représentés parmi ceux qui fréquentent le plus les lieux d'exposition et de spectacle vivant. Cette classe a tendance à être plus jeune que les autres (75% à moins de 41 ans). Une majorité de ses membres a un diplôme d'enseignement supérieur et présentent une légère surreprésentation des hommes.
- « **Les connectés** » (21%) :
Cette classe se caractérise par une participation importante à « la nouvelle culture de l'écran » : usages d'internet nombreux et fréquents, nombre de sessions de jeux sur PC ou sur console et visionnage de DVDs. Ces activités tendent d'ailleurs à s'opposer à une forte consommation de la télévision. Ils écoutent de la musique, mais moins que les festifs. Ils sont très peu assidus aux lieux de spectacle vivant et d'exposition. Par contre, leur univers est davantage tourné vers le sport.
- « **Les amateurs (culturels à tendance) classique** » (13%) :

¹ Source :

La participation culturelle en Communauté française, une prise en compte du facteur géographique », Louise Caillier et Laurie Hanquinet, ULB 2011 pour le compte de l'OPC.

Il s'agit d'un approfondissement de l'analyse détaillée des données quantitatives de l'enquête générale relative aux pratiques et consommation culturelles de la population en Communauté française, 2006, sous la supervision de l'OPC.

8



Développement territorial
Développement territorial



COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE
DE BELGIQUE



Grande consommation de livres et de bandes dessinées et une certaine fréquentation des lieux socialement considérés comme légitimes telles que les lieux d'exposition, les concerts de musique classique, théâtre, au contraire des lieux d'attraction et discothèque.

- « **Les amateurs modernes** » (11%) :

Fréquentent les parcs d'aventure, les spectacles d'humour, les cirques, les théâtres, les musées, les galeries, les conférences, les monuments historiques, mais aussi les zoos, les événements sportifs, les foires, les parcs d'attraction, les restaurants ... Ces personnes sont investies dans des activités militantes et bénévoles. Elles ne sont pas les plus assidues à des équipements culturels socialement reconnus comme haut, mais sont proches des moyennes.

- « **Les voraces culturels** » (8%) :

Cette classe regroupe les visiteurs les plus assidus des lieux culturels et artistiques. Ils ont un rapport très critique à la télévision et des goûts musicaux très variés. Ce groupe de personnes est la plus « cultivée » de l'échantillon de l'étude et leur rapport à leur consommation culturelle est un rapport critique. Ils n'ont pas le dos tourné au monde de l'imprimé, mais sont aussi marqués par un besoin expressif plus grand que dans les autres classes, qui se couple avec à une activité critique puisque ces personnes ont tendance à avoir une activité militante et/ou bénévole.

L'analyse :

La province de Hainaut a un profil éclectique. Plusieurs types de consommation culturelle sont représentés. Le résultat le plus frappant est sans doute ce pourcentage particulièrement important des festifs (21%), alors que ce type de consommation culturelle est presque totalement absent dans les autres provinces. Il semble donc que ce soit un type de consommation culturelle propre aux habitants de la province de Hainaut : une population assez jeune, ayant atteint le secondaire supérieur, privilégiant les sorties extérieures (bars, concerts, discothèques, foires, parcs d'attraction ...), regardant la télévision et fréquentant très peu les lieux de spectacle vivant et les lieux d'exposition. Néanmoins, le type de consommation culturelle le mieux représenté dans le Hainaut est celui des désengagés culturels (25%), tout comme pour Bruxelles d'ailleurs. Ceci signifie que le groupe le plus important de la province de Hainaut est caractérisé par un très faible niveau d'activités culturelles. Les groupes suivants sont les nostalgiques et les connectés (respectivement 17% et 16%). Les premiers sont caractérisés par des activités culturelles à l'intérieur de la maison, alors que les seconds sont davantage tournés vers la « nouvelle » culture de l'écran et vers certaines activités extérieures. Enfin, les amateurs modernes et classiques et surtout les voraces culturels sont les groupes les moins représentés. Nous pouvons avancer deux hypothèses pour expliquer la faible représentation de ce dernier groupe. D'une part, la province de Hainaut présente une part peu élevée d'individus ayant un niveau d'instruction supérieur, ce qui est une caractéristique importante du profil des voraces culturels. D'autre part, cette province se caractérise par une moitié d'habitat urbain et une moitié d'habitat non urbain. Or, une des caractéristiques des voraces culturels est d'habiter dans des grands centres urbains. Nous concluons donc que dans cette province, le niveau d'instruction assez faible est à considérer davantage que le facteur d'urbanité pour expliquer la faible représentation des voraces culturels.

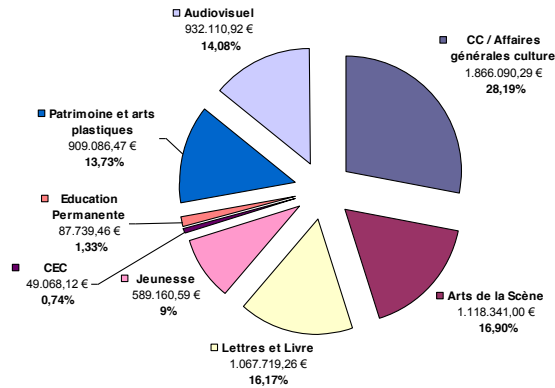


4. Les sources publiques de financement

4.1. Ensemble des flux financiers de la FWB dans l'arrondissement, par division organique(DO)

Rappelons d'abord le principe de subsidiarité selon lequel les subventions répondent à des demandes d'opérateurs locaux et pas à une logique descendante de distribution géographique.

Ce premier graphique des flux financiers permet de constater comment se répartissent les subventions de la Communauté française dans l'arrondissement, par catégorie d'opérateurs.



- La part la plus importante (1 866 090,29 €) est absorbée par les Centres culturels ce qui s'explique par la présence d'un Centre culturel dans toutes les communes à l'exception des Ecaussinnes et l'importance du Centre Culturel Régional du Centre à La Louvière, qui, à lui seul, représente presque 50% de ce segment.

- Le deuxième secteur en montants de subside (1 118 341,00 €) est celui des arts de la scène avec comme principaux bénéficiaires : le Centre Dramatique de Wallonie pour l'Enfance et la Jeunesse, la compagnie professionnelle de théâtre jeunesse "Les Mutants" et deux compagnies de théâtre-action : la "Compagnie Maritime" et le "Studio-théâtre"

- En troisième lieu (1 067 719,26 €) vient le secteur de la Lecture publique où, là aussi la présence des bibliothèques est importante avec six bibliothèques reconnues sur huit communes mais c'est la Bibliothèque Centrale du Hainaut désormais reconnue comme Opérateur d'Appui pour la Province qui se taille la part du lion.

- Le budget de l'audiovisuel (932 110,92 €) est essentiellement celui des subsides à la télévision locale "Antenne Centre"

- En ce qui concerne le segment "Patrimoine et arts plastiques" (909 086,47 €) c'est une fois de plus la présence d'opérateurs de rayonnement qui explique son montant : le Centre de la gravure et de l'image imprimée (Centre d'art contemporain de la FWB), l'Eco-musée de Bois-du-Luc, L'association de la Province "Les artistes du Hainaut", l'Hôpital Notre dame à la Rose à Lessines,

11



Développement territorial
Développement territorial



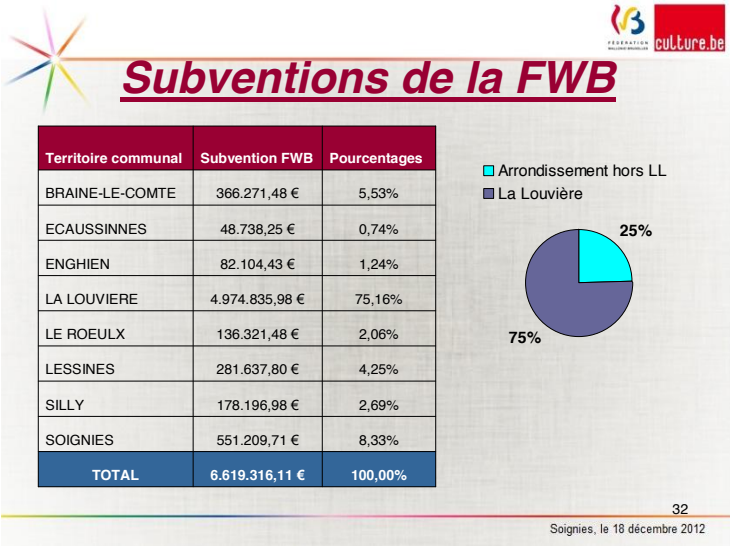
COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE
DE BELGIQUE



le Musée Ianchelevici à La Louvière.

- Enfin, le segment de l'Education Permanente est d'un montant très faible parce qu'il n'y a pas de siège social d'association ou de mouvement reconnu dans le décret de 2003 sur l'arrondissement. On verra plus tard, que ça n'empêche pas qu'il y ait, en particulier dans la région de La Louvière, un nombre important d'associations locales d'éducation permanente.

L'énumération ci-dessus permet de constater le rôle de pôle culturel de La Louvière qui, concentre des opérateurs dont la mission dépasse largement le territoire de la commune. Ce qui est confirmé par le tableau ci-dessous qui montre que les opérateurs basés à La Louvière concentrent 75% des subsides répartis dans l'arrondissement. Se dégagent ensuite les villes moyennes qui ont chacune un Centre culturel et une Bibliothèque comme Soignies, Braine-le-Comte et Lessines.

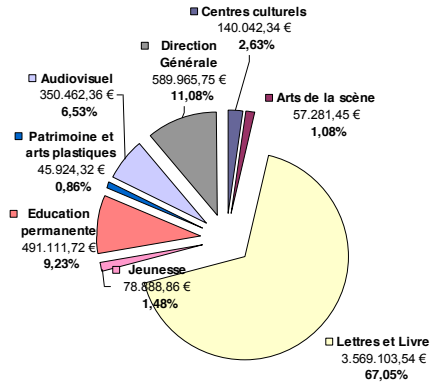


4.2. Les subsides de la Province de Hainaut

La particularité de la Province de Hainaut est d'être elle-même opérateur culturel dans plusieurs secteurs : animation, formation, lecture publique, audio-visuel, diffusion et cinéma. Ce n'est pas étonnant donc que les subventions de la Province ne sont pas élevées dès lors qu'elle offre des services au public et aux opérateurs plutôt que de subsidier ceux-ci. Ces propos sont illustrés dans les deux graphiques ci-dessous : le premier compare les subsides octroyés par la Province selon les différents secteurs, le deuxième tient compte également des dépenses de la province pour ses propres services dans ces mêmes secteurs.

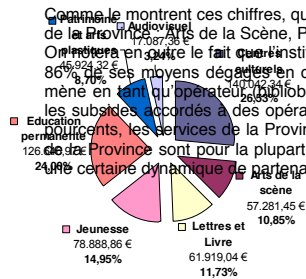
Les subsides de la Province par secteur
Total : 527 590,34€

Les dépenses de la Province par secteur
Total : 5.322.780,34 €



Comme le montrent ces chiffres, quatre secteurs ne sont pas occupés directement par les services de la Province : Arts de la Scène, Patrimoine et arts plastiques, Jeunesse et Centres Culturels.

On notera en outre le fait que l'institution provinciale est elle-même un acteur culturel très engagé ; 86 % de ses moyens dégagés en culture le sont pour des activités et des actions qu'elle gère ou mène en tant qu'opérateur (bibliothèques, formations, diffusion, stages créatifs, etc.). Ajoutons que si les subsides accordés à des opérateurs dans l'arrondissement de Soignies frôlent à peine les dix pourcents, les services de la Province qui s'adressent à toutes les communes et tous les citoyens de la Province sont pour la plupart implantés à La Louvière ce qui a un impact sur l'emploi et sur une certaine dynamique de partenariat.



13



Développement territorial
Développement territorial



COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE
DE BELGIQUE

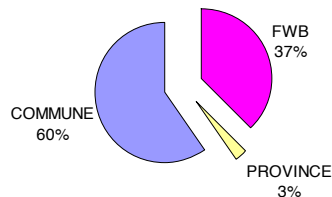


4.3. Répartition des subsides Provinciaux dans les communes:

Plus qu'une correspondance avec la taille des communes, le tableau ci-dessous montre ce que nous disions plus haut de l'importance historique de la localisation des services de la Province à La Louvière. En outre ce sont les bons relais locaux qui amènent Soignies, Braine-le-Comte et Silly en deuxième, troisième et quatrième places

Territoire communal	Subventions	Pourcentages
La Louvière	339.129,01 €	64,25%
Soignies	58.402,11 €	11,07%
Braine-le-Comte	55.267,84 €	10,47%
Silly	19.973,34 €	3,78%
Enghien	14.784,16 €	2,80%
Lessines	14.524,30 €	2,75%
Le Roeulx	13.940,23 €	2,64%
Ecaussinnes	11.769,35 €	2,23%
TOTAL	527.790,34 €	100,00%

4.4. Comparaison des subsides FWB, Province Communes:



Le graphique montre l'importance des dépenses communales en regard avec les subsides de la FWB et surtout de la Province. Néanmoins, nous avons déjà souligné l'importance des services de la Province. Et, surtout, il est important de revenir sur la nature des dépenses culturelles des communes, dont les codes fonctionnels pris en comptes

comptabilisaient des dépenses d'un tout autre registre que celles des autres pouvoirs subsidiaires. Citons par exemple les dépenses de plaines de vacances ou celles liées aux festivités et commémorations.

4.5. Traduction par commune des subsides et dépenses des trois pouvoirs publics en euros par habitant

Le tableau qui suit nous montre à quel point les communes d'Enghien et Ecaussinnes hébergent peu d'opérateurs reconnus sur leur territoire et à contrario, l'effet Ville à La Louvière où sont présents plusieurs opérateurs dont la mission dépasse largement les limites de la commune comme le Musée de la gravure et de l'image imprimée, l'éco-musée de Bois du Luc ou la bibliothèque provinciale et le Centre Culturel régional. Enfin, à Lessines, le chiffre des dépenses communales est gonflé par le subside de la région Wallonne en faveur du Musée Notre-Dame à la Rose.

14



Développement territorial
Développement territorial



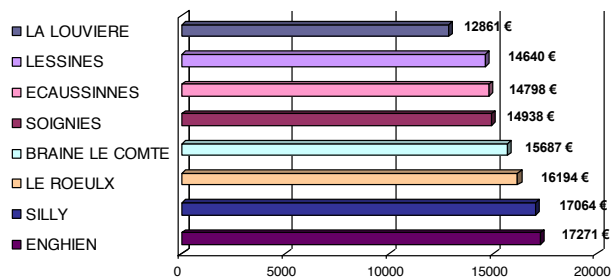
Ces montants méritent d'être mis en regard des revenus annuels nets moyens par habitant (voir e bas de page) . En effet, on y constate un lien inversé entre les plus grosses dépenses communales et le revenu annuel net moyen. Ce constat est le plus flagrant à La Louvière dont le revenu net moyen est nettement sous la moyenne de la Wallonie (14 668,00€).

Nbr Habitants		SUBVENTIONS				
		FWB	Province	Commune	Total	Ratio FWB / Locales
		€/ habitant	€/ habitant	€/ habitant	€/ habitant	% relatifs
Braine-le-Comte	21.264	17,22 €	2,60 €	55,63 €	75,45 €	22,83 / 77,17
Ecaussinnes	10.627	4,59 €	1,11 €	57,78 €	63,47 €	7,23 / 92,77
Enghien	13.003	6,31 €	1,14 €	60,11 €	67,57 €	9,35 / 90,65
La Louvière	78.146	63,66 €	4,34 €	55,84 €	123,84 €	51,41 / 48,59
Le Roeulx	8.269	16,49 €	1,69 €	56,12 €	74,29 €	22,19 / 77,81
Lessines	18.399	15,31 €	0,79 €	65,72 €	81,82 €	18,71 / 81,29
Silly	8.155	21,85 €	2,45 €	60,01 €	84,31 €	25,92 / 74,08
Soignies	26.258	20,99 €	2,22 €	55,74 €	78,95 €	26,59 / 73,41
TOTAL / MOYENNES	184.121	35,95 €	2,87 €	57,40 €	96,22 €	37,36 / 62,64

Revenus annuels nets moyens par habitant

Chiffres de 2009

<http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/>



15



Développement territorial
Développement territorial

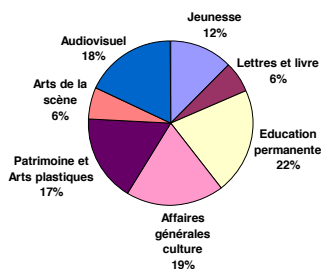


COMMUNAUTÉ
FRANCAISE
DE BELGIQUE



4.6. L'impact des subventions à l'emploi de la Région Wallonne :

La vision ne sera pas complète, s'il n'était pas tenu compte des subventions à l'emploi octroyées par la Région Wallonne à diverses institutions, dont des opérateurs culturels. Pris dans son ensemble, le total du budget alloué par la Région Wallonne à des opérateurs privé dans les secteurs de la culture est loin d'être négligeable.



Pour l'ensemble de l'année 2011 et pour l'arrondissement de Soignies, ce budget s'élève à 2.951.645,63 euros. En voici une tentative de répartition correspondant aux différents secteurs de la Fédération Wallonie Bruxelles. Dans certaines situations, ce soutien via de l'emploi subventionné est l'élément qui permet tout simplement à certaines initiatives culturelles de subsister. Dans les Centres Culturels et les Maisons de jeunes, l'emploi relève à plus de 50% des plans de résorption du chômage. Enfin le graphique montre l'importance de l'emploi dans le secteur de l'éducation permanente

alors que dans l'arrondissement il n'y a que peu d'opérateurs reconnus par la FWB comme association faitière d'éducation permanente.

4.7. Synthèse :

L'arrondissement a changé de centre, de Soignies au 19^e siècle, c'est actuellement La Louvière qui est devenue le centre d'une zone d'influence qui ne correspond plus aux mêmes limites que l'arrondissement. Avec 75% des budgets alloués par la FWB, La Louvière constitue un pôle culturel avec de nombreux opérateurs dont certains jouent un rôle de rayonnement.

Tous subsides confondus une moyenne de 96.22€ par habitant, comparable à celle de l'arrondissement voisin de Charleroi (99,63) mais presque double de la moyenne dans un autre arrondissement voisin, celui de Thuin (49,38)

En général des communes qui dépensent plus que la moyenne des communes des 2 arrondissements précités, ce qui amène l'investissement de la FWB à 37% des budgets totaux alors qu'il est de 42% dans l'arrondissement de Charleroi et de 20,6% dans celui de Thuin.

Rappelons toutefois que les dépenses communales peuvent inclure des dépenses qui ne sont pas reprises dans les secteurs des subsides culturels des deux autres pouvoirs publics, comme les plaines de vacances ou les festivités locales.



5. La cartographie des opérateurs

5.1. Sources et type d'opérateurs pour la cartographie :

Les cartes qui suivent reprennent différents types d'opérateurs culturels situés à l'intérieur des limites de la commune où ils sont localisés mais les symboles qui les situent ne sont pas géolocalisés à l'exception de la carte réalisée par l'etnic, (Entreprise des technologies nouvelles de l'information et de la communication). Voici les différents types d'opérateurs que le Service Général d'Inspection de la Culture a retenu en l'occurrence :

- Opérateurs **reconnus** : répertoriés, financés par la FWB par convention, plan quadriennal ou quinquennal, contrat-programme
- Opérateurs **non reconnus** par les services de la FWB actifs dans le champ de la culture, de la jeunesse
- Opérateurs de la sphère commerciale représentatifs

Sources

- Fédération Wallonie Bruxelles : services fonctionnels, inspection, flux financiers 2011, pour des opérateurs dont le siège social se situe dans l'arrondissement.
- Villes, communes et Province
- Opérateurs culturels locaux : listes fournies par des bibliothèques, des centres culturels, des A.S.B.L....
- « Maisons mères » de fédérations d'organismes de jeunesse ou de mouvements d'éducation permanente : pour recenser les antennes et sections locales de ces structures, croisées avec les données communales, communautaires et culturelles retenues.

17

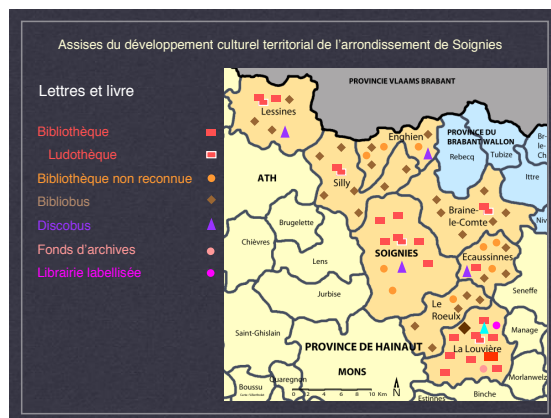


Développement territorial
Développement territorial



culture.be

5.2. Lettres et livre, la lecture publique



Les points oranges correspondent à des bibliothèques non reconnues, les rectangles rouges à des implantations de bibliothèques reconnues.

- 6 des 8 communes disposent d'une bibliothèque reconnue : Lessines est associée au réseau encyclopédique d'Ath. Les 7 autres communes font partie du réseau encyclopédique de La Louvière.
- La Province de Hainaut est à l'initiative de l'Opérateur d'Appui de Lecture Publique du Hainaut , ex Bibliothèque Centrale, du service Bibliobus (Opérateur itinérant) et, en partenariat avec la Ville de La Louvière, du réseau local encyclopédique de La Louvière.

La FWB reconnaît également d'autres dispositifs

- comme Daily Bul and Co, le fonds d'archives patiemment entretenu par André et Jacqueline Balthazar et aujourd'hui hébergé par la Ville de La Louvière.

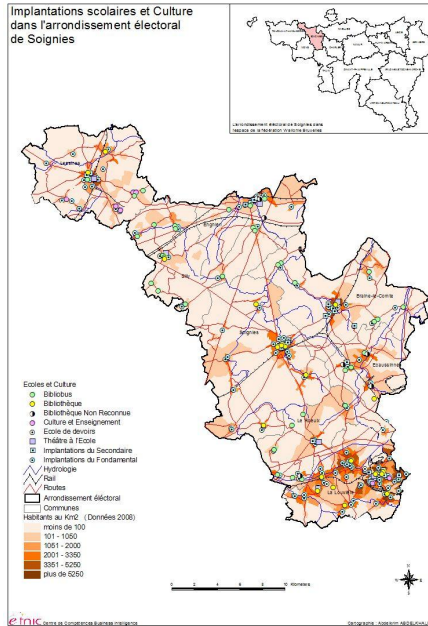
Ou encore comme L'Ecrivain Public, une librairie labellisée aussi "grande par la qualité des explications de son équipe que par la quantité d'ouvrages disponibles.

Enfin cet arrondissement se paie le luxe de disposer de deux villes labellisées villes des mots en 5 ans, ce qui témoigne de son dynamisme associatif et littéraire : La Louvière en 2008 et Soignies qui le sera en 2013.



5.3. Ecole et parascolaire

Implantations scolaires et Culture dans l'arrondissement électoral de Soignies



La particularité de cette carte est que les opérateurs sont géolocalisés ce qui permet de se rendre compte de la densité et de la répartition de ceux-ci. L'intérêt, en l'occurrence, est de montrer la bonne distribution culturelle à proximité des écoles et à proximité des zones de forte densité, ce qui est manifestement le cas.

On constatera que les bibliothèques, les arrêts de bibliobus, les écoles de devoirs, les dispositifs culture et enseignement ou théâtre à l'école (points ou carrés de couleur) sont bien situées à proximité ou carrément dans une implantation scolaire.

On peut constater une bonne distribution spatiale entre l'implantation et le nombre d'opérateurs lecture publique et les établissements scolaires.

Les écoles de devoirs sont peu nombreuses mais le relevé n'est sans doute pas exhaustif car il arrive souvent que ces dispositifs soient intégrés dans d'autres et ne sont donc pas identifiables seuls.

Les projets culture et école, financés par la Fédération Wallonie Bruxelles, sont pointés en bleu, il en existe dans 3 des 8 communes seulement :

nombreux près de Lessines en raison du dynamisme des opérateurs culturels, présents à Soignies ainsi qu'à La Louvière.

Le dispositif théâtre à l'école est harmonieusement utilisé dans toutes les communes disposant d'un Centre culturel : seule Ecaussinnes n'en a pas. A La Louvière, le Centre Dramatique de Wallonie pour l'Enfance et la Jeunesse d'une part et le Centre Culturel Régional du Centre d'autre part se partagent la programmation de théâtre à l'école avec pour l'un le maternel et le primaire, et pour l'autre le secondaire.

19



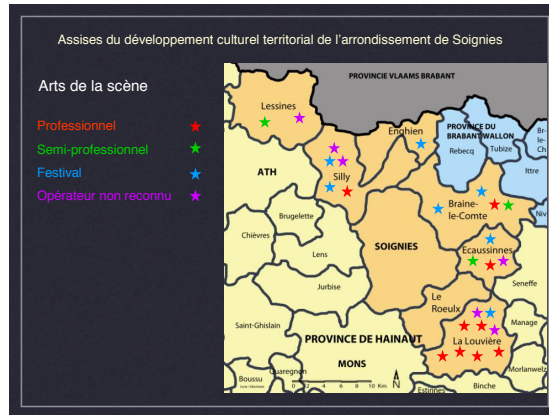
Développement territorial
Développement territorial



COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE
DE BELGIQUE



5.4. Arts de la scène :



Si 9 opérateurs sont reconnus « professionnels » par la Fédération WB il faut toutefois les distinguer par leurs activités et par leur taille. Une caractéristique des opérateurs des arts de la scène est qu'ils ne sont pas nécessairement associés au territoire où ils sont implantés. Cet aspect a été soulevé précédemment dans la section sur les flux financiers, puisqu'il provoque une aberration statistique dans les chiffres énoncés par commune.

A La Louvière, sont implantées

- trois compagnies de théâtre-action : la "Compagnie Maritime", le "Théâtre du Public" et le "Studio Théâtre"
- une compagnie jeune public la Compagnie des Mutants
- le Centre dramatique de Wallonie pour l'enfance et la jeunesse, situé à Strépy-Bracquegnies mais agissant avec de nombreux Centres culturels comme points de chute en Wallonie.

On trouve à Silly, la compagnie Zerk, soutenue en théâtre jeune public.

A Ecaussinnes, Wazovol, compagnie soutenue par le secteur du cirque et des arts de la rue.

A Braine-le-Comte, la société Sixty Two TV Records, la partie communication de la société de production musicale Nada, label de Saule ou Stéphanie Crayencour.

Enfin, la société Sowarex (Christiane Stefanski, William Dunker, Marc Lelangue), productrice de disques d'artistes de la FWB, avec ses labels Franc'amour et Igloo dont la localisation à La Louvière est purement administrative.

3 opérateurs sont qualifiés de semi-professionnels : la "Compagnie des arts nomades" à Lessines, la compagnie jeune public "Le vent qui parle" à Ecaussinnes et la "Chapelle de verre", un petit lieu de diffusion non subventionné bien connu à Ronquières.

L'arrondissement est également terre de festivals, puisqu'on en dénombre sept reconnus, sans compter tous les festivals portés par les Centres culturels dans le cadre de leur contrat-programme et que nous ne reprenons pas ici.

A Silly, « **Théâtre au Vert** » en août à Thoricourt depuis 11 ans et le **Printemps musical**,

A Enghien, les **Rencontres musicales** internationales rehaussent le Château de master classes et de concerts classiques depuis 20 ans.

A Braine-le-Comte, l'**Autumn Rock Festival**.

A Horrués, l'**Été musical d'Horrués** qui fait découvrir les jeunes musiciens classiques est

20



Développement territorial
développement territorial



organisé à... Braine-le-Comte en l'église St Géry.

A Ecaussinnes, on vient de loin pour assister au **Spring Blues Festival** qui importe des peintures internationales du blues.

A La Louvière, un autre nom est indissociable de la cité des Loups, Franco Dragone, l'enfant revenu à sa cité natale en créant **Décrocher la Lune** en 2000 avec la Ville et le Centre culturel régional. Le dernier opus 2012 de l'opéra urbain a fait vibrer des milliers de spectateurs venus découvrir les exploits de Sancho Gilles, décrocheur de l'astre lunaire avec les concours de centaines de bénévoles louviérois sous la houlette des acteurs associatifs et culturels de la cité.

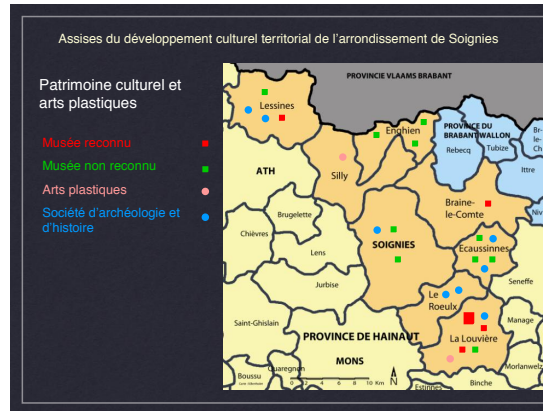
Opérateur non reconnu mais très connues, La société Dragone, menée par Franco, l'ancien metteur en scène du Cirque du Soleil, développe des activités d'entertainment, de production, de cinéma, de cirque, de théâtre.

Autre opérateur dit non reconnu mais actif en musique : l'A.S.B.L. Center rock qui organise le Power Festival en juillet à La Louvière.

La densité d'opérateurs des arts de la scène est relativement importante par rapport à d'autres arrondissements. Deux explications peuvent être avancées : au nord, la situation géographique non loin de Bruxelles et des axes autoroutiers tout en offrant un cadre agréable et moins cher qu'en Brabant wallon. Aux alentours de La Louvière, l'explication est à trouver du côté de la dynamique d'engagement politique et artistique de la vie associative et des institutions provinciales.



5.5. Patrimoine culturel et arts plastiques



Sur les cinq musées reconnus dans l'arrondissement, trois sont à La Louvière :

- l'Ecomusée de Bois-du-Luc planté au milieu de l'ancien site minier rend hommage à la mine, à l'industrie, à la vie sociale en assurant la participation citoyenne. Avec 3 autres sites miniers majeurs de Wallonie, il est inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco.
- le Musée Ianchelevici héberge les œuvres du sculpteur roumain Idel Ianchelevici, les collections de la Ville et présente des expositions d'art contemporain seul ou en association avec le Centre culturel régional
- le Centre de la gravure et de l'image imprimée, reconnu comme Centre d'art contemporain de la Fédération Wallonie Bruxelles est connu à l'international comme un pôle d'excellence dans ce domaine spécialisé.

Un quatrième musée reconnu se situe à Lessines, il s'agit de l'Hôpital Notre-Dame à la Rose de Lessines dont les collections permanentes sont pharmaceutiques et médicales, consacrées à l'histoire de cet hôtel-Dieu et dont les expositions temporaires sont orientées vers l'art contemporain.

Comme on le verra plus loin dans une carte consacrée aux opérateurs de rayonnement, l'inspection a estimé pouvoir qualifier comme tels l'Hôpital Notre Dame à la rose, le Centre de la Gravure et de l'image imprimée et l'éco-musée de Bois du Luc.

- Braine-le-Comte accueille quant à lui le Musée de l'Eau et de la Fontaine à Ronquières qui, bien que jouissant d'une reconnaissance est à peu près inconnu du public.
- Parmi la dizaine de musées non reconnus, soulignons celui d'Enghien dévolu à la tapisserie du 16^e siècle et celui de Soignies voué au patrimoine local et surtout son centre de documentation de l'industrie de la pierre.

Deux manifestations d'arts plastiques méritent également d'être mentionnées :

- le festival Art en ligne à Silly qui permet aux artistes de s'approprier une partie de la forêt dans le bois de Ligne pour y intégrer une installation créative.

22



Développement territorial
Développement territorial



COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE
DE BELGIQUE



- Et Artour, la Biennale d'art contemporain que le secteur des arts plastiques du Centre culturel de La Louvière organise entre art et patrimoine en région du Centre (festival conventionné avec la FWB) dans des lieux culturels, touristiques, patrimoniaux, insolites accueillant des installations ou des expositions.

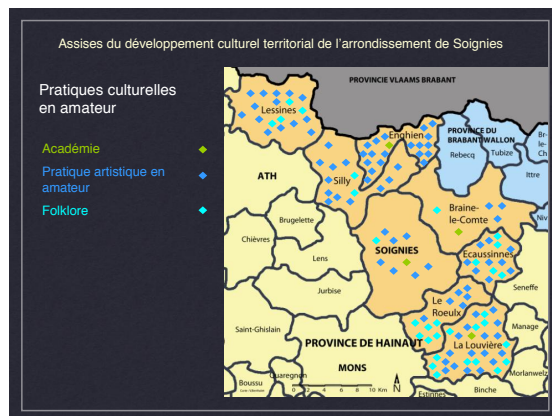
23



Développement territorial
Développement territorial



5.6. Les pratiques culturelles en amateur



Il y a 4 académies, actives dans le domaine de la musique, de la danse, des arts de la parole : Enghien, Braine-le-Comte, Soignies et La Louvière. Elles disposent parfois de décentralisations comme à Houdeng avec l'académie de musique et des arts de la parole René Louthe. Lessines ne possède pas d'académie mais bénéficie d'une décentralisation de l'académie d'Ath (danse, musique, arts de la parole).

Dans le vocable « pratiques artistiques en amateur », on retrouve 87 associations vivaces soit 18% de l'ensemble des opérateurs recensés dans l'étude.

Parmi elles :

- des ateliers actifs en arts plastiques, des A.S.B.L. de photographie ou de médias, des chorales, des fanfares, des compagnies de théâtre, des associations de danse, des A.S.B.L. d'artisanat et la très active Altern'active "Street art" à La Louvière.

- Les points en bleu turquoise représentent le folklore, vivace dans l'arrondissement :

- médiéval à Lessines autour du Festin avec ses Guildeuses, ses Archers du Bois de Lessines
- religieux et patrimoniale avec l'association du Mai de Saint-Marcoult à Silly
- brassicole à Le Roeulx avec la confrérie de la St Feuillen
- et bien sûr carnavalesque à La Louvière avec ses gilles Indépendants séculaires ou ses Gilles de Bouvy, au Roeulx avec ses Infatigables, à Ecaussinnes avec ses Marchoux.

Si le nombre d'association de loisirs actifs est important, cette tendance se retrouve (et parfois bien plus encore) ailleurs en Wallonie, phénomène sociologique probablement lié à un intérêt croissant pour l'épanouissement individuel et une attente toujours croissante d'activités valorisantes pour les enfants, couplé à la nécessité d'encadrement de ceux-ci lorsque les deux parents travaillent.

Quand au folklore, soulignons que La Louvière, Morlanwelz et Binche se disputent l'historicité de leurs Gilles, il s'agit en effet du berceau des carnivals de Gilles. Ceci explique peut-être la caractéristique exclusive des hennuyers en ce qui concerne les pratiques culturelles puisque

24



Développement territorial
Développement territorial

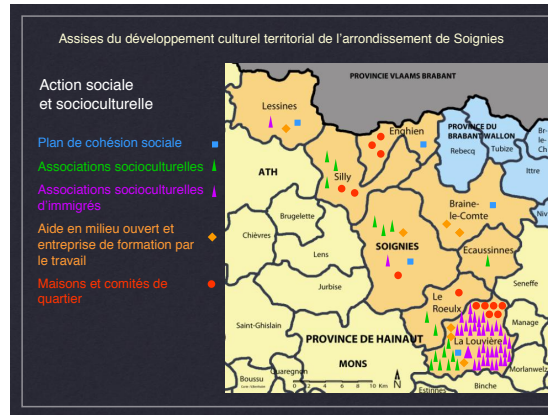


COMMUNAUTÉ
FRANCOFONE
DE BELGIQUE



l'enquête citée plus haut (voir p8) indique la proportion de 21% de "festifs" parmi les personnes interrogées, proportion jamais rencontrée ni ailleurs en Wallonie ni à Bruxelles.

5.7. Action sociale et socioculturelle



80 opérateurs non reconnus en culture y sont recensés, parce que leur action sociale, citoyenne, formative ou interculturelle est complémentaire de la culture, soit 17% de l'ensemble des opérateurs recensés dans l'étude, ce qui témoigne de l'importance du lien entre culture et engagement citoyen.

Cependant, cette carte montre à nouveau la distorsion que les caractéristiques de La Louvière impriment à la représentation de l'ensemble de l'arrondissement. En effet, force est de constater que la très grande majorité des opérateurs dénombrés sous cette rubrique se trouvent à La Louvière.

Près de 40 associations socio-culturelles d'immigrés y sont recensées, dont le CERAIC Centre Régional d'Action Interculturelle du Centre, agissant sur le territoire de plusieurs communes du Centre et de Charleroi comme lieu de coordination et d'aide aux différents services publics, institutions et associations dans la réalisation de leurs activités liées à l'intégration des populations étrangères ou d'origine étrangère.

13 maisons et comités de quartiers sont recensés en points rouges : à Silly, Enghien, Soignies, Le Roeulx et encore davantage à La Louvière.

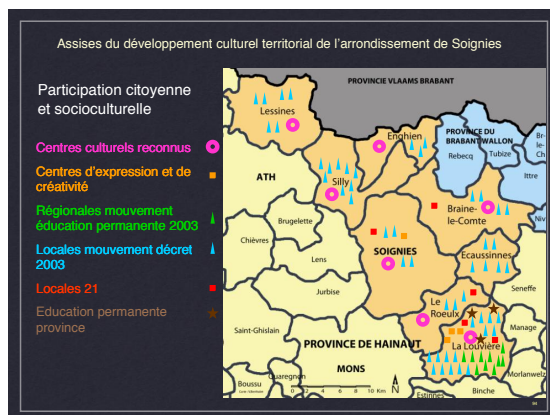
25



Développement territorial
Développement territorial



5.8. Participation citoyenne et socio-culturelle CC et CEC



Sont regroupés sous cette appellation de "Participation citoyenne et socioculturelle" les opérateurs reconnus pour leur action culturelle participative et d'éducation permanente.

L'arrondissement compte 7 centres culturels reconnus dont un régional qui remplit admirablement ses missions de développeur territorial avec Centritudes, son agence conseil qui collabore avec les centres culturels locaux et les services culture de l'arrondissement.

Du point de vue des infrastructures, Lessines dispose d'une salle de spectacle de 220 places toute neuve dans le site du Musée Notre Dame à la Rose, Soignies du centre "Victor Jara" dont la salle de spectacle offre 400 places, Braine le Comte utilise une salle de cinéma de 450 places, tandis que ni Silly, ni Enghien ni Le Roeux ne disposent d'infrastructure de spectacle.

Enfin, le Centre Culturel Régional du Centre est privé de théâtre depuis 2009 pour raison de travaux mais a su transformer l'essai en développant des abonnements conjoints avec les espaces théâtraux de ses partenaires locaux. Et ce ne l'a pas empêché de coordonner et mener à bien avec brio, l'opération Métropole culture 2012 avec, il faut le noter l'utilisation du chapiteau que la Fédération Wallonie Bruxelles met à disposition de la compagnie "Arsenic".

Il faut aussi noter le rôle de la Maison pour associations, financée par la politique des grandes villes.

Depuis le décret de 2003 sur l'action associative dans le champ de l'éducation permanente, il n'y a plus qu'une association reconnue sur le territoire de l'arrondissement de Soignies, il s'agit de l'association "Solidarité femmes battues". Cette rareté n'est pas due à un désintérêt pour l'éducation permanente, au contraire, mais aux mécanismes du décret.

Reconnus dans le décret de 2003, certains mouvements d'éducation permanente disposent d'antennes régionales dans l'arrondissement, presque toutes à La Louvière : PAC, Maison de la Laïcité, Ciep, la Ligue des Droits de l'Homme, Article 27, Lire et Ecrire, GSARA, Ligue des Familles, Cepag, Picardie laïque etc.

Certains développent une action avec antenne locale alors que la régionale du mouvement ne se trouve pas dans l'arrondissement : Vie Féminine, Equipes populaires, les Femmes prévoyantes, le Centre d'Action Laïque. Près de 50 adresses de locales ont été recensées.

26



Développement territorial
développement territorial



Une autre législation permet de reconnaître les associations d'éducation permanente : la loi de 1921 relative aux "œuvres complémentaires à l'école". Sont inscrits entre autres dans ce dispositif, des cercles d'histoire et des cercles photographiques.

Enfin, il est important de citer la Direction générale des affaires culturelles du Hainaut, avec ses services animation et formation en jeunesse et en éducation permanente, elle assure un soutien incontournable comme pouvoir public en mettant des animateurs, des artistes, des formateurs, des aides techniques à disposition des opérateurs culturels. La Province est elle-même opérateur culturel avec, à La Louvière, sa Direction générale "Hainaut Culture-Tourisme", son service éducation permanente et formation, son service cinéma et son service de la lecture publique, ainsi que le siège d'A.S.B.L. provinciales comme "Annoncer la Couleur" ou "La petite fureur" en lecture publique.

Enfin, alors que les associations de pratiques artistiques en amateurs sont nombreuses, les Centres d'Expression et Créativité ne sont que trois sur l'arrondissement, dont deux à La Louvière. Ce secteur est structurellement peu subsidié et souffre depuis plusieurs années de l'immobilisme de son décret dont les arrêtés d'application ne sont pas finalisés, faute de moyens. Ce sont donc les CEC qui peuvent s'arrimer à une structure solide qui continuent comme c'est le cas avec le Quinquet à Soignies et avec "Tête en l'air", CEC du Centre culturel régional.

C'est particulièrement sur les secteurs d'action sociale, socioculturelle et de participation citoyenne que se manifeste l'alchimie évoquée plus haut de l'imbrication entre le social, le politique et le culturel due entre autre à la présence historique des services provinciaux, de personnalités fortes et du besoin de La Louvière d'exister comme grande ville.

27



Développement territorial
Développement territorial



culture.be

5.9. Jeunesse



L'arrondissement compte très peu de centres jeunes reconnus : 2 à Soignies, la maison de la jeunesse et la maison de jeunes "Le grand moulin" à Neufvilles, "La tôle errante" à Braine-le-Comte et le Centre "Indigo" à La Louvière, qui cumule une reconnaissance comme maison de jeunes et comme Centre d'information de jeunes. Notons qu'Indigo gère le point médiathèque de La Louvière. Fort de subsides dans le cadre de la politique des grandes villes, le centre Indigo mène également le projet de Maison des musiques qui devrait pouvoir intégrer son infrastructure fin 2013 à Strépy, sur un site partagé avec le centre de "Street-art" animé par "Altern'active".

D'autres locaux de jeunesse non reconnus existent, mais peu nombreux également : au Roelux, le club des jeunes de Strépy-Thieu et à Ecaussinnes, la maison de la jeunesse, particulièrement bien soutenue par la commune.

La FWB soutient également les organisations de jeunesse. Pas de siège social d'organisation basé dans l'arrondissement. Mais nous avons pointé 35 locales absolument réparties sur les 8 communes : des patros, des scouts, des faucons rouges, des guides.

Parmi ces 35 locales notons trois régionales d'organisation de jeunesse :

- Reform, Recherche et formation à Silly,
- Les Trois collines A.S.B.L., régionale du Hainaut de la confédération parascolaire, présente sur plusieurs communes de Wallonie picarde (Ath - Ellezelles - Flobecq - Frasnes-les-Anvaing et Lessines) mais basée à Lessines.
- Enfin les régionales de la JOC et de la JOCF son pendant féminin à La Louvière, mouvements d'éducation qui rassemblent des jeunes de milieux populaires et mènent des actions collectives de changement.

Outre que l'on note assez peu de relations entre opérateurs culturels et jeunesse, il faut constater que le nord de l'arrondissement ne prête pas beaucoup d'intérêt au secteur jeunesse, ce qui n'est pas le cas à La Louvière.

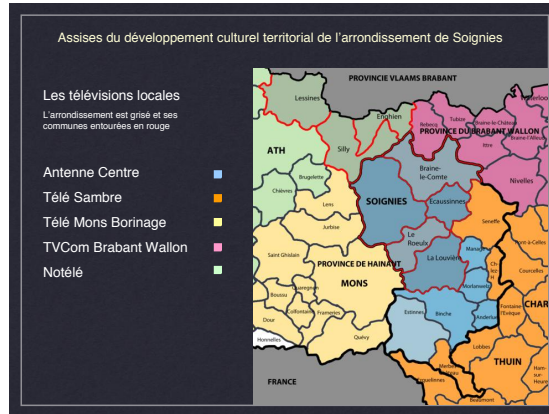
28



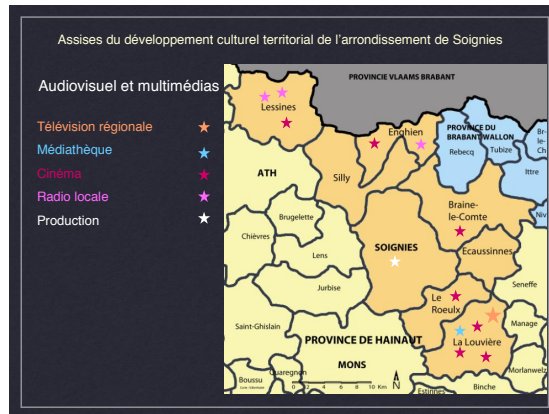
Développement territorial
Développement territorial



5.10. Audiovisuel et multimedia



L'opérateur majeur en audiovisuel : est la télévision régionale Antenne Centre (ACTV), dont le territoire de couverture dépasse l'arrondissement. Diffusée dans 10 communes du Centre, la zone de couverture d'ACTV épouse plus ou moins les mêmes contours que "Centritudes" et la Communauté Urbaine du Centre (contours noirs épais sur la carte ci-dessus). Son équipe de 37 équivalents temps plein compte des journalistes spécialisés en culture.



29



Développement territorial
Développement territorial



COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE
DE BELGIQUE



culture.be

La médiathèque pointée à La Louvière est celle évoquée plus haut, gérée par le Centre de jeunes "Indigo".

En cinéma, on peut noter :

- 2 initiatives privées.
 - La présence du cinéma Stuart, une spri entreprise familiale au centre ville à La Louvière.
 - Et le département cinéma de la société Dragone qui développe l'intéressant et attachant festival de cinéma documentaire 5/5 en collaboration avec le Centre culturel.
- 4 ciné-clubs existent, à l'initiative d'opérateurs reconnus :
 - les mercredis du cinéma organisés au cinéma Stuart en 35 mm, par le Centre culturel régional qui y organise, aussi avec son secteur cinéma, des matinées scolaires à La Louvière dans le cadre d'Ecran large sur tableau noir (programme des Grignoux à Liège)
 - les ciné-club des Centres culturels de Braine-le-Comte, Enghien et Le Roeulx
 - le ciné-club Less'ciné de la Confédération parascolaire, l'antenne Hainaut de l'organisation de jeunesse à Lessines.

Enfin, on trouve des radios associatives locales à Enghien, Lessines mais nous n'avons pas recensé la grande diversité de radios privées émettant sur l'arrondissement.

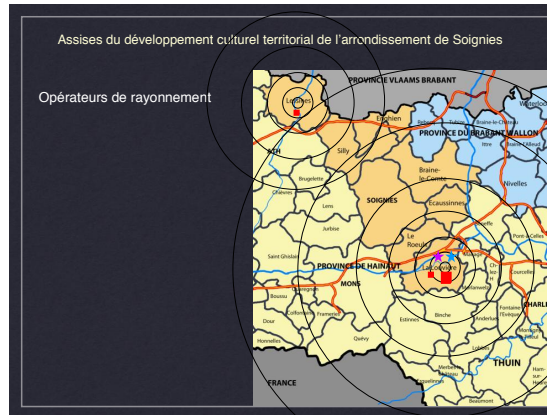
Dernier point en étoile blanche, une société de production, Sogny Films à Soignies qui développe des documentaires.



5.11. Les opérateurs de rayonnement et les opérations de rayonnement de l'arrondissement

Les critères retenus par le Service Général de l'inspection de la Culture pour qualifier les opérateurs de rayonnement dans cette étude, sont la notoriété au minimum au-delà des limites de l'arrondissement ou la quantité et la zone de provenance des publics touchés.

Ainsi par exemple, si le Centre de la gravure et de l'image imprimée n'a pas une fréquentation au niveau d'un parc d'attraction, sa notoriété dans son domaine est reconnue à l'international et il exporte des œuvres, voire des expositions complètes en prêt à l'étranger.



En carré rouge, l'Hôpital Notre Dame à la Rose à Lessines et, à La Louvière, le Centre de la gravure et de l'image imprimée ainsi que l'Ecomusée régional du Centre à Bois-du-Luc désormais reconnu au patrimoine mondial de l'UNESCO.

En arts de la scène, l'opérateur privé Dragone (étoile mauve) fait connaître la Ville de La Louvière et dans un registre différent, le Centre Dramatique de Wallonie pour l'Enfance et la Jeunesse (étoile bleue) dont la vocation de théâtre jeunes public rayonne sur la région wallonne.

Ce serait injuste d'ignorer de nombreux festivals et événements qui tout au long de l'année rassemblent plusieurs milliers de personnes mais la toute grande majorité de leurs publics sont issus de leur environnement proche et pour cette raison n'ont pas été retenus comme opérateurs de rayonnement.

31

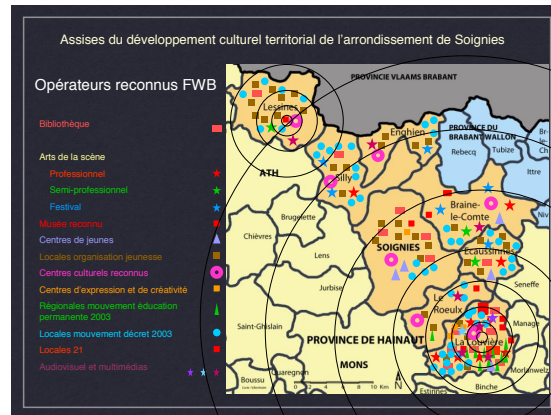


Développement territorial
Développement territorial



culture.be

5.12. Tous les opérateurs reconnus



Pour lister des opérateurs reconnus, nous nous sommes basés sur la reconnaissance, avec contrat-programme, plan quadriennal ou quinquennal, convention, subventionnement structurel pluridisciplinaire et sur la localisation dans l'arrondissement du siège social de ces A.S.B.L..

Dans cet arrondissement, les opérateurs sont distribués spatialement de façon homogène dans 8 communes formant un arrondissement de 184000 habitants avec 42% de la population concentrée à La Louvière.

Sans compter les locales et régionales des organismes de jeunesse ou d'éducation permanente, nous arrivons à 54 opérateurs reconnus sur 485 listés sur ces cartes soit 11%. En les reprenant, c'est 150 soit près de 33%...

5.13. En synthèse :

5.13.1. A propos des opérateurs

- Une distribution culturelle harmonieuse, pas de désert culturel, un bon maillage des opérateurs reconnus et en particulier des Centres culturels et des Bibliothèques : 1 cc dans 7 des 8 communes, 1 bibliothèque reconnue dans 5 des 8 et des dossiers de reconnaissance pour les 3 autres en cours
- La Louvière pôle culturel d'une zone plus large que l'arrondissement à l'Est et au Sud.
- La Présence de professionnels dans chaque commune : des animateurs-directeurs, des bibliothécaires reconnus, des coordinateurs de MJ, des organisateurs de festival, des animateurs, des développeurs, des pratiques d'ingénierie culturelle
- Des opérateurs de rayonnement dans les secteurs des arts plastiques et des arts de la scène.
- Peu de maisons de jeunes et de cec
- Peu d'audiovisuel
- Un engagement citoyen fort qui se marque par la quantité d'opérateurs d'éducation permanente, d'opérateurs reconnus, d'A.S.B.L. socio-culturelles.
- Un folklore vivace
- Des pratiques artistiques en amateurs et interculturelles nombreuses des associations travaillant avec les publics mélangés, un Centre régional d'action interculturelle sur le territoire.

32



Développement territorial
Développement territorial



COMMUNAUTÉ
FRANCOFONE
DE BELGIQUE



5.13.2. Question de gouvernance

- Coordination culturelle et territoriale de qualité :
 - o au Nord, Lessines Silly Enghien sont associées à l'agence culturelle de Wallonie Picarde : "Culture•Wapi".
 - o Les autres communes se rassemblent autour de l'agence culturelle du Centre "Centritude" animée par le Centre culturel régional et qui concerne les 13 communes de Braine-le-Comte, Soignies, Ecaussinnes, Seneffe, Le Roeulx, La Louvière, Manage, Morlanwelz, Chapelle-lez-Herlaimont, Estinnes, Binche, Anderlues et Merbes-le-Château.
 - o Des coopération qui se concrétisent par une programmation concertée de spectacles et de théâtre à l'école.
 - o L'opérateur d'appui des Bibliothèques basé à La Louvière.
 - o Des pratiques de partenariats efficaces en particulier à La Louvière et à Soignies
- Ingénierie culturelle efficace : La Louvière en particulier dispose de développeurs, faiseurs de dossiers, relais " La Louvière, métropole culture 2012" en a été un exemple.
- Peu d'opérateurs « jeunesse » reconnus et mal répartis.

6. Propositions prospectives

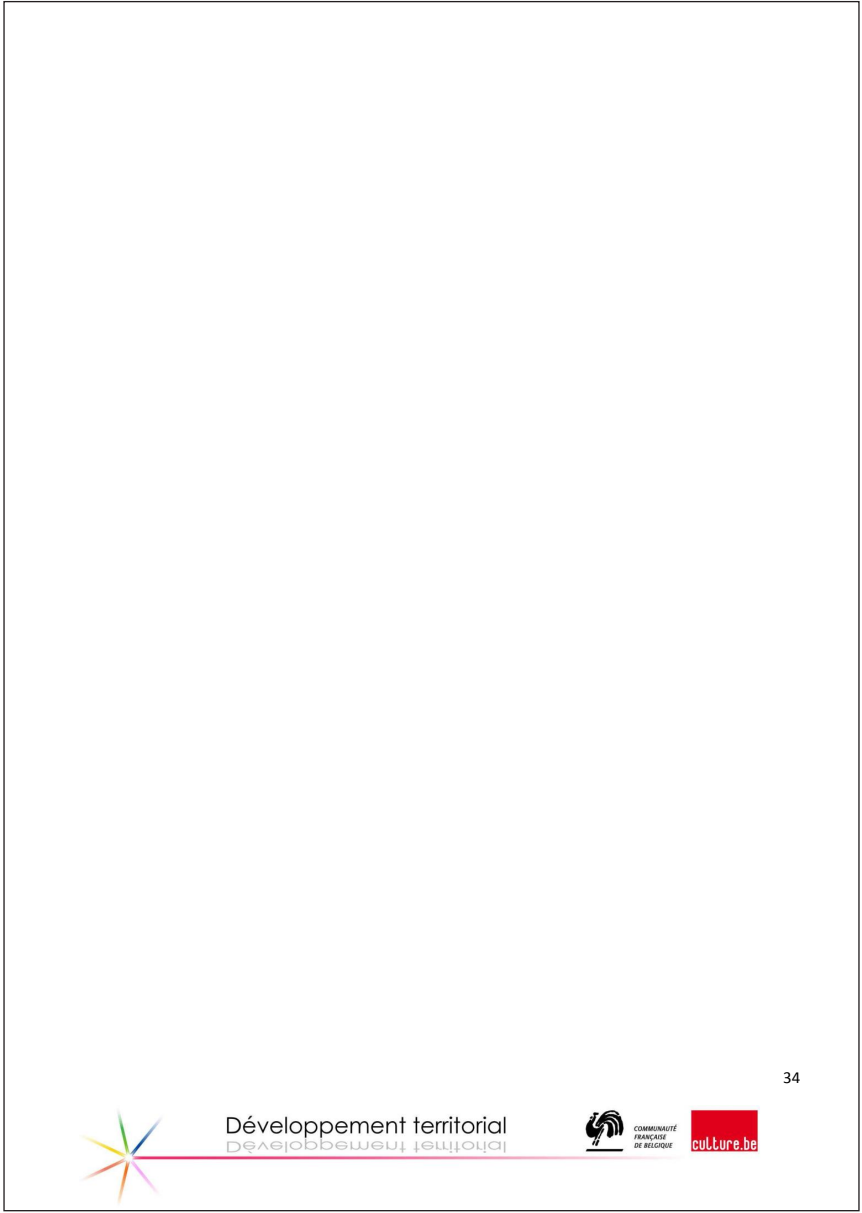
- o L'étude du développement culturel territorial de l'arrondissement de Soignies mérite d'être complétée par celles de l'arrondissement de Charleroi et de Thuin afin de reconstituer une étude similaire qui couvrira la Région du Centre. En effet, couverte par l'agence Centritude, et quasi en totalité par la zone d'Antenne Centre TV et de la Nouvelle gazette du Centre des éditions Sudpresse, la Communauté de Communes du Centre est aujourd'hui une réalité politique, sociologique et culturelle bien plus pertinente que l'Arrondissement de Soignies.
- o Les communes de Lessines, Silly et Enghien seront intégrées à l'étude pour les assises du développement culturel territorial de la Wallonie Picarde, mais là aussi on pourra se demander s'il n'est pas nécessaire d'évaluer l'influence de Bruxelles et du Brabant wallon sur le développement de ces communes.
- o Paradoxalement la privation de théâtre pour le Centre Culturel Régional lui a permis de renforcer ses partenariats avec les Centres culturels de la région on regretterait que le théâtre rénové soit un frein à ces collaborations.
- o Les réseaux que l'agence culturelle "Centritude" tisse méritent d'être encouragés et développés avec une attention particulière à mettre en coopération des opérateurs de secteurs différents.
- o Le maillage du territoire pourra encore se développer en aidant les plus petites communes.
- o Le secteur jeunesse devrait faire l'objet de plus d'attention de la part de pouvoirs publics locaux et du monde associatif.
- o La mise en réseau des opérateurs de tourisme culturel et des opérateurs culturels devrait être développée.
- o Enfin il faut souhaiter que La Louvière arrive à entretenir et développer les bénéfices de notoriété de "Métropole culture 2012"

33



Développement territorial
Développement territorial





Développement territorial
Développement territorial

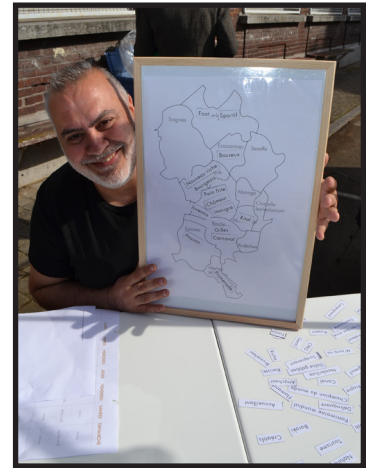


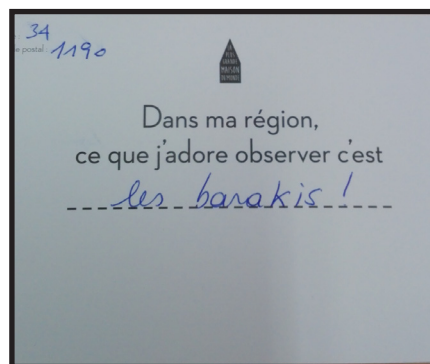
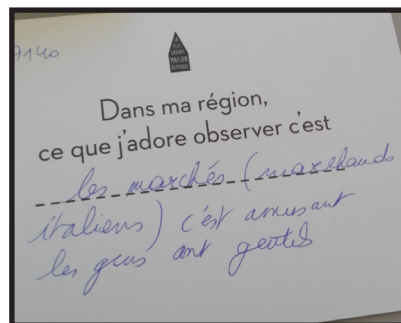
COMMUNAUTÉ
FRANCAISE
DE BELGIQUE



culture.be

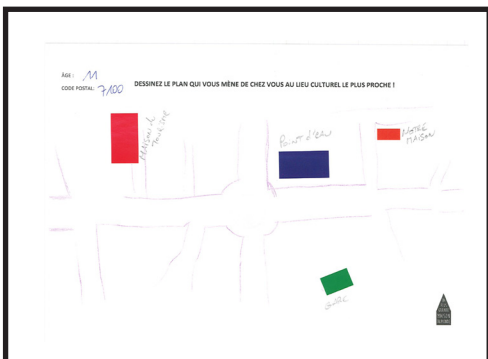
Annexe 9 - Album souvenir de l'analyse partagée du territoire











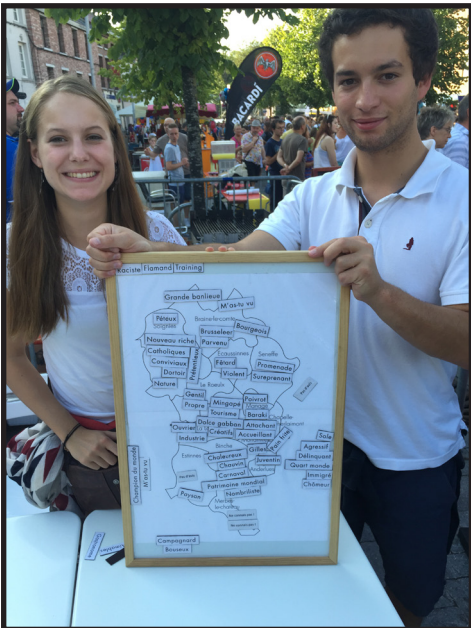








	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
MON CALENDRIER RÉEL :	matin Travail	matin Travail	matin Travail	matin Travail	matin Travail	soirée TV, jeux avec des amis Après-midi repos du W.F	matin décente
	après-midi Travail	après-midi Travail	après-midi Travail	après-midi Travail	après-midi Travail	soirée rock chasseurs	après-midi sport
	soirée mon travail de mon travail, mon travail	soirée maison, jardin famille	soirée maison, ménage TV	soirée sport, amis maison	soirée cinéma	soirée famille, amis repos	soirée mise en scène et repos
MON CALENDRIER RÊVE :	soirée sport	soirée repos	soirée business	soirée sport	soirée cinéma	soirée jardinage	soirée repos
	matin matin	matin matin	matin matin	soirée matin	soirée matin	soirée matin	soirée matin
	après-midi sport, est centres	après-midi créations	soirée jardinage après-midi décente	après-midi sport	après-midi cinéma	soirée jardinage après-midi	soirée repos après-midi
	soirée soirée en famille	soirée soirée, film, l'eau de maison	soirée repos, famille	soirée méditation	soirée Travail	soirée repos film !	soirée repos



[illegible]

La Louvière à la Une octobre 2015

→ 07 au 10/10/15

La plus grande Maison du Monde

Dans le cadre de « La Fureur de Lire », venez visiter la plus grande maison du monde !

Dans cet espace polysensoriel, laissez-vous guider de la cuisine au salon, au gré des odeurs, des lectures, venez y écouter des histoires en tous genres et inscrivez-y la vôtre.

Réseau louviérois de Lecture publique

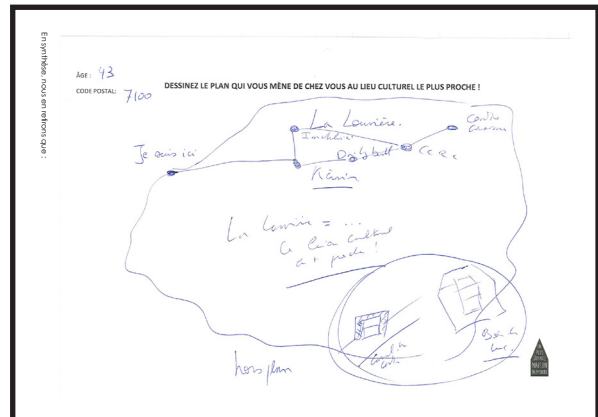
Bibliothèque provinciale de La Louvière - Section jeunesse

Avenue Rêve d'Or, 8 - La Louvière

 064 31 24 09

Mail : section.jeunesse@hainaut.be

Pour adultes et enfants à partir de 8 ans.





LA CULTURE, C'EST VOUS, AVANT TOUT ! POUR VOUS RENCONTRER, POUR VOUS ÉCOUTER, POUR DISCUTER AVEC VOUS, NOUS AIMERIONS VOUS INVITER DANS NOTRE MAISON... NOUS L'AVONS CONÇUE MOBILE, POUR POUVOIR MIEUX VOUS RENCONTRER !

Extrait de la brochure de saison 2015 - 2016



C'EST LA MAISON DE LA CULTURE, C'EST NOTRE MAISON, C'EST LA VÔTRE, C'EST LA MAISON DE TOUS... C'EST LA PLUS GRANDE MAISON DU MONDE ! ET ELLE S'INSTALLERA BIENTÔT CHEZ VOUS !

	Journée type	Week-end type
Âge : 54 Code postal : 71411	Journée Travail	Journée Mittoyen / le soir
Mon calendrier réel :	Soirée Travail après les heures	Soirée Télé / Repos
Mon calendrier rêvé :	Journée Dormir + tard Tai - chi Soirée Piscine	Journée Me rien faire Soirée Avoir une gouvernante

44. CALOUIÈRE

DESSINEZ UN PLAN POUR VOUS RENDRE JUSQU'AU LIEU CULTUREL LE PLUS PROCHE.

36. JMO

DESSINEZ LE PLAN QUI VOUS MÈNE DE CHEZ VOUS AU LIEU CULTUREL LE PLUS PROCHE.

Annexe 10 - Carnets de chantier du Conseil d'Orientation

Le Conseil d'orientation

CARNET DE CHANTIER

Dans le cadre du nouveau décret des centres culturels du 21 novembre 2013, le CO est une instance formelle et obligatoire qui soutient la direction et l'équipe du CCRC.

Désigné par le CA sur proposition de l'équipe du CCRC, il a plusieurs fonctions :

- orientation et avis sur le projet d'action culturelle et sur le développement culturel du territoire
- auto-évaluation continue du projet d'action culturelle
- rapport général d'auto-évaluation (tous les 5 ans)

Le CO est composé pour moitié au moins de membres qui ne sont ni administrateurs ni animateurs du centre culturel.

L'analyse partagée du territoire

Ce nouveau décret impose aux centres culturels de faire émerger, au moyen d'un processus participatif, les enjeux prioritaires de société au départ d'une analyse partagée de leurs territoires d'implantation.

Interroger son territoire, c'est interroger les réalités et les vécus des gens qui y vivent ou qui y investissent du temps pour explorer les articulations possibles entre les questions de société et les pratiques culturelles existantes ou à créer.

Cette analyse partagée identifie et qualifie :

- les ressources et moyens du territoire
- les questions de société, les besoins sociaux
- les territoires d'action du centre culturel

Cette interrogation fait émerger des enjeux prioritaires.

Les enjeux prioritaires sont traités dans un projet d'action culturelle général et déclinés ensuite activités concrètes (spectacles, conférences, animations créatives, ateliers, etc).

La maison

Pour mener à bien son analyse partagée du territoire, l'équipe du centre culturel a imaginé de travailler sur le concept de la maison.

La maison est un endroit où on se sent chez soi, confortable et accueillant. L'équipe souhaite donc ouvrir sa maison, faire en sorte que les gens se sentent chez eux en venant au centre culturel.

Mais elle souhaite également l'utiliser de manière créative en recueillant les points de vue des citoyens et en organisant des décentrations de cette maison dans les quartiers, au cours d'événements...

Les différentes pièces de la maison peuvent incarner des lieux symboliques :

- La cuisine, lieu de partage et de convivialité
- La salle-de-bain, lieu de mise en valeur, de la communication
- La chambre, rapport à l'intimité, notion personnelle de la culture
- Le salon, lieu de dialogue
- La cave : les territoires inexplorés
- Le jardin, l'ouverture sur le monde
- Le bureau, le savoir, les compétences
- L'atelier, la créativité
- Le grenier, la mémoire
- ...

Speed dating

Lors de chaque réunion du CO, nous alternerons des moments d'informations et d'échanges avec le recours à des techniques d'animations dynamiques. Pour ce premier rendez-vous, l'équipe du Centre culturel vous a concocté une animation sous forme de speed dating. Une approche ludique visant à explorer différentes déclinaisons de la maison pour amorcer votre travail.

Chaque duo d'animateur vous a défendu une proposition pendant 10 minutes en tentant de vous convaincre. En tout, 4 projets vous ont ainsi été présentés et vous avez dû ensuite, avec l'équipe d'animation du CCRC, choisir la proposition qui vous semblait la plus intéressante.

Pour rappel, nous vous joignons ci-dessous un petit mémo qui résume chaque projet.

1er étage



Les propositions

Entrez sans frapper

L'installation serait composée d'une grande porte donnant sur plusieurs pièces séparées par des cloisons, cuisine, salon, salle-de-bain... et aménagées de manière à pouvoir interpeller les gens sur différents sujets. Un comédien accueillerait le public et stimulerait le recueil de la parole.

- La cuisine : distribution d'un bol de soupe à l'accueil. Les gens devront établir leur liste de courses sur des post-it : ce qui manque à La Louvière et où ils vont le chercher.
- Le salon : un vidéomaton leur demanderait de répondre à des questions sur leurs quotidiens.
- La salle-de-bain : passage dans une grande douche dans laquelle chaque visiteur peut alimenter la play-list du Centre culturel en choisissant 2 morceaux sur YouTube sur un ordinateur installé dans la douche. Les gens pourront expliquer leur choix dans un micro.

À la sortie, les visiteurs reçoivent une clé car, dorénavant, la maison devient la leur. Ils seront invités à la pendaison de crémaillère lors de la cérémonie d'ouverture du théâtre.

La table d'hôtes

Une invitation personnalisée sera envoyée à des personnes faisant partie d'une association, d'un mouvement local, d'un groupe de citoyens... après un contact préalable avec le représentant.

Ces personnes prendraient part à un forum convivial sous forme de table d'hôtes tout en partageant un repas en toute simplicité.

Un animateur à chaque table serait chargé de stimuler la discussion au travers de questions qu'ils pourraient également inscrire sur les sets de table.

La plus petite maison du monde

L'installation serait composée d'une petite maison sur roulette avec chaises et tables en extérieur pour une installation style terrasse de camping. Elle circulerait sur les places publiques du grand La Louvière. Les gens y seraient invités à la façon d'un cirque ambulant avec gueulophone et panneaux affichés en ville.

Le jour de l'animation, ils pourront visiter la maison accompagnés du propriétaire (comédien) et seront invités à boire un verre en discutant sur le thème de la culture.

Animations prévues :

- Polaroid : les gens seront pris en photo dans le style portrait de famille devant la maison
- Carte postale : des cartes postales «souvenir de la plus petite maison du monde» seront mises à disposition. Les visiteurs pourront se les envoyer à eux-mêmes en les postant dans la plus grande boîte-aux-lettres du monde

À la fin des animations qui s'étaleront sur une saison complète, les participants seront invités, via un mailing joint à leur carte postale, à une exposition où les polaroids et les extraits des conversations seront affichés.

Le meuble à tiroirs

L'installation serait constituée d'un ou de plusieurs meubles aménagés avec des tiroirs, chaque tiroir représentant une pièce de la maison (cf les thèmes des différentes pièces). À côté du meuble, un fauteuil, une lampe pour que les gens se sentent chez eux.

L'animation pourra être utilisée partout, aussi bien en extérieur qu'en intérieur, les gens seraient invités par un toutes-boîtes lorsque l'animation se déplace dans les quartiers, au sein des événements. On interpellerait également le public, les passants. Un comédien professionnel facilitera la parole et l'écriture des gens sur un thème à déterminer. Un coin photo sera aménagé pour que les gens puissent repartir avec un souvenir de leur passage.

Un album de famille sera ensuite créé avec le résultat des écrits et les photos.



Et finalement ...

Et finalement le projet retenu est ... la plus petite maison du monde, après avoir procédé à un vote parce qu'il faut bien choisir parmi tous ces merveilleux projets (La table d'hôtes : 0, la plus petite maison du monde : 19, Entrez sans frapper, 10 et le meubles à tiroirs : 9 voix).

Mais sans pour autant abandonner les bonnes idées des autres projets exposées en *speed dating*.

Et sinon, vous ça va ?

Etre dans le Conseil d'orientation du Centre culturel ça m'engage à quoi ?

Toutes les personnes souhaitant faire partie du Conseil d'orientation n'étaient pas présentes à cette réunion. D'autres candidats seront acceptés lors du prochain CA du CCRC.

Le premier groupe constitué ce 26 août est un groupe de « maçons » qui va aider l'équipe du CCRC à jeter les bases de son analyse partagée, à construire la « maison ».

En venant à cette réunion vous n'avez pas signé un contrat de mariage avec le CCRC, vous êtes encore libres de vous dire et de nous dire que vous ne pensez pas avoir votre place au sein du CO.

Yves n'a pas d'a priori pour la suite et trouve que cette première rencontre donne envie de participer au CO !

Rosanna pense que cela va être une chouette ! Arrivée en râlant sans grande envie de participer, elle repart avec la sensation agréable de s'être amusée et d'avoir rencontré de nouvelles têtes.

Arnaud s'attendait à un truc chiant mais il s'est bien marré et pense que c'est comme ça que l'on fera bouger les choses.

Dominique avait pris un tas de courrier à traiter pendant la réunion mais n'y a pas touché. C'est une belle surprise qui change des réunions de travail habituelles.

Marie apprécie les nouvelles idées apportées par les membres du CO.

Pina n'est pas du tout déçue de la rencontre : elle est heureuse de trouver une belle dynamique de travail. La thématique du dit « non-public » la touche particulièrement.

Magali se retrouve tout à fait dans les objectifs énoncés par l'équipe du CCRC, notamment par rapport au public éloigné de la culture.

Benoit est intéressé par la thématique de l'accès à la culture. En général, il n'est pas très à l'aise dans les animations de groupe mais ça s'est bien passé.

Vanessa a beaucoup apprécié la soirée et est particulièrement sensible au sujet des personnes qui ne participent pas aux activités culturelles.

Christine reviendra. Elle a apprécié être actrice d'un projet. Selon elle, la réflexion que nous allons mener autour de l'accès à la culture pour les familles entre autres est primordiale. On peut faire mieux et autrement pour aller vers les familles qui ne sortent pas.

L'équipe du CCRC vous remercie pour votre participation tellement fructueuse !!!

Le devoir !

Nous lancerons la prochaine réunion du CO sur une exploration plus fine du concept de la plus petite maison. Réfléchissez à ses avantages et ses inconvénients ainsi que les bonnes idées qui peuvent être repiquées à d'autres projets pour l'améliorer.

La prochaine séance sera également consacrée à une réflexion autour des questions à poser aux gens afin d'obtenir une information susceptible de nous permettre de dégager des enjeux du territoire.

Gardez à l'esprit que nous avons retenu 3 thématiques prioritaires :

- 1) Le patrimoine mémoriel
- 2) Le public éloigné de l'action du Centre culturel
- 3) La décentration

13/11/14

2

Le Conseil d'orientation

CARNET DE CHANTIER



Le Conseil d'orientation, petit rappel

Les missions du Conseil d'Orientation sont à nouveau présentées car un nombre important de nouveaux membres nous ont rejoints.

Dans le cadre du nouveau décret des centres culturels du 21 novembre 2013, le CO est une instance formelle et obligatoire qui soutient la direction et l'équipe du CCRC.

Désigné par le CA sur proposition de l'équipe du CCRC, il a plusieurs fonctions :

- orientation et avis sur le projet d'action culturelle et sur le développement culturel du territoire
- auto-évaluation continue du projet d'action culturelle
- rapport général d'auto-évaluation (tous les 5 ans)

Le CO est composé pour moitié au moins de membres qui ne sont ni administrateurs ni animateurs du centre culturel.

Cette séance du CO a entre autre été consacrée à une réflexion autour des questions à poser aux gens afin d'obtenir une information susceptible de nous permettre de dégager des enjeux sur le territoire.

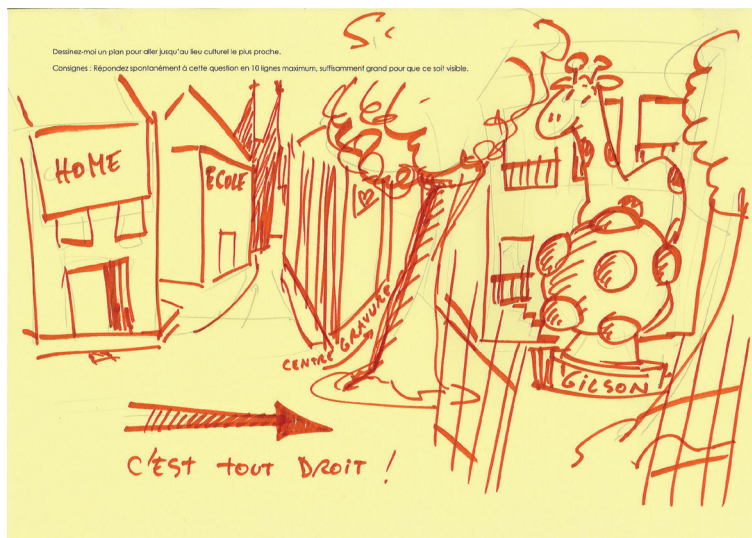
Pour rappel, nous avons retenu 3 thématiques prioritaires :

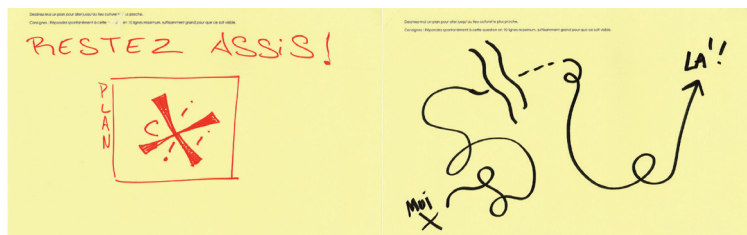
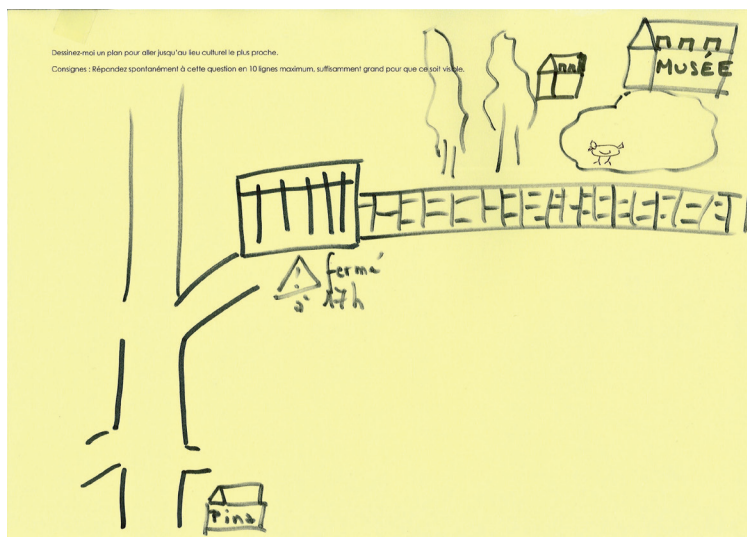
- le patrimoine mémoriel
public éloigné de l'action
au Centre culturel
la décentration, les lieux
de la culture
-
- 1er étage

A leur arrivée les membres du CO se sont vus attribuer un numéro et reçoivent une question à laquelle ils doivent répondre spontanément (5 minutes). Chaque question exploratoire renvoie vers une des thématiques choisies par l'équipe :

1 Dessinez-moi un plan pour aller jusqu'au lieu culturel le plus proche

> **décentration, lieux de la culture**





On voit facilement que cette « cartographie spontanée » d'un cheminement vers un lieu culturel est très parlante. On peut déduire de nombreux éléments des dessins réalisés par les participants. Ces éléments nous orientent sur leur représentation :

- > de leur ville.
- > de ce qu'ils identifient comme un lieu culturel.
- > de la facilité/difficulté d'accès d'un lieu culturel et donc des obstacles à la fréquentation de ce lieu.

Parfois certains lieux identifiés comme culturels sont nommés (école, musée, etc). D'autres manifestent que les lieux culturels sont nombreux et qu'il est donc inutile ou impossible de les nommer (diversité des routes, plusieurs lieux représentés, etc)

Souvent les obstacles à la fréquentation d'un lieu culturel sont abordés explicitement (fermé à 17h) ou implicitement (par un chemin sinueux, une distance très longue jusqu'à l'arrivée, des obstacles physiques, etc).

A l'inverse, d'autres affirment l'omniprésence de la culture (vous êtes arrivé, ici, partout, etc).

2 / La région du Centre est sur le point de disparaître, citez 3 choses à sauver

> patrimoine mémoriel

Cette question touche à la vision qu'ont les habitants de leur lieu de vie : ce qui en fait la richesse, ce qui y est remarquable ou incontournable. Une façon d'aborder positivement sa région et la notion de patrimoine au sens large : matériel, immatériel, vivant, vécu, affectif, etc.
Ce tableau reprend les réponses qui ont été données à ces questions

Des lieux classés/ du patrimoine remarquable / chargés d'Histoire	Des valeurs immatérielles	Des lieux plus intimes ou personnels	Des institutions	Autres
Le château du Roeulx	Notre culture	Ma maison	Le Théâtre	La Mer du Nord
Les ascenseurs à bateaux et le Canal du Centre	Notre folie	La baraque à frites de la Gare	Les écoles	Tout
Les carrières	La richesse multiculturelle des habitants de notre région			Jolimont et Tivoli
Les terrils				
Mariemont				
La culture des carnavals et son esprit folklorique				

Le patrimoine d'une région est envisagé sous différents abords :

- > Comme on pouvait s'y attendre, ses pierres : les bâtiments classés, les sites remarquables, les lieux qui ont marqué l'Histoire de notre région. Parc des Canaux et Châteaux, bassin minier, terre de pierre bleue et folklore classé UNESCO.
- > Mais aussi des institutions, lieux à haute charge symbolique qui renvoient à un héritage culturel ou pédagogique comme le Théâtre ou les écoles.
- > Le patrimoine a également été envisagé dans une dimension immatérielle : notre culture, notre folie, la multi culturalité. Des éléments qui touchent à l'identité de la population ou la façon dont celle-ci est perçue.
- > Le patrimoine est aussi envisagé sous un jour plus personnel, ce qui fait sens pour nous : ma maison, la baraque à frites. Des endroits que l'on investit d'une valeur affective et personnelle. Les lieux qui nous permettent d'écrire une histoire, notre Histoire.

3 / Super dès demain, les journées vont faire 48 heures ! Qu'est-ce que je fais avec les 24 heures extra ?

> public éloigné de la culture

Cette question met entre parenthèse le postulat du manque de temps comme obstacle à la participation à la vie sociale, culturelle, associative, de quartier, etc. Comme le postulat de départ devient, on a tout le temps, les réponses nous permettent de répertorier les envies, souhaits, aspirations et « modes de vie » idéaux des uns des autres. Ces éléments nous renvoient à une remise en question de nos fonctionnements quotidiens et des thématiques d'accroche pour le démarrage d'une réflexion, d'un enjeu.

On peut détacher plusieurs types de réponses :

> Le repos, l'oisiveté, la « glande » > **questionne les rythmes effrénés de la vie en général.**

> La participation à la vie culturelle ou les nouveaux apprentissages > **rapport à la découverte culturelle comme source de bien-être (mais nous sommes face à un public de convaincus)**

> Retrouver du lien social : repas entre amis, activités familiales choisies,

> Retour à un rapport avec la nature > **retour aux sources ? à l'essentiel ?**

Pratiques culturelles	Prendre du temps pour soi / oisiveté / détente	Pratiques sociales	Rapport à la nature	Autres
Regarder un film / aller au cinéma	Prendre un bain	Faire un repas avec des potes / recevoir des amis	Me promener dans la nature	Trier des vieux tiroirs abandonnés
Lire beaucoup	Glander	Sortir en soirée		Un peu de rien tout beaucoup
Ecouter de la musique	Regarder une mouche voler	Jouer avec mes fistons		
Faire de la musique/écouter de la musique	Méditer au parc de Mariemont	Rire et jouer		
Écrire (un texte)				
Aller au théâtre / Aller au concert / Conférences				

D'AUTRES RÉPONSES RENVOIENT À PLUSIEURS CATÉGORIES À LA FOIS :

Je consacre au moins 6 heures au repos. Les 6 heures suivantes aux marionnettes. 6 heures aux souvenirs d'enfance et 6 heures à retrouver les voeries perdues.

Le temps de retrouver l'essentiel, créer (peindre), ne rien faire (un peu plus), lire, se promener, regarder la lune, essayer d'autres choses ... > quête du sens

24 heures intenses représentent bien 48 heures courantes. Les utiliser pour enrichir le temps et permettre la réalisation d'idéaux que le temps passé n'a pu atteindre.

Vu la pile sur mon bureau, je devrais travailler L mais je décide de passer 2 heures à lire, 2 heures à me promener, 2 heures avec ma famille, 2 heures à regarder les oiseaux et les écouter, 2 heures à savourer longuement mon café, 4 heures à rien, 2 heures dans une salle de spectacle, 2 heures à faire la sieste profondément, 2 heures à écouter pousser mes cheveux, encore 4 heures à rien (je savoure), 2 heures à Zut, pas assez 24 heures extra !

Prendre du temps pour moi : traîner, m'aérer (changer d'air, me promener dans la nature, avec mes enfants...), lire, dormir, suivre des cours du soir, apprendre le solfège, faire de la musique

Je prends un moment de détente seule : promenade, bain, lecture ... Je prends un moment avec mes enfants : jeux, spectacles ... Je m'initie à une pratique artistique : dessin, peinture ... Je pars à la découverte de lieux que je ne connais pas. Je milite dans une association.

Je passe du temps dehors au contact de la nature, dans la campagne, les bois et à d'autres moments dans des villes que je connais et que j'aime ou que j'ai toujours rêvé de découvrir. Je prends des moments pour lire, réfléchir, ne rien faire, dormir sans réveil matin. Je profite de ceux que j'aime et de rencontrer des gens.

4 / Les textes exploratoires ou comment cerner la complexité d'une thématique

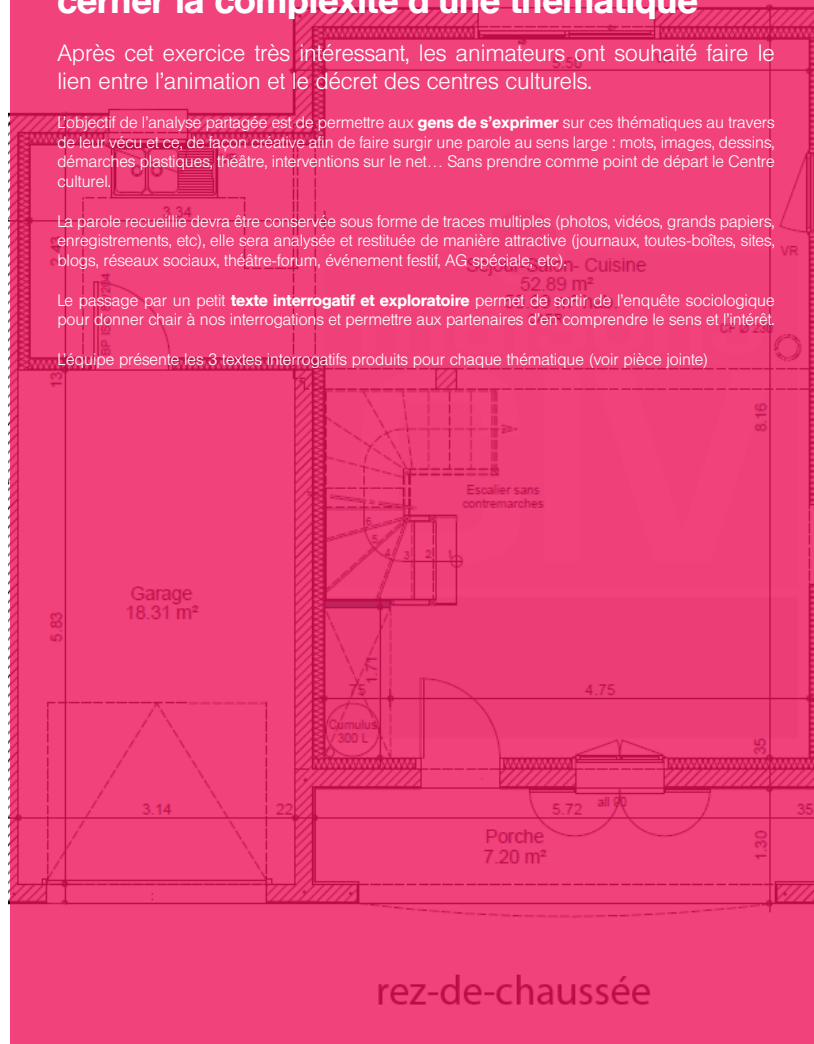
Après cet exercice très intéressant, les animateurs ont souhaité faire le lien entre l'animation et le décret des centres culturels.

L'objectif de l'analyse partagée est de permettre aux **gens de s'exprimer** sur ces thématiques au travers de leur vécu et ce, de façon créative afin de faire surgir une parole au sens large : mots, images, dessins, démarches plastiques, théâtre, interventions sur le net... Sans prendre comme point de départ le Centre culturel.

La parole recueillie devra être conservée sous forme de traces multiples (photos, vidéos, grands papiers, enregistrements, etc), elle sera analysée et restituée de manière attractive (journaux, toutes-boîtes, sites, blogs, réseaux sociaux, théâtre-forum, événement festif, AG spéciale, etc).

Le passage par un petit **texte interrogatif et exploratoire** permet de sortir de l'enquête sociologique pour donner chair à nos interrogations et permettre aux partenaires d'en comprendre le sens et l'intérêt.

L'équipe présente les 3 textes interrogatifs produits pour chaque thématique (voir pièce jointe)



5 / A la recherche des bonnes questions

Sur base des thématiques sélectionnées par les animateurs du CCRC nous devons maintenant imaginer une série de questions à poser aux gens lors des rencontres créées dans le cadre du travail sur l'analyse partagée du territoire.

Il est proposé de travailler en 3 sous-groupes pour chacune des thématiques. Voilà le résultat de ce brainstorming collectif.

La décentration et les lieux de la culture

- Voir dans la région et mourir !
- Des lieux chargés d'Histoire, des lieux chargés d'histoires.
- Demain, vous déménagez dans votre région pour vous rapprocher de ce que vous aimez, votre nouveau quartier est
- Je me sens bien quand je suis
- Le (la)..... Est partout !!!
(remplacez par le mot qui vous convient : culture, connaissance, rencontre, savoir, art...)
- Envoyez 1 ou des photos de lieux à investir pour des événements culturels
- Photo langage : Classez ces lieux par ordre de fréquentation. (bois, piscine, restaurant...)
- Combien de types de culture connais-tu, pratiques tu ?
- Quelle expression culturelle utilisez-vous ? Et où ?

Le patrimoine mémoriel

- Dans ma région, ce que j'adore observer c'est ...
- Pour vous, qu'est-ce qui définit l'habitant de la région du centre ?
- Faut-il dévisser les œuvres d'art du centre-ville ?
- Racontez-nous l'histoire de vos grands-parents

Les publics éloignés de la culture

- Discuter avec les personnes sur les animations vécues au cours de leur vie, quoi ? où ?
Y'a-t-il eu des obstacles à y participer ?
- J'aime/Je n'aime pas aller au cinéma/danse/théâtre/musée/ Parce que
- Racontez un souvenir d'enfance d'un spectacle, d'un film

Le manque de temps n'a pas permis d'aller au bout de la démarche d'analyse de ce travail mais l'important était de comprendre ce qui se cache derrière le gros mot d'analyse partagée du territoire.

Le prochain rendez-vous du conseil d'Orientaion sera consacré au test du dispositif de la plus petite maison du monde en vrai.

Conseil d'orientation

Carnet de chantier

10 décembre 2015

Un président !

Le décret du 21/11/2013 Article 88 prévoit que le conseil d'orientation désigne en son sein un président.

Le président du conseil d'orientation siège au conseil d'administration, avec voix consultative.

Nous sommes donc à la recherche d'un(e) président(e) pour notre Conseil d'orientation.

Le job consiste en :

- Représenter le Conseil d'Orientation au Conseil d'Administration, ambassadeur du Conseil d'Orientation
- Participer à minimum 4 réunions du Conseil d'Orientation par an (tout l'aspect organisationnel est pris en charge par le CCRC)
- Animer avec l'équipe, les réunions du Conseil d'Orientation

Personne de contact : valerie.lossignol@ccrc.be, 0492/971472

Calendrier remis à jour

L'actualité politique a convaincu le directeur du Centre culturel, Didier Caille, qu'il n'était pas nécessaire de remettre le dossier de demande de reconnaissance du CCRC pour juin 2016. Nous avons donc modifié notre calendrier de travail.

Depuis mai 2015 jusqu'à juin 2016	Interrogation du territoire avec la Plus Grande Maison du Monde
A définir	Publication des résultats de l'interrogation AG ouverte Conseil d'orientation Evènement public
De septembre à décembre 2016	Rencontres pilotes avec partenaires, associations qui auront un rôle de proposition, de conseils Avec qui ? Des groupes et des acteurs impliqués dans des projets locaux et/ou citoyens, des artistes, services publics, organisations sociales ...
De janvier à mars 2017	Concrétisation des enjeux, rédaction
De mars à avril 2017	Elaboration du contrat programme, rédaction de notre dossier de demande de reconnaissance

Données froides

	Lieu	Evenement	Cartes postales	Plans	Calendriers	Vidéos	Cartes subjectives	Type de public
5/17/2015	La Louvière	Fête des voisins Abelville	12	/	/	/	/	TP
5/22/2015	Quartier Théâtre	Crémaillère de la PGMM	158	35	38	32	34	C0/Equipe/QT
5/26/2015	Seneffe	Cover Festival	245	/	/	/	/	TP
5/30/2015	La Louvière	Vitaville	142	34	23	43	28	TP
5/31/2015	La Louvière	Vitaville	94	26	23	35	29	TP
6/20/2015	La Louvière	Braderie	209	30	28	51	22	TP
6/26/2015	La Louvière	Inauguration de la cité administrative	234	/	/	/	/	Ville de LL
7/4/2015	La Louvière	WEBE Strépy-Bracquegnies	108	16	14	22	14	TP
7/5/2015	La Louvière	WEBE Strépy-Bracquegnies	117	11	12	15	12	TP
8/27/2015	La Louvière	Buffet de la gare - Artour	91	5	3	/	/	TP
8/29/2015	Soignies	Août en éclats	109	15	18	24	13	TP
9/5/2015	La Louvière	Joyeuse rentrée	155	12	15	39	/	Abonnés
9/12/2015	Ecaussinnes	Taillleurs	33	9	5	14	4	TP
9/24/2015	La Louvière	DLL	36	5	3	/	/	Jeunes
03 et 04/10/2015	La Louvière	Salon d'automne	93	8	3	17	7	TP
TOTAL			1836	206	185	292	163	

La Plus Grande Maison du Monde – Pour ceux qui ne l’auraient pas encore vu !

Certains membres du Conseil d’Orientation ne connaissant pas encore la Plus Grande Maison du Monde sont emmenés dans le bar du Palace pour tester les animations et remplir les cartes postales. Les autres sont répartis par petits groupes pour analyser un échantillon de cartes postales.

Ensuite, l’ensemble des personnes présentes débattent sur la manière de traiter toutes ces données pour réaliser des grilles d’analyse pertinentes.

Début d’analyse des cartes postales

Demain vous déménagez, votre nouveau quartier est ... parce que ...

Tableau en deux entrées

Ordonnée : le pourquoi. Pratique, sentimental, nature/calme, valeurs

Abscisse : les lieux. Campagne/nature, ville, ailleurs

Je n’aime pas aller ... parce que ...

En ordonnée :

- Jugement de valeur
- Causes externes
- Sens/ressenti
- Causes internes (santé)

- En abscisse : lieu géographique ou attractions cités

Dans ma région ce que j'adore observer c'est ...

Les réponses sont orientées sur :

- La nature
- Les monuments (patrimoine industriel/architectural)
- Les gens (diversité culturelle)
- Shopping
- Folklore
- ACTV

Ce dépouillement vous intéresse ? Vous souhaitez y participer, donner un coup de main à l'équipe « décret » ? N'hésitez pas à contacter Valérie Lossignol pour manifester votre intérêt. (valerie.lossignol@ccrc.be, 0492/971472)

Carnet de chantier du Conseil d'Orientation

Lundi 22 septembre 2016

Présentes : Equipe décret, Yves Staumont, Eric Claus, Marie Ferette, Patrizia Merche, Vincent Dierickx, Didier Caille, Stéphane Mansy, Rosanna Capetta, Salvatore Di Martino, Alain Pourbaix, Sophie Mathieu.

Objectif : Faire le retour des analyses des résultats par l'équipe décret et amorcer la discussion avec les membres du CO.

Les analyses présentées par l'équipe décret sont consignées dans un document. Nous ne livrons ici que les réactions des membres du CO.

1. Patrimoine mémoriel

Stéphane Mansy: relève la qualité anthropologique du travail accompli : « Comment vit-on son environnement ? ». L'intérêt est dans le récit de vie, et non dans l'avis sur les activités culturelles.

Dans sa pratique, notamment avec les sans abris qui sont des grands observateurs nous apportant des éléments intéressants. Avec un autre regard. Parallèle avec un documentaire de 5/5 qui raconte la ville à partir d'un regard de chien, de sa hauteur. Permet de voir sa ville autrement.

« Une ville belle, une ville rebelle »

Rosanna : Félicite l'équipe. Apprécie la dimension humaine de l'analyse. Qu'elle porte sur la culture des gens, des choses simples et non celle des « cultureux ».

Mélanie revient sur la question de savoir si c'est la conséquence d'un déficit d'image de la ville et s'appuie sur le témoignage des réalisateurs de 5/5 qui retiennent de façon très marquante la convivialité des gens. « On s'attache aux gens, pas aux pierres ».

Alex renchérit : On retient l'art de vivre, la chaleur humaine.

Stéphane relève aussi le côté contestataire des louviérois. Les gens aiment gueuler à La Louvière. Pas autant que dans les années 80 mais quand même... Dans les cafés par exemple, ça crie beaucoup.

La question est de savoir qu'est-ce qu'on a envie d'exporter, de quoi est-on fier ?

Rosanna : N'est-ce pas propre aux villes ouvrières. Liège est aussi comme ça, non ?

Marie n'est pas d'accord. Liège ne souffre pas autant d'un déficit d'image. Ici, on ne s'approprie pas le patrimoine culturel.

Mélanie relève que l'on cite bcp le canal, l'UNESCO mais comme quelque chose d'extérieur, pas « leur », pas d'appropriation.

Rosanna partage son expérience de la semaine passée, pendant les fêtes de wallon et son intervention avec la caravane 5/5. Les gens ne rentrent pas, ils ne se sentent pas concernés, ce n'est pas pour eux. Or, on parle d'eux, ça devrait être source d'un sentiment de grande fierté.

Selon Stéphane, quand on n'a pas de cathédrale, on parle de soi et on parle fort.

Pour Vincent, c'est très inquiétant. Pas que les gens ne soient pas intéressants mais qu'ils ne soient pas conscients des choses. Alors, les choses se meurent. On laisse refroidir la ville. C'est inquiétant de ne pas être conscient de son patrimoine.

Stéphane note que ce qui est reconnu par l'UNESCO c'est quand même lié au travail et à sa pénibilité. Peut-être que les gens ont envie de se débarrasser de ça. Bois du Luc est quand même un lieu d'enfermement.

Alain Pourbaix nous questionne sur la formulation des questions. Ne serait-elle pas elle qui amène la dimension humaine dans les réponses ?

Pour Mélanie, qui répète la question : « Dans ma région, ce que j'aime observer, c'est... amenait plutôt à des réponses liées à des choses physiques, matérielles, observables.

Lorena se demande si la présence importante d'immigrés à La Louvière n'expliquerait-elle pas cette extériorité ?

Rosanna conclut sur un paradoxe : on exploiter les gens mais pas les lieux.

Une ville rebelle, ça veut dire qu'elle est deux fois plus belle ?

2. Public éloigné de la culture

Stéphane relève que beaucoup de constats sont intéressants. Il retient qu'il est important de prévoir l'imprévu dans nos actions. On ne touche pas le non public. Ce sont toujours les mêmes. IL serait intéressant d'aller où on discute vraiment avec les gens. Par ex au bistrot. C'est là qu'on doit faire les conférences de façon improvisée. Ca nous permettrait en même temps de faire des économies de communication!

Rosanna : souhaite partager son expérience avec la roulotte présente dans la rue Albert 1er pendant les fêtes de Wallonie. A l'intérieur, les courts métrages de 5/5 étaient diffusés en boucle. Elle devait encourager les gens à rentrer, ce qui n'était pas une mince affaire. Son constat c'est que peu de gens sont venus mais en même temps ceux là ne seraient pas venus au cinéma qui plus est pour visionner des documentaires.

En réponse à ses sollicitations auprès des passants, elle reçoit sans arrêt la raison du manque de temps qui revient en rengaine. Elle en conclut qu'effectivement, la notion du temps est très importante. Ca lui semble très complexe et qu'elle se demande comment agir sur cette donnée.

On peut comprendre que se déplacer pour voir un spectacle soit ressenti comme fatigant car impose un déplacement, de la logistique quand on a des enfants,... Or, tout peut être accessible via des écrans...

Par rapport à la réponse du snack invoquée dans la question du plan, elle pense que c'est invoqué parce que c'est un lieu de rencontre.

Stéphane rebondit sur l'importance de « faire ensemble », de la démocratie culturelle. Il faut rassembler les gens pour faire des choses ensemble.

Rosanna rajoute que notre travail est parfois trop cloisonnée pour mener ce type de projet et qu'en même temps, on ne peut pas tout faire.

Pour Stéphane, il y a en filigrane, la notion de plaisir. Comme le temps est compressé par des tâches et des contraintes, le temps délivré pour le plaisir est devenu très important. Cette question est vraiment prégnante dans les écoles.

Nadège relève que l'école est une institution en crise et que des écoles cherchent de nouvelles pistes. C'est un secteur en pleine mutation.

Relève également le constat issu des calendriers que les jeunes ne rêvent pas beaucoup. Une des réponses : moi mon rêve c'est d'avoir un avenir montre que dans notre société, la réalité est rude et qu'il faut en tenir compte.

Stéphane revient sur l'item carnaval qui revient fréquemment dans les réponses. Selon lui, il représente un espace de liberté totale (cfr « On s'en fout, c'est

carnaval!!!) C'est pour cela que cela résonne autant pour la population. 3 jours dans le rite, le plaisir.

Salvatore prend la parole pour nous livrer un sentiment général d'inquiétude. Il trouve le travail très riche mais regrette que le discours soit orienté « ville » et fait un peu « ville forteresse » et voudrait savoir comment ça se passe pour les plus petites communes sur ces aspects. Si c'est déjà dur pour La Louvière, quelle est la réalité dans les petites entités, quartiers... Où il n'y a plus de lieux de rencontre, de cinéma,... Comment parvenir à un processus de d'identification, permettre à ceux-là aussi d'appartenir à ce projet de société.

Il pose la question des pistes envisagées par le cc face au constat que les lieux ne sont fréquentés en majorité par l'élite culturelle.

Ici, l'équipe reprise et rectifie quant au processus qui amènera des pistes et le territoire interrogé.

Il regrette que les rencontres pilotes ne concernent que les structures reconnues. L'équipe réexplique le cadre légal. Nous ajoutons que rien ne nous empêche de travailler avec des comités de quartier par la suite, dans l'opérationnel des projets.

IL affirme qu'il y a beaucoup d'attentes dans beaucoup de quartiers. Un besoin de se sentir reconnu dans leur pratique sans en faire un grand discours. Il ressent beaucoup de nostalgie pour l'époque où il y avait encore des centres culturels dans les entités avant la fusion. Mais les questions étaient déjà là dans les années 70. Il faut veiller à ne pas tout institutionnaliser. Il est insupportable quand l'institution devient plus importante que le projet.

Stéphane revient sur la notion de sens. Il faut savoir ce qui fait sens pour les gens, et les valoriser dans leur pratique. Faisant référence à 5/5, projet dans lequel les gens ont participé, cela faisait sens pour eux.

Conclusion partagée par l'assemblée : Tout ça est bien complexe!

Annexe 11 - La mise en œuvre du décret des centres culturels du 21 novembre 2013 chez Central - Ligne du temps

Légende

CO
Instances
Équipe
Formations et accompagnements
Analyse partagée du territoire

2014

5, 6, 18 et 19/12 2013 et 9, 10, 22 et 23/01 2014	Formation « Piloter un Centre culturel aujourd'hui » suivie par
16/01/2014	Rôle du Conseil d'orientation
16/01/2014	Accueil des assises du développement territorial de l'arrondissement de Soignies - Présentation du décret des centres culturels
27/02/2014	Procédure pour le choix des membres du CO
12/03/2014	Rétroplanning décret - Appel public Conseil d'orientation
08/04/2014	Information sur le nouveau décret des Centres culturels
22/04/2014	Présentation des journées d'accompagnement d'équipe
29/04 et 14/05 2014	Accompagnement d'équipe Majo Hansotte et Christian Boucq : autoévaluation des actions passées et analyse partagée

15/05/2014	Présentation du rôle du Conseil d'Orientation et des candidatures reçues
15/05/2014	Présentation du décret des Centres culturels
11/06 et 25/08 2014	Méthodologie pour la constitution du Conseil d'orientation et conception de la Plus Grande Maison du Monde
26/08/2014	Explication du décret - speed dating sur les projets d'analyse partagée
06/11/2014	Candidatures Conseil d'orientation
13/11/2014	Les thématiques porteuses d'enjeu
13/11/2014	Présentation des propositions d'animation de la Plus Grande Maison du Monde

2015

En 2015	9 réunions de l'équipe décret
15, 16, 30/01 et 02, 12, 13, 26 et 27/02 2015	Formation « Piloter un Centre culturel aujourd'hui » suivie par
05/02/2015	Présentation de la Plus Grande Maison du Monde
02/04/2015	Candidatures Conseil d'orientation
22/05/2015	Pendaison de crémaillère de la PGMM
23/05/2015	Seneffe Cover Festival
29 et 30/05/2015	Salon des associations de La Louvière
30/05/2015	Journée interculturelle de Manage
20/06/2015	Braderie et Fêtes de la Musique

26/06/2015	Inauguration de la Nouvelle Cité Administrative
04 et 05/07/2015	Weekend au bord de l'eau
27/08/2015	ArTour - Gare de La Louvière
29/08/2015	Août en éclats Soignies
05/09/2015	Présentation de saison
12 et 13/09/2015	Festival Les Tailleurs Ecaussinnes
24/09/2015	Décrocher La Lune
03 et 04/10/2015	Salon d'Automne La Louvière
Du 07 au 11/10/2015	Fureur de Lire Bibliothèque Provinciale du Hainaut
19/11/2015	Séance scolaire La Louvière
23/11 et 3/12 2015	Dépouillement des résultats de l'analyse partagée
10/12/2015	Candidatures présidence, calendrier, dépouillement

2016

En 2016	15 réunions de l'équipe décret
21/04/2016	État d'avancement - Planning décret - candidature CO
24/04/2016	Mérites sportifs d'Estinnes
28/04/2016	Institut Sainte Marie La Louvière
25/05/2016	État des lieux de l'analyse partagée du territoire

28/05/2016	Centre commercial Cora La Louvière
2 et 13/06 2016	Accompagnement d'équipe Christian Boucq
03/09/2016	Brocante d'Anderlues
12/09, 10 et 17/10 2016	Formation autoévaluation des actions
22/09/2016	Élection du Président du Conseil d'Orientation, analyse des résultats, questions issues du dépouillement
15, 16, 29 et 30/09 et 13, 14, 27 et 28/10 2016	Formation « Piloter un Centre culturel aujourd'hui » suivie par
13, 14 et 25/10 2016	Formation autoévaluation Centritudes
Septembre 2016	Interprétation des résultats de l'analyse partagée

2017

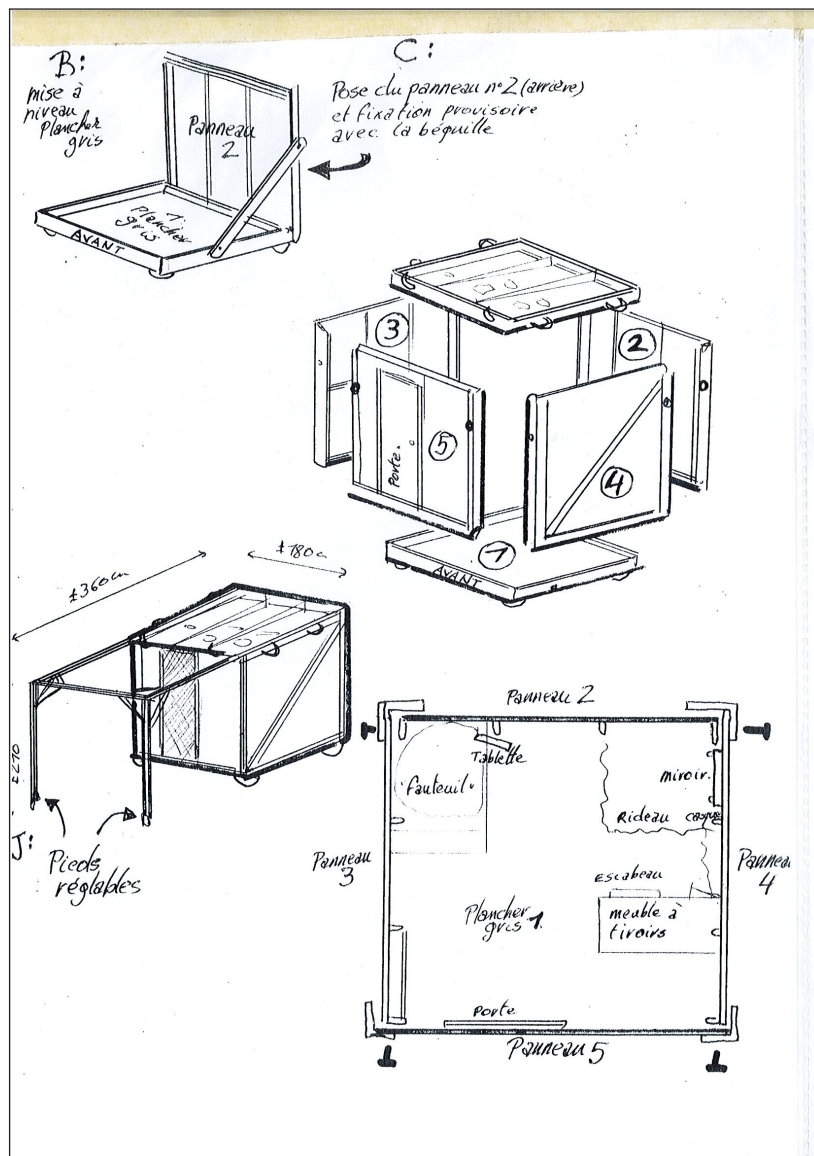
En 2017	18 réunions de l'équipe décret
07/03/2017	Accompagnement d'équipe Christian Boucq - Formulation des enjeux
10/03/2017	Présentation des enjeux et ancrage
13/03/2017	Travail sur les enjeux
15/04/2017	Chasse aux œufs de Le Roeulx
11/05/2017	État des lieux du travail sur le dossier de reconnaissance
06/07/2017	Projet d'action culturelle
09/09/2017	Place aux gens Chapelle-lez-Herlaimont

30/09/2017	Bibliothèque de Braine-Le-Comte
11, 15 et 22/12 2017	Écrire son contrat programme
20/03/2017	AG publique de présentation des résultats de l'analyse partagée
08/12/2017	Planning de travail sur le dossier de demande de reconnaissance

2018

29/01/2018	Formation écriture Patrick Lerch
25/02/2018	Projet d'action culturelle
26/02/2018	Autoévaluation passée et démarche d'évaluation future
16, 17 et 18/04/2018	Mise au vert écriture dossier
17/05/2018	Présentation du projet d'action culturelle – mise au point de la méthode d'évaluation future, recommandations du CO
22/05 et 26/06/2018	Présentation et approbation du projet d'action culturelle

Annexe 12 - La Plus Grande Maison du Monde



STUDIO DU LAVEU

rue du Laveu n°98
4000 Liège
tél. 04 253 49 55

Eric Pirotton

R.C.Liège 165-307
TVA 599 556 109
Fortis BE33 0010 9110 9146

déroulement du montage (voir aussi plan et croquis)

- A - pose du plancher (gris) à la bonne place
NB: "avant" = porte et structure métallique
- B - repérer le coin le plus haut
- mettre les trois autres coins au même niveau
(cales + niveau à bulle)
- C - préparer la béquille provisoire (boulonnage non serré sur le côté du plancher)
 - pose du panneau n° 2 sur la tranche arrière du plancher
 - fixation provisoire de l'autre bout de la béquille
- D - pose du panneau n° 3 perpendiculairement au panneau 2 + boulonnage
- E - démontage de la béquille provisoire
- F - pose du panneau n° 4 perpendiculairement au panneau 2 + boulonnage
- G - éventuellement, entrée du "fauteuil" et du meuble à tiroirs
(+ facile que de passer à travers la porte étroite)
- H - pose du panneau n° 5 (avec la porte) + deux boulonnages
- I - emboîtement du toit (les deux crochets vers l'avant) grâce aux 4 poignées
- J - installation de la structure métallique
 - mise à niveau du cadre métallique grâce aux pieds réglables
- K - installation du rideau, des assiettes, de la tablette.....

bon travail !



Petit mode d'emploi pour visiteur curieux

Bienvenue dans la plus grande maison du monde !

Cette expérience, vous allez la vivre seul(e). Vivez la à votre rythme et en suivant vos envies. Cette maison est à vous pour quelques minutes ou plus, à vous de décider. Découvrez les pièces qui la composent et la décoration intérieure. Au fil de la visite, des activités vous sont proposées pour laisser une trace de votre passage. Laissez-vous faire, laissez-vous guider !

SALON 2	CHAMBRE 3
CUISINE 1	ATELIER 4

Vous êtes dans la cuisine !

Pas facile de faire le planning d'une semaine. Le calendrier qui est affiché vous le rappelle... **Emportez un exemplaire** pour vous poser en terrasse et... organiser votre emploi du temps en vrai et en rêves !

Vous êtes dans le salon !

Installez-vous confortablement, explorez notre bibliothèque.

Vous trouverez une tablette devant vous. Cet appareil est tactile et est prêt à l'emploi. Vous êtes sur la page d'accueil, appuyez avec votre doigt sur l'appareil photo.



Racontez-
bouton rouge.

Vérifiez que le mot vidéo apparaît bien en jaune (si pas, glissez avec votre doigt sur le mot vidéo) puis appuyez sur le bouton rouge.

nous l'histoire de vos grands-parents. Quand vous avez terminé, réappuyez sur le

Vous êtes dans la chambre !

Quelques mots doux pour vous bercer debout. ***Ecoutez, c'est dans le casque .***

Vous êtes dans l'atelier !

Une série de matériel de dessin et de bricolage est à votre disposition dans les tiroirs. ***Dessinez un plan qui illustre le trajet jusqu'au lieu culturel le plus proche.***

Vous êtes sur la terrasse !

Prenez place autour de la table. ***Complétez la carte de la région du Centre*** en choisissant les mots qui vous semblent les plus représentatifs de chaque commune. Quand vous avez terminé, nous prendrons une photo de « votre » région.

Prenez un verre, allez flâner dans notre collection de cartes postales. Installez-vous dans une causeuse ou un transat et ***répondez le plus spontanément possible aux questions qui vous sont posées.*** Et allez les poster ensuite dans une de nos boîtes-aux-lettres.

Vous avez terminé !

Merci de laisser vos premières impressions à un de nos animateurs pour améliorer notre dispositif !

A la fin de cette visite, merci de remettre cette feuille à l'animateur (trice)

Annexe 13 - Questions issues du dépouillement de l'analyse partagée et du territoire

Le patrimoine mémoriel

Familles, des cellules en mutation

- Grands-parents, un rôle essentiel à jouer?
- Vit-on encore en tribu? Qui est ma tribu? Comment recréer ma tribu?
- La famille, un patrimoine en mutation? En perte?

Et la transmission dans tout ça ?

- Pourquoi n'y-a-t-il plus de transmission?
- Quelles sont les conséquences sur l'évolution de la vie moderne?
- Quelle place ont les grands-parents aujourd'hui?

Vie moderne versus construction identitaire

- Les grands-parents font-ils partie de notre construction identitaire?

Des gens, du lien du liant ?

- D'où vient l'attachement des gens aux gens?
- Est-ce qu'observer c'est créer du lien?
- Est-ce que l'attachement à la population de la région est due à un déficit d'image?
- Quelle appropriation du patrimoine matériel et mobilier par les gens?

Quand l'histoire rencontre l'histoire

- La Louvière, terreau fertile pour l'imaginaire?
- La Louvière, terre de créativité et d'insolence, un hasard?

Les publics éloignés et de la culture

Décentration et lieux de la culture

Se réappropriar sa ville et l'espace public

- Pourquoi ma ville est-elle anxiogène?
- Comment recréer des espaces de bien être?
- Comment rendre plus attractif le centre ville?
- La Ville peut-elle être un outil de lien social?
- Existe-t-il pour le citoyen des vrais espaces de décision où il peut influencer sur son cadre de vie
- Quels circuits créer en ville pour favoriser l'installation des publics

Les jeunes dans l'espace public

- Comment connecter les jeunes qui occupent l'espace public dans un projet de ville qu'ils sentent leur?
- Comment se reconnecter avec leurs préoccupations, leurs pratiques, leurs langages?
- Comment éviter qu'ils soient à la fois « transparents » aux yeux de tous mais source d'insécurité pour certains?
- Comment redonner aux jeunes l'ambition de rêver?

Le rouleau compresseur de la vie, temps choisi, temps subi

- Comment reprendre le pouvoir sur son agenda?
- Le manque de temps mal du 21^{ème} siècle?
- Le temps s'est-il mué en trésor à la valeur précieuse qu'on offre ou qu'on garde jalousement?
- Offrir du temps, source de bien-être?
- Comment concilier les approches du temps différentes (rentabilité pour les personnes occupées, lien social pour les personnes non occupées)

Le travail, une notion à réinventer ?

- Bien-être et travail sont-ils incompatibles?
- Doit-on ouvrir des espaces de bien-être encadrés sur le lieu de travail?
- Le bien-être au travail, mirage créé par le capitalisme pour booster la productivité ou progrès social réel?
- L'action culturelle a-t-elle sa place au sein de l'entreprise?

Une école qui participe au projet de société

- Décrochage scolaire, le burn out des jeunes?
- L'école peut-elle représenter autre chose que du temps contraint aujourd'hui?

Le phénomène cocooning

- Pourquoi les gens manifestent autant l'envie de rester chez eux pendant leur temps libre?
- Peut-on lier ce constat : à la problématique du temps (rentabiliser le peu de temps choisi avec ses proches), au sentiment d'insécurité de certains, à la culpabilité induite par le jugement des autres (consacrer le temps restant à sa famille et pas pour soi) ?

Le rêve a-t-il encore une place ?

- Les gens ne rêvent plus « grand », cela signifie-t-il que l'indice de bonheur est plus élevé qu'auparavant?
- Dans le contexte actuel, les rêves sont-ils hors de portée des gens? Un luxe?

Nos pratiques

- Le lieu culturel est-il devenu principalement un lieu de lien social?
- Le lieu culturel est-il un vecteur de lien social?
- L'expérience humaine devient-elle plus importante que le contenu de l'activité?
- Le cadre de travail actuel favorise-t-il encore la dimension de service et d'animation?
- Le lieu culturel doit-il muter vers un espace de vie multifonctions?
- Le centre culturel un pilote de réseau davantage qu'un lieu de diffusion d'œuvre?
- Le centre culturel un pilote de réseau davantage qu'un lieu de diffusion d'œuvre?
- Aujourd'hui la contrainte de l'habitude tombe en désuétude chez les gens, comment intégrer cette donnée dans nos pratiques?

Annexe 14 - Note d'intention Les Tailleurs 2018

Les Tailleurs, un festival de rue ...!

Le dessein original de ce jeune festival est, en faisant sortir la culture dans la rue, de réinvestir l'espace public, commun, du village. Parce que c'est dans la zone qui sépare les maisons que se font les rencontres.

La tradition de la ducasse, le carnaval, un folklore plus que centenaire mondialement connu (le Goûter matrimonial), animés par un monde associatif actif balisent la vie des Écaussinnois de moments forts. Le festival Les Tailleurs s'inscrit dans ce parcours, avec une couleur nouvelle pour le village: les arts de rue, les arts forains, le spectacle...

Ecaussinnes n'a ni centre culturel ni salle de spectacles ; vu son succès grandissant, en quatre éditions, le festival de rue semble avoir répondu à une attente de cette population de quelque 11.000 âmes, qui s'enrichit chaque mois de nouveaux arrivants qui tombent instantanément sous le charme de la Cité de l'Amour.

Un événement qui s'installe sur les places centrales, sur les trottoirs, dans les venelles, les parcs... mais aussi dans les églises, sous le kiosque et au château! Et qui s'installe au village, dans les esprits, pour de nombreuses années!

Ecaussinnes, village de la pierre bleue

La pierre bleue, les pavés - nous re-voilà dans la Rue ! Dans toute famille écaussinnoise, il y a au moins un qvêrleu (tailleur de pierre en wallon) ! Ce festival rend hommage aux Tailleurs de pierre, fondateurs de la cité. C'est pour eux et avec eux que ce festival sera possible.

Un festival durable

Locavore, sobre, recycleur, soucieux de l'impact environnemental de son passage. Les fournisseurs régionaux sont privilégiés, les déchets bannis, la communication raisonnée (peu de papier !). Différents dispositifs (gobelets réutilisables, toilettes sèches, transports rationalisés...) ont permis et permettront aux organisateurs d'annoncer un bilan carbone très faible. De plus, le festival s'est inscrit dans le processus "Ecaussinnes zero déchet" et s'est associé à "Zero waste" pour proposer des ateliers participatifs pendant le festival.

Un festival tremplin

Promouvoir les artistes invités... A travers leurs réseaux professionnels, les organisateurs proposent aux programmeurs extérieurs (centres culturels de Wallonie et Bruxelles, etc.) de découvrir les artistes émergents.

Un Pavé est décerné chaque année à un artiste ou une troupe du volet OFF. Ce prix qui récompense une prestation désignée par un jury (des professionnels et des membres du public) consiste en la participation aux festivals Esperanza, Weekend au bord de l'eau et Les Tailleurs volet IN de l'édition suivante.

Projet artistique

Ce jeune festival ne se limite pas aux arts circassiens, au théâtre et aux arts forains. C'est là que réside sa particularité. Bien plus largement: scénographie urbaine, théâtre, bals populaires, déambulations, spectacles de cirque, musique, animations, conte, street art, happening, installation, performances, jeu, incongruités... Il ne s'agit pas pour autant d'un fourre-tout ! Plutôt un cabinet de curiosités, une grande boîte à surprises, la programmation générale étant axée autour de l'improbable, l'insolite et l'insolent, la nouveauté, l'inédit!

Deux parcours artistiques

Axé sur la déambulation et la surprise, un cirque barnum d'aujourd'hui qui compte plus de soixante interventions. Les Tailleurs emmènent leurs visiteurs à travers le village dans deux parcours, le IN et le OFF. Le IN est payant ; le OFF est gratuit !

- Le IN : des spectacles et des concerts dans les églises, au château, chez les habitants, dans les chapiteaux, sous le pont, dans les cafés et restaurants de la localité.
- Le OFF : durant tout le week-end, un panorama très riche d'événements sur les places du village, dans les rues et venelles, dans les parcs. Des spectacles déployés sur tout le site et à un rythme... soutenu.

Enfin, le village est également animé par des interventions éphémères.

Un grand marché artisanal

Dans la tradition médiévale, le marché est étroitement associé au spectacle. Appelés « foires » dès le XII^e siècle, ces rassemblements d'artisans et commerçants constituaient des événements majeurs, pour lesquels on se déplaçait à travers toute l'Europe.

Montreurs d'ours, musiciens, acteurs, magiciens profitaient des badauds présents pour passer le chapeau... C'est peut-être là qu'est né le spectacle de rue!

Les Tailleurs proposent, autour de leur programme culturel, un marché authentique, ouvert uniquement à des artisans: produits de bouche, vêtements, bijoux, etc. La sélection est très stricte: seuls les vrais artisans sont acceptés, pas de place aux simples vendeurs.

Dans la continuité de "Ecaussinnes-Commune du commerce équitable", tous les artisans doivent signer une charte sociale et environnementale. Seul le "Made in Chezmoi" est accepté pendant ce marché.

Ancrage local et régional, partenaires: un événement citoyen!

Les Écaussinnois sont les relais du projet, les garants de l'esprit de fête et de partage propre à ce village qui a une riche tradition folklorique et une vie associative grouillante. Le festival veut refléter leurs identités multiples... et leur identité commune. Groupes de citoyens, clubs sportifs, comités de quartiers, mouvements de jeunesse, maisons communautaires et de repos, écoles... sont largement concernés et concertés : participation à des ateliers pour la construction des décors, soutien logistique, permanences à divers stands (billetterie, bars...). Ces collaborations ont permis, dès la première édition, de découpler les effectifs in situ... et le public, par l'effet des réseaux de chacun!

- Chaque année, un spectacle est offert à toutes les écoles du village, en ouverture du festival.
- Les maisons de repos participent à l'élaboration de la déco du kiosque, de la grand place et du parcours de la "course au cannards".
- Les associations ont un retour sur les billets à vendre en prévente en exclusivité.
- L'association "Banc Public" organise une garderie pendant tout le week end avec de nombreuses animations pour les enfants.
- La MJ d'Ecaussinnes a monté une formation en son dont la finalisation était la gestion complète, au niveau du son, de la scène musicale. Huit jeunes ont participé à cette formation et ont mixé les différents groupe pendant 2 jours.
- Le festival collabore également avec T-Event, à La Louvière, en prenant en stage des jeunes (articles 60) en formation à la régie de spectacles. Ceux ci participent au montage, aux prestations et au démontage de différents spectacles.

Note d'intention

Edition 2017

Après quatre années d'existence, le festival est devenu un évènement incontournable à Ecaussinnes et en région du Centre et a réuni plus de 6000 personnes en 2017.

La programmation fait la part belle aux enfants et à leurs parents avec une partie importante de l'affiche destinée tout spécialement aux familles !

Une large partie de la programmation est gratuite et accessible à tous. Le parcours intérieur est accessible avec un « pass » à un prix modéré (15€ pour les deux jours en prévente)

Le Bilan de fréquentation de cette 4eme année est exceptionnel grâce au soleil qui a brillé tout le week-end. De très nombreux professionnels de la programmation ont répondu présent à notre invitation.

Le festival doit améliorer sa gestion du public car de nombreux spectacles étaient complets. Des mesures sont prises pour établir un système de réservation qui devrait palier à ce problème.

Les compagnies reçues sont ravies de leur accueil au sein du village. Ils sont logés chez l'habitant et tout le monde semble enchanté.

Le bilan financier (voir budget) est également bon, mais nous sommes conscients que nous n'aurons pas le soleil avec nous à chaque édition... Nous voulons donc rester prudents.

Un budget consolidé sera prochainement réalisé afin de déterminer la valorisation financière du festival.

Le bilan environnemental est exceptionnel au vue du peu de déchets produits en fin de festival. Les distances kilométriques et les véhicules ont également été réduits. Notre équipe a pris en main le catering et nous avons mangé local, de saison et très peu de viande.

Perspectives 2018

Dans le cadre de cette 5ème édition, nous souhaitons consolider la fréquentation du festival , l'intégration des nouveaux lieux tels que le château-fort ainsi que la poursuite des projets menés lors des éditions précédentes.

Nous souhaitons améliorer la gestion du public car de nombreux spectacles étaient complets lors de l'édition 2017. Des mesures sont prises pour établir un système de réservation qui devrait palier à ce problème.

L'équipe souhaite également renforcer la participation citoyenne et associative lors de l'événement ainsi que la participation à des projets permettant de limiter l'impact environnemental du festival.

Annexe 15 - Brochures Ram Dam



3,2,1, Partez!

Le voici, prêt à être découvert par vos soins : le tout nouveau programme des spectacles proposés par **RamDam** pour cette année scolaire 2018-2019.

Une fois encore, nous nous sommes appliqués à vous dénicher des pépites, des coups de cœur, des loufoqueries parfois... qui nous espérons vous enchanteront et vous feront réfléchir et voyager, vous et vos élèves.

Notez qu'en parallèle de ces spectacles, nous proposons une multitude d'outils (dossiers pédagogiques, animations philosophiques ou artistiques...) qui vous aideront à préparer vos élèves avant d'assister aux représentations (ou bien encore à prolonger le rêve ou la réflexion suite à ces représentations). N'hésitez pas à nous contacter pour recevoir de plus amples informations concernant ces outils.

Soirée RamDam

Nous profitons de ce mot d'introduction pour vous communiquer une date « fondamentale » :

celle de notre désormais traditionnelle « **Soirée RamDam** ».

Cette rencontre annuelle entre notre équipe et vous se tiendra le **mardi 2 octobre 2018**, dès 18h30, au Centre culturel de Braine-le-Comte.

Au programme pour cette édition :

un verre d'accueil pour (re)faire connaissance, des moments d'échange et de réflexion, une pause-buffet, et enfin, une séance de cinéma (nous inaugurerons le grand retour du cine-club à Braine!). Une invitation pour cette soirée RamDam vous parviendra dès septembre, mais notez déjà la date dans vos agendas.

Bonne lecture et au plaisir de vous accueillir tout bientôt dans nos salles !

L'équipe
RamDam



Saison 2018 - 2019

FONDAMENTAL



FONDAMENTAL



avec le soutien de



Avec l'aide et le soutien de nos nombreux partenaires : la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Province de Hainaut, Ékla, Editions Lansman / Emiles & cie, le Centre des écritures dramatiques Wallonie-Bruxelles, l'haC, ACTV, les villes de Braine-le-Comte, Soignies, Le Roëux et La Louvière, La fabrique de Théâtre (Service provincial des Arts de la Scène), Article 27,...



Saison 2018 - 2019

1914-1918

La Grande Guerre en Belgique
Du premier au dernier

9 Saison 2018 - 2019

FONDAMENTAL

Infos pratiques pour vos réservations

Réserver ?

Nous vous invitons à réserver les places souhaitées au plus vite. En contactant soit votre Centre culturel le plus proche (ou celui avec lequel vous avez l'habitude de collaborer), ou bien encore le Centre culturel où se déroule l'activité à laquelle vous souhaitez assister.

Payer ?

En ce qui concerne votre paiement, chaque Centre culturel vous donnera les détails le concernant (le plus souvent, virement à l'avance sur base d'une facture envoyée auprès de votre établissement scolaire).

Déjà «Sold Out» ?

Pour certains spectacles qui afficheraient « complet », nous pourrions aménager des séances supplémentaires à la demande. N'hésitez pas à nous contacter. Vos demandes sont nombreuses et nous mettons tout en œuvre pour les satisfaire.

Annuler ?

Tout désistement doit être annoncé auprès du Centre culturel concerné, au moins un mois avant la date du spectacle. Passé ce délai, les places seront dues.

Coordonnées des salles de spectacles

CENTRE CULTUREL DE BRAINE-LE-COMTE

Salle Baudouin IV, Rue Rey Aine 16, Braine-le-Comte
067 87 48 93
yves.flamme@7090.be

CENTRAL

Théâtre de La Louvière, Place Communale 22, La Louvière
Le Palace, Place Mansart 17-18, La Louvière
064 21 51 21
natassia.cara@cestcentral.be // aline.baudouin@cestcentral.be

CENTRE CULTUREL DU ROEULX

Salle Polyvalente, Rue d'Houdeng 21, Le Roeulx
064 66 52 39
info@leroeulxculture.be

CENTRE CULTUREL DE SOIGNIES

Espace culturel Victor Jara, Place Van Zeeland 31, Soignies
067 34 74 30
veronique.bultiau@soignies-culture.be



FONDAMENTAL

Saison 2018 - 2019



13h30 4€
De la 1^{ère} maternelle à la 1^{ère} primaire
Mardi 18 septembre 2018
Centre Culturel du Roëulx

Création d'un univers
Compagnie des Mutants

Au début, il n'y avait rien. La nuit sans fin.
Et puis... une étincelle !
Et puis la lune et le soleil.

Dans "Création d'un univers", les tout petits pourront découvrir l'Art par le prisme des objets du quotidien. Quitte à présenter une pomme, autant qu'elle soit de Magritte !

Alors, c'est certain, au début, il n'y avait rien. Mais à la fin, il y avait tout.

Découverte de grands artistes et de leurs œuvres-phares par le biais d'objets du quotidien. Dossier pédagogique disponible sur demande.

Création collective : Dirk Opslaet, Fanny Hanciaux, Marc Weiss, Yoeri Lewijze et Martine Godart

www.mutants.be
Egalement le jeudi 22 novembre 2019 au Centre culturel de Braine-Le-Comte à 10h00 et 13h30 (5€).

13h30 4€
De la 2^{ème} à la 6^{ème} primaire
Mardi 2 octobre 2018
Centre Culturel du Roëulx

La Guerre des buissons
Théâtre des 4 mains

C'est le récit de l'exil de Toda, une petite fille de 7 ans. Une petite fille d'ici ou de là-bas, peu importe. Dans son pays, les uns se battent contre les autres. Toda ne comprend pas bien le conflit et essaie tant bien que mal de se l'expliquer avec sa logique d'enfant.

L'histoire raconte avec poésie la traversée de Toda, son déracinement pour atteindre « la-bas », une nouvelle terre où elle sera en sécurité. Marionnettes, pastelets, silhouettes et dessins colorés donnent vie au voyage de Toda. Poésie et émotion sont au rendez-vous !

D'après le roman de Joke Van Leeuwen « Toen mijn vader een striuk werd » (Quand mon père est devenu un buisson). Mention du Jury des Rencontres de Théâtre Jeune Public de Huy 2017 (pertinence du propos et qualité artistique) & Coup de Cœur de la Presse.

Adaptation et mise en scène : Jérôme Poncin
Interprétation : Anais Pétry, Marie-Odile Dupuis, Simon Wauters

www.theatre4mains.be

3 Saison 2018 - 2019

FONDAMENTAL

10h00 5€
De la 2^{ème} à la 4^{ème} primaire
Mercredi 20 mars 2019
Centre culturel de Soignies

Boris et les sœurs Sushis
Compagnie Renards/Effet Mer

Boris est un petit garçon de 8 ans - presque et demi - et il est beaucoup trop grand pour être petit. Ses pieds dépassent déjà de son lit et son estomac peut engloutir les p'tits dej en série. Sa Mama qui lui tricote des kilomètres de chaussettes, décide de le chasser avant de perdre la tête.
« Boris... Tu es grand mon petit, il est temps de vivre ta vie. »

A l'école, son intégration est bien difficile mais il fait la rencontre de deux incroyables filles. Il y en a une c'est Alice et l'autre c'est Suzy, plus connues sous le nom des redoutables Sœurs Sushis.

L'amitié - La créativité - La différence - L'émancipation - Le théâtre et le jeu.

Auteur : Arthur Oudar
Interprétation : François Gillerot, Nina Lombardo, Arthur Oudar et Julie Sommervogel
Mise en scène : Arthur Oudar et Baptiste Toulemonde

cierenards.wixsite.com/cierenards

13h30 5€
De la 4^{ème} à la 6^{ème} primaire
Mardi 26 mars 2019
Centre culturel de Soignies

Bon débarras !
Alula

Dans le placard, le débarras, là, sous l'escalier, le temps passe, les enfants se succèdent. Des années les séparent, pourtant leurs jeux se ressemblent. Leurs époques diffèrent, mais leurs émotions se ressemblent. Le spectateur est le témoin privilégié de leurs moments de complicité, de secrets partagés, d'intérêts transgressés.

Bon débarras ! nous emmène dans l'Histoire (la grande), vue de l'intérieur (du débarras).

L'histoire à travers les événements du quotidien - L'évolution des modes de vie, du langage - La transmission de mémoire - Le théâtre de marionnettes.

Idee originale : Sandrine Bastin
Interprétation : Sandrine Bastin, Perrine Ledent, Chloé Struway
Mise en scène : Muriel Clairembourg

www.alula.be

8 Saison 2018 - 2019

FONDAMENTAL



11h00 4€
De la 2^{ème} à la 6^{ème} primaire
Mardi 19 février 2019
Centre Culturel du Rozeulx

45 min.

Far Far West
Grand Ben et Cie

C'est l'histoire d'un père, d'une mère et d'un enfant rassemblés dans leur chariot et lancés sur les routes du Far West à la recherche d'un nouveau lieu où vivre. Les chansons de Grand Ben et ses compagnons nous emmènent en quête d'une terre d'accueil. Un trait musical marqué par des péripéties tant burlesques que dramatiques. Une aventure qui rebondit au gré des difficultés, des rencontres inattendues et qui cherche l'équilibre face au rejet ou à la solidarité.

En plus de la musique, le spectacle est soutenu par des animations signées Noémie Marsily. La balance entre musique, animation et jeu scénique virevolte sans cesse pour donner un spectacle original et rythmé.

Migration et solidarité.
Mise en scène : François de Saint-Georges
Interprétation : Rachel Ponsonby, Benoît Deschuyteneer, Nicholas Yates
www.grandben.be

13h30 5€
De la 1^{ère} à la 3^{ème} primaire
Mardi 19 février 2019
Centre culturel de Soignies

45 min.

Ma tache
O Quel Dommage

Vous allumez d'un clic, la lumière est et vous obéit. Nest-ce pas divin ? De la lumière naît l'ombre. Aujourd'hui, le jour de son anniversaire, des événements bizarres se produisent dans l'appartement de Rita. Son imagination s'emballe. Une autre personne s'invite à la fête. Qui est-elle ? Que vient-elle faire ici ? "Ma Tache" est un voyage visuel, sans parole, où l'ombre est mise en lumière à travers le jeu et le pouvoir de l'imaginaire.

Animations scolaires prévues dans le cadre du Festival Voix du Geste

Les jeux d'ombre et de lumière - L'ami imaginaire
Le rapport à soi et à l'autre - Le mouvement dans l'espace.

Auteur : Clara Lopez
Interprétation : Clara Lopez et Natalia Weinger
Mise en scène : Olivier Mahiant
www.oqueldommage.be

7 Saison 2018 - 2019

FONDAMENTAL



le 9 à 13h30 et le 10 à 10h00 4,5€
De la 1^{ère} maternelle à la 1^{ère} primaire
Mardi 9 octobre 2018
Mercredi 10 octobre 2018
Centre culturel de Soignies

35 min.

Système 2
Les Pieds dans le Vent

Paulette et Eugène travaillent sans relâche dans un univers aseptisé où il faut trier, classer, caser... brique, lustrer, tamponner... jusqu'au moment où un intrus vient mettre la pagaille dans ce petit monde bien ordonné.

Pour tous ceux qui aiment rire au théâtre réglez-vous avec cette histoire d'œufs à deux à dormir debout.

L'écologie - L'alimentation - L'industrie agro-alimentaire - Le devenir de la planète.

Auteur : Ecriture collective menée par Sofia Betz
Interprétation : Valérie Joyeux - Vincent Raoult - Arnaud Lhouite
Mise en scène : Sofia Betz

lespiedsdanslevent.be

10h00 & 13h30 5€
La 2^{ème} et 3^{ème} maternelle
Mardi 16 octobre 2018
Centre culturel de Braine-le-Comte

50 min.

Le jour de la soupe
Compagnie Sac à dos

Le jour de la soupe est un spectacle où on cuisine, et où on mange. C'est aussi un spectacle qui nous parle de recettes pour grandir : quelques graines de curiosité, un zeste d'envie de découverte, une cuillère de passion, mélangez le tout, laissez mijoter à petit feu... et dégustez avec une omelette soufflée.

Auteur : Patrick Huysman et Susan Yeates
Interprétation : Patrick Huysman et Susan Yeates
Mise en scène : Didier de Neck
www.sacados.be

4 Saison 2018 - 2019

FONDAMENTAL

10h00 5€
De la 1^{ère} à la 6^{ème} primaire

60 min. **Lundi 12 novembre 2018**
Centre culturel de Braine-le-Comte

Danielle
Compagnie de la Casquette

Entre ses parents à la relation tumultueuse,
Danielle, insouciant, s'amuse à nous raconter
sa famille, son bonheur, son quotidien.
Mais tout change, tout se transforme, alors Danielle
rêve, couchemardi à tout ce qui pourrait arriver...

*La vie d'une famille racontée de manière clownesque avec ses
hauts et ses bas.*

Auteur : Isabelle Verlaïne et Gérard Corbion
Interprétation : Gérard Corbion, Anne Beaupain et Zoé Coutentin
Mise en scène : Isabelle Verlaïne
www.casquette.be

Le 12 à 10h30
Le 13 à 10h30 & 13h30 3€
La 5^{ème} et 6^{ème} primaire

Lundi 12 novembre 2018
Mardi 13 novembre 2018
Centre culturel du Rozeux

Du premier au dernier
Cie Alvéole

Du premier au dernier soldat tombé en Belgique
lors de la Première Guerre mondiale, cette pièce
de théâtre propose un regard humain sur l'un des
plus terribles conflits de l'histoire.

Henri Sébald et George Price : leurs morts marquant respectivement
le début et la fin de la guerre. Ils sont les symboles d'une génération sacrifiée, de
l'absurdité de la guerre, mais également ceux de valeurs telles que le courage et
la solidarité internationale, garante de la paix.

Au travers la vie d'Henri et de George, leurs histoires et leurs destins croisés,
revivons le récit de la Grande Guerre dans notre pays.

La guerre 14-18.

Création collective : Compagnie Alvéole
www.alveoletheatre.be

5 *Saison* 2018 - 2019

FONDAMENTAL

10h00 5€
De la 4^{ème} à la 6^{ème} primaire

55 min. **Mardi 15 janvier 2019**
Centre culturel de Braine-le-Comte

Être le loup
La Berlue

Le Loup est mort. La place est vacante.
Les moutons s'interrogent.
L'un d'eux postule pour le poste.

Mais "être le Loup" suppose des choix, provoque
des trahisons, une forme de pouvoir émerge, une
certaine lâcheté affleure...
Les rapports se transforment.

Comment chacun vivra-t-il, choisira-t-il à travers ce nouveau prisme ?

Auteur : Bettina Wigenast
Interprétation : Paul Declère, Luc Fonteyn et Violette Léonard
Mise en scène : David Quertigniez et Nathalie Laroche
www.laberlue.be

11h00 4€
De la classe «accueil» à la 3^{ème} maternelle

Lundi 28 janvier 2019
Centre culturel du Rozeux

Tout petit mouchoir
L'Anneau Théâtre

Un jour, allez savoir pourquoi, allez savoir comment,
Petit Mouchoir n'est plus dans sa poche et se retrouve
là, sur le trottoir. Le vent l'emporte et le voilà
complètement perdu dans un jardin inconnu.

Lors de son périple pour rentrer chez lui, il croise une faune
étrange... De drôles d'individus qui ont tous perdu quelque chose.
Mais comment les aider quand on n'est qu'un « petit mouchoir mouchoir
plié qui n'a jamais mouché plus loin que le bout de son nez » ?

Grandir et faire de nouvelles rencontres.
Texte et mise en scène : Ariane Buhlinger
Interprétation : Julie Nayer, Renaud Tefnin
www.anneautheatre.be

6 *Saison* 2018 - 2019

FONDAMENTAL



avec le soutien de



Avec l'aide et le soutien de nos nombreux partenaires : la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Province de Hainaut, Ékla, Editions Lansman / Emiles & cie, le Centre des écritures dramatiques Wallonie-Bruxelles, IthaC, ACTV, les villes de Braine-le-Comte, Soignies, Le Roexulx et La Louvière, La fabrique de Théâtre (Service provincial des Arts de la Scène), Article 27,...



Editeur responsable : Vincent Thirion, place Jules Mansart 17-18, 7100 La Louvière.



Saison
2018 - 2019

L'école au théâtre
peut provoquer
quelques effets
SECONDAIRES

3,2,1...Partez!

Le voici, prêt à être découvert par vos soins : le tout nouveau programme des spectacles proposés par **RamDam** pour cette année scolaire 2018-2019. Une fois encore, nous nous sommes appliqués à vous dénicher des pépites des coups de cœur, des loufoqueries parfois... qui nous l'espérons vous-enchanteront et vous feront réfléchir et voyager, vous et vos élèves.

Notez qu'en parallèle à ces spectacles, nous proposons une multitude d'outils (dossiers pédagogiques, animations philosophiques ou artistiques...) qui vous aideront à préparer vos élèves avant d'assister aux représentations (ou bien encore à prolonger le rêve ou la réflexion suite à ces représentations). N'hésitez pas à nous contacter pour recevoir de plus amples informations concernant ces outils.

Soirée RamDam

Nous profitons de ce mot d'introduction pour vous communiquer une date « fondamentale » :

celle de notre désormais traditionnelle « **Soirée RamDam** ».

Cette rencontre annuelle entre notre équipe et vous se tiendra le mardi **2 octobre 2018**, dès 18h30, au Centre culturel de Braine-le-Comte.

Au programme pour cette édition :

un verre d'accueil pour (re)faire connaissance, des moments d'échange et de réflexion, une pause-buffet, et enfin, une séance de cinéma (nous inaugurerons le grand retour du ciné-club à Braine!). Une invitation pour cette soirée RamDam vous parviendra des septembre, mais notez déjà la date dans vos agendas.

Bonne lecture et au plaisir de vous accueillir tout bientôt dans nos salles !



Saison 2018 - 2019

L'équipe
RamDam

SECONDAIRES



55 min.

10h30 5€
La 1^{ère} secondaire
Mercredi 27 mars 2019
Centre culturel de Soignies

Bon débarras !
Compagnie Alula

Dans le placard, le débarras là, sous l'escalier, le temps passe, les enfants se succèdent. Des années les séparent, pourtant leurs jeux se ressemblent. Leurs époques diffèrent, mais leurs émotions se ressemblent. Le spectateur est le témoin privilégié de leurs moments de complicité, de secrets partagés, d'intérêts transgressés.

Bon débarras ! nous emmène dans l'Histoire (la grande), vue de l'intérieur (du débarras).

L'histoire à travers les événements du quotidien - L'évolution des modes de vie, du langage - La transmission de mémoire - Le théâtre de marionnettes.

Idée originale : Sandrine Bastin
Interprétation : Sandrine Bastin, Perrine Ledent, Chloé Struway
Mise en scène : Muriel Clairembourg

www.alula.be

ékla

ART POUR TOUS

Cette structure œuvre au rapprochement entre monde de l'éducation et monde artistique en donnant à chacun la possibilité de contribuer à une société ouverte d'esprit.

Le projet se décline sous différents axes, dont l'opération Art à l'Ecole qui permet d'accueillir un artiste en résidence dans sa classe durant une année scolaire. Celui-ci vient partager son langage, son univers esthétique, son approche singulière, son regard sur le monde...

Les élèves vivent l'expérience d'un processus de création et sont amenés à développer, à exprimer et à partager leur propre regard, leur parole, leur geste...

Les partenaires se donnent le temps et la liberté de découvrir les richesses de l'autre, de s'interroger sur leurs approches respectives et de se remettre en question en privilégiant l'écoute.

Situé à l'entre-deux de ces univers, le médiateur culturel veille à créer les conditions de la rencontre. Sa présence se veut un appui permanent au déroulement du projet. Passeur culturel, il contribue à renforcer la découverte de la création contemporaine auprès des classes partenaires.

Le Centre culturel de La Louvière est le point de chute pour les écoles secondaires de la région du Centre.



Saison 2018 - 2019

SECONDAIRES



10h30 & 13h30 6€

Dès la 3^{ème} secondaire

Jeudi 14 mars 2019

Centre culturel de Soignies

Zazie

Cie Debout sur La Chaise

Une adaptation de "Zazie dans le métro" de Raymond Queneau. Zazie est confiée à son oncle Gabriel, le temps d'un week-end. Elle n'a qu'une idée en tête : prendre le métro ! Mais c'est la grève... Elle va alors vivre de folles aventures !

Cette fable fantaisiste rend hommage au langage si particulier de Raymond Queneau en proposant une mise en scène originale dont la forme est un exercice de style à lui tout seul. Elle nous emporte dans un univers à la fois "cartoon" et poétique, peuplé de personnages ordinaires aux caractères exagérés.

Les jeux de langage - L'identité sexuelle - L'amitié.

Auteur : D'après Raymond Queneau
Interprétation : Colin Javaux, Lénaïc Brulé, Allan Bertin, Charlotte Villalonga, Réal Stielles,
Virgile Magniette, Arnaud Van Parys
Mise en scène : Shérine Seyad

facebook.com/Cie-Debout-sur-la-chaise

14h00 & 20h00

6€

À partir de 14 ans

Mardi 26 mars 2019
Le Théâtre de La Louvière
Place Communale 22
7100 La Louvière

Dernière leçon
Compagnie Yapluka

Cinq jeunes hommes, éternels redoublants d'une école dite « pouibelle » dérapent. En colère, pris au piège dans un système scolaire auquel ils ne croient pas, ils commettent un acte irréparable. La police les arrête et les interrompt : « Pourquoi ont-ils fait ça ? ».

Le système scolaire.

Auteur : Marwane El Boubi
Interprétation : Marwane El Boubi, Nelson Lize, Gilles Poncelot, Carmelo Suter et Jonas Claessens
Mise en scène : Melinda Heeger

www.yapluka-asbl.be



Saison 2018 - 2019

SECONDAIRES



Infos pratiques pour vos réservations

Réserver ?

Nous vous invitons à réserver les places souhaitées au plus vite. En contactant soit votre Centre culturel le plus proche (ou celui avec lequel vous avez l'habitude de collaborer), ou bien encore le Centre culturel où se déroule l'activité à laquelle vous souhaitez assister.

Payer ?

En ce qui concerne votre paiement, chaque Centre culturel vous donnera les détails le concernant (le plus souvent, virement à l'avance sur base d'une facture envoyée auprès de votre établissement scolaire).

Déjà «Sold Out» ?

Pour certains spectacles qui afficheraient « complet », nous pourrions aménager des séances supplémentaires à la demande. N'hésitez pas à nous contacter. Vos demandes sont nombreuses et nous mettons tout en œuvre pour les satisfaire.

Annuler ?

Tout désistement doit être annoncé auprès du Centre culturel concerné, au moins un mois avant la date du spectacle. Passé ce délai, les places seront dues.

Coordonnées des salles de spectacles

CENTRE CULTUREL DE BRAINE-LE-COMTE

Salle Baudouin IV, Rue Rey Aine 16, Braine-le-Comte
067 87 48 93
yves.flamme@7090.be

CENTRAL

Théâtre de La Louvière, Place Communale 22, La Louvière
Le Palace, Place Mansart 17-18, La Louvière
064 21 51 21
natassia.cara@cestcentral.be // aline.baudouin@cestcentral.be

CENTRE CULTUREL DU ROEULX

Salle Polyvalente, Rue d'Houdeng 21, Le Roeulx
064 66 52 39
info@leroeulxculture.be

CENTRE CULTUREL DE SOIGNIES

Espace culturel Victor Jara, Place Van Zeeland 31, Soignies
067 34 74 30
veronique.bultiau@soignies-culture.be



SECONDAIRES

Saison 2018 - 2019



20h00 8€
De la 5^{ème} et 6^{ème} secondaire

Jeudi 4 octobre 2018
Centre culturel de Soignies

75 min.

Laïka
Festival de Liège

Après 'Discours à la Nation', Ascanio Celestini et David Murgia nous livrent un second opus dans lequel le Christ revenu sur terre observe de sa fenêtre les errements des précaires qui peuplent son quartier : un clochard, un immigré, des grévistes, une prostituée, une vieille dame à la tête embrouillée... Familier du bar d'en face, ce Jésus des banlieues fait parler les sans-voix avec générosité et poésie...

Le théâtre de narration - La transmission de la mémoire des humbles.

Auteur : Ascanio Celestini
Interprétation : David Murgia et Maurice Blanchy (musicien)
Mise en scène : Ascanio Celestini

www.festivaldeliege.be

Le 18 à 10h00 & 14h00
Le 19 à 10h00 & 14h00 6€
À partir de 12 ans

Jeudi 18 Octobre 2018
Vendredi 19 Octobre 2018
Central (au Palace)
Place Jules Mansart 17-18
7100 La Louvière

55 min.

Chacun son rythme
Projet Cryotopsie

Avec sa métaphore absurde de la sexualité, la compagnie Cryotopsie pose un regard décalé, drôle et tendre sur les relations amoureuses. Gustave et Véronique, deux scientifiques nous proposent un cours d'éducation sexuelle hilarant déguisé en conférence d'antée.

Prix de la Ministre de l'Enseignement secondaire et coup de cœur de la presse lors des rencontres du théâtre jeune public de Huy 2017.

Les relations amoureuses et sexuelles.

Auteur : Alexandre Drouot
Interprétation : Sandrine Desmet et Nathan Fourquet-Dubart
Mise en scène : Alexandre Drouot

www.cryotopsie.be

3 Saison 2018 - 2019

SECONDAIRES

BAN-DAN

20h00 6€
Dès 16 ans

55 min. **Mercredi 13 Février 2019**
Le Théâtre de La Louvière
Place Communale 22 7100 La Louvière

El pueblo unido jamás será vencido
Wooshing Machine

Un spectacle coloré et touchant où un trio de danseurs questionnent l'unité, le groupe et la différenciation en créant un contact intime avec les spectateurs.

El pueblo unido jamás será vencido, c'est également une chanson populaire chilienne symbolisant la solidarité entre citoyens opprimés. Leur danse, empreinte de références à ces questions, touche à la mémoire collective et à la manière dont elle dialogue avec les souvenirs de chacun. Lutte pour la liberté, contre l'oppression.

Auteur : Alessandro Bernardeschi et Mauro Paccagnella
Interprétation : Alessandro Bernardeschi, Mauro Paccagnella et Lisa Gunstone
Mise en scène : Alessandro Bernardeschi et Mauro Paccagnella

www.wooshingmachine.com

13h30 & 20h00 6€
De la 3^{ème} à la 6^{ème} secondaire

Scolaire
Mardi 19 février 2019
Tout public
Mardi 19 février 2019
Centre culturel de Braine-le-Comte

20 min.

Dom Juan
Le Théâtre De la Chute

Une mise en scène pour 4 comédiens, 5 marionnettes et une guitare électrique.

Benoit Verhaert y dépoussière l'œuvre de Molière et la transforme en road-movie philosophico-politique.

Auteur : Molière
Interprétation : Samuel Seynaeve, Audrey D'Hulstère, Jean-Michel Distèche et Benoit Verhaert
Mise en scène : Benoit Verhaert

letheatredelachute.wix.com/letheatredelachute

8 Saison 2018 - 2019

SECONDAIRES

BAN-DAN

le 24 à 10h & 14h
le 25 à 14h & 20h 6€
A partir de 14 ans

55 min. Jeudi 24 janvier 2019
Vendredi 25 janvier 2019
Central (Au Palace)
Place Jules Mansart 17-18 7100 La Louvière

Suzy & Franck
Inti Théâtre

Suzy et Franck sont tombés amoureux. L'une vit à Paris, l'autre attend dans le couloir de la mort au Texas. Une relation épistolaire que nous partage, avec humour, simplicité et une pointe de gravité, Didier Poiteaux, seul, au bord de la scène. Une réflexion sur les moyens de rester humain face à l'inhumain.

Prix du Coup de cœur de la presse aux Rencontres de Théâtre Jeune Public de Huy en 2016 et prix SACD Théâtre Jeune Public en 2016.

La peine de mort - le système carcéral - l'amour.

Auteur : Didier Poiteaux
Interprétation : Didier Poiteaux
Mise en scène : Olivier Lend
www.intitheatre.be

20h00 6€
A partir de 16 ans

Vendredi 08 février 2019
Le Théâtre de La Louvière
Place Communale 22
7100 La Louvière

60 min.

20h00 8€
De la 4^{ème} à la 6^{ème} secondaire

Mardi 26 février 2019
Centre culturel de Soignies
Mercredi 27 février 2019 - 10h30 - En option

Francis sauve le Monde
Compagnie Victor B. et Théâtre de Namur

Francis est un blaireau mais a tout de l'être humain moyen : il est lâche, cruel et égoïste. À la manière des fables de La Fontaine, un poil plus mordant, la compagnie Victor B. nous offre un spectacle politiquement incorrect, qui dézingue nos réflexes bien-pensants à coup de peluches léroces et cyniques.

Satire de la société actuelle - Humour.

Auteurs : Pauline Desmaret, Simon Wauters et Sébastien Derock
d'après la BD « Francis » de Claire Bouillhae et Jake Raynal
Interprétation : Pauline Desmaret, Simon Wauters et Sébastien Derock
Mise en scène : Jean-Michel Frère

www.victorb.be

7 Saison 2018 - 2019

SECONDAIRES

BAN BAN

20h00 8€
La 5^{ème} et la 6^{ème} secondaire

Mercredi 7 novembre 2018
Centre culturel de Soignies

La double inconstance
Le Théâtre tu

Silvia et Arlequin, pourtant épris l'un de l'autre depuis l'enfance, vont faire l'objet d'intrigues qui les amèneront à se laisser séduire par les stratagèmes du Prince et de sa complice Hamina. Le renouveau justifie le titre, la pièce s'achève sur une double inconstance amoureuse.

C'est sous forme de match de catch médiatisé où tous les coups sont permis que la compagnie a choisi d'aménager la scène. On croirait les principaux protagonistes engagés dans une émission de télé-réalité, voire carrément manipulés lors de confrontations scénarisées d'avance.

La confrontation sociale - La fragilité des sentiments
les dangers de la manipulation - La surmédialisation du moi.

Auteur : Marivaux
Interprétation : Pauline Bris, Claudia De Brackeleire, Jean-François Demeyère, Sophia Geoffroy, Juan Martinez, Julien Vargas
Mise en scène : Jean-François Demeyère

14h00 & 20h00 6€
A partir de 16 ans

Jeudi 08 Novembre 2018
Le Théâtre de La Louvière
Place Communale 22
7100 La Louvière

90 min.

La Compatibilité du Caméléon
La Compagnie PHOS/PHOR

Une expérience pénitentiaire hors-normes d'une durée d'un an. Sans menottes, ni barreaux, les prisonniers confrontés à l'avantage de liberté tentent de se défaire de leurs entraves mentales. Pour les y aider, un jeune accompagnant leur fait découvrir Sophocle et sa tragédie antique.

Expérience pénitentiaire - liberté - réinsertion.

Auteur : Julien Lemonnier et Camille Sanstere
Interprétation : Patrick Brüll, Wendy Piette, David Scarpuza, Mercedes Dassy, Olivier Constant
Mise en scène : Julien Lemonnier et Camille Sanstere

www.Phos-phor.be

4 Saison 2018 - 2019

SECONDAIRES

BAN BAN

le 12 à 10h30
le 13 à 10h30 & 13h30
La 1^{ère} et la 2^{ème} secondaire 3€

60 min. **Lundi 12 novembre 2018**
Mardi 13 novembre 2018
Centre culturel du Roëulx

Du premier au dernier
Cie Alvéole

Du premier au dernier soldat tombé en Belgique lors de la Première Guerre mondiale, cette pièce de théâtre propose un regard humain sur l'un des plus terribles conflits de l'histoire.

Henri Sebald et George Price : leurs morts marquant respectivement le début et la fin de la guerre. Ils sont les symboles d'une génération sacrifiée, de l'absurdité de la guerre, mais également ceux de valeurs telles que le courage et la solidarité internationale, garante de la paix.

Au travers la vie d'Henri et de George, leurs histoires et leurs destins croisés, revivons le récit de la Grande Guerre dans notre pays.

La guerre 14-18.
Création collective : Compagnie Alvéole
www.alveoletheatre.be

13h30 6€
La 1^{ère} et la 2^{ème} secondaire

Mardi 15 janvier 2019
Centre culturel de Braine-le-Comte

Être le loup
La Berlue

Le Loup est mort. La place est vacante.
Les moutons s'interrogent.
L'un d'eux postule pour le poste.
Mais "être le Loup" suppose des choix,
provoque des trahisons, une forme de pouvoir
émerge, une certaine lâcheté affleure...
Les rapports se transforment.
Comment chacun vivra t-il,
choisira t-il, à travers ce nouveau prisme ?
« L'homme est un loup pour l'homme », voilà un sujet de réflexion à
aborder avec des élèves.

Auteur : Bettina Wegenast
Interprétation : Paul Declère, Luc Fonteyn et Violette Léonard
Mise en scène : David Quertignier et Nathalie Laroche

www.laberlue.be

5 *Saison 2018 - 2019*

SECONDAIRES



13h30 6€
De la 4^{ème} à la 6^{ème} secondaire

100 min. **Mardi 22 janvier 2019**
Centre culturel de Braine-le-Comte

Frisko & crème glacée teenager tragedy
Iceberg Compagnie

Ce spectacle physique, intense et impudique explore les frontières de la violence et du harcèlement. Il nous emmène au cœur de plaies qui mettront du temps à cicatriser.

Il questionne la place de la parole face à la solitude et à la honte et nous propose de penser plus loin que nos idées reçues.

Auteur : Alexis Jalémont
Interprétation : Sophie Warrant, Benjamin Bourboul, Tomas Pevnager, Quentin Minon et Simon Espalleu
Mise en scène : Alexis Jalémont

10h30 & 13h30 6€
De la 2^{ème} à la 4^{ème} secondaire

Jedi 24 janvier 2019
Centre culturel de Soignies

Jean Jean
ou on a pas tous la chance d'être cool
Trou de Ver asbl

Dans la vie de Jean Jean il ne se passe rien
et personne ne fait attention à lui.
Parfois il doute qu'il existe.
Il a deux amis : «l'afilleapluschiantedelecole» et
«lemeclepluscooldelecole», et pour eux, des engeulades
avec les parents aux histoires de cœur, il s'en passe des choses.
Mais pour Jean Jean, le calme plat c'est fini, il est prêt à tout
pour que bientôt tout ça puisse changer.

Entourés par le public, les acteurs interprètent cette volonté d'exister à
tout prix dans un spectacle musicalement rythmé et plein d'humour.

L'image de soi - La découverte du théâtre aux formes contemporaines.

Auteur : Axel Cornil
Interprétation : Brice Mariaule, Marie-Charlotte Siokos, Vincent Van Laethem
Mise en scène : Valentin Demarion
www.troudever.be

SECONDAIRES

6 *Saison 2018 - 2019*

Annexe 16 - Les partenariats

Partenaires	Objet	Déjà existant	A renforcer	A Nouer
Institutions et pouvoirs subsideants				
Ville de La Louvière		X		
Province de Hainaut	Aide service			
Fédération Wallonie-Bruxelles	Institutionnel	X		
Région wallonne	Institutionnel/Financier ?	X		
Voies d'Eau du Hainaut	Projet	X		
Maison du Tourisme	Projet/aide Service	x		
Syndicat d'Initiative	Projet/aide Service	x		
SPW	Projet	x		
Politique des Grandes Villes	Financier ?	x		
Fedasil	Développement de projet / aide service	x		
Gestion Centre-Ville	Développement de projet	x		
L carré	Développement de projet	x		
Maison des Associations	Infrastructure/projet	x		
Compagnies de théâtre				
Compagnies permanentes (Théâtre du Public, Cie Maritime, Cie des Mutants)	ArtistiqueProjet/Aide Service	x		
Cie du Campus	Artistique	x		
Opérateurs culturels				
Centritudes (CC Locaux, Service Culture, Villes autres)	Projet/aide Service	X		
Fabrique de Théâtre	Aide Service / Financier/projet	x		
Halles de Schaerbeek	Projet/artistique		x	
CC Jack Franck	Projet/artistique		x	
Théâtre de Liège	Projet/artistique		x	
Mars	Projet/artistique		x	
Tanneurs	Projet/artistique		x	
Ekla	Projet/artistique	x		
Ithac	Projet/artistique	x		
CEC les Ateliers la Tête en l'Air	Artistique/Projet/Aide Service	x		
Quadrature du Cercle	Développement de projet	x		
Maison de la Culture de Tournai	Développement de projet		x	
L'asbl Décrocher la Lune	Développement de projet / aide service	x		
Festivals				
Les Djangofolies	Projet/artistique	x		
Festival de Wallonie	Projet/artistique	x		
Les Tailleurs	Développement de projet / aide service	x		
Opérateurs sociaux				
CPAS de LL	Socio-artistique	x		
T-Event	Aide Service	x		
Opérateurs privés				
Cinéla le Stuart	Aide service/infrastructure	x		
Genre d' à côté	Développent de projet		x	
Brock' n' roll	Développement de projet	x		
SNCB	Aide service			x
TEC	Aide service			x
Cafés concerts (Taverne, 33T, Café des Arts)	Privé/ Développement de projet		x	

Musées et patrimoine culturel				
MILL	Développement de projet/aide service	x		
Centre de la Gravure	Développement de projet/artistique	x		
Keramis	Développement de projet	x		
Musée du Développement durable et de la Mine	Développement de projet	x		
Musée international du Masque et du Carnaval	Développement de projet	x		
Musée Royal de Mariemont	Développement de projet	x		
Domaine de Seneffe	Développement de projet	x		
Daily Bul & Co	Développement de projet	x		
Mundaneum	Développement de projet	x		
Petits musées (Haute Henne, Musée Galo-romain)	Développement de projet		x	
Les cercles d'histoires	Développement de projet		x	
Fabrique d'Eglise	Aide service	x		
Lieux Châteaux et autres (Ecaussinnes, Feluy, Folie, etc)	Aide service	x		
Sport				
Maison du vélo	Aide service		x	
Ecoles de danse (Pedros, Sport Santé, Studio Feeling, Académie Morlanwelz, Nivelles, ADT)	Développement de projet	x		
Bibliothèques et littérature				
Bibliothèque provinciale et communale		x		
Lansman édition	Développement de projet	x		
Médias sociaux				
Influenceurs (blogueurs)	Développement de projet/communication			x
Jeunesse				
Les Studios	Développement de projet / aide service		x	
Altern'active	Développement de projet / aide service		x	
Indigo	Développement de projet / aide service		x	
Action de Prévention et de Citoyenneté	Développement de projet / aide service	x		
Plannings familiaux	Développement de projet / aide service	x		
Education permanente				
MOC	Développement de projet		x	
Gsara	Développement de projet / aide service		x	
PAC	Développement de projet / aide service		x	
Picardie Laïque	Développement de projet / aide service		x	
Maison de Laïcité	Développement de projet / aide service			
Cépré	Développement de projet / aide service		x	
Article 27	Développement de projet / aide service	x		
CERAIC	Développement de projet / aide service	x		
CIEP	Développement de projet / aide service		x	
Vie Féminine	Développement de projet / aide service	x		
Femmes Prévoyantes Socialistes	Développement de projet / aide service	x		
Lire et Ecrire	Développement de projet / aide service	x		
Ligue des Familles	Développement de projet / aide service		x	
Plateforme personne handicapée	Développement de projet / aide service		x	
GRAC	Développement de projet / aide service		x	
Plate-forme citoyenne Parc Maximilien	Développement de projet / aide service			x
Syndicats	Développement de projet / aide service		x	
JOC	Développement de projet / aide service		x	
Mouvements citoyens				
Plate-formes femmes, migrants, pauvreté, acteurs de temps présents, citoyen louviérois du monde	Développement de projet / aide service		x	
Ligue des droits de l'homme	Développement de projet / aide service	x		

Ligue des droits de l'homme	Développement de projet / aide service	x		
Amnesty International	Développement de projet / aide service	x		
Mouvements artistiques				
Quinconce	Développement de projet	x		
Laid's Bidules	Développement de projet / aide service		X	
Bâtia Mouÿt Souÿ	Développement de projet / aide service		x	
Enseignement				
Conservatoire de LL et Académie René Lhoute	Développement de projet	x		
Tissu scolaire régional (du fondamental au supérieur)	Développement de projet	x		
Ecole de devoir (Club Achille Chavée)	Développement de projet		x	
Promotion Théâtre	Développement de projet	x		
DEF	?		X	
Université du Temps Choisi	Développement de projet		x	
Pratique amateur				
Fanfares et harmonie	Developpement projet		x	
Sociétés folkloriques	Developpement projet		x	
Médias				
ACTV	Financier/Média	x		
RTBF	Média	x		
Sudpresse	Média	x		
Le Soir	Média	x		
Let's Motiv	Média	x		
Loterie	Financier	x		
Belfius	Financier	x		
Nouveaux partenariats				
Liés aux enjeux				
Point d'Eau	Infrastructure			x
Comités de Quartiers	A définir			x
Artistes culture underground (Wolf Bicycle riders, Rockweiller Station)				x
Mediathèque				x
Quinconce (façon plus large)			x	
Musiciens			x	
Mouvements de jeunesse				x
Maisons médicales (champ médical, santé mentale)				x
Producteurs locaux, dynamique développement durable, artisanat				x
Acteurs Slow				x
Détente, bien-être, épanouissement perso				x
Abri de jour / Abri de Nuit				x
Maison de repos	A définir			x
Services clubs	A définir			x
Clubs d'entreprises	A définir			x
Mutuelles	A définir			x
Maison d'hôtes, hébergements	A définir			x
CUC	A définir			x
IDEA	A définir			x
Autres CEC	A définir			x
Ecoles de cirque	A définir			x
Service plantations	A définir			x
Ferme Delsamme (EFT)	A définir			x
Service plantation	A définir			x
Associations communautaires	A définir			x
SPA	A définir			x
Pompiers	A définir			x
Police	A définir			x

Annexe 17 - Synthèse des ateliers Culture&Vous



Synthèse des pistes d'actions co-construites par les citoyens et acteurs culturels

Avril 2017

**CULTURE
& VOUS**

LA LOUVIÈRE
le musée royal des beaux-arts de Belgique



CULTURE&VOUS ?

La démarche «Culture&Vous» a été lancée en novembre 2016 et a consisté en 4 ateliers de travail qui ont réunis des citoyens et acteurs culturels de la Ville de La Louvière avec pour objectifs et ambitions de:

- Construire un projet culturel fort pour La Louvière.
- Identifier des pistes d'action par rapport à des constats/questionnements partagés : fréquentation, image, accessibilité...
- Permettre aux citoyens et aux différents acteurs de la culture de se rencontrer et d'alimenter un débat constructif.
- Faire de La Louvière un pôle d'attractivité territoriale au travers de la culture.

Au-delà de ces pistes d'action, il s'agissait aussi de permettre aux citoyens et aux différents acteurs de la culture de se rencontrer et d'alimenter un débat constructif sur les enjeux culturels.

Quels sont les enjeux prioritaires pour la culture à La Louvière et ses environs ? Quels défis ? Et surtout quels projets et propositions pour tenter de les relever ?

Ce document reprend les priorités et les propositions concrètes élaborées de façon participative lors des ateliers. Ces ateliers ont été co-organisés par l'asbl Periferia, l'Echevine de la Culture, la Maison du Tourisme et le Centre Culturel Régional du Centre. Les débats ont été riches et intenses et il nous a été impossible de retranscrire ici tous les échanges.



QU'EST-CE QUE LA CULTURE ?

Folklore, arts populaires, arts plastiques, patrimoine, culture de masse ou populaire, éducation permanente... La culture recouvre beaucoup d'aspects et de termes, et il est difficile de limiter celle-ci à un seul de ces aspects. Dès lors, qu'entendons-nous par « culture » ? Faut-il s'accorder sur une définition ? Certaines personnes ont exprimé le besoin de clarifier ce qui était entendu par culture, d'autres ont estimé au contraire qu'il était vain d'essayer de s'accorder sur une seule définition.

« Considérer que la culture est un droit, fondamental, un droit préalable, nécessaire et incontournable pour l'exercice des droits humains »

Dans ce sens, il a été proposé de se référer au décret des Centres Culturels pour avoir une définition de la culture qui prenne notamment en compte les droits culturels. Le Centre Culturel a d'ailleurs rappelé que le Conseil d'orientation est ouvert à tous ceux qui souhaitent approfondir la question. **« C'est un lieu - le Conseil d'orientation - où il y a des discussions de ce qui est fait sur le terrain en matière de culture, un lieu ouvert aux propositions. Il rentre en détail dans le décret. »**

Au fil des trois ateliers, une certaine vision de ce que devrait être la culture à La Louvière s'est dessinée à travers les défis et enjeux identifiés.

« La culture pour être plus critique et agir ? ». C'est en tout cas le souhait de la majorité des personnes présentes qui estiment que c'est avant tout « un développement personnel et collectif ».

Il faudrait donc (re)politiser la culture et montrer son rôle potentiel pour conscientiser les citoyens et en faire des « CRACS » (Citoyens Responsables, Actifs, Critiques et Solidaires). Pour ce faire, il est nécessaire d'arriver à mobiliser la population pour qu'elle puisse s'exprimer tout en veillant à prendre en compte la parole de ceux qui ne se manifestent pas spontanément. Inciter les gens à s'interroger, critiquer et développer leur libre arbitre et faire en sorte que chacun se sente acteur culturel.

La culture, pour beaucoup, est donc un outil pour sensibiliser et émanciper les personnes... Mais « pour être plus critique et agir, il faut connaître, avoir des lieux de rencontre. L'esprit critique arrive quand on parle, quand on se confronte à l'autre ! ». Cela pourrait passer par une agora géante, **« un lieu où on peut se disputer légitimement ».**

1. QUELLES PRIORITÉS EN MATIÈRE DE CULTURE À LA LOUVIÈRE ET SES ENVIRONS?

Améliorer l'accessibilité

« L'accès aux informations culturelles n'est pas à la portée de tout le monde »

Avant d'imaginer de nouvelles pistes d'action, les personnes présentes ont souligné la nécessité de répertorier ce qui existe déjà au niveau des initiatives culturelles, qu'elles soient associatives, communales, privées ou citoyennes. Beaucoup de choses existent mais ne sont pas suffisamment connues de tous.

Tout le monde s'accorde sur la nécessité de communiquer de façon plus large, plus visible et surtout en veillant à toucher les publics les plus éloignés de la culture. Pour ce faire, il est important de diversifier les canaux de communication mais également de faire venir la culture là où les gens se trouvent... Et de se rendre compte que « Nous sommes tous le relais d'un groupe ». L'information passe aussi et surtout via le bouche à oreille: il faut que chacun parle dans son groupe, dans son quartier de ce qui se passe en matière de culture, des événements ainsi que des Assises.

Beaucoup de participants ont insisté sur le besoin de (re)connecter la culture avec les quartiers, les jeunes, les personnes plus précaires... en allant à leur rencontre et en leur permettant de participer à des activités culturelles. Cela passe notamment par une « décentralisation » de la culture en faveur des quartiers périphériques (anciennes communes) mais aussi un meilleur accès des activités culturelles pour les « publics les plus éloignés ». Ou encore la mise en place d'un réseau de personnes relais (par exemple le projet « les soucieux » qui s'inspire d'une expérience menée à Grenoble dans les années 70) arpentant les quartiers pour récolter les paroles et porter celles-ci dans d'autres lieux où les gens ne se rendent pas (Assemblée générale, Conseil, Assises Culturelles...).

Cette accessibilité passe par des tarifs préférentiels, une meilleure offre en matière de transports en commun en soirée ou encore des facilités pour les personnes à mobilité réduite.

Enfin, nombreuses sont les personnes qui ont pointé un besoin de centraliser les informations afin de faciliter la diffusion des informations culturelles. On a parlé d'un agenda partagé, un site internet consacré à la culture ou une page

Facebook. Cela se fait déjà de façon informelle via des groupes Facebook dédiés aux événements culturels sur La Louvière mais cela reste limité à un cercle relativement restreint. D'autres pensent à une plateforme qui regrouperait les besoins et les ressources de chacun : matériel, personnes,... afin de mutualiser les ressources.

Plus de diversité !

La question de la diversité est revenue à plusieurs reprises durant les ateliers, le plus souvent pour pointer un manque de représentativité parmi les participants des ateliers. Mais aussi, et plus largement, pour insister sur la nécessité de prendre en compte la question de la diversité lorsqu'on parle de la/des culture(s) : que ce soit au niveau de la programmation, du public visé, de l'accessibilité ou encore des artistes soutenus.

Cependant, cette question a fait débat : de quelles « diversités » parle-t-on ? Comme la culture, ce terme recouvre une série de réalités différentes et ne peut se limiter à une dimension « ethnique » ou à la couleur de peau. Qu'en est-il de la diversité socio-économique ou géographique ? « Où sont, par exemple, les artistes louviérois ? » se demande une artiste en parlant des Assises mais aussi de façon plus générale de la programmation culturelle. Ceux-ci semblent être peu représentés dans la programmation. Et les « simples citoyens » ? Ils semblent, eux aussi, peu présents mais pas complètement absents pour autant. Ce qui est sûr, c'est qu'il n'est pas évident pour les personnes de s'approprier un sujet qui recouvre une multitude d'aspects et dont on ne perçoit pas forcément le lien direct avec son quotidien.

Au-delà de la diversité, on a aussi parlé de l'inter-culturalité. La culture facilite la rencontre avec d'autres façons de voir, de penser, de vivre et il existe une multitude de cultures différentes sur le territoire de La Louvière. Comment faire en sorte qu'elles se croisent davantage ? Il s'agirait aussi de faciliter l'organisation d'événements culturels qui rassemblent plusieurs origines culturelles autour d'un concept et répondent aux attentes culturelles des différentes cultures. Cela permettrait de favoriser la rencontre et la découverte des autres cultures (inter-culturalité) et de mettre en valeur les cultures « populaires ». Ou encore renforcer la collaboration avec les conservatoires/académies où la diversité des publics est plus grande.

Chacun s'accorde en tout cas sur la nécessité de casser l'image élitiste du mot « culture » si on veut toucher davantage de monde. Les citoyens doivent se réapproprier la culture et pour ce faire, il faut la rendre plus accessible.

Participation des citoyens à la culture: aller encore plus loin

« Moi, je suis citoyen. Qu'est-ce que je peux faire pour vous aider ? »

Qu'ils soient à l'initiative des projets ou en tant que participants, les citoyens veulent prendre part à la culture au même titre que les acteurs culturels « classiques ».

« Y'a plein de gens qui font des choses extraordinaires chez nous ! »

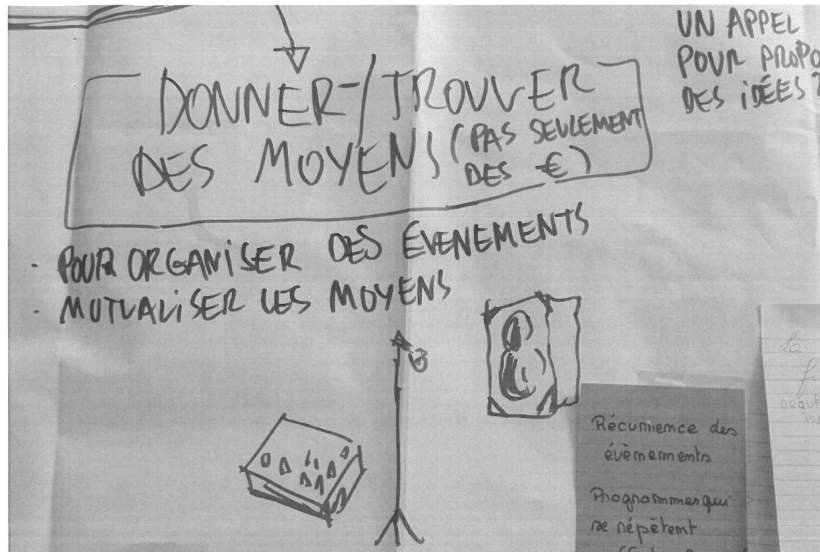
La Louvière regorge de talents connus et moins connus qui sont trop peu valorisés mais aussi de projets portés par des habitants et des petites structures.

Si ces projets ont souvent reçu l'appui de la Ville, plusieurs personnes estiment que ce soutien pourrait être renforcé et les moyens augmentés. En effet, d'après certains, **« Il est assez difficile de monter un projet, trouver des moyens financiers et obtenir un soutien de la Ville. »** Un avis que ne partage pas tout le monde mais qui pose la question de savoir quels types d'événements on souhaite soutenir et sur base de quels critères les décisions d'apporter ou non un soutien sont prises.

Au-delà du soutien financier, il faudrait travailler sur une simplification des démarches administratives et des demandes d'autorisation ainsi que sur la mise à disposition de matériel de qualité. On propose par exemple de centraliser les infos concernant les moyens logistiques disponibles.

L'accès à des espaces pour y organiser des activités (expositions, ateliers, répétitions, concerts...) est aussi un élément central si on veut pouvoir toucher davantage de monde et réinvestir les quartiers. Or, certains espaces communaux semblent sous-utilisés ou dédiés principalement à des activités sportives. Pour ce faire, il serait utile de simplifier leur accès et veiller à une meilleure répartition entre les différentes activités, profiter de la réouverture du théâtre pour faire de son hall un espace collectif ouvert à tous (wifi, animations...)

Au-delà de ça, il s'agit de **« rendre la capacité aux gens d'investir des lieux sans qu'ils soient gérés par une institution »**. Réinvestir les salles qui existent dans les quartiers, une opportunité pour expérimenter de nouvelles formes de gestion plus collectives et davantage participatives ? En tout cas, plusieurs idées vont dans ce sens avec, par exemple, la création d'un « conseil communal des citoyens » par quartier ou l'analyse du budget dédié à la culture. Dans tous les cas, il est nécessaire de s'appuyer sur les acteurs locaux qui travaillent directement avec les publics concernés (maisons de jeunes, associations de quartier, comités, commerçants...)



Enfin, la communication est aussi un point important pour faire connaître des initiatives existantes qui manquent de visibilité. Cela passe aussi par le fait de mutualiser les efforts (comme par exemple des expos qui tournent), organiser une meilleure communication entre les quartiers, ou encore cartographier les ressources existantes (lieux, associations, personnes...). Mettre à disposition un service de communication qui pourrait, à l'occasion donner un coup de main aux associations ?

Faire (re)venir la culture en rue

Parcs, kiosques, places publiques, friches urbaines... Beaucoup de personnes souhaitent que la culture sorte des murs et (ré)investisse les espaces extérieurs ainsi que les espaces non ou sous-utilisés : friches urbaines, bâtiments désaffectés, commerces vides...

Cela permettrait de toucher d'autres publics qui n'osent pas pousser les portes tout en donnant aussi l'opportunité à de jeunes artistes de pouvoir se lancer et aux citoyens d'organiser plus facilement des événements. On parle de balades contées, de concerts dans les parcs, d'expositions aux vitrines, de cinémas en plein air qui présenteraient des courts métrages d'étudiants/amateurs,...

Plus symboliquement, il s'agirait de faire en sorte « que les acteurs institutionnels sortent de leur tour d'ivoire » et renouent avec le citoyen. Certains estiment

que la culture a été trop fonctionnalisée et que les citoyens devraient se la réapproprier pour la rendre plus militante. De plus, il semblerait que les territoires périphériques ont été délaissés au profit du centre-ville, laissant beaucoup de personnes sans accès à la culture.

Enfin, on souligne aussi le lien entre la culture et le cadre de vie avec notamment des propositions d'aménagement des espaces publics par des artistes et citoyens.

Renforcer les liens entre le monde scolaire et la culture

Un des enjeux prioritaires identifié durant ces ateliers vise à faciliter les liens entre la culture et l'enseignement: les jeunes d'aujourd'hui sont les acteurs de demain et il est important que les enfants puissent s'ouvrir à la culture. Dès lors, pour les personnes présentes, il faut renforcer les partenariats pour permettre à la fois de développer des projets au sein des établissements et à la fois faire sortir les écoliers en dehors des murs de l'école pour découvrir la culture.

« Il faut qu'école et culture ne fassent qu'un car ils ont les mêmes objectifs : le bien-être et le développement. » Or, actuellement, ces liens sont trop restreints et se limitent à des projets ponctuels. Quelques pistes ont été proposées comme le fait d'améliorer la diffusion de l'information culturelle dans les écoles, diffuser un catalogue des expositions et musées vers les directions des écoles, valoriser davantage le travail des élèves qui fréquentent les académies ou amener les écoles à participer à des projets locaux en assurant la gratuité de l'accès aux musées, spectacles...



2. Pistes d'action

Rendre visible et accessible la culture

La culture dans les quartiers

Participation des citoyens à la culture

La culture hors des murs

La culture et l'école

Sur base des enjeux identifiés, des pistes d'action ont été co-construites et priorisées lors de 3 ateliers. Lors du dernier atelier, celles-ci ont été présentées, commentées avec une série de points d'attention.

Pistes d'action

- Une brève description concernant la piste d'action ainsi que les liens éventuels avec des pistes d'action déjà mises en place par la Ville.

Acteurs à impliquer

- Les participants et la Ville ont identifié certains acteurs qui pourraient être impliqués dans la construction des pistes et éventuellement leur mise en oeuvre. Voici la liste des sigles utilisés pour les identifier:
 - CCRC: Centre Culturel Régional du Centre
 - MT: Maison du Tourisme
 - Ville: Ville de La Louvière
 - CEC: Centre Expression et de Créativité
 - APC: Action Prévention Citoyenneté
 - MILL: Musée Ianchelevici La Louvière
 - L²: association L²

Les points d'attention

- Des points d'attention ont été identifiés pour certaines propositions.

Pistes d'action prioritaires

Les pistes d'action «prioritaires», c'est à dire, celles qui ont recueilli le plus de voix, sont reprises dans des encadrés.

Rendre visible et accessible la culture

Une nuit des musées

Ce projet pourrait être développé pour 2019 avec la plateforme Culture&vous et les musées louviérois. Les membres de la plateforme pourraient donner des idées et s'impliquer dans le processus de création du projet.

Acteurs à impliquer

- Ville / Plate-forme des Musées /Gestion Centre-Ville Culture&vous

Points d'attention

- Faire des animations pour voir les musées différemment tels que des visites théâtralisées, musique, concert...
- Organiser des visites parcours de plusieurs musées.

Créer un agenda partagé reprenant toutes les activités culturelles + une application pour smartphone gratuite avec notifications

La Ville a mis en place un agenda interne qui permet à chaque acteur culturel d'encoder les informations mais celui est peu visible et peu lisible. Cet agenda partagé existe en partie via le site internet de la Ville et l'agenda «Liens!» du CCRC. Ce qui permettra de mieux alimenter le site de la Ville, l'agenda «Liens!» etc.

Acteur à impliquer

- Ville (service communication) et Maison du Tourisme

Points d'attention

- Attention, à ne pas «exclure» les personnes qui n'ont pas de smartphone et combiner cette application avec d'autres moyens de communication.
- Il faudrait au moins trouver le « Liens ! » sur le site de La Louvière.

Rendre visible et accessible la culture

Centraliser l'information sur les moyens disponibles pour organiser des événements

Cela existe en partie à la Ville mais il ne s'agit pas d'une base commune. Il faudrait créer une base de données commune avec tout le matériel disponible accessible au public.

Acteurs à impliquer

- Ville / Animation de la Cité

Points d'attention

- Une mutualisation du matériel disponible.
- Une fois la base de données établie, comment informer tous les acteurs culturels ? Il faut que l'information redescende à toutes les associations et vers les citoyens.
- Via plateforme internet ?
- Il ne faut pas seulement des moyens matériels mais aussi humains, savoirs faire etc.

Donner plus de visibilité aux expositions

L'idée est de constituer des expositions itinérantes dès le départ qui seront destinées à tourner dans les quartiers. Ceci doit être convenu au préalable avec les musées.

Acteurs à impliquer

- MILL / APC / Ville

Points d'attention

- Faire des expositions itinérantes et associer à d'autres événements (Marchés – concerts – Ducasses).
- Via un camion expo qui pourrait faire tourner les expos dans les écoles, sur les places, sur les marchés etc.

Rendre visible et accessible la culture

Créer une cellule communication pour les grands événements

Il existe déjà un rassemblement des responsables de communication des institutions muséales et il existe une cellule de communication pour le week-end au bord de l'eau. Cette cellule pourrait faciliter les contacts avec les médias locaux dans la diffusion des événements culturels

Acteurs à impliquer

- Ville /MT / CCRC / Maison des sports

Point d'attention

- Faire la communication des activités dans les différentes commissions mises en place par la Ville

Créer un réseau d'affichage pour annoncer les événements

Cela ne concerne que les grands événements. Il faut prévoir plus d'espaces d'affichage comme par exemple, insérer des cubes «affiches» dans la Ville, les quartiers, etc.

Acteurs à impliquer

- Ville (Service communication) / CCRC / Maison du Tourisme

Points d'attention

- Imprimerie de la Ville : Proposer la gratuité ou tarifs très favorables pour les activités culturelles.
- Mettre plus de CUBES, les rendre disponibles pour plus d'activités (différents acteurs) et les mettre à jour plus régulièrement – Ce sont les mêmes informations qui restent trop longtemps.
- Faire plus de communication en toutes-boites par rapport aux activités : tout le monde n'a pas internet.

Rendre visible et accessible la culture

Simplifier les démarches administratives et les autorisations

- Faciliter les procédures pour une émergence citoyenne et l'organisation des événements
- Raccourcir les délais de demande L'Animation de la Cité travaille sur la simplification des procédures.

Acteurs à impliquer

- Ville

Point d'attention

- Cela pourrait passer par la création d'une cellule coordination au sein de la Ville.
- Il faudrait ouvrir ce projet à la plateforme «Culture&vous» et réfléchir à d'autres solutions.

Un système de co-voiturage pour faciliter les déplacements en soirée

Réfléchir à la création d'une application « blablacar » propre à La Louvière.

Acteurs à impliquer

- Maison du Tourisme / Ville / CCRC

Enfin, plusieurs personnes ont proposé de renforcer les aides financières pour les familles nombreuses et les associations locales. La Ville a expliqué que les musées possèdent des tarifs préférentiels pour les louviérois, les étudiants, les articles 27 etc. De plus, il semblerait que les tarifs préférentiels ne sont pas appliqués de la même façon dans tous les espaces (ex. le théâtre ne fait pas de réduction pour les seniors).

- **Il faudrait s'assurer que tout le monde dispose de l'information.**
- **Il faudrait aussi proposer des «Journées de la Culture » où tout serait gratuit serait encore mieux 1x par mois par trimestre.**

La culture hors des murs

Sortir des murs et aller dans les espaces publics

- Un véhicule qui fait le tour des quartiers avec un système de diffusion sonore
- Encourager les démarches de communication « one to one » dans la rue, à la rencontre des gens (crieurs de rue, porteurs de paroles,...)
- Assouplir les règles en matière d'autorisations communales (délais,...)
- Utiliser les marchés pour communiquer.
- Engager des « crieurs de rue » dans les espaces publics / dans les quartiers.
- Faire des mini-spectacles pour annoncer les événements à venir
- Utiliser un «vieux bus» pour diffuser l'information dans les quartiers ou encore encourager les démarches de communication dans la rue...

Acteurs à impliquer

- CCRC / CEC / APC

Créer une agora publique

Un lieu de débat, de contestation, d'argumentation dans l'espace public. Plusieurs projets de redynamisation du centre-ville ont été imaginés en ce sens. Le projet de redynamisation prévu en 2017 va contribuer à renforcer ce statut pour le centre-ville et ses places. Par exemple, un cinéma en plein-air, des expositions d'artistes amateurs, etc.

Acteurs à impliquer

- Ville / CCRC / Gestion centre-ville

Point d'attention

- La mise en place de groupes thématiques.

La culture hors des murs

Faire venir la culture dans des lieux insolites (églises, maisons, jardins, lieux privés...)

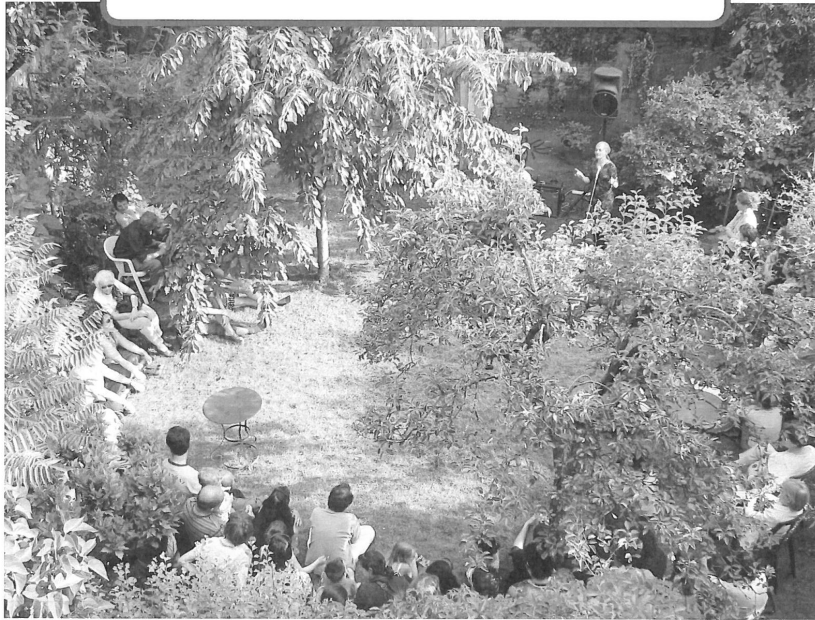
Une initiative sera organisée par le MILL en 2018 via une exposition des œuvres du Patrimoine qui sera mise en place dans des lieux insolites. Le projet de balade spectaculaire initié en 2012 reverra le jour. La définition des lieux pourrait passer par la création d'une commission composée de citoyens, membres d'église et responsables du patrimoine.

Acteurs à impliquer

- MILL / Ville / CCRC

Point d'attention

- Il faut définir les lieux où cela est possible : identifier les artistes prêts à ouvrir leur maison ou jardin.



La culture hors des murs

Investir les vitrines vides pour exposer des artistes

Travailler à même les vitrines de l'extérieur sans devoir accéder au bâtiment, notamment via des techniques éphémères facilement effaçables (collages, peintures,...). Il y a un projet qui va être mis en place : l'idée est de créer une exposition dans les vitrines vides du centre-ville en 2017.

Acteurs à impliquer

- Service de gestion du Centre-Ville / CCRC / Ville.

Faire revivre les parcs avec des événements culturels

- Créer un apéro urbain lors de la nuit des musées, développer le projet «lire dans les parcs» en collaboration avec les bibliothèques...
- Le MILL a un projet «sculptures en ville» en 2019
- En été : exposer des toiles sur des chevalets, animations par des artistes pour les familles, Des pique-niques ponctuels et thématiques...

Acteurs à impliquer

- Ville / Bibliothèques / Centre de la Gravure / CCRC.

Points d'attention

- Mêler les disciplines (sport et musique par exemple).
- Les horaires d'ouverture des parcs entraînent un lourd processus organisationnel.

La culture hors des murs

Relancer un parcours d'artistes

Exemple : Le Wallonie « Week-end Bienvenue 2017 », Artour 2017...

Un nouveau projet pourrait voir le jour en 2017, il s'agit d'un projet d'exposition d'œuvres d'artistes locaux qui seront exposées sur la Place Jules Mansart en 2017.

Acteurs à impliquer

- Maison du Tourisme / APC / Ville / CCRC.

Participation des citoyens à la culture

Renforcer les productions culturelles participatives et les partenariats

La Louvière est très connue pour sa spécificité à créer et soutenir énormément de projets participatifs. Il existe déjà énormément d'éléments : Fêtes de Wallonie, Décrocher la Lune, Week-end au bord de l'eau, Ateliers la Tête en l'air, Jardins communautaires, Ateliers théâtre, ART27, GSARA, Nuit des Contes (Sorcières), Fête des Voisins... Cependant, beaucoup de personnes présentes souhaitent encore accentuer ces dynamiques et les ouvrir à davantage de projets.

Points d'attention

- Il faudrait lister les partenariats afin d'éviter les redites.
- Les productions culturelles demandent beaucoup de travail en plus (charges administratives et aspect budgétaire)

Il faut déjà s'assurer que les événements/projets existants soient connus de tous.

Mettre en place un budget participatif pour financer des projets culturels «citoyens»

- Mettre en place un jury citoyen actif pour élire un ou plusieurs projets sur appel à candidature à financer par la Ville.
- Créer un fond d'impulsion annuel pour une bourse à projets.
- Cela a existé en 2014 : il s'agissait d'une initiative du PGV.

Acteurs à impliquer

- APC / L² / CCRC / Plateforme Culture&vous

Points d'attention

- Les appels à projets sont parfois acceptés dans une temporalité différente de celle du milieu associatif (décalage entre le temps des projets et l'arrivée des moyens budgétaires).
- Attention à ce que le budget ne soit pas «accaparé» uniquement par les associations.
- Être réellement transparent sur la répartition du budget, l'exposer lors d'une réunion ouverte aux citoyens.

Participation des citoyens à la culture

Valoriser davantage les savoirs-faire citoyens et les talents louviérois

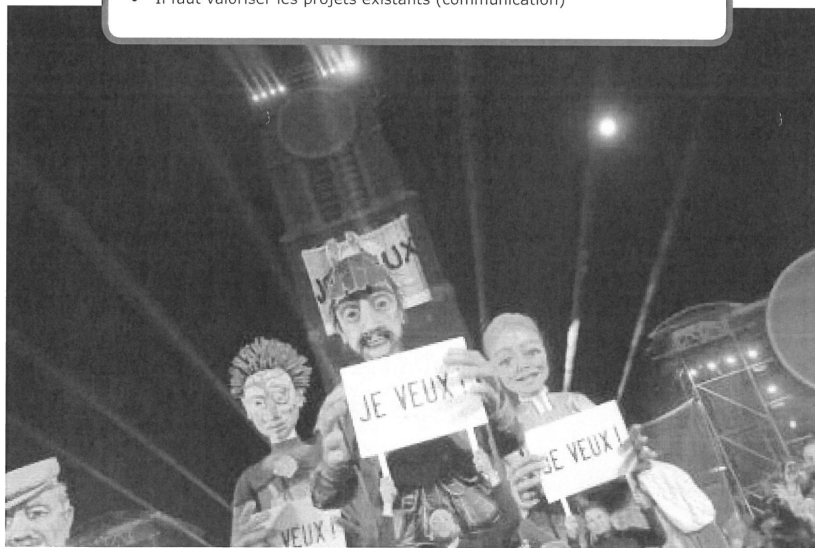
La Louvière et ses environs comptent beaucoup de citoyens talentueux. Tous les citoyens ont aussi des savoirs faire méconnus, il ne faut pas choisir les plus talentueux mais trouver une place pour chacun et ne pas oublier les talents invisibles. En effet, il semblerait que peu soient réellement mis en avant, même s'il existe déjà des événements tels que la Soirée des Mérites 2017, Weekend Bienvenue 2017... Cela pourrait passer par une base de données qui reprendrait tous les citoyens talentueux.

Acteurs à impliquer

- Ecole / MILL / MT / Ville / CCRC / APC

Points d'attention :

- Il faut valoriser les projets qui existent déjà et réorienter les projets vers cette ambition. Le projet «fêtes de la musique 2017» sera orienté en ce sens.
- Il faut valoriser les projets existants (communication)



Participation des citoyens à la culture

Créer une plateforme culturelle regroupant les acteurs culturels et les citoyens

Prévoir un coordinateur qui assure la fréquence des réunions de la plateforme culture&vous. La plateforme «Culture&vous» devrait permettre aux acteurs locaux de se rencontrer et de discuter autour de projets/propositions pour la Ville de La Louvière.

Acteurs à impliquer

- Conseil d'Orientation (CO) du CCRC / Ville

Point d'attention

- Si son rôle est d'attirer tous les publics, pourrait-on imaginer qu'elle aide à attirer tous les acteurs culturels vers les habitants ?

Identifier tous les lieux vides pour les mettre à disposition de projets culturels citoyens

Cela fait du lien avec la dynamique autour du centre-ville. Il s'agirait ici de pouvoir identifier tous les lieux à l'abandon pour les mettre à disposition d'artistes, permettre l'organisation d'événements, d'expositions...

Acteurs à impliquer

- Gestion Centre-Ville / Musées / CCRC / APC



La culture dans les quartiers

Créer un journal des quartiers

L'APC a pour projet de créer un journal des quartiers. Il faut créer un comité de rédaction qui rassemblerait des citoyens disposé à se charger de ce journal papier. Celui-ci pourrait faire partie d'un numéro spécial de « La Louvière à la Une ».

Acteurs à impliquer

- APC / Comités de quartier

Faciliter l'accès aux salles communales

Il s'agirait de pouvoir permettre une utilisation plus partagée des salles, notamment à destination des activités culturelles. La gestion de celles-ci pourraient être améliorée pour favoriser l'appropriation par les citoyens.

- Les coûts sont importants (caution) et les délais trop longs entre la demande et la mise à disposition.
- Réaliser un cadastre et communiquer sur les salles disponibles, les démarches à faire pour louer une salle ainsi que les conditions d'accès.
- Améliorer la transparence dans l'attribution des salles (critères).
- Avoir un listing des salles disponibles sur internet avec planning.

La culture dans les quartiers

Un conseil de la culture réunissant des citoyens dans chaque quartier (ancienne commune)

Celui-ci aurait pour objectif de débattre des enjeux culturels à l'échelle des quartiers et de permettre une «décentralisation». Il pourrait avoir en charge la gestion d'un budget participatif (voir piste d'action «Budget participatif»).

Points d'attention

- Créer dans chaque quartier des conseils réellement participatif (avec pour but la culture et le vivre-ensemble)
- Attention à ne pas faire doublon avec d'autres espaces de débat tels que le conseil communal, les comités de quartier, la plateforme «Culture&vous».



La culture et l'école

Faciliter la mise en place de projets participatifs dans/avec les écoles

- Il existe déjà des projets mais comment sensibiliser les professeurs et directeurs d'établissements scolaires ? La culture semble délaissée par certains... Il faudrait une prise de position a minima par la commune et une réelle volonté politique.
- Quelques idées : interventions d'artistes dans la classe pour préparer les interventions urbaines, créer des plages horaires dans le programme de l'éducation pour y insérer la visite des musées.

Acteurs à impliquer

- CCRC / MT / APC / MILL / DEF

Points d'attention :

- Toute l'année, les musées proposent des activités pédagogiques aux écoles, un programme pédagogique est distribué chaque année dans toutes les écoles.
- Attention aux procédures communales qui peuvent parfois être lourdes.
- Ne pas oublier les parents (comité des parents par ex.).
- Il faut impliquer le CDWEJ.

3. VERS UNE PLATEFORME «CULTURE&VOUS»

Ces différentes rencontres ont permis de voir qu'il existait un réel intérêt des citoyens pour les questions qui touchent à la culture. Une série d'enjeux et de priorités ont pu être identifiés et vont servir de fil rouge à la mise en place de nouveaux projets. Dans les prochains mois, la Ville de La Louvière en concertation avec les acteurs culturels va donc s'atteler à mettre en oeuvre un certain nombre de ces pistes.

Assurer un suivi des pistes d'action

L'ensemble des pistes d'action feront l'objet d'un suivi et d'une évaluation dans le courant 2017 afin de voir comment elles ont été prises en compte. Plusieurs personnes se sont montrées intéressées pour s'impliquer dans la mise en place de celles-ci. Le lancement de la plateforme «Culture&vous» devra donc permettre de faire ce suivi mais aussi de faciliter la mise en lien entre la Ville, les acteurs culturels, associatifs et citoyens. La plateforme «Culture&vous» devrait permettre aux acteurs locaux de se rencontrer et de discuter autour de nouvelles propositions pour la Ville de La Louvière.

Prochaines étapes

- Mettre rapidement sur pied la plateforme pour partager les ressources, identifier les besoins et envies des acteurs et coordonner un agenda culturel commun.
- Collaborer davantage avec les académies, écoles et le conservatoire pour toucher d'autres publics.
- Les participants ont insisté pour que l'information soit relayée plus largement et diffusée dans les lieux plus informels (Eglises,...).
- Continuer de relayer dans les médias et surtout via les réseaux sociaux les échanges et propositions.
- Organiser une rencontre sous forme de « Pecha Kucha » pour présenter les différents projets/initiatives développés par les Louviérois.
- Mettre en place un groupe Facebook «Culture&Vous» et diffuser sur le groupe « Je suis Louviérois ».
- Faire le tour des anciennes communes pour parler du projet et de la dynamique.

Contact

Laura Rossi : Maison du Tourisme • laura@mtpcc.be • 064/26 15 00



Rédaction et mise en page: Periferia aisbl / www.periferia.be
Contact: Arnaud Bilande - arnaud@periferia.be
Avril 2017

Annexe 18 - Comptes et bilans des exercices précédents



CENTRE
CULTUREL
REGIONAL
DU CENTRE

064 21 51 25 • e-mail : cccr@ccrc.be

064 21 51 21 • FAX : 064 21 51 25 • TEL : 064 21 51 21

18 • 8-7100 LA LOUVERGNE Belgique • PLACE JULES MANSART, 17

BILAN AU 31 décembre 2015

Jean-Paul RENIER



Secrétaire

Danièle STAQUET



Présidente

Association sans but lucratif • Compte bancaire 088-0863910-69

CENTRE CULTUREL REGIONAL DU CENTRE ASBL		D 1/1	
PLACE MANSART BE-7100 LA LOUVIERE BE		15/04/2016 - 14:46	
BILAN 31.12.15 AVEC PROPOSITION D'AFFECTATION		Exercice 2015	
EUR		01/01/2015 - 31/12/2015	
ACTIFS IMMOBILISES		20/28	31.985,60
Immobilisations corporelles		22/27	29.985,60
Mobilier et matériel roulant		24	29.985,60
Appartenant à l'association en pleine propriété		241	29.985,60
241010 OEUVRES D'ART			4.336,18
241019 AMORTISSEMENTS ACTES			(4.336,18)
241020 VEHICULE-THEATRE/CCRC			28.489,00
241029 AMORTISSEMENTS ACTES			(17.691,80)
241030 MOBILIER ET MATERIEL CCRC			222.900,74
241039 AMORTISSEMENTS ACTES			(207.806,43)
241040 MATERIEL THEATRE			165.033,23
241049 AMORTISSEMENTS ACTES			(162.017,25)
241050 MATERIEL CHAPITEAU ET ACCESSOIRES			73.863,45
241059 AMORTISSEMENTS ACTES			(72.785,34)
Immobilisations financières		28	2.000,00
Autres immobilisations financières		284/8	2.000,00
Actions et parts		284	2.000,00
284000 PARTICIPATION NEWB SCE			2.000,00
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	1.154.540,70
Créances à un an au plus		40/41	312.783,04
Créances commerciales		40	311.183,04
400000 CLIENTS			98.699,04
400100 VILLE DE LA LOUVIERE			212.484,00
Autres créances		41	1.600,00
416000 AVANCES ET DEBOURS DIVERS			1.600,00
Valeurs disponibles		54/58	757.343,75
550000 Compte Courant Belfius			138.610,24
550400 Compte Belfius-CEC			5.353,36
550500 Compte dépôt Belfius			608.303,94
570000 Caisse CCRC			5.048,29
570100 Caisse Théâtre			27,92
Comptes de régularisation		490/1	84.413,91

CENTRE CULTUREL REGIONAL DU CENTRE ASBL

PLACE MANSART 1
BE-7100 LA LOUVIERE
BE

EUR

BILAN 31.12.15 AVEC PROPOSITION D'AFFECTATION
Exercice 2015

15/04/2016 - 14:46

01/01/2015 - 31/12/2015

490001 CHARGES A REPORTER ACTIVITES

34.093,51

491001 PRODUITS ACQUIS ACTIVITES

50.320,40

Montant total de l'actif

1.186.526,30

9

CENTRE CULTUREL REGIONAL DU CENTRE ASBL			D 4/3	
PLACE MANSART 1 BE-7100 LA LOUVIERE BE			15/04/2016 - 14.46	
EUR			01/01/2015 - 31/12/2015	
BILAN 31.12.15 AVEC PROPOSITION D'AFFECTATION			Exercice 2015	
FONDS SOCIAL				
Fonds associatifs	10/15	604.340,29		
Patrimoine de départ	10	106.508,21		
100000 MOYENS PERMANENTS	100	106.508,21		
Fonds affectés	13	430.169,34		
130002 FONDS AFFECTES POUR INVESTISSEMENTS		120.169,34		
131000 FONDS AFFECTES POUR PASSIF SOCIAL		255.000,00		
132000 FONDS AFFECTES EVENEMENTS EXCEPTIONNELS		55.000,00		
Bénéfice reporté	140	37.677,14		
140000 RESULTAT REPORTE		37.677,14		
Subsides en capital	15	29.985,60		
150000 SUBSIDES VILLE LL/CFWB		494.738,49		
151000 SUBS. TRANSFERES AU RESULTAT		(464.752,89)		
PROVISIONS	16	57.000,00		
Provisions pour risques et charges	160/5	57.000,00		
Autres risques et charges	163/5	57.000,00		
165120 PROV.FRAIS EDITION OUVRAGES		12.000,00		
165130 PROV.AP-ARTOUR 2017		45.000,00		
DETTES	17/49	525.186,01		
Dettes à un an au plus	42/48	389.314,55		
Dettes commerciales	44	85.222,65		
Fournisseurs	440/4	85.222,65		
440000 FOURNISSEURS		85.222,65		
Dettes fiscales; salariales et sociales	45	298.457,09		
Impôts	450/3	81.009,08		
453000 PRECOMPTE PROFESSIONNEL A PAYER		81.009,08		
Rémunérations et charges sociales	454/9	217.448,01		
454000 ONSS A PAYER		18.421,52		

CENTRE CULTUREL REGIONAL DU CENTRE ASBL

PLACE MANSART 1
BE-7100 LA LOUVIERE
BE**BILAN 31.12.15 AVEC PROPOSITION D'AFFECTATION**
Exercice 2015

15/04/2016 - 14:46

EUR	01/01/2015 - 31/12/2015		
612700	ASSURANCES DIVERSES/RC	(15.578,25)	
612900	FRAIS HONORAIRES EXPERTS/AVOCATS	(7.260,00)	
613000	FRAIS DE PROMOTION	(49.366,18)	
613010	TRAVAUX D'IMPRESSION POUR LA PROMOTION	(11.889,16)	
613100	TRAVAUX D'IMPRESSION PERIODIQUE/LIENS	(18.733,24)	
613400	FRAIS RECEPTION/ACCUEIL/HEBERGEMENT	(29.997,27)	
613600	FRAIS DEPLACEMENT	(18.970,50)	
613610	FRAIS MISSION A L'ETRANGER-DEFRAIEMENTS	(498,70)	
613650	PRIX-CONCOURS	(2.000,00)	
614000	DOCUMENTATION	(2.531,81)	
614050	COTISATION	(3.438,90)	
614100	FORMATION	(8.924,19)	
615000	LOCATION FILM, EXPO, MATERIEL	(16.836,26)	
615200	CACHET ARTISTIQUE/SPECTACLE	(46.351,87)	
615220	COMMISSIONS AGENTS	(363,00)	
615230	AGENT SECURITE/SPECTACLE	(181,50)	
616200	COPRODUCTIONS	(41.039,28)	
616300	DROITS D'AUTEURS	(7.923,74)	
616600	FRAIS TRANSPORTS/DOUANES	(587,30)	
619900	RETRIBUTIONS DE TIERS-PRESTATIONS AUTRES	(36.307,01)	
619910	PRESTATIONS HOTESSES THEATRE	(7.759,12)	
619920	RETRIBUTIONS-DEPENSES DIVERS	(1.292,27)	
Rémunérations; charges sociales et pensions (+)(-)	62	(1.731.304,88)	
620000	REMUNERATIONS PERSONNELS	(1.269.415,27)	
620010	CONGES PAYES PERSONNEL	(86.442,69)	
620013	CP-OUVRIERS	(38.503,01)	
620020	PRIME FIN D'ANNEE PERSONNEL	(54.962,90)	
620030	INTERVENTION LEGALE FRAIS TRANSPORT	(16.685,24)	
621000	COTISATIONS PATRONALES	(245.076,78)	
623000	ASSURANCES LOI - ACCIDENT TRAVAIL	(23.949,28)	
623200	MEDECINE DU TRAVAIL	(3.537,97)	
625000	PROVISION CONGES PAYES	(116.241,75)	
626300	REPRISE PROVISIONS CONGES PAYES	123.510,01	
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement; sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	(31.491,40)	
630000	AMORTISSEMENTS	(31.491,40)	
Réductions de valeur sur stocks; sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)(-)	631/4	(5.000,00)	
631000	REDUCTION DE VALEUR SUR INVESTISSEMENT	(5.000,00)	
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)(-)	635/6	337.169,34	
637002	REPRISE PROVISION SOCIALE	200.000,00	
637009	REPRISE PROV..POUR TRAVAUX NON SUBSIDIES	34.528,34	
637018	PROV.ARTOUR 2017	(15.000,00)	
637026	REP. PROV.CONVENTIONS COMMUNES 2012-2013	7.000,00	
637032	REPRISE PROVISION EVENEMENTS	55.000,00	
637033	REPRISE PROVISION EQUIPEMENTS	55.641,00	
Autres charges d'exploitation	640/8	(82.213,34)	
640200	PRECOMPTE IMMOBILIER RUE RENARD	(5.858,27)	
641000	PRECOMPTE IMMOBILIER TAVERNE	(3.500,00)	

CENTRE CULTUREL REGIONAL DU CENTRE ASBL

PLACE MANSART
BE-7100 LA LOUVIERE
BE

EUR

BILAN 31.12.15 AVEC PROPOSITION D'AFFECTATION**Exercice 2015**

15/04/2016 - 14:46

01/01/2015 - 31/12/2015

644000	CONVENTIONS COMMUNES		(72.855,07)	
Résultat positif (négatif) d'exploitation (+):-		9901		414.550,73
Produits financiers		75		36.008,85
Produits des immobilisations financières		750		4.517,45
750000 INTERETS BANCAIRE			4.517,45	
Autres produits financiers		7529		31.491,40
753000 SUBSIDES TRANSFERES AU RESULTAT			31.491,40	
Charges financières		65		(3.685,44)
Charges des dettes		650		(3.685,44)
650000 FRAIS DE BANQUE			(667,34)	
650020 COMMISSIONS VISA			(146,93)	
650030 COMMISSIONS BANKSYS			(1.034,49)	
650031 COMMISSIONS PAY PAL			(56,77)	
650040 FRAIS PROGRAMME ISABEL			(1.533,20)	
650050 INTERETS PRECOMPTES PROFESSIONNELS			(216,12)	
650060 INTERETS O.N.S.S.			(22,27)	
650080 INTERETS TVA			(8,32)	
Résultat positif (négatif) courant (+):-		9902		446.874,14
Produits exceptionnels		76		22.241,77
Autres produits exceptionnels		764/6		22.241,77
766000 PRODUIT EXCEPTIONNEL EXERCICE ANTERIEUR			22.241,77	
Charges exceptionnelles		66		(140,03)
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		(140,03)
660000 CHARGES EXCEPTIONNELLES			(140,03)	
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts		9903		468.975,88
Impôts		67		(1.129,40)
Impôts belges sur le résultat de l'exercice		670		(1.129,40)
670000 PRECOMPTE MOBILIER SUR INTERETS			(1.129,40)	
Résultat positif (négatif) de l'exercice		9904		467.846,48
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS				
Résultat positif (négatif) à affecter		9906		430.169,34
Résultat positif (négatif) de l'exercice à affecter		9905		467.846,48
Résultat positif (négatif) de l'exercice antérieur reporté		14P		(37.677,14)
690000 TRANSFERT AU RESULTATS REPOTES			(37.677,14)	
Affectations aux fonds affectés		692		(430.169,34)
692000 TRANSFERT AUX FONDS AFFECTES			(430.169,34)	
Résultat positif (négatif) à reporter		(14)		



CENTRE
CULTUREL
REGIONAL
DU CENTRE

PLACE JULES MANSART, 17 - 18 • B-7100 LA LOUVIERE Belgique • TEL.: 064 21 51 21 • FAX : 064 21 51 25 • e-mail : ccrcc@ccrc.be

BILAN AU 31 décembre 2016

Jean-Paul RENIER

Secrétaire

Danièle STAQUET

Présidente

Association sans but lucratif • Compte bancaire 068-0663910-69

CENTRE CULTUREL REGIONAL DU CENTRE ASBL

PLACE MANSART 17-18
BE-7100 LA LOUVIERE
BE0418.527.977**BILAN AVANT AFFECTATION AU 31.12.2016**

20/04/2017 - 16:39

Page : 1

EUR

		Ex. 2016 Rep 2016 -> Clô 2016	Ex. 2015 Rep 2015 -> Clô 2015
		01/01/2016 - 31/12/2016	01/01/2015 - 31/12/2015
ACTIFS IMMOBILISES			
Immobilisations corporelles	20/28	46.772,26	31.985,60
Mobilier et matériel roulant	22/27	44.472,26	29.985,60
Appartenant à l'association en pleine propriété	24	44.472,26	29.985,60
	241	44.472,26	29.985,60
241010 OEUVRES D'ART			4.336,18
241019 AMORTISSEMENTS ACTES			(4.336,18)
241020 VEHICULE-THEATRE/CCRC		28.489,00	28.489,00
241029 AMORTISSEMENTS ACTES		(23.389,60)	(17.691,80)
241030 MOBILIER ET MATERIEL CCRC		141.950,59	222.900,74
241039 AMORTISSEMENTS ACTES		(118.668,70)	(207.806,43)
241040 MATERIEL THEATRE		183.237,30	165.033,23
241049 AMORTISSEMENTS ACTES		(167.146,33)	(162.017,25)
241050 MATERIEL CHAPITEAU ET CONTAINERS BUREAU		73.863,45	73.863,45
241059 AMORTISSEMENTS ACTES		(73.863,45)	(72.785,34)
Immobilisations financières	28	2.300,00	2.000,00
Autres immobilisations financières	284/8	2.300,00	2.000,00
Actions et parts	284	2.000,00	2.000,00
284000 PARTICIPATION NEWB SCE		2.000,00	2.000,00
Créances et cautionnements en numéraire	285/8	300,00	
288000 CAUTIONS VERSEES EN NUMERAIRE IMMOBILISE		300,00	
ACTIFS CIRCULANTS			
Créances à un an au plus	29/58	1.203.646,92	1.164.540,70
Créances commerciales	40/41	95.351,33	312.783,04
	40	67.447,38	311.183,04
400000 CLIENTS		63.954,44	98.699,04
400100 VILLE DE LA LOUVIERE			212.484,00
404000 PRODUITS A RECEVOIR		3.492,94	
407000 CREANCES DOUTEUSES		2.609,00	
409000 REDUCTIONS DE VALEUR ACTEES SUR CREANCES		(2.609,00)	
Autres créances	41	27.903,95	1.600,00
413100 SUBVENTIONS A RECEVOIR DE LA PROVINCE		1.500,00	
413500 SUBVENTIONS A RECEVOIR DE LA FWB		12.672,33	
413700 INTERVENTION A RECEVOIR DU FONDS MARIBEL		1.444,16	
413900 SUBVENTIONS A RECEVOIR DE LA VILLE		10.073,24	

CENTRE CULTUREL REGIONAL DU CENTRE ASBL

Page : 2

PLACE MANSART 17-18
BE-7100 LA LOUVIERE
BE0418.527.977

BILAN AVANT AFFECTATION AU 31.12.2016

20/04/2017 - 16:39

EUR

		Ex. 2016 Rep 2016 -> Clô 2016	Ex. 2016 Rep 2015 -> Clô 2015
		01/01/2016 - 31/12/2016	01/01/2015 - 31/12/2015
416000 AVANCES DE CAISSES BILLETTERIE + QT		950,00	1.600,00
416200 PAYPAL		84,22	
416250 VENTE PLACES PAR INTERNET		380,00	
416400 AVANCE AU PERSONNEL A RECUPERER		500,00	
418000 CAUTIONNEMENTS VERSES EN NUMERAIRE		300,00	
Valeurs disponibles	54/58	1.090.807,32	767.343,76
550000 Compte Courant Belfius		113.498,92	138.610,24
550400 Compte Belfius-CEC		12.538,79	5.353,36
550500 Compte dépôt Belfius		962.322,07	608.303,94
570000 Caisse CCRC		2.437,42	5.048,29
570100 Caisse Théâtre		10,12	27,92
Comptes de régularisation	490/1	17.488,27	84.413,91
490001 CHARGES A REPORTER		11.657,46	34.093,51
491001 PRODUITS ACQUIS		5.830,81	50.320,40
Montant total de l'actif		1.260.419,18	1.186.526,30

CENTRE CULTUREL REGIONAL DU CENTRE ASBL

D1/3

Page : 3

PLACE MANSART 17-18
BE-7100 LA LOUVIERE
BE0418.527.977**BILAN AVANT AFFECTATION AU 31.12.2016**

20/04/2017 - 16:39

EUR

		Ex. 2016	Ex. 2015
		Rep 2016 -> Clô 2016	Rep 2015 -> Clô 2015
		01/01/2016 - 31/12/2016	01/01/2015 - 31/12/2015
FONDS SOCIAL	10/15	761.949,34	604.340,29
Fonds associatifs	10	106.608,21	106.608,21
Patrimoine de départ	100	106.508,21	106.508,21
100000 MOYENS PERMANENTS		106.508,21	106.508,21
Fonds affectés	13	430.169,34	430.169,34
130002 FONDS AFFECTES POUR INVESTISSEMENTS		120.169,34	120.169,34
131000 FONDS AFFECTES POUR PASSIF SOCIAL		255.000,00	255.000,00
132000 FONDS AFFECTES EVEN.EXCEPT.(OUV.THEATRE)		55.000,00	55.000,00
Bénéfice reporté	140	37.677,14	37.677,14
140000 RESULTAT REPORTE		37.677,14	37.677,14
*** 149999 Solde entre 6 et 7		143.122,39	143.122,39
Subsides en capital	15	44.472,26	29.985,60
150000 SUBSIDES VILLE LL/CFWB		427.540,34	494.738,49
151000 SUBS. TRANSFERES AU RESULTAT		(383.068,08)	(464.752,89)
PROVISIONS	16	57.000,00	57.000,00
Provisions pour risques et charges	160/5	57.000,00	57.000,00
Autres risques et charges	163/5	57.000,00	57.000,00
165120 PROV.FRAIS EDITION OUVRAGES		12.000,00	12.000,00
165130 PROV.AP-ARTOUR 2017		45.000,00	45.000,00
DETTES	17/49	431.469,84	525.186,01
Dettes à un an au plus	42/48	367.356,82	389.314,55
Dettes commerciales	44	95.134,31	85.222,65
Fournisseurs	440/4	95.134,31	85.222,65
440000 FOURNISSEURS		64.196,18	85.222,65
444000 FACTURES A RECEVOIR		30.938,13	

CENTRE CULTUREL REGIONAL DU CENTRE ASBL

PLACE MANSART 17-18
BE-7100 LA LOUVIERE
BE0418.527.977

BILAN AVANT AFFECTATION AU 31.12.2016

20/04/2017 - 16:39

Page : 4

EUR

		Ex. 2016 Rep 2016 -> Clô 2016	Ex. 2016 Rep 2015 -> Clô 2015
		01/01/2016 - 31/12/2016	01/01/2015 - 31/12/2015
Dettes fiscales; salariales et sociales	45	272.222,31	298.457,09
Impôts	450/3	45.270,06	81.009,08
453000 PRECOMPTE PROFESSIONNEL A PAYER		45.270,06	81.009,08
Rémunérations et charges sociales	454/9	226.952,25	217.448,01
454000 ONSS A PAYER		15.622,33	18.421,52
455000 REMUNERATIONS A PAYER		2.368,53	3.305,14
456003 PROVISION C.P. ANNEE EN COURS		202.743,01	195.721,35
459000 AUTRES DETTES SALARIALES ET SOCIALES		6.218,38	
Dettes diverses	48		5.634,81
Autres dettes diverses productives d'intérêts	4890		5.634,81
489000 AUTRES DETTES DIVERSES			5.634,81
Comptes de régularisation	492/3	64.113,22	135.871,46
492001 CHARGES A IMPUTER ACTIVITES		46.127,97	94.487,07
493001 PRODUITS A REPORTER ACTIVITES		4.493,00	18.467,39
493002 VENTES DE PLACES		13.492,25	22.917,00
Montant total du passif		1.250.419,18	1.186.526,30

CENTRE CULTUREL REGIONAL DU CENTRE ASBL

PLACE MANSART 17-18
BE-7100 LA LOUVIERE
BE0416.927.977

BILAN AVANT AFFECTATION AU 31.12.2016

20/04/2017 - 16:39

DA/

Page : 5

EUR

		Ex. 2016 Rep 2016 -> Clô 2016 01/01/2016 - 31/12/2016	Ex. 2015 Rep 2015 -> Clô 2015 01/01/2015 - 31/12/2015
COMPTE DE RESULTATS			
Ventes et prestations	70/74	2.537.981,48	2.510.025,80
Chiffre d'affaires	70	139.762,05	
701000 RECETTES SPECTACLE		69.179,75	
701010 TAXES SUR VENTES DE PLACES			
701020 CARTES BLANCHES		6.255,00	
701030 PARTICIPATION AUX FRAIS/STAGE CEC		15.238,75	
702010 COTISATIONS-ABONNEMENTS AU PERIODIQUE			
703000 COPRODUCTIONS		18.457,40	
704010 RECETTES BAR		5.014,46	
704020 RECETTES AUTRES		11.238,17	
704030 VENTE MATERIEL		950,00	
704100 RECUPERATION PERSONNEL LOCATION		400,00	
704300 LOCATION D'INFRASTRUCTURES		13.028,52	
Cotisations, dons, legs et subsides	73	2.268.415,85	2.298.134,94
737000 SUBV.ORDINAIRE VILLE LA LOUVIERE		582.257,00	
737001 SUBVENTION BIENS EQUIPEMENT VILLE (-)		(19.911,39)	
737003 SUBVENTION APE-VILLELL		65.398,24	
737100 SUBVENTION PROVINCE		10.200,00	
737101 SUBVENTION EXTRAORDINAIRE PROVINCE			
737500 SUBVENTION COMMUNAUTE FRANCAISE		894.851,60	
737501 SUBVENTION CF BIENS EQUIPEMENT (-)		(19.911,39)	
737502 SUBVENTION CF-ARTOUR		15.117,30	
737503 SUBVENTION CF/CEC		25.245,31	
737505 SUBVENTION EXTRAORDINAIRE CF/M/BI			
737508 CF-PRIME NON MARCHAND		183.167,40	
737511 SUBSIDE VILLELL-MOBILITE ARTICLE 27		5.518,39	
737700 RECUPERATION MARIBEL SOCIAL		92.701,76	
737900 RECUPERATION APE		378.990,77	
737901 SUBVENTIONS AUTRES			
737902 RECUPERATIONS PLAN ROSETTA		47.340,66	
738000 SPONSORING		7.450,00	
Autres produits d'exploitation	74	129.803,58	38.633,24
743000 REFACTURATION DE CHARGES RUE RENARD		22.883,73	
743010 REAFACTURATION DE CHARGES AU DAILY BUL		4.556,62	
743020 REFACTURATION DE CHARGES A DLL		2.910,33	
743090 AUTRES REFACTURATIONS DE CHARGES		19.183,07	
744000 CONVENTIONS COMMUNES		47.373,48	
744900 PARTENARIAT AVEC MUSEE ROYAL MARIEMONT		20.000,00	
749000 INDEMNISATIONS DES ASSURANCES		3.249,95	
749100 INTERVENTIONS DU FONDS 4S		6.484,00	
749200 CONGE EDUCATION PAYE		3.152,40	
Coût des ventes et des prestations	80/84	(2.458.803,98)	(2.095.475,07)
Services et biens divers	81	(610.828,81)	(582.634,79)
610000 LOYER			

CENTRE CULTUREL REGIONAL DU CENTRE ASBL

PLACE MANSART 17-18
BE-7100 LA LOUVIERE
BE0418.527.977

BILAN AVANT AFFECTATION AU 31.12.2016

20/04/2017 - 16:39

Page : 6

EUR

		Ex. 2016 Rep 2016 --> Clô 2016	Ex. 2016 Rep 2015 --> Clô 2015
		01/01/2016 - 31/12/2016	01/01/2015 - 31/12/2015
610110	LOYER CINE STUART	(13.225,00)	
610111	LOYER SALLE DE GYM DE L'ECOLE DU CENTRE	(970,00)	
610112	LOYER RUE RENARD	(23.500,00)	
610119	AUTRES LOYERS	(1.622,90)	
610120	LEASING CENTRALE TELEPHONIQUE	(4.834,16)	
610125	LOCATION D'INSTAL. MACHINES ET OUTILLAGE	(15.669,43)	
610130	LEASING COPIEUR	(10.119,00)	
610131	LOCATION/ABO TERMINAL BANCONTACT	(1.019,35)	
610135	LOCATIONS DE MATERIEL POUR ACTIVITES	(14.786,39)	
610140	LEASING MACHINE A CAFE	(1.452,00)	
610200	EAU PLACE MANSART	(2.093,85)	
610210	EAU RUE RENARD	(687,84)	
610301	ELECTRICITE PLACE MANSART	(7.875,28)	
610302	ELECTRICITE RUE RENARD	(4.946,04)	
610303	ELECTRICITE GILSON	(1.951,06)	
610310	GAZ PLACE MANSART	(11.367,70)	
610320	CHAUFFAGE RUE RENARD	(8.442,05)	
610380	PROPANE THEATRE	(222,18)	
610510	CONTRAT DE MAINTENANCE		
610511	LAVAGE VITRES	(1.500,40)	
610512	DERATISATION	(453,75)	
610520	ENTRETIEN ET REPARATION EQUIPEMENTS	(2.018,29)	
610521	TELESURVEILLANCE	(1.995,24)	
610522	MAINTENANCE CENTRALE TELEPHONIQUE	(1.676,99)	
610524	MAINTENANCE COPIEUR	(1.372,14)	
610526	CONTROLE INSTALLATIONS DIVERSES	(1.995,38)	
610527	ALARME RUE RENARD	(585,03)	
610530	HEBERGEMENT WINBOOKS	(2.881,65)	
610531	SERVICES INFORMATIQUES	(12.257,65)	
610532	TIMBREUSE	(244,14)	
610533	PROGRAMME BILLETTERIE	(4.241,46)	
610534	MAINTENANCE PROGRAMME INVENTAIRE	(1.101,10)	
610535	MISE A JOUR WINBOOKS	(1.101,46)	
610580	SERVICES TAPIS ET SANITAIRES	(3.484,22)	
610700	PROTECTION INCENDIE	(702,48)	
610810	CONTRAT D'INTERVENTION ALARME	(810,97)	
611200	CARBURANTS	(5.996,26)	
611300	ENTRETIEN ET REPARATION VEHICULES	(4.900,80)	
611400	ASSURANCES VEHICULES	(6.560,68)	
611500	AUTRES FRAIS VEHICULES	(973,13)	
612000	POSTE ET EXPEDITIONS	(21.952,88)	
612100	TELEPHONE, GSM ET INTERNET	(13.264,37)	
612200	PETITES FOURN. DE BUREAU ET INFORMATIQUE	(4.026,75)	
612300	PHOTOCOPIES, PAPIER ET ENCRE PHOTOCOP.	(655,49)	
612400	ACHAT PETIT MATERIEL		

CENTRE CULTUREL REGIONAL DU CENTRE ASBL

PLACE MANSART 17-18
BE-7100 LA LOUVIERE
BE0418.527.977

BILAN AVANT AFFECTATION AU 31.12.2016

20/04/2017 - 16:39

Page : 7

EUR

		Ex. 2016	Ex. 2016
		Rep 2016 -> Clô 2016	Rep 2016 -> Clô 2015
		01/01/2016 - 31/12/2016	01/01/2015 - 31/12/2015
612401	PETIT MATERIEL	(9.536,79)	
612402	PETIT MATERIEL ET MATERIAUX SALLES	(17.393,62)	
612403	PETIT MATERIEL ACTIVITES CEC, ARTS PL...	(9.163,40)	
612410	ACHAT MATERIEL DIDACTIQUE		
612500	GESTION SECRETARIAT SOCIAL	(9.909,52)	
612600	FRAIS DE DEPOTS ET PUBLICATIONS LEGALES	(80,15)	
612700	ASSURANCES DIVERSES/RC	(10.850,87)	
612800	TICKETS, BRACELETS ET BADGES D'ACCES	(2.078,00)	
612900	REDEVANCE ISABEL	(1.601,73)	
613000	FRAIS DE PROMOTION	(43.587,91)	
613010	TRAVAUX D'IMPRESSION POUR LA PROMOTION	(23.184,59)	
613100	TRAVAUX D'IMPRESSION PERIODIQUE/LIENS	(13.106,55)	
613400	FRAIS RECEPTION/ACCUEIL/HEBERGEMENT	(39.879,17)	
613600	FRAIS DEPLACEMENT	(17.776,30)	
613610	FRAIS MISSION A L'ETRANGER-DEFRAIEMENTS	(495,22)	
613650	PRIX-CONCOURS		
614000	DOCUMENTATION	(3.390,08)	
614050	COTISATION	(3.643,71)	
614100	FORMATION	(11.679,35)	
614400	ACHAT AFFICHES PHOTOS PUBLICATIONS	(25,00)	
614900	FRAIS ARTICLE 27	(1.500,00)	
615000	LOCATION FILM, EXPO, MATERIEL		
615200	CACHET ARTISTIQUE/SPECTACLE	(82.988,60)	
615210	ACHAT ET LOCATION DE FILMS	(7.197,39)	
615220	COMMISSIONS AGENTS	(163,38)	
615230	AGENT SECURITE/SPECTACLE	(181,50)	
616200	COPRODUCTIONS	(34.375,60)	
616300	DROITS D'AUTEURS	(13.212,54)	
616600	FRAIS TRANSPORTS/DOUANES		
617000	PERSONNEL INTERIMAIRE	(3.822,63)	
619100	PETITES INDEMNITES D'ARTISTES	(5.319,64)	
619500	HONORAIRES BUREAU COMPTABLE	(7.260,00)	
619800	RETRIBUTIONS DE TIERS-PRESTATIONS AUTRES	(13.573,30)	
619910	PRESTATIONS HOTESSES THEATRE		
619920	RETRIBUTIONS-DEPENSES DIVERS	(2.525,75)	
Rémunérations; charges sociales et pensions (+):-			
620000	REMUNERATIONS PERSONNELS	(1.732.911,02)	(1.731.304,88)
620010	CONGES PAYES PERSONNEL	(1.326.091,72)	
620013	CP-OUVRIERS	(78.562,64)	
620013	CP-OUVRIERS	(37.862,44)	
620020	PRIME FIN D'ANNEE PERSONNEL		
620030	INTERVENTION LEGALE FRAIS TRANSPORT	(11.509,67)	
621000	COTISATIONS PATRONALES	(236.590,87)	
623000	ASSURANCES LOI - ACCIDENT TRAVAIL	(26.048,77)	
623200	MEDECINE DU TRAVAIL	(2.443,12)	
623400	FRAIS DE REPAS PERSONNEL/THEATRE	(473,14)	

CENTRE CULTUREL REGIONAL DU CENTRE ASBL

PLACE MANSART 17-18
BE-7100 LA LOUVIERE
BE0416.527.977

BILAN AVANT AFFECTATION AU 31.12.2016

20/04/2017 - 16:39

D18

Page : 6

EUR

		Ex. 2016 Rep 2016 -> Clô 2016	Ex. 2015 Rep 2015 -> Clô 2015
		01/01/2016 - 31/12/2016	01/01/2015 - 31/12/2015
623450	CADEAUX AU PERSONNEL	(2.683,35)	
623900	VETEMENTS DE TRAVAIL DU PERSONNEL	(3.723,64)	
625000	PROVISION CONGES PAYES	(202.743,01)	
626300	REPRISE PROVISIONS CONGES PAYES	195.721,35	
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	(25.336,12)	(31.491,40)
630000	AMORTISSEMENTS	(25.336,12)	
Réductions de valeur sur stocks; sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales; dotations (reprises) (+)(-)	631/4	(2.609,00)	(5.000,00)
631000	REDUCTION DE VALEUR SUR INVESTISSEMENT		
634000	REDUCTIONS DE VALEUR SUR CREANCES	(2.609,00)	
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises+)(-)	635/6		337.169,34
637002	REPRISE PROVISION SOCIALE		
637009	REPRISE PROV. POUR TRAVAUX NON SUBSIDIES		
637018	PROV.ARTOUR 2009		
637026	REP. PROV.CONVENTIONS COMMUNES 2012-2013		
637032	REPRISE PROVISION EVENEMENTS		
637033	REPRISE PROVISION EQUIPEMENTS		
Autres charges d'exploitation	640/6	(87.119,03)	(62.213,34)
640050	TAXE SUR LE PATRIMOINE	(365,46)	
640100	CONTRIBUTIONS AUTOS	(966,76)	
640200	PRECOMPTE IMMOBILIER ESTIME RUE RENARD	(3.699,96)	
641000	PRECOMPTE IMMOBILIER TAVERNE	(2.162,44)	
644000	CONVENTIONS COMMUNES	(78.247,43)	
648000	CHARGES D'EXPLOITATION EXERC. ANTERIEUR	(1.686,98)	
Résultat positif (négatif) d'exploitation (+)(-)	9901	79.177,60	414.650,73
Produits financiers	75	28.286,97	36.008,85
Produits des immobilisations financières	750	2.900,54	4.517,45
750000	INTERETS BANCAIRE	2.900,54	
Autres produits financiers	752/9	25.386,43	31.491,40
753000	SUBSIDES TRANSFERES AU RESULTAT	25.336,12	
754010	DIFFERENCES DE PAIEMENTS	50,31	
Charges financières	65	(400,42)	(3.685,44)
Charges des dettes	650	(399,12)	(3.685,44)
650000	FRAIS DE BANQUE	(131,18)	
650020	COMMISSIONS VISA	(141,02)	
650030	COMMISSIONS BANKSYS	(11,01)	
650031	COMMISSIONS PAY PAL	(105,41)	
650040	FRAIS PROGRAMME ISABEL		
650050	INTERETS PRECOMPTES PROFESSIONNELS	(10,50)	
650060	INTERETS O.N.S.S.		
650080	INTERETS TVA		
Autres charges financières	652/9	(1,30)	
654010	DIFFERENCES DE PAIEMENTS	(1,30)	
Résultat positif (négatif) courant (+)(-)	9902	107.064,05	446.874,14
Produits exceptionnels	76	43.970,52	22.241,77

CENTRE CULTUREL REGIONAL DU CENTRE ASBL

PLACE MANSART 17-18
BE-7100 LA LOUVIERE
BE0418.527.977

BILAN AVANT AFFECTATION AU 31.12.2016

20/04/2017 - 16:39

EUR

Page : 9

		Ex. 2016	Ex. 2016
		Rep 2016 -> Clô 2016	Rep 2016 -> Clô 2016
		01/01/2016 - 31/12/2016	01/01/2015 - 31/12/2015
Autres produits exceptionnels	7648	43.970,52	22.241,77
764000 PRODUITS EXCEPTIONNELS EXERCICE EN COURS		450,00	
766000 PRODUIT EXCEPTIONNEL EXERCICE ANTERIEUR		43.520,52	
Charges exceptionnelles	66	(7.129,04)	(140,03)
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	(7.129,04)	(140,03)
660000 CHARGES EXCEPTIONNELLES		(7.129,04)	
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	9903	143.805,63	468.875,88
Impôts	67	(783,14)	(1.129,40)
Impôts belges sur le résultat de l'exercice	670	(783,14)	(1.129,40)
670000 PRECOMPTE MOBILIER		(783,14)	
Résultat positif (négatif) de l'exercice	9904	143.122,39	467.846,48
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS			
Résultat positif (négatif) à affecter	9906	143.122,39	430.169,34
Résultat positif (négatif) de l'exercice à affecter	9905	143.122,39	467.846,48
Résultat positif (négatif) de l'exercice antérieur reporté	14P		(37.677,14)
690000 TRANSFERT AU RESULTATS REPORTEES			(37.677,14)
Affectations aux fonds affectés	692		(430.169,34)
692000 TRANSFERT AUX FONDS AFFECTES			(430.169,34)
Résultat positif (négatif) à reporter	(14)		



Central
place Jules Mansart 17
7100 La Louvière
Belgique

t +32 64 215121
f +32 64 215125

www.cescentral.be
info@cescentral.be

BILAN AU 31 décembre 2017

Jean-Paul RENJER

Secrétaire

Danièle STAQUET

Présidente

Central - Centre Culturel - association sans but lucratif
BE71 0680 6639 1069

CENTRE CULTUREL REGIONAL DU CENTRE ASBL

Page: 1

PLACE MANSART 17-18
BE-7100 LA LOUVIERE
BE0418 527 917

COMPTES ANNUELS AVANT AFFECTATION

13/04/2018

EUR

		Ex. 2017 Rep 2017 → C16 2017	Ex. 2016 Rep 2016 → C16 2016	
		01/01/2017 - 31/12/2017	01/01/2016 - 31/12/2016	
ACTIFS IMMOBILISES		20/28	70,888.98	46,772.26
Immobilisations corporelles		22/27	68,588.98	44,472.26
Mobilier et matériel roulant		24	68,588.98	44,472.26
Appartenant à l'association en pleine propriété		241	68,588.98	44,472.26
241020	VEHICULE-THEATRE/CCRC		48,278.00	28,489.00
241029	AMORTISSEMENTS ACTES		(28,647.20)	(23,389.60)
241030	MOBILIER ET MATERIEL CCRC		156,835.49	141,950.59
241039	AMORTISSEMENTS ACTES		(132,875.10)	(118,668.70)
241040	MATERIEL THEATRE		202,401.14	183,237.30
241049	AMORTISSEMENTS ACTES		(175,403.35)	(167,146.33)
241050	MATERIEL CHAPITEAU ET CONTAINERS BUREAU		73,863.45	73,863.45
241059	AMORTISSEMENTS ACTES		(73,863.45)	(73,863.45)
Immobilisations financières		28	2,300.00	2,300.00
Autres immobilisations financières		284/8	2,300.00	2,300.00
Actions et parts		284	2,000.00	2,000.00
284000	PARTICIPATION NEWB SCE		2,000.00	2,000.00
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	300.00	300.00
288000	CAUTIONS VERSEES EN NUMERAIRE IMMOBILISE		300.00	300.00
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	1,180,984.50	1,203,646.92
Créances à un an au plus		40/41	163,708.93	95,351.33
Créances commerciales		40	94,292.77	67,447.38
400000	CLIENTS		70,054.06	63,954.44
404000	PRODUITS A RECEVOIR		738.71	3,492.94
406000	ACOMPTES VERSES SUR ACHATS		23,500.00	
407000	CREANCES DOUTEUSES			2,609.00
409000	REDUCTIONS DE VALEUR ACTEES SUR CREANCES			(2,609.00)
Autres créances		41	69,416.16	27,903.95
413100	SUBVENTIONS A RECEVOIR DE LA PROVINCE			1,500.00
413500	SUBVENTIONS A RECEVOIR DE LA FVB		12,479.92	12,672.33
413700	INTERVENTION A RECEVOIR DU FONDS MARIBEL		4,506.92	1,444.16
413900	SUBVENTIONS A RECEVOIR DE LA VILLE		12,578.47	10,073.24
414000	AUTRES PRODUITS A RECEVOIR (HORS SUBV.)		15,320.82	
416000	AVANCES DE CAISSES BILLETTERIE + QT		750.00	950.00

COMPTES ANNUELS AVANT AFFECTATION

18/04/2018

EUR

		Ex 2017 Rep 2017 -> C16 2017	Ex 2016 Rep 2016 -> C16 2016
		01/01/2017 - 31/12/2017	01/01/2016 - 31/12/2016
416100	CARTES DE CREDIT A RECEVOIR	65.00	
416110	MISTERCASH/BANCONTACT	(30.00)	
416200	PAYPAL	3,100.18	64.22
416250	VENTE PLACES PAR INTERNET	18,833.02	380.00
416400	AVANCE AU PERSONNEL A RECUPERER	1,511.83	500.00
418000	CAUTIONNEMENTS VERSES EN NUMERAIRE	300.00	300.00
Valeurs disponibles			
	54/58	994,217.24	1,090,807.32
550000	Compte Courant Belfius	97,060.84	113,498.92
550400	Compte Belfius-CEC	28,152.65	12,538.79
550500	Compte dépôt Belfius	863,280.87	962,322.07
570000	Caisse CCRC	5,719.10	2,437.42
570100	Caisse Théâtre	3.78	10.12
Comptes de régularisation			
	490/1	23,038.33	17,488.27
490001	CHARGES A REPORTER SUR 1ER TRIM.2018	8,016.31	11,657.46
490002	CHARGES A REPORTER SUR 2EME TRIM.2018	6,564.62	
490003	CHARGES A REPORTER SUR 3EME TRIM. 2018	5,173.89	
490004	CHARGES A REPORTER SUR 4EME TRIM. 2018	1,224.46	
491001	PRODUITS ACQUIS	2,059.05	5,830.81
Montant total de l'actif		1,251,853.48	1,250,419.18

COMPTES ANNUELS AVANT AFFECTATION

EUR

		Ex. 2017 Rep 2017 -> Clô 2017	Ex. 2016 Rep 2016 -> Clô 2016
		01/01/2017 - 31/12/2017	01/01/2016 - 31/12/2016
440000 FOURNISSEURS		169,267.38	64,196.18
444000 FACTURES A RECEVOIR		45,352.55	30,938.13
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	294,296.79	272,222.31
Impôts	450/3	50,034.38	45,270.06
453000 PRECOMPTE PROFESSIONNEL A PAYER		50,034.38	45,270.08
Rémunérations et charges sociales	454/9	244,262.41	226,952.25
454000 ONSS A PAYER		25,409.30	15,622.33
455000 REMUNERATIONS A PAYER		3,585.16	2,368.53
456003 PROVISION PECULE DE VACANCES		212,891.01	202,743.01
459000 AUTRES DETTES SALARIALES ET SOCIALES		2,376.94	6,218.38
Dettes diverses	48	18,690.50	
Autres dettes diverses productives d'intérêts	4890	18,690.50	
489000 VENTES DE PLACE A RETROCEDER		18,690.50	
Comptes de régularisation	492/3	151,263.03	64,113.22
492001 CHARGES A IMPUTER		35,720.28	46,127.97
493001 PRODUITS A REPORTER ACTIVITES		4,999.00	4,493.00
493002 VENTES DE PLACES		74,793.75	13,492.25
493004 SUBSIDES A REPORTER		35,750.00	
Montant total du passif		1,251,853.48	1,250,419.18

COMPTES ANNUELS AVANT AFFECTATION

19/04/2018

EUR

		Ex. 2017	Ex. 2016
		Rep 2017 -> C16 2017	Rep 2016 -> C16 2016
		01/01/2017 - 31/12/2017	01/01/2016 - 31/12/2016
610111	LOYER SALLE DE GYM DE L'ECOLE DU CENTRE	(1,372.50)	(970.00)
610112	LOYER RUE RENARD	(23,500.00)	(23,500.00)
610119	AUTRES LOYERS	(163.20)	(1,622.90)
610120	LEASING CENTRALE TELEPHONIQUE	(4,834.16)	(4,834.16)
610125	LOCATION D'INSTAL., MACHINES ET OUTILLAGE	(17,061.34)	(15,689.43)
610130	LEASING COPIEUR	(9,708.26)	(10,119.00)
610131	LOCATION/ABO TERMINAL BANCONTACT	(1,177.74)	(1,019.35)
610135	LOCATIONS DE MATERIEL POUR ACTIVITES	(27,184.88)	(14,786.39)
610140	LEASING MACHINE A CAFE	(1,510.08)	(1,452.00)
610200	EAU PLACE MANSART	(1,895.77)	(2,093.85)
610210	EAU RUE RENARD	(410.90)	(587.64)
610220	EAU THEATRE	(500.00)	
610301	ELECTRICITE PLACE MANSART	(8,432.92)	(7,675.26)
610302	ELECTRICITE RUE RENARD	(5,010.56)	(4,946.04)
610303	ELECTRICITE GILSON	(1,885.83)	(1,951.06)
610304	ELECTRICITE THEATRE	(8,000.00)	
610310	GAZ PLACE MANSART	(10,002.31)	(11,367.70)
610320	CHAUFFAGE RUE RENARD	(11,342.58)	(8,442.05)
610350	GAZ THEATRE	(12,500.00)	
610380	PROPANE THEATRE	(221.83)	(222.18)
610511	LAVAGE VITRES	(1,240.25)	(1,500.40)
610512	DERATISATION	(453.75)	(453.75)
610513	ENTREPRISE DE NETTOYAGE	(3,559.00)	
610520	ENTRETIEN ET REPARATION EQUIPEMENTS	(2,910.71)	(2,018.29)
610521	TELESURVEILLANCE	(1,995.24)	(1,995.24)
610522	MAINTENANCE CENTRALE TELEPHONIQUE	(1,697.46)	(1,676.99)
610524	MAINTENANCE COPIEUR	(2,803.71)	(1,372.14)
610526	CONTROLE INSTALLATIONS DIVERSES	(1,747.73)	(1,995.38)
610527	ALARME RUE RENARD	(596.34)	(595.03)
610530	HEBERGEMENT WINBOOKS	(3,804.36)	(2,861.65)
610531	SERVICES INFORMATIQUES	(21,863.21)	(12,257.65)
610532	TIMBREUSE	(370.88)	(244.14)
610533	PROGRAMME BILLETTERIE	(4,292.59)	(4,241.46)
610534	MAINTENANCE PROGRAMME INVENTAIRE	(1,312.65)	(1,101.10)
610535	MISE A JOUR WINBOOKS	(755.86)	(1,101.46)
610580	SERVICES TAPIS ET SANITAIRES	(3,959.87)	(3,484.22)
610700	PROTECTION INCENDIE	(1,238.07)	(702.48)
610810	CONTRAT D'INTERVENTION ALARME	(785.89)	(810.97)
611200	CARBURANTS	(5,951.25)	(5,995.29)
611300	ENTRETIEN ET REPARATION VEHICULES	(4,356.44)	(4,900.80)
611400	ASSURANCES VEHICULES	(6,258.21)	(6,560.68)
611500	AUTRES FRAIS VEHICULES	(441.49)	(973.13)
612000	POSTE ET EXPEDITIONS	(23,549.71)	(21,952.88)
612100	TELEPHONE, GSM ET INTERNET	(15,616.88)	(13,264.37)
612200	PETITES FOURN. DE BUREAU ET INFORMATIQUE	(4,361.38)	(4,026.75)

CENTRE CULTUREL REGIONAL DU CENTRE ASBL

Page 77

PLACE MANSART 17, 18
BE 7100 LA LOUVIERE
BE0418 527 977

COMPTES ANNUELS AVANT AFFECTATION

18/04/2018

EUR

		Ex. 2017	Ex. 2016
		Rep 2017 -> Clô 2017	Rep 2016 -> Clô 2016
		01/01/2017 - 31/12/2017	01/01/2016 - 31/12/2016
612300	PHOTOCOPIES, PAPIER ET ENCRE PHOTOCOP.	(4,406.65)	(655.49)
612401	PETIT MATERIEL	(6,585.77)	(9,536.79)
612402	PETIT MATERIEL ET MATERIAUX SALLES	(30,191.23)	(17,393.62)
612403	PETIT MATERIEL ACTIVITES CEC, ARTS PL...	(18,585.79)	(9,163.40)
612410	ACHAT MATERIEL DIDACTIQUE	(69.77)	
612500	GESTION SECRETARIAT SOCIAL	(13,195.83)	(9,909.52)
612600	FRAIS DE DEPOTS ET PUBLICATIONS LEGALES	(321.59)	(80.15)
612700	ASSURANCES DIVERSES/RC	(12,952.53)	(10,850.67)
612800	TICKETS, BRACELETS ET BADGES D'ACCES	(2,253.92)	(2,078.00)
612900	REDEVANCE ISABEL	(1,736.85)	(1,601.73)
613000	FRAIS DE PROMOTION	(60,309.80)	(43,587.91)
613010	TRAVAUX D'IMPRESSION POUR LA PROMOTION	(26,696.31)	(23,184.59)
613100	TRAVAUX D'IMPRESSION PERIODIQUE/LIENS	(17,149.03)	(13,106.55)
613200	PROD,SUPPORTS (BACHES, AUTOCOL., SITE)	(17,451.28)	
613400	FRAIS RECEPTION/ACCUEIL/HEBERGEMENT	(87,053.67)	(39,879.17)
613600	FRAIS DEPLACEMENT	(23,857.63)	(17,776.30)
613610	FRAIS MISSION A L'ETRANGER-DEFAIEMENTS	(1,291.83)	(495.22)
613620	FRAIS DEPLACEMENTS ETRANGERS	(837.76)	
614000	DOCUMENTATION	(2,056.18)	(3,390.08)
614050	COTISATION	(4,645.56)	(3,643.71)
614100	FORMATION	(2,503.87)	(11,679.35)
614400	ACHAT AFFICHES PHOTOS PUBLICATIONS		(25.00)
614900	FRAIS ARTICLE 27		(1,500.00)
615200	CACHET ARTISTIQUE/SPECTACLE	(202,699.65)	(82,988.60)
615210	ACHAT ET LOCATION DE FILMS	(12,327.63)	(7,197.39)
615220	COMMISSIONS AGENTS	(2,420.00)	(163.38)
615230	AGENT SECURITE/SPECTACLE	(2,801.15)	(181.50)
616200	COPRODUCTIONS	(57,858.72)	(34,375.60)
616300	DROITS D'AUTEURS	(13,770.25)	(13,212.54)
617000	PERSONNEL INTERIMAIRE	(3,389.86)	(3,822.63)
*** 619100	PETITES INDEMNITES D'ARTISTES	(4,389.40)	(5,319.64)
*** 619300	PRESTATIONS CULTURELLES	(9,777.27)	
*** 619400	PRESTATIONS ARTISTIQUES (SMART,...)	(15,675.73)	
*** 619500	HONORAIRES BUREAU COMPTABLE	(4,840.00)	(7,260.00)
*** 619600	PRESTATIONS CHGT IDENTITE,GESTION PRESSE	(47,649.80)	
*** 619700	PRESTATIONS CEC (ATELIERS,STAGE,...)	(18,464.45)	
*** 619800	PRESTATIONS TECHNIQUES (VIDEASTES, ...)	(17,754.19)	
*** 619900	RETRIBUTIONS DE TIERS-PRESTATIONS AUTRES		(13,573.30)
*** 619920	HONORAIRES AVOCATS	(393.25)	(2,525.75)
Rémunérations; charges sociales et pensions (+)/(-)	62	(1,883,297.25)	(1,732,911.02)
620000	REMUNERATIONS PERSONNELS	(1,368,884.91)	(1,326,091.72)
620010	CONGES PAYES PERSONNEL	(82,533.83)	(78,562.64)
620013	CP-OUVRIERS	(37,971.11)	(37,862.44)
620020	PRIME FIN D'ANNEE PERSONNEL	(56,178.21)	
620030	INTERVENTION LEGALE FRAIS TRANSPORT	(11,003.77)	(11,509.67)

COMPTES ANNUELS AVANT AFFECTATION

EUR

		Ex. 2017 Rep 2017 -> Clô 2017	Ex. 2016 Rep 2016 -> Clô 2016
		01/01/2017 - 31/12/2017	01/01/2016 - 31/12/2016
620250	PRIME UNIQUE	(7,138.28)	
620272	REMBOURSEMENT DE FRAIS	(1,390.00)	
620275	FORFAIT REPRESENTATION	(120.00)	
621000	COTISATIONS PATRONALES	(262,128.85)	(236,590.87)
623000	ASSURANCES LOI - ACCIDENT TRAVAIL	(22,045.07)	(26,048.77)
623200	MEDECINE DU TRAVAIL	(2,424.82)	(2,443.12)
623400	FRAIS DE REPAS PERSONNEL/THEATRE	(914.89)	(473.14)
623450	CADEAUX AU PERSONNEL		(2,583.35)
623900	VETEMENTS DE TRAVAIL DU PERSONNEL	(425.53)	(3,723.64)
***625000	PROVISION CONGES PAYES	(212,891.01)	(202,743.01)
***626300	REPRISE PROVISIONS CONGES PAYES	202,743.01	195,721.35
	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement; sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	(27,721.02)
630000	AMORTISSEMENTS	(27,721.02)	(25,336.12)
	Réductions de valeur sur stocks; sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales; dotations (reprises) (+)(-)	631/4	253.50
634000	REDUCTIONS DE VALEUR SUR CREANCES		(2,609.00)
634100	RED. VALEUR SUR CREANCES (REPRISE)		253.50
	Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises(+))(-)	635/6	57,000.00
637006	REPRISE PROVISION ARTOUR	45,000.00	
637007	FRAIS EDITION OUVRAGES	12,000.00	
	Autres charges d'exploitation	640/8	(61,775.61)
640050	TAXE SUR LE PATRIMOINE	(714.18)	(87,119.03)
640100	CONTRIBUTIONS AUTOS	(1,207.77)	(365.46)
640200	PRECOMPTE IMMOBILIER ESTIME RUE RENARD	(3,700.00)	(966.76)
641000	PRECOMPTE IMMOBILIER TAVERNE	(2,842.14)	(3,999.95)
644000	CONVENTIONS COMMUNES	(51,699.91)	(2,152.44)
649000	CHARGES D'EXPLOITATION EXERC. ANTERIEUR	(1,611.61)	(78,247.43)
	Résultat positif (négatif) d'exploitation (+)(-)	9901	(1,686.98)
	Produits financiers		79,177.50
	Produits des immobilisations financières	75	(238,583.93)
750000	INTERETS BANCAIRE	750	29,070.19
	Autres produits financiers	752/9	1,338.62
753000	SUBSIDES TRANSFERES AU RESULTAT		2,900.54
754010	DIFFERENCES DE PAIEMENTS		1,338.62
	Charges financières	65	27,731.57
	Charges des dettes	650	25,336.12
650000	FRAIS DE BANQUE		10.55
650010	FRAIS FINANCIERS DIVERS		60.31
650020	COMMISSIONS VISA		(3,167.50)
650030	COMMISSIONS BANKSYS		(400.42)
650031	COMMISSIONS PAY PAL		(952.74)
650050	INTERETS PRECOMPTES PROFESSIONNELS		(399.12)
650060	INTERETS O.N.S.S.		(131.18)
650065	FRAIS D'HUISSIER		
650070	DIFFERENCE PAIEMENT		

CENTRE CULTUREL REGIONAL DU CENTRE ASBL	Page: 9
PLACE MANSART 17-18	18/04/2018
BE-7100 LA LOUVIERE	
BE0416 527 977	
COMPTES ANNUELS AVANT AFFECTATION	
EUR	

		Ex. 2017	Ex. 2016
		Rep 2017 -> Clô 2017	Rep 2016 -> Clô 2016
		01/01/2017 - 31/12/2017	01/01/2016 - 31/12/2016
Autres charges financières	652/9	(2,214.76)	(1.30)
654010 DIFFERENCES DE PAIEMENTS			(1.30)
658000 FRAIS DE PAIEMENT EN LIGNE		(2,214.76)	
Résultat positif (néгатif) courant (+)(-)	9902	(212,681.24)	107,064.05
Produits exceptionnels	76		43,970.52
Autres produits exceptionnels	764/9		43,970.52
764000 PRODUITS EXCEPTIONNELS EXERCICE EN COURS			450.00
768000 PRODUIT EXCEPTIONNEL EXERCICE ANTERIEUR			43,520.52
Charges exceptionnelles	66		(7,129.04)
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		(7,129.04)
660000 CHARGES EXCEPTIONNELLES			(7,129.04)
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant Impôts	9903	(212,681.24)	143,905.53
Impôts	67	(401.59)	(783.14)
Impôts belges sur le résultat de l'exercice	670	(401.59)	(783.14)
670000 PRECOMPTE MOBILIER		(401.59)	(783.14)
Résultat positif (néгатif) de l'exercice	9904	(213,082.83)	143,122.39
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS			
Résultat positif (néгатif) à affecter	9906	(213,082.83)	180,799.53
Résultat positif (néгатif) de l'exercice à affecter	9905	(213,082.83)	143,122.39
Résultat positif (néгатif) de l'exercice antérieur reporté	14P		37,677.14
790000 RESULTATS REPORTES			37,677.14
Affectations aux fonds affectés	692		(141,306.10)
692000 TRANSFERT AUX FONDS AFFECTES			(141,306.10)
Résultat positif (néгатif) à reporter	(14)		39,493.43

ch

PLACE MANSART 17-18
BE 7100 LA LOUVIERE
BE0418 527 977

COMPTES ANNUELS AVANT AFFECTATION

18/04/2018

EUR

	Ex. 2017	Ex. 2016
	Rep 2017 -> Clô 2017	Rep 2016 -> Clô 2016
	01/01/2017 - 31/12/2017	01/01/2016 - 31/12/2016
Comptes hors bilan		
149999 - RESULTAT PROVISoire	(213,083)	
619100 - PETITES INDEMNITES D'ARTISTES	(4,399)	
619300 - PRESTATIONS CULTURELLES	(3,777)	
619400 - PRESTATIONS ARTISTIQUES (SMART,...)	(15,676)	
619500 - HONORAIRES BUREAU COMPTABLE	(4,840)	
619600 - PRESTATIONS CHGT IDENTITE, GESTION PRESSE	(47,650)	
619700 - PRESTATIONS CEC (ATELIERS, STAGE,...)	(13,464)	
619800 - PRESTATIONS TECHNIQUES (VIDEASTES, ...)	(17,754)	
619920 - HONORAIRES AVOCATS	(393)	
625000 - PROVISION CONGES PAYES	(212,891)	
626300 - REPRISE PROVISIONS CONGES PAYES	202,743	
Reclassement bilantaire		

Annexe 19 - Délibération communale

Annexe 20 - Conventions

CONTRAT DE CONCESSION

Entre les soussignés :

De première part :

La Ville de La Louvière, ici représentée par Monsieur Jacques Gobert, Bourgmestre assisté de Monsieur Rudy Ankaert, Secrétaire Communal, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communal du .

De seconde part :

L'ASBL Centre Culturel Régional du Centre ici représenté par Monsieur Georges Haine, Président et Monsieur Jean-Pol Renier, Secrétaire.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er} :

La Ville déclare être propriétaire des biens ci-après désignés :

Un complexe en nature de locaux administratifs et de réunion ainsi que d'une salle de spectacle situé Place Mansart à La Louvière et cadastré ou l'ayant été section C 59B70 et 59D97 connu sous le nom de « Palace ».

Article 2 :

Les biens concédés feront l'objet d'un état des lieux contradictoire qui sera dressé avant l'entrée dans les locaux et retranscrit dans un procès-verbal d'état des lieux.

Article 3 :

La Ville concède gratuitement à l'ASBL concessionnaire qui accepte l'animation et la gestion des biens qui ont été désignés à l'article 1^{er}, pour une durée de vingt ans prenant cours le

A l'expiration de ce terme, les parties pourront éventuellement conclure une nouvelle convention relativement aux mêmes objets. L'initiative appartiendra à l'ASBL six mois avant la fin des présentes, sous forme de lettre recommandée à la poste.

Article 4 :

Si, pour une raison de force majeure ou d'utilité publique, il devait être mis fin au contrat de concession avant son terme, l'une ou l'autre des parties s'engage à ne réclamer aucune indemnité de ce chef.

Article 5 :

L'ASBL concessionnaire usera en bon père de famille et de façon raisonnable des biens énumérés à l'article 1^{er}, suivant la destination de chacun d'eux (et des différentes parties qui les composent).

Pendant toute la durée de la concession, aucune modification d'affectation de ces biens ne pourra intervenir sans l'accord écrit et préalable de la Ville.

A l'issue de la présente convention, l'ASBL restituera les biens concédés dans l'état où ils se trouvent à la signature des présentes, sous réserve des suites de vétusté ou d'usage normal.

Un état des lieux de sortie sera établi à ce moment entre les parties sur base de l'état des lieux d'entrée cité ci-avant.

L'ASBL concessionnaire pourra sous-concéder tout ou une partie des biens faisant l'objet des présentes moyennant accord préalable de la Ville et pour une durée qui ne pourra excéder celle de la concession principale restant à courir.

L'ASBL concessionnaire devra préalablement informer le candidat sous-concessionnaire de la qualité et de l'étendue de ses droits par le biais d'une convention de sous-concession ou contrat similaire.

Si il devait être mis fin au contrat principal comme indiqué à l'article 4, l'ASBL concessionnaire sera tenue de le notifier immédiatement au sous-concessionnaire éventuel.

L'ASBL concessionnaire répond seule des obligations prévues au présent contrat vis-à-vis de la Ville concédante.

Article 6 :

L'ASBL concessionnaire supportera toutes les charges et impositions établies sur les biens objets des présentes.

Article 7 :

Sont à charge de l'ASBL concessionnaire les abonnements et consommations de chauffage, d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone de télédistribution et autres frais similaires.

Article 8 :

Pendant toute la durée de la concession l'ASBL devra accorder l'accès au bien concédé pour leur affectation conforme à la description des lieux établi par l'article 1er à toute personne ou à tout publiés sans qu'aucune discrimination quelle qu'elle soit puisse avoir lieu à l'exception toutefois des groupes ou organismes non démocratiques.

L'accès en question sera accordé aux conditions arrêtés par l'ASBL qui devra les soumettre à l'approbation préalable du Collège Communal. **Possibilité de dérogation.**

Article 9 :

L'ASBL concessionnaire est autorisée à assurer des manifestations à caractères culturel, social, économique ou festif dans les lieux concédés. Elle informera le Collège Communal du programme de ces activités avant leur réalisation.

Article 10 :

L'ASBL concessionnaire affichera la réglementation particulière qu'elle édicterait pour l'utilisation des biens concédés (horaires d'accès, de fermeture, etc...).

Cette réglementation sera soumise à l'approbation du Collège Communal.

Article 11 :

L'ASBL concessionnaire devra chaque année, après leur approbation par ses instances, communiquer aux autorités communales ses comptes pour l'année écoulée, son budget de l'année en cours, ainsi qu'un rapport succinct d'activité, le tout pour l'échéance du 1^{er} juillet de l'exercice suivant.

Article 12 :

L'ASBL concessionnaire devra faire couvrir sa responsabilité civile en souscrivant les contrats d'assurance appropriés couvrant tous les risques y compris tous les risques d'incendie rien excepté ni réservé et justifier du paiement des primes afférentes à ces contrats.

Il est précisé qu'en matière d'assurance incendie bâtiment et bâtiment uniquement un abandon de recours général pour les occupants des biens communaux est prévu dans la police d'assurance communale.

En outre, le concessionnaire devra être couvert dans le cadre de la RC objective.

Article 13 :

Tout manquement de l'ASBL concessionnaire à l'une quelconque des obligations résultant pour elle des dispositions du présent contrat de concession, ainsi que toute transgression par l'ASBL concessionnaire de son objet social ou de la mission de promotion de la culture entraînera la résolution de la présente convention après envoi d'une mise en demeure circonstanciée, demandant le respect des obligations, restée sans réponse dans les 15 jours, ce sans préjudice du droit pour la Ville de réclamer, s'il échet, des dommages et intérêts.

Article 14 :

Tout projet de modification des lieux devra préalablement être soumis au Collège Communal pour approbation sans préjudice des règles applicables en matière d'urbanisme.

Article 15 :

Tous les frais quelconques à résulter des présentes sont à charge de l'ASBL concessionnaire.

Article 16 :

Les grosses réparations et engagements en matière de maintenance et de sécurité seront à charge de la Ville, tandis que les dépenses ordinairement qualifiées dépenses locatives ou de menu entretien, seront à charge de l'ASBL.

Par grosses réparations, il faut entendre les réparations structurelles aux éléments de maçonnerie, toiture, équipements principaux des bâtiments et clôtures extérieures.

Ceci comprendra la mise en conformité aux normes relatives à la spécificité de l'exploitation des lieux. (salle de spectacle)

De même, les réparations nécessitées du fait de l'usure normale ou par un cas de force majeure seront également à charge de la Ville.

Afin d'éviter tout litige à cet égard, une liste des principaux frais et travaux devant être supportés par l'une ou l'autre des parties restera jointe au présent contrat.

Il est précisé que les vitres brisées du fait d'actes de vandalisme seront remplacées par la Ville.

Fait à La Louvière le

Pour l'ASBL concessionnaire,

Le Secrétaire, Le Président,

JP RENIER

G. HAINET

Pour la Ville,

Le Secrétaire Communal,

R. ANKAERT.

Le Bourgmestre,

J. GOBERT.

Expedie le 01 MAI 2004

CONTRAT DE CONCESSION.

Entre les soussignés :

De première part :

La Ville de La Louvière, ici représentée par Monsieur Willy Taminiaux, Bourgmestre assisté de Monsieur Rudy Ankaert, Secrétaire Communal agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communal du

De seconde part :

L'ASBL Centre Culturel Régional du Centre ayant son siège social à La Louvière, ici représentée par Monsieur Jean Degré Président et Monsieur Jean-Paul Renier Secrétaire.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1er :

La Ville déclare être propriétaire des biens ci-après désignés :

Un complexe en nature de théâtre, locaux techniques, de rangement, coulisses y attachés et une taverne avec annexes sis place Communale 23 à La Louvière cadastré ou l'ayant été Stion D n° 30 C 3 et 29 X 7.

Article 2 :

Les biens concédés sont dans un état bien connu de l'ASBL concessionnaire qui n'en demande pas de plus ample description.

Article 3 :

La Ville concède gratuitement à l'ASBL concessionnaire qui accepte l'animation et la gestion des biens qui sont désignés à l'article 1er, pour une durée de vingt ans prenant cours le pour se terminer le .

A l'expiration de ce terme, les parties pourront éventuellement conclure une nouvelle convention relativement aux mêmes objets. L'initiative appartiendra à l'ASBL six mois avant la fin des présentes, sous forme de lettre recommandée à la poste.

Article 4 :

Si, pour une raison de force majeure ou d'utilité publique, il devait être mis fin au contrat de concession avant son terme, l'ASBL s'engage à ne réclamer aucune indemnité de ce chef.

Article 5 :

L'ASBL concessionnaire usera en bon père de famille et de façon raisonnable des biens énumérés à l'article 1er, suivant la destination de chacun d'eux (et des différentes parties qui les composent).

*Pendant toute la durée de la concession, aucune modification d'affectation de ces biens ne pourra intervenir sans l'accord écrit et préalable de la Ville.
A l'issue de la présente convention, l'ASBL restituera les biens concédés dans l'état où ils se trouvent à la signature des présentes, sous réserve des suites de vétusté ou d'usage normal.*

L'ASBL concessionnaire pourra sous-concéder tout ou partie des biens faisant l'objet des présentes moyennant accord préalable de la Ville et pour une durée qui ne pourra excéder celle de la concession principale restant à courir.

L'ASBL concessionnaire devra préalablement informer le candidat sous-concessionnaire de la qualité et de l'étendue de ses droits.

Si il devait être mis fin au contrat principal comme indiqué à l'article 4, l'ASBL

concessionnaire sera tenue de le notifier immédiatement au sous-concessionnaire éventuel.

L'ASBL concessionnaire répond seule des obligations prévues au présent contrat vis à vis de la Ville concédante.

Article 6 :

L'ASBL concessionnaire supportera toutes les charges et impositions établies sur les biens objets des présentes.

Article 7 :

Sont à charge de l'ASBL concessionnaire, les abonnements et consommations de chauffage, d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone, de télédistribution et autres frais similaires.

Article 8 :

Pendant toute la durée de la concession, l'ASBL devra accorder l'accès aux biens concédés vue de leur affectation conforme à la description des lieux établie par l'article 1er, à toute personne, sans qu'une discrimination, quelle qu'elle soit, puisse avoir lieu.

Article 9 :

L'accès dont question à l'article précédent sera accordé aux conditions arrêtées par l'ASBL qui devra les soumettre à l'approbation préalable du collège des Bourgmestre et Echevins.

Article 10 :

L'ASBL concessionnaire est autorisée à organiser des manifestations culturelles ou festives dans les lieux concédés. Elle soumettra le programme de ces activités à l'approbation du collège Echevinal.

Article 11 :

L'ASBL concessionnaire affichera la réglementation particulière qu'elle édicterait pour l'utilisation des biens concédés. (horaires d'accès, de fermeture etc...).

cette réglementation sera soumise à l'approbation du Collège Echevinal.

Article 12 :

L'ASBL concessionnaire devra faire couvrir sa responsabilité civile en souscrivant les contrats d'assurance appropriés couvrant tous les risques y compris tous les risques d'incendie, rien excepté ni réservé et justifier du paiement des primes afférentes à ces contrats.

Il est précisé qu'en matière d'incendie « bâtiment » et « bâtiment » uniquement, un abandon de recours général pour les occupants des biens communaux est prévu dans la police d'assurance communale.

En outre, si l'ASBL concessionnaire appartient à une des catégories de personnes visées par la loi relative à l'assurance en responsabilité objective contre l'incendie et l'explosion, elle souscrira une police en conséquence.

Article 13 :

L'ASBL concessionnaire devra chaque année, après leur approbation par ses instances, communiquer aux autorités communales ses comptes pour l'année écoulée, son budget de l'année en cours, ainsi qu'un rapport succinct d'activités, le tout pour l'échéance du 1er juillet de l'exercice en cours.

Article 14 :

Le bilan et le rapport annuel d'activité de l'ASBL concessionnaire seront également communiqués au Collège Echevinal chaque année.

Article 15 :

Tout manquement de l'ASBL concessionnaire à l'une quelconque des obligations résultant pour elle des dispositions du présent contrat de concession, ainsi que toute transgression par l'ASBL concessionnaire de son objet social ou de la mission de promotion de la culture qui lui est confiée par la Ville, entraînera la résolution de la présente convention après envoi d'une mise en demeure circonstanciée, demandant le respect des obligations, restée sans réponse dans les 15 jours, ce sans préjudice du droit pour la ville de réclamer, s'il échet, des dommages et intérêts.

Article 16 :

tout projet de modification des lieux devra préalablement être soumis au Collège Echevinal pour approbation sans préjudice des règles applicables en matière d'urbanisme.

Article 17 :

Tous les frais quelconques à résulter des présentes sont à charge de l'ASBL concessionnaire.

Article 18 :

Les grosses réparations seront à charge de la Ville, tandis que les dépenses ordinairement qualifiées dépenses locatives ou de menu entretien, seront à charge de l'ASBL.

Par grosses réparations, il faut entendre les réparations structurelles aux éléments de maçonnerie, toiture, équipements principaux des bâtiments et clôtures extérieures. Ceci comprendra la mise en conformité aux normes relatives à la spécificité de l'exploitation des lieux (théâtre).

De même, les réparations nécessitées du fait de l'usure normale ou par un cas de force majeure seront également à charge de la Ville.

Afin d'éviter tout litige à cet égard, une liste des principaux frais et travaux devant être supportés par l'une ou l'autre des parties restera jointe au présent contrat.

Il est précisé que les vitres brisées du fait d'actes de vandalisme seront remplacées par la ville.

Fait à la Louvière, le 30/4/04

Pour l'ASBL concessionnaire,

Le Secrétaire,

J.-P. Renier.

Le Président,

J. Degré.

Pour la Ville,

Le Secrétaire Communal, Le Bourgmestre,

R. Ankaert.

W. Taminiaux.

CONVENTION TYPE DE MISE A DISPOSITIONde locaux communaux non affectés à usage exclusif gérés par le service Patrimoine.**Entre d'une part :**

La Ville de La Louvière ici représentée par Monsieur Jacques GOBERT, Bourgmestre, et Monsieur Rudy ANKAERT, Directeur Général, agissant en vertu d'une décision du Conseil Communal du 12/11/2013, du 16/12/2013 et du 24/02/2014 et du Collège Communal du 28/11/2016

ci-après dénommée : « La Ville »

Et d'autre part :

Le Centre Culturel Régional du Centre ici représenté par Monsieur Didier CAILLE, Directeur, place Mansart, 18/20 à 7100 La Louvière.
A partir du 01/02/2017, par Monsieur Vincent THIRION, Directeur

ci-après dénommée « l'occupant »

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**Article 1er : local et nature de l'activité**

La Ville met à la disposition de l'occupant le local situé place Maugré tout au sein de l'école du Centre en nature de salle de gymnastique.

Ce(s) bien(s) sera(ont) affecté(s) par l'occupant à usage de local pour ateliers Cirque à l'exclusion de toute autre affectation sauf autorisation expresse et préalable de la Ville. Aucune activité à caractère commercial (débit de boissons, installation de publicités à caractère commercial) ne pourra se dérouler dans les lieux mis à disposition.

Par ailleurs, si l'occupant souhaite organiser dans les lieux mis à disposition une activité différente de celle autorisée par la présente convention (organisations à caractère festif, public, compétitions), une demande spécifique devra être déposée auprès du service Animation de la Cité conformément au Règlement communal de Police et au Règlement sur les conditions générales de mise à disposition des salles communales.

Article 2 : Horaire

L'horaire d'occupation du (des) bien(s) mis à disposition sera le suivant :
Horaire : mardi de 17h 30 à 20h 30 et vendredi de 18 h à 21h (hors congés scolaires)
Nombre d'heures annuel : 216

Toute modification de cet horaire est interdite sauf circonstances exceptionnelles et motivées qui imposeraient ce changement d'horaire.
Toute demande de modification devra être introduite par écrit au service Patrimoine au moins 1 mois à l'avance et devra faire l'objet d'une autorisation préalable du collège communal.

Il est rappelé que le(s) bien(s) mis à disposition doit(vent) rester en priorité affecté(s) à leur

destination publique prévue, la Ville se réservant le droit de disposer des lieux pour la tenue d'activités ou réunions d'intérêt public ou citoyen (rencontres citoyennes, informations à la population, situations d'urgence, ...)
Il est notamment convenu que la priorité d'occupation sera réservée à l'Administration communale pour l'organisation d'activités de services communaux.

Article 3 : Tarif

La mise à disposition est accordée contre versement d'une redevance (comprenant les frais énergétiques et le loyer) calculée sur base de la surface occupée et du nombre d'heures d'occupation selon les modalités suivantes :

- de 1 à 100 m² : € 2,50 / heure
- de 101 à 200 m² : € 3,50 / heure
- plus de 201 m² : € 5,00 / heure.

Le(s) bien(s) mis à disposition a (ont) une surface au sol de 277 m².

La redevance à verser sera donc de : 5,00 € /heure, soit un montant de € 1080,00 pour 2017.

La facturation sera réalisée trimestriellement par les services financiers de la Ville. L'occupant doit attendre la réception des factures avant de verser sa participation financière suivant les indications reprises sur lesdites facture.

La Ville facturera le nombre d'heures d'occupation annuel repris dans le présent document.

Les demandes de remboursement et d'exonération pour non occupation des locaux ne pourront pas être prises en compte à l'exception de celles qui seraient dues à des circonstances indépendantes de la volonté de l'occupant (occupation par un service communal, travaux, panne de chauffage, ...).

Article 4 :Durée

La présente mise à disposition est accordée pour durée déterminée prenant cours le 01/01/2017 pour se terminer le 31/12/2017

Les parties pourront mettre fin à la convention en tout temps moyennant un préavis de 3 mois par lettre recommandée à la poste, ce sans indemnité de quelque nature qu'elle soit.

Article 5 : Respect des conditions de mise à disposition et de renouvellement

L'occupant veillera notamment à respecter les dispositions du règlement communal de police en matière de tranquillité du voisinage et de nuisance (sonore notamment).

La Ville se réserve le droit de vérifier le respect strict des conditions et de l'horaire repris au présent texte par l'occupant.

La présente convention ne pouvant pas faire l'objet d'une tacite et automatique reconduction, il appartiendra à l'occupant d'introduire une demande de renouvellement ou prolongation écrite auprès du service Patrimoine et ce, 3 mois avant la date d'échéance de la présente.

Cette demande, devra comprendre les renseignements suivants :

- Statuts du club ou de l'association ou de l'institution (composition des organes dirigeants)
- Horaire précis d'occupation (jours et nombre d'heures par an réparties par trimestre à communiquer)
- Nombre de membres (adultes et enfants par tranche d'âge)

- Montant de la cotisation et/ou des participations aux frais réclamée aux membres ainsi que leur périodicité (à la séance, mensuelle ou annuelle)
- Destination de l'argent récolté (cotisations et autres) (achat matériel, paiement moniteurs, animateurs, formateurs, ...)
- Existence ou non de bénéfices ainsi que leurs montants estimés.
- Type d'assurance souscrite par le club ou l'association et montants des primes.
- Affiliation ou pas à une fédération (preuve et montant versé)
- Localisation des membres (entité louviéroise ou extérieurs)
- Type d'activités proposées avec descriptif.
- Politique(s) poursuivie(s) par club ou l'association (pour les jeunes, les seniors, les handicapés, les personnes en difficulté sociale, ...)

Le Collège communal notifiera l'accord sur la mise à disposition avant la mise à disposition effective.
Celle-ci prendra cours lorsque l'occupant aura remis le présent document dûment signé au service Patrimoine.

Article 6 : Résiliation

En cas de non-respect des conditions de mise à disposition ou de faute grave dans le chef de l'occupant, il pourra être mis fin par la Ville à la mise à disposition sans délai de préavis, ni indemnité, la Ville pouvant en outre réclamer des dommages et intérêts s'il échet.

Article 7 : Assurances

L'occupant s'engage à assurer contre l'incendie ses biens, équipements, meubles et effets personnels ainsi que les risques locatifs et de voisinage.

De même, l'occupant devra veiller à contracter toutes les assurances nécessaires dans le cadre de la pratique de son (ses) activité(s).

Il est donné à connaître à l'occupant qu'il existe une clause d'abandon de recours en matière d'assurance incendie bâtiment uniquement.
En effet, la compagnie renonce aux recours qu'elle pourrait être en droit d'exercer en cas de sinistre, contre tous organismes publics ou privés, tous groupements, associations d'élèves et d'anciens élèves ainsi que contre toute personne (à l'exception des exploitants du secteur commercial) autorisés à occuper soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, en permanence, provisoirement ou exceptionnellement les bâtiments garantis à usage public tels que écoles, salle de fêtes, maison de la culture, complexes sportifs et autres similaires (à l'exception des maisons données en location à des locataires particuliers), le cas de malveillance excepté et à moins que les intéressés n'aient pas fait garantir leur responsabilité.

Cette disposition ne s'applique pas aux biens personnels des occupants qui doivent être couverts.

Article 8 : Dégâts

L'occupant s'engage en outre à informer la Ville, sans délai, de toute dégradation qui viendrait à affecter le local sous peine d'être rendu personnellement responsable.

5

Tout bris de matériel sera facturé à l'occupant sur base du devis établi par le service compétent de la Ville (fournitures et main-d'oeuvre) sauf si l'occupant peut établir que le bris de matériel n'est pas de son fait (effraction ou vandalisme ou cas de force majeure, ...).
L'occupant sera responsable de tout dégât commis par un des membres dans le cadre de l'activité exercée.

Article 9 : Nettoyage et usage des locaux

L'occupant s'engage à entretenir le(s) bien(s) mis à disposition en bon père de famille.

- Le(s) local(aux) sera(ont) nettoyé(s) et remis en ordre après chaque utilisation. Un agent communal ou de l'établissement concerné pourra en tout temps procéder à des contrôles en la matière.
Dans le cas où le nettoyage ou la remise en ordre du local s'avérerait insuffisant, la Ville se réserve le droit de réclamer une amende à l'occupant calculée sur base du coût des prestations des techniciennes de surface communales (calcul effectué par le service compétent).
- L'alinéa précédent s'applique également au niveau des locaux et installations annexes utilisés par l'occupant dans le cadre de l'occupation principale (sanitaires, douches et autres).
- En cas d'occupation de salle de sports ou de gymnastique, l'accès ne pourra se faire qu'avec des chaussures adéquates et propres, les chaussures non adaptées (chaussures de ville, de marche, ou crantées) étant proscrites.
- Les activités devront toujours se dérouler en présence d'un responsable majeur qualifié de l'équipe dirigeante de l'occupant. Cette personne veillera à ce que seuls les locaux repris dans la convention de mise à disposition soient effectivement occupés.

Article 10 : Gestion des déchets

Les occupants doivent entreposer leurs déchets obligatoirement dans des sacs poubelle réglementaires qui devront être évacués par l'occupant après chaque utilisation du local. Dans le cas où les déchets ne seraient pas évacués, une amende sera réclamée à l'occupant calculée sur base du taux horaire ouvrier : € 15/h, coût au km : € 2, prix d'un sac 60 l HYGEA : € 1, majorée de € 10 de pénalité.

Article 11 : Recommandations en matière d'énergie

L'occupant devra utiliser le local en bon père de famille dans le respect de l'environnement et en veillant à utiliser l'énergie de manière rationnelle. Pendant l'utilisation du local, l'occupant veillera à :

- ne pas surchauffer le local : une t° ambiante de 20° est, en général suffisante pour assurer le confort des occupants.
- Utiliser les vannes thermostatiques, s'il y en a, pour garantir la température de confort, pièce par pièce, sans jamais la dépasser (1°C en trop et les consommations augmentent de 7%)
- Ne pas couvrir les radiateurs ni les convecteurs pour permettre la propagation de la chaleur.

- Bien fermer les portes entre les lieux occupés et les couloirs afin de garder la chaleur dans les locaux chauffés.
 - Si un frigo ou un congélateur est utilisé, le dégivrer régulièrement pour éviter les surconsommations.
- En fin d'occupation, l'occupant veillera à :
- Eteindre l'éclairage dans tous les locaux
 - Diminuer le chauffage (vannes thermostatiques ou convecteurs), tout en gardant une température minimale en hiver pour éviter le gel.
 - Eteindre les appareils électriques et ne pas laisser des appareils en veille : certains appareils consomment même lorsqu'ils sont simplement branchés sur le secteur.

Article 12 : Modalités d'accès au local

L'occupant ne pourra posséder qu'un nombre de clés limité (3 max.) d'accès aux lieux mis à disposition, nombre déterminé de commun accord avec la Ville et le responsable de l'établissement communal concerné.

Ces clés ne pourront être détenues que par des responsables majeurs de l'association dont les nom et adresse seront communiqués à la ville et au responsable de l'établissement communal concerné.

Par ailleurs, s'il existe un système d'alarme, seules les personnes responsables détentrices des clés d'accès pourront posséder le code d'accès aux lieux mis à disposition à l'exclusion de toute autre.

Article 13 : Sous-location du local

Il est interdit à l'occupant de céder ou octroyer toute autorisation partielle d'occupation à qui que ce soit sans l'autorisation préalable du Collège communal.

Comme indiqué à l'article 1 en cas de mise à disposition pour l'organisation de manifestation de type festif recevant du public, la demande d'occupation doit être introduite auprès du service Animation de la Cité.

De même, toute transformation ou aménagement, même minime, des lieux loués devra faire l'objet d'une demande préalable auprès de la Ville et du Chef de l'établissement communal concerné.

Article 14 : Modification des lieux

Toute transformation ou aménagement, même minime, des lieux loués devra faire l'objet d'une demande préalable auprès de la Ville et du Chef de l'établissement communal concerné.

Fait à La Louvière, en double exemplaire, le 18/07/2017.

Pour l'occupant,

D. CAILLE

Pour la Ville,
Le Directeur Général

R. ANKAERT

Le Bourgmestre,

J. GOBERT

CONVENTION

Entre d'une part :

La Ville de La Louvière représentée par Monsieur TAMINIAUX, Bourgmestre, assisté de Monsieur ANKAERT, Secrétaire communal, agissant en vertu d'une décision du Conseil Communal du 27 janvier 2003.

Et d'autre part :

Le Centre Culturel Régional du Centre

Madame Ingrid VANDEVARENT
Directrice du Centre Culturel, Place Mansart à La Louvière

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

Article 1^{er}

La Ville de La Louvière met à la disposition de l'association occupante, le premier étage du Musée Gilson, locaux dont l'état est bien connu du preneur qui n'en demande pas de plus ample description.

Article 2

La mise à disposition est accordée pour une durée indéterminée prenant cours le 1^{er} février 2003, chacune des parties ayant la faculté de mettre fin à l'occupation en tout temps moyennant un préavis de trois mois par lettre recommandée à la poste.

Article 3

La Ville s'engage à mettre gratuitement à disposition du Centre Culturel Régional du Centre le premier étage du Musée Gilson eu égard aux buts d'intérêt social, communautaire et culturel poursuivis par l'Association.

Article 4

L'association occupante s'engage à assurer sa responsabilité contre l'incendie et les risques locatifs et de voisinage, la Ville pouvant exiger à tout moment la preuve du paiement des primes.

En outre, s'il s'avère que l'association appartient à l'une des catégories visées par la loi relative à la responsabilité objective en matière de prévention des incendies et explosions, elle s'engage à souscrire l'assurance couvrant ces risques

La formule d'abandon de recours en matière d'incendie bâtiment classique uniquement, pourra éventuellement être appliquée moyennant demande préalable de l'association occupante auprès du Collège Echevinal de la Ville de La Louvière.

Article 5

Les frais de chauffage et de consommation d'électricité et d'eau, y compris les abonnements seront pris en charge par l'association à l'occurrence de € 130 par mois. L'association prendra également en charge ses frais téléphone abonnement compris.

Article 6

L'occupant s'engage à entretenir le local mis à sa disposition en bon état d'occupation. Les réparations ordinairement qualifiées de locatives sont à charge du preneur, les grosses réparations principalement aux murs à la toiture étant prises en charge par la Ville.

L'association occupante s'engage en outre à informer sans délai la Ville de toute dégradation qui viendrait à affecter l'immeuble et qui pourrait entraîner une responsabilité légale et réglementaire quelconque de la Ville, sous peine d'être rendu personnellement responsable de ces dégradations et de leurs conséquences.

Article 7

Il est interdit à l'occupant de céder ou octroyer toute autorisation partielle d'occupation à qui que ce soit, sans l'autorisation préalable de la ville de La Louvière.

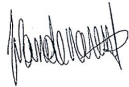
De même toute transformation des locaux doit faire l'objet d'une demande préalable auprès du Collège Echevinal.

Il sera interdit de fumer dans l'ensemble des locaux.

Fait en double exemplaires, à La Louvière, le 7 février 2003

Pr l'association occupante,

I. VANDEVARENT

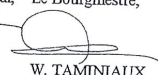


Pr la Ville,

Le Secrétaire communal, Le Bourgmestre,

R. ANKAERT

W. TAMINIAUX





03 AVR. 2018

AVENANT.

A la convention passée entre la Ville de La Louvière pour l'occupation du 1er étage du bâtiment communal dit « Château Gilson », rue de Bouvy 11 à La Louvière.

PREAMBULE : le Château Gilson était auparavant occupé par trois utilisateurs différents (Port Autonome du Centre au rez de chaussée, Centre Culturel Régional du Centre au 1er étage, et Centre des Jeunes INDIGO au second étage).

Ce bâtiment vétuste a été libéré par le PACO et Indigo et repris pour la totalité des locaux par le Centre Culturel Régional du Centre qui l'a remis en état d'occupation et rafraîchi en attendant sa future affectation définitive qui interviendra après réalisation d'un projet de réaménagement en profondeur actuellement à l'étude.

Il y a donc lieu de passer, pour la période intermédiaire, un avenant à la convention Ville-CCRC constatant l'utilisation totale du bâtiment par ce dernier.

Article 1er :

La convention de mise à disposition passée entre la Ville de La Louvière et le Centre Culturel Régional du Centre en date du 07 février 2003 pour le 1er étage est étendue à l'ensemble des trois niveaux du complexe, ce pour une durée indéterminée en attendant la future réaffectation de ce bien.

Article 2 :

Eu égard aux investissements consentis par le Centre Culturel Régional du Centre pour la remise en état et le rafraîchissement général des locaux, il est convenu que le montant forfaitaire de la participation aux frais énergétiques reste inchangé, celui-ci étant toutefois indexable une fois l'an sur base de l'évolution de l'indice santé

Article 3 : Toutes les autres clauses et conditions de la convention initiale, restent d'application.

Cet avenant sera applicable sous réserve de l'approbation des Autorités de Tutelle conformément aux

dispositions du Décret du 22 novembre 2007.

Fait en double exemplaire à La Louvière le

Pour le C.P.R.C.,

Pour la Ville,

R. ANKAERT.

DIRECTEUR GÉNÉRAL



J. GOBERT.

BOURSIÈRE

BAIL DE LOCATION

Entre d'une part :

La Ville de La Louvière ici représentée par Monsieur Jacques GOBERT, Bourgmestre, et Monsieur Rudy ANKAERT, Directeur Général, agissant en vertu d'une décision du Conseil communal du 26 mai 2014, laquelle est annexée au présent bail.

ci-après dénommée : «La bailleresse»

Et d'autre part :

L'ASBL le « Centre Culturel Régional du Centre », Place Mansart 17-18 à 7100 La Louvière,
ici représentée par :
Madame STAQNET Danièle, Présidente, domiciliée à 7110 Houdeng-Aimeries, rue de l'Hospice 34
et
Monsieur RENIER Jean-Paul, Secrétaire, domicilié à 7100 La Louvière, rue Jules Destrée 58

Agissant au nom de l'ASBL », en vertu d'une décision du Conseil d'administration du 12/03/2014

L'ASBL le « Centre Culturel Régional du Centre » est immatriculée auprès de la Banque de Carrefour des Entreprises sous le numéro d'immatriculation 418527977

ci-après dénommée «le preneur»

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er :

La bailleresse donne en location à titre de bail à loyer à l'ASBL, préqualifiée, le preneur, qui accepte par l'organe de ses représentants, le bien suivant :

Commune de La Louvière :

Un complexe formant une ancienne école, dont un bâtiment (scolaire) et un entrepôt sis rue Renard +23 à Houdeng-Goegnies, cadastrés Section C n° 266 G 5 et W 5 avec toutes les servitudes dont elle pourrait être avantagée ou grevée.

Ce complexe communal est bien connu du preneur, lequel n'en demande pas de plus ample description. Il est à noter que ce complexe a été désaffecté de son usage scolaire par le Conseil communal en séance du 26 mai 2014.

Article 2 :

Le bail est consenti pour une durée de trente ans débutant le **1er juin 2014** et se terminant le **31 mai 2044** de plein droit.

Le bailleur pourra mettre fin au présent bail sans indemnité de quelque nature que ce soit, moyennant un préavis de six mois par lettre recommandée à la poste, pour un des motifs suivants :

- Non respect des conditions du bail par le preneur et notamment en matière de non paiement de loyer.
- non poursuite du rassemblement des troupes théâtrales faisant l'objet du présent bail.

Le preneur pourra mettre fin au présent bail, moyennant un préavis de six mois par lettre recommandée à la poste, sans indemnité de quelque nature que ce soit à verser à la Ville si celui-ci ne disposerait plus des moyens nécessaires et ce pour des raisons dûment motivées, à la bonne conduite et à la poursuite du projet du rassemblement des troupes théâtrales faisant l'objet du présent bail.

Article 3 :

L'immeuble loué est affecté à l'usage d'hébergement des troupes théâtrales et autres activités culturelles, et ce, tant pour les activités liées à la préparation et répétitions de spectacles, que pour la gestion administrative des troupes et à la tenue d'ateliers créatifs et d'expositions culturelles.

Le preneur pourra faire aux lieux loués des travaux de réaménagement et d'adaptation des locaux et en demandera l'autorisation au Collège communal un mois avant la date de réalisation des travaux prévus.

Tous les travaux et constructions effectués par le preneur au mépris de ce qui précède, s'il y a lieu, pourront soit être démontés sur injonction du bailleur, soit être conservés par lui moyennant une régularisation urbanistique s'il échet et sans indemnité de quelque nature que ce soit pour le preneur.

Par ailleurs, le bailleur pourra effectuer les travaux d'aménagement structurels et d'amélioration (châssis, toiture, équipements principaux) et notamment dans le cadre et le domaine des économies d'énergie. Les modalités d'exécution de ces travaux seront définies d'un commun accord par les parties.

Article 4 :

Le loyer est fixé à **23 700 euros par an**.

Il sera dû par le preneur dès que son budget sera approuvé par ses instances et ses Autorités de tutelle, soit en principe le 1er mai de chaque année.

Il est expressément convenu que le loyer est fractionné semestriellement et payable sur base de factures adressées par les services financiers de la Ville au « CCRC ».

Le loyer n'est pas indexé durant toute la durée du bail.

Article 5 :

La sous-location totale ou partielle ou la mise à disposition sont autorisées moyennant information préalable et écrite au bailleur.

Le preneur aura en charge la gestion et la passation avec les différents sous occupants des conventions spécifiques d'utilisation des lieux.

Ces conventions ne pourront cependant pas être contradictoires avec le présent bail et n'octroieront pas plus de droit que le présent bail n'en octroie.

La durée de ces conventions ne pourra en tout état de cause pas dépasser la durée du présent bail.

Article 6 :

Seules les grosses réparations aux structures du complexe et aux équipements principaux sont pris en charge par le bailleur.

Le preneur devra constamment entretenir le bien loué, les dépendances et le jardin en bon état d'entretien et de réparations, de quelle que nature que ce soit.

Le preneur doit faire ramoner les cheminées à ses frais au moins une fois l'an, de même qu'à sa sortie.

Le bailleur pourra en tout temps exiger la production des documents de nature à justifier la bonne exécution de cette obligation.

Le preneur fera remplacer, à l'intérieur comme à l'extérieur, les vitres et les glaces fendues ou brisées pour quelle que cause que ce soit, même celles des toitures.

Il entretiendra en bon état les installations de chauffage central, y compris le réglage de la chaudière. Pour ce faire il établira un contrat d'entretien avec une société agréée, dont une copie du contrat devra être transmise au bailleur.

Il préservera de la gelée tous les tuyaux d'eau, les robinets, les pompes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du complexe, il les entretiendra aussi en bon état de même que les lieux d'aisance, les compteurs, les égouts.

Il devra veiller, sous sa responsabilité, à ce que les latrines, égouts et tuyaux ne soient jamais obstrués par suite de son fait ou de celui dont il répond.

Le preneur veillera à aviser immédiatement le bailleur de l'existence de dégâts ou de la nécessité de grosses réparations dont l'exécution incombe normalement à celui-ci, sous peine d'en être tenu pour personnellement responsable.

Toutes les réparations devront être souffertes par le preneur sans aucune indemnité ni diminution de loyer, même si elles devaient durer plus de 40 jours.

Article 7 :

Le nettoyage des locaux sera pris en charge par le preneur.

Article 8 :

Le bailleur établira tous les contrats de maintenance relatifs à la sécurité du bâtiment (système d'alarme, de détection incendie, équipements de sécurité) et les frais de ceux-ci seront facturés par les services financiers de la Ville au preneur.

Le bailleur planifiera les contrôles devant être effectués par les organismes agréés (tels que le contrôle des installations électriques, gaz, échelle de secours : liste non exhaustive) et le coût de ces contrôles seront pris en charge par le preneur sur base de la facturation qui sera établie par les services financiers de la Ville.

Article 9 :

Le preneur devra supporter toutes les charges, abonnements et redevances résultant des consommations d'eau, gaz, mazout et électricité ainsi que tous les frais de téléphonie et équipements connexes (lignes informatiques etc).

Article 10 :

En cas d'expropriation forcée pour cause d'utilité publique, le bail sera opposable au pouvoir expropriant tant le bailleur que le preneur se réservant le droit d'exiger des indemnités ou compensations auprès de celui-ci.

Article 11:

Aucun recours ne pourra exercé contre le bailleur en cas d'arrêt accidentel dans le chauffage, la distribution d'eau chaude, les eaux, l'électricité et autres commodités.

En cas de survenance d'un tel événement, le preneur s'engage à en informer d'urgence le bailleur.

Le bailleur ne répondra du chômage ou du mauvais fonctionnement des services et appareils desservant les lieux loués que s'il est établi qu'en ayant été avisé, il n'a pas pris aussitôt que possible, toute mesure en son pouvoir pour y parer.

Article 12 :

Pendant toute la durée du bail, le preneur devra faire assurer contre l'incendie son mobilier personnel et ses risques locatifs et de voisinage, auprès d'une compagnie belge agréée par le bailleur et il justifiera à ce dernier à toute réquisition de l'acquit des primes d'assurance.

Il est donné à connaître au preneur que la Ville a obtenu de sa compagnie d'assurances, un abandon de recours pour l'assurance Incendie Bâtiment uniquement, à savoir :

« La Compagnie d'assurances de la Ville, renonce aux recours qu'elle pourrait être en droit d'exercer en cas de sinistre, contre tous organismes publics ou privés, tous groupements, associations d'élèves et d'anciens élèves ainsi que contre toute personne(à l'exception des exploitants du secteur commercial) autorisés à occuper soit à titre gratuit,

soit à titre onéreux, en permanence, provisoirement ou exceptionnellement les bâtiments garantis à usage public tels que écoles, salle de fêtes, maison de la culture, complexes sportifs et autres similaires (à l'exception des maisons données en location à des locataires particuliers), le cas de malveillance excepté et à moins que les intéressés n'aient pas fait garantir leur responsabilité ».

Article 13:

Pour l'exécution des présentes, le bailleur fait élection de domicile en son Hôtel de Ville et le preneur dans son siège.

Article 14:

Tous les frais résultants des présentes y compris les droits d'enregistrement, sont à charge du preneur.

Etabli en trois exemplaires originaux dont chacune des parties reçoit un exemplaire original et un exemplaire sera destiné à l'enregistrement.

La Louvière, le 1^{er} Juin 2014

Pr l'ASBL le « Centre Culturel
Régional du Centre »

Pour la Ville,

La Présidente,

Le Secrétaire,

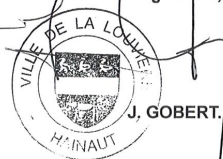
Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,

D. STAQUET

J-P RE NIER

R. ANKAERT



J. GOBERT.

Enregistré : Coût... rôles renvois

Au : 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100. 101. 102. 103. 104. 105. 106. 107. 108. 109. 110. 111. 112. 113. 114. 115. 116. 117. 118. 119. 120. 121. 122. 123. 124. 125. 126. 127. 128. 129. 130. 131. 132. 133. 134. 135. 136. 137. 138. 139. 140. 141. 142. 143. 144. 145. 146. 147. 148. 149. 150. 151. 152. 153. 154. 155. 156. 157. 158. 159. 160. 161. 162. 163. 164. 165. 166. 167. 168. 169. 170. 171. 172. 173. 174. 175. 176. 177. 178. 179. 180. 181. 182. 183. 184. 185. 186. 187. 188. 189. 190. 191. 192. 193. 194. 195. 196. 197. 198. 199. 200. 201. 202. 203. 204. 205. 206. 207. 208. 209. 210. 211. 212. 213. 214. 215. 216. 217. 218. 219. 220. 221. 222. 223. 224. 225. 226. 227. 228. 229. 230. 231. 232. 233. 234. 235. 236. 237. 238. 239. 240. 241. 242. 243. 244. 245. 246. 247. 248. 249. 250. 251. 252. 253. 254. 255. 256. 257. 258. 259. 260. 261. 262. 263. 264. 265. 266. 267. 268. 269. 270. 271. 272. 273. 274. 275. 276. 277. 278. 279. 280. 281. 282. 283. 284. 285. 286. 287. 288. 289. 290. 291. 292. 293. 294. 295. 296. 297. 298. 299. 300. 301. 302. 303. 304. 305. 306. 307. 308. 309. 310. 311. 312. 313. 314. 315. 316. 317. 318. 319. 320. 321. 322. 323. 324. 325. 326. 327. 328. 329. 330. 331. 332. 333. 334. 335. 336. 337. 338. 339. 340. 341. 342. 343. 344. 345. 346. 347. 348. 349. 350. 351. 352. 353. 354. 355. 356. 357. 358. 359. 360. 361. 362. 363. 364. 365. 366. 367. 368. 369. 370. 371. 372. 373. 374. 375. 376. 377. 378. 379. 380. 381. 382. 383. 384. 385. 386. 387. 388. 389. 390. 391. 392. 393. 394. 395. 396. 397. 398. 399. 400. 401. 402. 403. 404. 405. 406. 407. 408. 409. 410. 411. 412. 413. 414. 415. 416. 417. 418. 419. 420. 421. 422. 423. 424. 425. 426. 427. 428. 429. 430. 431. 432. 433. 434. 435. 436. 437. 438. 439. 440. 441. 442. 443. 444. 445. 446. 447. 448. 449. 450. 451. 452. 453. 454. 455. 456. 457. 458. 459. 460. 461. 462. 463. 464. 465. 466. 467. 468. 469. 470. 471. 472. 473. 474. 475. 476. 477. 478. 479. 480. 481. 482. 483. 484. 485. 486. 487. 488. 489. 490. 491. 492. 493. 494. 495. 496. 497. 498. 499. 500. 501. 502. 503. 504. 505. 506. 507. 508. 509. 510. 511. 512. 513. 514. 515. 516. 517. 518. 519. 520. 521. 522. 523. 524. 525. 526. 527. 528. 529. 530. 531. 532. 533. 534. 535. 536. 537. 538. 539. 540. 541. 542. 543. 544. 545. 546. 547. 548. 549. 550. 551. 552. 553. 554. 555. 556. 557. 558. 559. 560. 561. 562. 563. 564. 565. 566. 567. 568. 569. 570. 571. 572. 573. 574. 575. 576. 577. 578. 579. 580. 581. 582. 583. 584. 585. 586. 587. 588. 589. 590. 591. 592. 593. 594. 595. 596. 597. 598. 599. 600. 601. 602. 603. 604. 605. 606. 607. 608. 609. 610. 611. 612. 613. 614. 615. 616. 617. 618. 619. 620. 621. 622. 623. 624. 625. 626. 627. 628. 629. 630. 631. 632. 633. 634. 635. 636. 637. 638. 639. 640. 641. 642. 643. 644. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652. 653. 654. 655. 656. 657. 658. 659. 660. 661. 662. 663. 664. 665. 666. 667. 668. 669. 670. 671. 672. 673. 674. 675. 676. 677. 678. 679. 680. 681. 682. 683. 684. 685. 686. 687. 688. 689. 690. 691. 692. 693. 694. 695. 696. 697. 698. 699. 700. 701. 702. 703. 704. 705. 706. 707. 708. 709. 710. 711. 712. 713. 714. 715. 716. 717. 718. 719. 720. 721. 722. 723. 724. 725. 726. 727. 728. 729. 730. 731. 732. 733. 734. 735. 736. 737. 738. 739. 740. 741. 742. 743. 744. 745. 746. 747. 748. 749. 750. 751. 752. 753. 754. 755. 756. 757. 758. 759. 760. 761. 762. 763. 764. 765. 766. 767. 768. 769. 770. 771. 772. 773. 774. 775. 776. 777. 778. 779. 780. 781. 782. 783. 784. 785. 786. 787. 788. 789. 790. 791. 792. 793. 794. 795. 796. 797. 798. 799. 800. 801. 802. 803. 804. 805. 806. 807. 808. 809. 810. 811. 812. 813. 814. 815. 816. 817. 818. 819. 820. 821. 822. 823. 824. 825. 826. 827. 828. 829. 830. 831. 832. 833. 834. 835. 836. 837. 838. 839. 840. 841. 842. 843. 844. 845. 846. 847. 848. 849. 850. 851. 852. 853. 854. 855. 856. 857. 858. 859. 860. 861. 862. 863. 864. 865. 866. 867. 868. 869. 870. 871. 872. 873. 874. 875. 876. 877. 878. 879. 880. 881. 882. 883. 884. 885. 886. 887. 888. 889. 890. 891. 892. 893. 894. 895. 896. 897. 898. 899. 900. 901. 902. 903. 904. 905. 906. 907. 908. 909. 910. 911. 912. 913. 914. 915. 916. 917. 918. 919. 920. 921. 922. 923. 924. 925. 926. 927. 928. 929. 930. 931. 932. 933. 934. 935. 936. 937. 938. 939. 940. 941. 942. 943. 944. 945. 946. 947. 948. 949. 950. 951. 952. 953. 954. 955. 956. 957. 958. 959. 960. 961. 962. 963. 964. 965. 966. 967. 968. 969. 970. 971. 972. 973. 974. 975. 976. 977. 978. 979. 980. 981. 982. 983. 984. 985. 986. 987. 988. 989. 990. 991. 992. 993. 994. 995. 996. 997. 998. 999. 1000. 1001. 1002. 1003. 1004. 1005. 1006. 1007. 1008. 1009. 1010. 1011. 1012. 1013. 1014. 1015. 1016. 1017. 1018. 1019. 1020. 1021. 1022. 1023. 1024. 1025. 1026. 1027. 1028. 1029. 1030. 1031. 1032. 1033. 1034. 1035. 1036. 1037. 1038. 1039. 1040. 1041. 1042. 1043. 1044. 1045. 1046. 1047. 1048. 1049. 1050. 1051. 1052. 1053. 1054. 1055. 1056. 1057. 1058. 1059. 1060. 1061. 1062. 1063. 1064. 1065. 1066. 1067. 1068. 1069. 1070. 1071. 1072. 1073. 1074. 1075. 1076. 1077. 1078. 1079. 1080. 1081. 1082. 1083. 1084. 1085. 1086. 1087. 1088. 1089. 1090. 1091. 1092. 1093. 1094. 1095. 1096. 1097. 1098. 1099. 1100. 1101. 1102. 1103. 1104. 1105. 1106. 1107. 1108. 1109. 1110. 1111. 1112. 1113. 1114. 1115. 1116. 1117. 1118. 1119. 1120. 1121. 1122. 1123. 1124. 1125. 1126. 1127. 1128. 1129. 1130. 1131. 1132. 1133. 1134. 1135. 1136. 1137. 1138. 1139. 1140. 1141. 1142. 1143. 1144. 1145. 1146. 1147. 1148. 1149. 1150. 1151. 1152. 1153. 1154. 1155. 1156. 1157. 1158. 1159. 1160. 1161. 1162. 1163. 1164. 1165. 1166. 1167. 1168. 1169. 1170. 1171. 1172. 1173. 1174. 1175. 1176. 1177. 1178. 1179. 1180. 1181. 1182. 1183. 1184. 1185. 1186. 1187. 1188. 1189. 1190. 1191. 1192. 1193. 1194. 1195. 1196. 1197. 1198. 1199. 1200. 1201. 1202. 1203. 1204. 1205. 1206. 1207. 1208. 1209. 1210. 1211. 1212. 1213. 1214. 1215. 1216. 1217. 1218. 1219. 1220. 1221. 1222. 1223. 1224. 1225. 1226. 1227. 1228. 1229. 1230. 1231. 1232. 1233. 1234. 1235. 1236. 1237. 1238. 1239. 1240. 1241. 1242. 1243. 1244. 1245. 1246. 1247. 1248. 1249. 1250. 1251. 1252. 1253. 1254. 1255. 1256. 1257. 1258. 1259. 1260. 1261. 1262. 1263. 1264. 1265. 1266. 1267. 1268. 1269. 1270. 1271. 1272. 1273. 1274. 1275. 1276. 1277. 1278. 1279. 1280. 1281. 1282. 1283. 1284. 1285. 1286. 1287. 1288. 1289. 1290. 1291. 1292. 1293. 1294. 1295. 1296. 1297. 1298. 1299. 1300. 1301. 1302. 1303. 1304. 1305. 1306. 1307. 1308. 1309. 1310. 1311. 1312. 1313. 1314. 1315. 1316. 1317. 1318. 1319. 1320. 1321. 1322. 1323. 1324. 1325. 1326. 1327. 1328. 1329. 1330. 1331. 1332. 1333. 1334. 1335. 1336. 1337. 1338. 1339. 1340. 1341. 1342. 1343. 1344. 1345. 1346. 1347. 1348. 1349. 1350. 1351. 1352. 1353. 1354. 1355. 1356. 1357. 1358. 1359. 1360. 1361. 1362. 1363. 1364. 1365. 1366. 1367. 1368. 1369. 1370. 1371. 1372. 1373. 1374. 1375. 1376. 1377. 1378. 1379. 1380. 1381. 1382. 1383. 1384. 1385. 1386. 1387. 1388. 1389. 1390. 1391. 1392. 1393. 1394. 1395. 1396. 1397. 1398. 1399. 1400. 1401. 1402. 1403. 1404. 1405. 1406. 1407. 1408. 1409. 1410. 1411. 1412. 1413. 1414. 1415. 1416. 1417. 1418. 1419. 1420. 1421. 1422. 1423. 1424. 1425. 1426. 1427. 1428. 1429. 1430. 1431. 1432. 1433. 1434. 1435. 1436. 1437. 1438. 1439. 1440. 1441. 1442. 1443. 1444. 1445. 1446. 1447. 1448. 1449. 1450. 1451. 1452. 1453. 1454. 1455. 1456. 1457. 1458. 1459. 1460. 1461. 1462. 1463. 1464. 1465. 1466. 1467. 1468. 1469. 1470. 1471. 1472. 1473. 1474. 1475. 1476. 1477. 1478. 1479. 1480. 1481. 1482. 1483. 1484. 1485. 1486. 1487. 1488. 1489. 1490. 1491. 1492. 1493. 1494. 1495. 1496. 1497. 1498. 1499. 1500. 1501. 1502. 1503. 1504. 1505. 1506. 1507. 1508. 1509. 1510. 1511. 1512. 1513. 1514. 1515. 1516. 1517. 1518. 1519. 1520. 1521. 1522. 1523. 1524. 1525. 1526. 1527. 1528. 1529. 1530. 1531. 1532. 1533. 1534. 1535. 1536. 1537. 1538. 1539. 1540. 1541. 1542. 1543. 1544. 1545. 1546. 1547. 1548. 1549. 1550. 1551. 1552. 1553. 1554. 1555. 1556. 1557. 1558. 1559. 1560. 1561. 1562. 1563. 1564. 1565. 1566. 1567. 1568. 1569. 1570. 1571. 1572. 1573. 1574. 1575. 1576. 1577. 1578. 1579. 1580. 1581. 1582. 1583. 1584. 1585. 1586. 1587. 1588. 1589. 1590. 1591. 1592. 1593. 1594. 1595. 1596. 1597. 1598. 1599. 1600. 1601. 1602. 1603. 1604. 1605. 1606. 1607. 1608. 1609. 1610. 1611. 1612. 1613. 1614. 1615. 1616. 1617. 1618. 1619. 1620. 1621. 1622. 1623. 1624. 1625. 1626. 1627. 1628. 1629. 1630. 1631. 1632. 1633. 1634. 1635. 1636. 1637. 1638. 1639. 1640. 1641. 1642. 1643. 1644. 1645. 1646. 1647. 1648. 1649. 1650. 1651. 1652. 1653. 1654. 1655. 1656. 1657. 1658. 1659. 1660. 1661. 1662. 1663. 1664. 1665. 1666. 1667. 1668. 1669. 1670. 1671. 1672. 1673. 1674. 1675. 1676. 1677. 1678. 1679. 1680. 1681. 1682. 1683. 1684. 1685. 1686. 1687. 1688. 1689. 1690. 1691. 1692. 1693. 1694. 1695. 1696. 1697. 1698. 1699. 1700. 1701. 1702. 1703. 1704. 1705. 1706. 1707. 1708. 1709. 1710. 1711. 1712. 1713. 1714. 1715. 1716. 1717. 1718. 1719. 1720. 1721. 1722. 1723. 1724. 1725. 1726. 1727. 1728. 1729. 1730. 1731. 1732. 1733. 1734. 1735. 1736. 1737. 1738. 1739. 1740. 1741. 1742. 1743. 1744. 1745. 1746. 1747. 1748. 1749. 1750. 1751. 1752. 1753. 1754. 1755. 1756. 1757. 1758. 1759. 1760. 1761. 1762. 1763. 1764. 1765. 1766. 1767. 1768. 1769. 1770. 1771. 1772. 1773. 1774. 1775. 1776. 1777. 1778. 1779. 1780. 1781. 1782. 1783. 1784. 1785. 1786. 1787. 1788. 1789. 1790. 1791. 1792. 1793. 1794. 1795. 1796. 1797. 1798. 1799. 1800. 1801. 1802. 1803. 1804. 1805. 1806. 1807. 1808. 1809. 1810. 1811. 1812. 1813. 1814. 1815. 1816. 1817. 1818. 1819. 1820. 1821. 1822. 1823. 1824. 1825. 1826. 1827. 1828. 1829. 1830. 1831. 1832. 1833. 1834. 1835. 1836. 1837. 1838. 1839. 1840. 1841. 1842. 1843. 1844. 1845. 1846. 1847. 1848. 1849. 1850. 1851. 1852. 1853. 1854. 1855. 1856. 1857. 1858. 1859. 1860. 1861. 1862. 1863. 1864. 1865. 1866. 1867. 1868. 1869. 1870. 1871. 1872. 1873. 1874. 1875. 1876. 1877. 1878. 1879. 1880. 1881. 1882. 1883. 1884. 1885. 1886. 1887. 1888. 1889. 1890. 1891. 1892. 1893. 1894. 1895. 1896. 1897. 1898. 1899. 1900. 1901. 1902. 1903. 1904. 1905. 1906. 1907. 1908. 1909. 1910. 1911. 1912. 1913. 1914. 1915. 1916. 1917. 1918. 1919. 1920. 1921. 1922. 1923. 1924. 1925. 1926. 1927. 1928. 1929. 1930. 1931. 1932. 1933. 1934. 1935. 1936. 1937. 1938. 1939. 1940. 1941. 1942. 1943. 1944. 1945. 1946. 1947. 1948. 1949. 1950. 1951. 1952. 1953. 1954. 1955. 1956. 1957. 1958. 1959. 1960. 1961. 1962. 1963. 1964. 1965. 1966. 1967. 1968. 1969. 1970. 1971. 1972. 1973. 1974. 1975. 1976. 1977. 1978. 1979. 1980. 1981. 1982. 1983. 1984. 1985. 1986. 1987. 1988. 1989. 1990. 1991. 1992. 1993. 1994. 1995. 1996. 1997. 1998. 1999. 2000. 2001. 2002. 2003. 2004. 2005. 2006. 2007. 2008. 2009. 2010. 2011. 2012. 2013. 2014. 2015. 2016. 2017. 2018. 2019. 2020. 2021. 2022. 2023. 2024. 2025. 2026. 2027. 2028. 2029. 2030. 2031. 2032. 2033. 2034. 2035. 2036. 2037. 2038. 2039. 2040. 2041. 2042. 2043. 2044. 2045. 2046. 2047. 2048. 2049. 2050. 2051. 2052. 2053. 2054. 2055. 2056. 2057. 2058. 2059. 2060. 2061. 2062. 2063. 2064. 2065. 2066. 2067. 2068. 2069. 2070. 2071. 2072. 2073. 2074. 2075. 2076. 2077. 2078. 2079. 2080. 2081.

PROVINCE DE HAINAUT

Du registre aux délibérations du Conseil
communal a été extrait ce qui suit :

VILLE DE LA LOUVIERE

Séance du 26 mai 2014

Présents :

Séance publique

PATRIMOINE

M.J.GOBERT, Bourgmestre-Président
Mme D.STAQUET, M.J.GODIN, Mme F.GHIOT, M.O.DESTREBECQ,
MM.M.DI MATTIA, A.GAVA, L.WIMLOT, Echevins
Mme C.BURGEON, Présidente du CPAS, MM.B.LIEBIN,
J.C.WARGNIE, Y.DRUGMAND,
Mmes A.SABBATINI, M.HANOT, O.ZRIHEN, MM.G.MAGGIORDOMO,
F.ROMEO,
Mmes T.ROTOLO, I.VAN STEEN, A.DUPONT, MM.A.-BUSGEMI,
A.FAGBEMI, M.VAN HOOLAND,
J.CHRISTIAENS, P.WATERLOT, Mme F.RMILI, M.C.LICATA, Mmes
M.ROLAND, C.DRUGMAND,
MM.A.HERMANT, J.GOSSET, A.CERNERO, G.CARDARELLI,
Y.MEUREE, E.PRIVITERA, A.AYCIK, M.BURY,
Mme B.KESSE, MM.D.CREMER, G.DELPLANGQ et Mme
C.BOULANGIER, Conseillers communaux
M.R.ANKERT, Directeur Général
M.D. MORISOT : Secrétaire
En présence de Mme V.DESSALLES, Directrice Financière, en ce
qui concerne le point relatif aux
comptes 2013
En présence de M.L.DEMOL, Chef de Corps, en ce qui concerne
les points « Police »

126. Patrimoine communal - Complexe communal formant l'ancienne école de la rue
Renard à Houdeng-Goegnies - Proposition d'affectation - Bail de location de longue durée
entre la Ville et le Centre Culturel Régional du Centre (CCRC)

Le Conseil,

Vu l'arrêté du Gouvernement Wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation
relative aux pouvoirs locaux; dit le code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Vu le décret du 27 mai 2004 portant confirmation dudit arrêté du gouvernement Wallon du
22 avril 2004;

Vu la nouvelle Loi communale;

Vu l'article 123 de la nouvelle Loi communale;

Vu l'article L1123-30 du code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu la décision du Conseil communal du 28 janvier 2013;

Vu que ce complexe n'est plus une école, il y a lieu de désaffecter ce bâtiment de son
usage scolaire;

Considérant que la Ville de La Louvière avait prévu de vendre le complexe communal formant l'ancienne école de la rue Renard + 23 à Houdeng-Goegnies;

Considérant que le produit de la vente devait être utilisé pour le projet de redéploiement et d'extension de l'école communale « Fidèle Mengal » sur le site de la rue Brichant à La Louvière (La Croyère);

Considérant que plusieurs personnes se sont manifestées pour visiter le bâtiment mais aucune offre n'a jamais été déposée;

Considérant que par ailleurs, l'ASBL le « Centre Culturel régional du Centre » (dit « CCRC ») était intéressé d'acquérir ce bien pour y abriter des troupes théâtrales;

Considérant que le « CCRC » n'ayant pas les moyens financiers nécessaires au paiement immédiat du montant fixé pour l'acquisition, à savoir 380 000 €, il a été convenu de mettre ce bâtiment à disposition de celui-ci par la voie d'un bail de location de longue durée (trente ans);

Considérant que la décision du Collège du 28 janvier 2014 prévoit la conclusion d'un bail de longue durée (30 ans) entre la Ville et le CCRC pour le bâtiment sis rue Renard +23 à Houdeng-Goegnies;

Considérant qu'un projet de contrat de bail a été établi conformément à ces décisions;

Considérant que le projet de bail prévoit que la totalité des frais énergétiques (mazout de chauffage, l'eau, le gaz et l'électricité) soient pris en charge par le CCRC et que ces frais lui soient directement facturés par les sociétés d'énergie comme charges locatives;

Considérant que le service des Techniques spéciales devra faire le nécessaire pour que les contrats énergétiques soient considérés comme des sous-dossiers de la Ville;

Considérant de plus que le projet de contrat de bail, repris en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération, a été modifié selon les remarques émises par le Service Juridique;

Considérant que le loyer annuel (non indexé) a été fixé à € 23 700 et calculé sur base des charges d'emprunt devant être supporté par la Ville, et ce, sur base du montant fixé pour la vente du bien ;

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1: De désaffecter le complexe communal formant l'ancienne école de la rue Renard +23 à Houdeng-Goegnies.

Article 2: De marquer son accord sur les termes du projet de contrat de bail en annexe et de conclure avec l'asbl CCRC ce bail de location de longue durée (30 ans) pour le complexe communal formant l'ancienne école de la rue Renard +23 à Houdeng-Goegnies,

Article 3: De faire signer ce bail de location de longue durée par les autorités de la Ville et du CCRC avec prise de cours au 1er juin 2014 et que ce bail soit ensuite enregistré par le CCRC.

Article 3: De faire signer ce bail de location de longue durée par les autorités de la Ville et du CCRC avec prise de cours au 1er juin 2014 et que ce bail soit ensuite enregistré par le CCRC.

Article 4: De transmettre par courrier officiel au CCRC la présente décision.

Article 5: De transmettre une copie de la décision aux services financiers de la Ville pour le suivi de la facturation.

Article 6: De transmettre une copie de la décision au service des techniques spéciales en ce qui concerne le suivi à apporter pour les contrats énergétiques (sous-dossier de la ville).

Par le Conseil :

Le Directeur Général adjoint,
(s) D.MORISOT

Le Bourgmestre,
(s) J.GOBERT

Pour expédition conforme :

Par délégation du Directeur Général,
La Directrice du Cadre de Vie,

Par délégation du Bourgmestre
L'Echevin,

Silvana RUSSO



Jean GODIN

Enregistré : 1015 rôles renvois

Au: 442 uslar 04/05/2013

Le 06 Août 2014

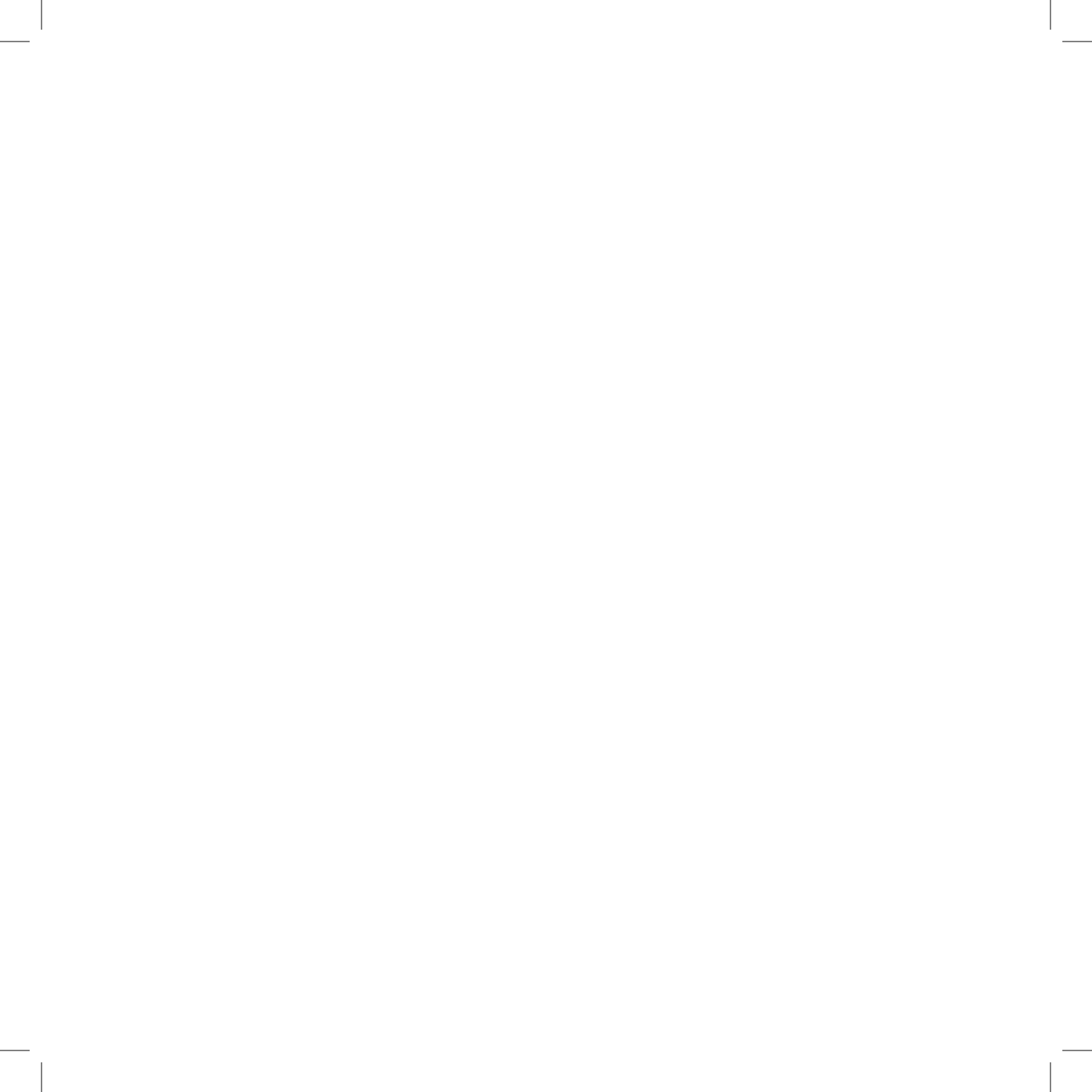
Vol. 89 Fol. 77 Case : 20

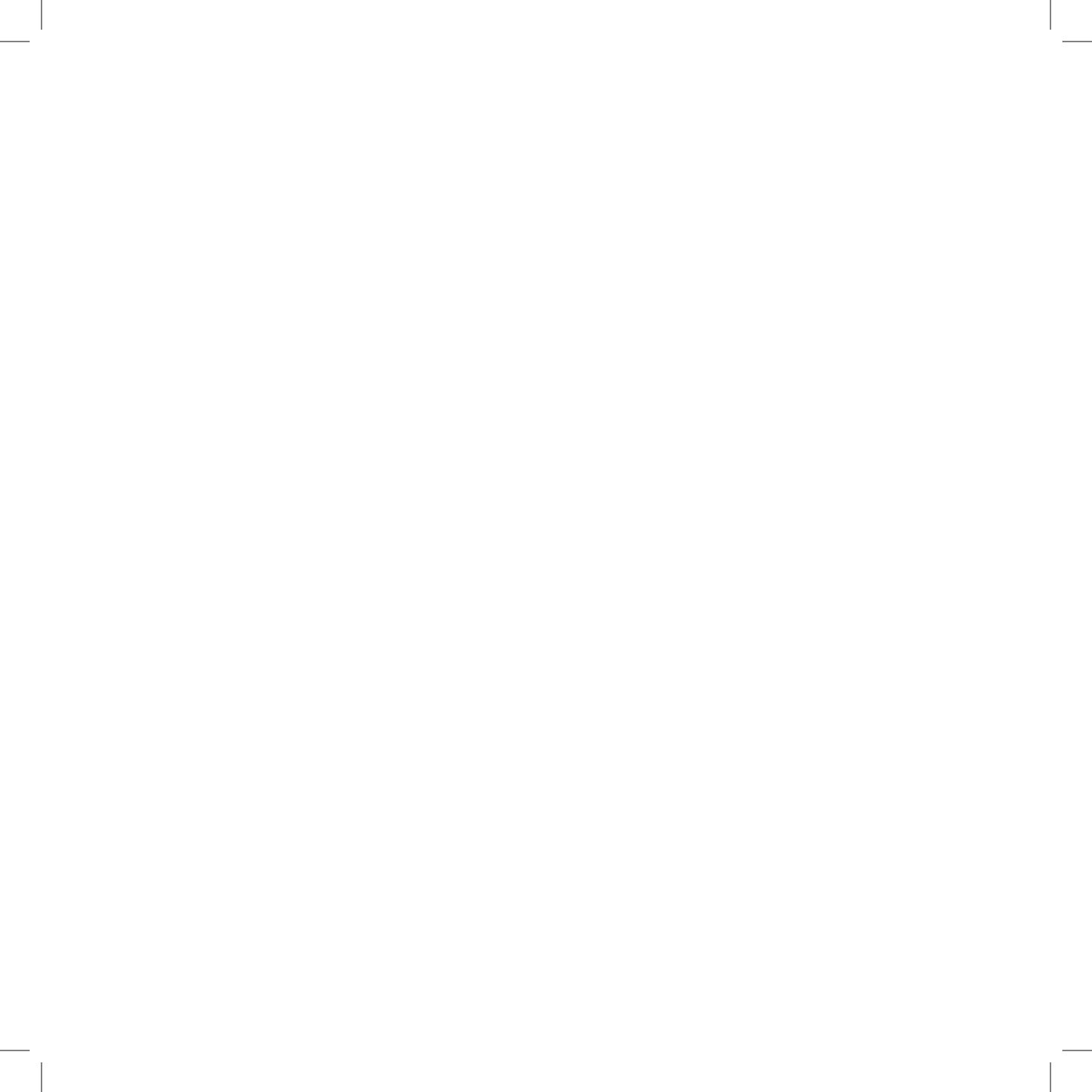
Reçu : Cinquante deux 52 €

Le Conseiller - Receveur

DGP4 PATH

P. AUTIER





**CEN
—
RAL**

**PLACE JULES MANSART, 17
7100 LA LOUVIÈRE**

064/ 21 51 21

CESTCENTRAL.BE